10.7.301

A I

REFLEXIONS POLITIQUES SUR LES FINANCES ET LE COMMERCE.

10.7.30.

REFLEXIONS POLITIQUES SUR LES FINANCES, ET LE COMMERCE.

OU L'ON EXAMINE QUELLES ont été sur les Revenus, les Denrées, le Change étranger, & conséquemment sur notre Commerce, les influences des Augmentations & des Diminutions des valeurs numéraires des Monnoyes.

PAR M. DUTOT.

Nouvelle Edition.

TOME. II.

A LA HAYE,

Chez les Freres VAILLANT & NICOLAS PREVOST.

Et se vend A PARIS,

Chez ROLLIN Fils, Quai des Augustins.

M. DCC. XLIII.

10·7·30

TABLE

DES CHAPITRE ET ARTICLES.

CHAPITRE III. *DAns lequel on examine ſi le ſurhauſſement des Monnoyes eſt avantageux ou contraire à notre Commerce, en ſuivant le cours du Change étranger, qui en eſt* le véritable Barometre, *& la ſeule route qui puiſſe nous le montrer avec certitude & avec clarté.* Page 1

Article 1. *Contenant les explications néceſſaires pour l'intelligence de ce que j'ai à dire, avec l'état des Monnoyes &*

du Change, en Janvier 1709. page 2
Principes du Change & du Commerce. 3
Ce que c'eſt que le Pair. 4
Deux ſortes de Monnoyes ſont l'ame du Commerce, l'une réelle *& l'autre* idéale. 5
Elles nous fourniſſent deux ſortes de paritez, *ou de rapports à conſiderer. Le Pair* réel *& le Pair* Politique. 5. *&* 6
Le Pair réel *n'a point encore été traité, & de quelle façon il le faut traiter.* 7
Ce qu'on entend par la balance du Commerce. 9
Quel Change nous eſt avantageux, & quel eſt celui qui nous eſt contraire. 11. *&* 12
Moyen ſûr & prompt de connoître l'état du Commerce. 14. *&* 304
Etat dans lequel étoient nos Monnoyes & les Changes en 1709.

avant & lors de la refonte. 20
Formules de Calcul pour trouver les paritez. 25
Art. II. *Examen du cours des Changes, depuis le premier Janvier* 1709, *juſques à la fin de Septembre* 1713. 27
Année 1710. 37
Année 1711. 41
Année 1712. 45
Neuf premiers mois 1713. 56
Art. III. *Où l'on continuë à examiner les effets de nos mutations de Monnoyes ſur le Change, depuis le premier Octobre* 1713. *juſqu'à la fin de Septembre* 1715. 62
Année 1714. 70
Année 1715. 76
Art. IV. *Où l'on continuë le même examen qu'au précédent Article, depuis le premier Octobre* 1715. *juſqu'à la fin d'Avril* 1717. 89

Année 1716. 95
Quatre premiers mois de 1717. 115
Préjudice que cauſent à l'Etat nos mutations de Monnoyes. 121 *& ſuiv.*
Le Miniſtere actuel loué. 127
Toutes les opérations de Monnoyes alterent la circulation des Eſpeces. 130
Les mutations de Monnoyes onereuſes à la Nation. 133
Autre Calcul des pertes que fait l'Etat à ces mutations de Monnoyes. 141
Le Commerçant eſt un homme cher à l'Etat. 154
Le Laboureur & l'homme d'induſtrie doivent être protegez. 155
Le Gouvernement loué de n'avoir pas touché aux Monnoyes. 156
Art. v. *Où l'on continuë à examiner les effets de nos mutations de Monnoyes ſur le Chan-*

ge, depuis le commencement du mois d'Août 1723. *juſqu'à la refonte générale, ordonnée par Edit du mois de Janvier* 1726. 159

Etat des Monnoyes & du Change au commencement du mois d'Août 1723. 159

Année 1724. 169

Diminutions d'Eſpeces. 177

Effets de ces diminutions. 184. & 200

Année 1725. 185

Année 1726. 186

Réponſes à deux objections ſur les diminutions. 197

Art. VI. *Où l'on continuë à examiner les influences des variations des Monnoyes ſur le Change, depuis le premier Fevrier* 1726. *juſqu'à la fin de l'année* 1734. 202

Onze derniers mois 1726. ibid.

Refonte générale des Monnoyes. 203

Surhauſſement du mois de May 1726. 230
L'Arrêt du 15. *Juin* 1726, *& ſon effet.* 245
Situation de nos finances au commencement de 1727. 248
Année 1727. 251
Avantage que procure la ſtabilité de nos Monnoyes. 264
Nous avons obligation au Miniſtere actuel. 268
Ce que faiſoient nos Ancêtres, pour avoir une Monnoye ſtable. 269
La France a deux dettes à acquitter. 281
Ce que faiſoient nos anciens Rois en affoibliſſant les Eſpeces. 285
Toute fabrication de Monnoye doit ſe faire aux dépens du Roy, & non des Sujets. 287
Art. VII. *Contenant quelques cauſes des variations des prix de*

toutes choſes, & par occaſion quelques obſervations ſur le Commerce & la Navigation en général & ſur quelques obſtacles à leur progrès. 289

La France a des avantages pour le Commerce que les autres Etats n'ont point. 309

La Nobleſſe ne fait point le Commerce. 313

Services du Noble & du Negociant. 315

Sentiment du Duc de Sully. 316

Le Commerce en gros & maritime n'a rien que d'honorable. 319

Témoignages de l'antiquité en faveur de ce Commerce. 320

Les Empereurs Romains le favoriſent. 323

Le Commerce Maritime honorable chez les Anciens. 325

La France, auſſi-bien que l'Empire Romain, a des Villes ma-

ritimes & commerçantes. 326
Les forces maritimes néceſſaires à la puiſſance des Etats. 330
Etabliſſement de la Banque Générale, & de la Compagnie des Indes. 338
Actions d'Occident & des Indes. 342
Situation du crédit au 4. Octobre 1719. 348
Progrès du ſyſtème. 350
Situation du crédit à la fin de Novembre 1719. 352
Ses effets. 353
Situation du Roy & de la Compagnie des Indes. 358
La ſituation du Rentier n'étoit pas favorable. 361
Montant des effets publics à la fin de chaque mois. 363
Reponſe à ceux qui propoſoient la deſtruction de la Compagnie des Indes. 366
La navigation eſt l'ame du Commerce

merce & le moyen d'augmenter la puiſſance du Roy. 372
Ce que coûtoit la Marine en 1681. 374
Autre calcul fondé ſur le prix d'un vaiſſeau de 60 *canons, qui coute* 600 *mille livres tout armé.* 378
Qui eſt le maître de la mer, eſt le maître de tout. 383
Néceſſité où eſt la France d'avoir une puiſſante Marine. 384
Dénombrement de nos hommes de mer. 386
Le premier honneur eſt dû au pavillon françois. 389
Dans les premiers tems les Nobles & les Roturiers commerçoient également. 392
C'eſt la Navigation & le Commerce qui font la puiſſance de l'Angleterre, de la Hollande, de Genes &c. 394
Néceſſité où eſt la France d'avoir

un Port au milieu de la Manche, & en quel lieu. 400
Récapitulation & concluſion. 405

Fin de la Table du Tome II.

Errata du Tome Second.

Page 17. lig. 6. & 7. commence ent, *liſez* commencerent.
23. lig. 17. & 18. Amſtelredam, *liſez* Amſterdam.
132. Note (*c*) 1. $38\frac{1}{4}$. *liſez* 1. à $38\frac{1}{4}$.
307. lig. 9. qui ne pouvent, *liſez* qui ne peuvent être.
456. à la Note, & de ce Commerce, *liſez* & du Commerce.

Dans *l'Errata du premier Tome*, ligne 19 liſez page 331. *liſez* page 371.

REFLEXIONS

REFLEXIONS POLITIQUES SUR LES FINANCES ET LE COMMERCE.

CHAPITRE III.

Dans lequel on examine ſi le ſurhauſſement des monnoyes, eſt avantageux ou contraire à notre Commerce, en ſuivant le cours du change étranger, qui en eſt LE VERITABLE BAROMETRE, *& la ſeule route qui puiſſe nous le montrer avec certitude & avec clarté.*

ARTICLE I.

Contenant les explications neceſſaires pour l'intelligence de ce que j'ai à dire, avec l'état des Monnoyes & du Change en Janvier 1709.

POUR concevoir ce que j'ai à dire dans ce Chapitre, il eſt à propos d'expliquer ici ce que c'eſt que le Change.

On entend par change la negociation que font enſemble deux Marchands qui ſe trouvent en même lieu, par laquelle l'un des deux ſe charge à un certain prix des fonds que l'autre a dans un pays étranger quelconque, ou bien autrement.

On entend encore par change la remiſe reciproque que ſe font

deux negocians, l'un François par exemple & l'autre Hollandois, des ſommes qui leur ſont dûes, au François en Hollande pour le prix des marchandiſes qu'il y a tranſportées au de-là de la valeur de celles qu'il en rapporte, & au Hollandois en France pour la même choſe, afin d'eviter l'un & l'autre la peine, les riſques, & les depenſes du tranſport de l'argent. D'où je tire ces principes fondamentaux.

I.

Le change n'eſt qu'une compenſation de valeur d'un païs à un autre.

II.

Si notre Commerce & notre depenſe chez les Etrangers ſont égaux à leur Commerce & à leur

dépense chez nous, la compensation est égale : alors on dit que *la balance de ce Commerce est égale*, & le change au PAIR ; c'est à dire, qu'on recevra dans le lieu du payement autant d'argent en poids & en titre qu'on en a donné. Ainsi, si le François pour chacun de ses écus actuels de 3. liv. qu'il donne à Paris en especes nouvelles, reçoit 54 $\frac{1}{23}$ deniers de gros argent courant, ou 52 deniers de gros argent de Banque en Hollande & 29 $\frac{1}{2}$ deniers sterlins à Londres, & si le Hollandois pour ses 54 $\frac{1}{23}$ deniers de gros argent courant, ou pour ses 52 deniers de gros argent de Banque, reçoit un écu de 3. livres à Paris, ils recoivent exactement autant qu'ils donnent l'un & l'autre ; s'ils reçoivent plus, ils gagnent, & s'ils reçoivent moins ils per-

dent. Qu'il me ſoit permis de faire ici une remarque à l'occaſion de cette Parité.

Deux ſortes de Monnoyes ſont l'ame & le mobile du Commerce, l'une REELLE, & l'autre IDEALE.

La Monnoye REELLE eſt d'or & d'argent : elle fut introduite pour la facilité du Commerce ; elle fit ſucceder les ventes aux échanges, en devenant le prix & la meſure de tout ce qui entre en Commerce parmi les hommes. Mais comme le tranſport embaraſſant de ces eſpeces faiſoit encore un obſtacle au Commerce, on eut recours aux Lettres de change d'un Pays ou d'une Place ſur une autre ; & pour rendre les negociations & les calculs plus faciles, on imagina des Monnoyes de compte ou de change, comme les livres, les ſols, & les écus en France, les deniers, les ſols & les Livres ſterlins en Angleterre, les deniers, les ſols, & les livres de gros en Hollande &c. Cette derniere ſorte de Monnoye *Idéale*, ou imaginaire, & qui, à proprement parler, conſiſte en des noms Collectifs, qui comprennent ſous eux un certain nombre de Monnoyes *Réelles*, ſera nommée Monnoye POLITIQUE.

Ces deux ſortes de Monnoyes nous fourniſſent deux ſortes de comparaiſons à faire, ou d'égalités & de rapports à con-

ſiderer. La premiere, entre le poids, le titre, & la valeur des Monnoyes *réelles* d'un pays, & le poids, le titre, & la valeur des Monnoyes *réelles* d'un autre Pays : cette ſorte d'égalité ſera nommée LE PAIR REEL.

Le Pair *réel*, ou cette exacte égalité, entre les Monnoyes courantes eſt le point le plus delicat, le plus eſſentiel, & le plus inconnu du Commerce de change : il eſt auſſi le point le plus fixe d'où l'on puiſſe partir ; car le poids & le titre des Monnoyes ſont par tout plus conſtants que leurs valeurs numeraires. La ſeconde égalité que l'on doit conſiderer, eſt celle qui ſe trouve entre les Monnoyes de change d'un pays, & les Monnoyes de change d'un autre pays, leſquelles reçoivent de frequens changemens dans ce qu'il faut de l'une pour égaler l'autre. Ces variations, qui proviennent de la valeur arbitraire que les Souverains donnent aux Monnoyes *Réelles* dans leurs Etats, & de l'abondance ou de la rareté des Lettres de change d'une Place ſur une autre, font preciſément ce qu'on appelle les Changes. Leur égalité conſiſte à trouver le rapport d'un change à deux ou pluſieurs changes donnez : elle fait ce que nous appellerons le PAIR POLITIQUE.

Ce Pair eſt donc une exacte égalité entre les prix des changes de differentes Places, comparez entre eux. Il eſt l'objet de l'attention la plus importante que doit avoir un Negociant. Ce Negociant doit ſuivre les differences de ces changes. Il en

doit faire d'exactes & de frequentes comparaiſons ; il doit examiner chaque jour ce qui reſulte des changemens combinez entre eux. C'eſt par cet examen ſcrupuleux & détaillé qu'il decouvre les routes qu'il doit ſuivre, & les circuits qu'il peut ou qu'il doit faire de place en place, afin de ſe mettre en etat de profiter de tout l'avantage que lui preſente chaque change en particulier, & d'éviter de remettre directement ſur une place dont le change ne lui paroîtra pas favorable.

Voila donc deux ſortes de Parités qu'il ne faut pas confondre : le PAIR REEL, & le PAIR POLITIQUE. Perſonne n'a encore traité du Pair réel ; pour le faire d'une façon ſatisfaiſante & utile, il faut être parfaitement inſtruit des poids, des titres & des valeurs des Monnoyes réelles de tous les Etats de l'Europe. Il faut être au deſſus de la difficulté des calculs qu'il exige, afin qu'aucun ne puiſſe arrêter. Il faut auſſi connoître neceſſairement, & avec la derniere préciſion, le raport le plus exact qui ſoit poſſible, entre les poids avec leſquels on peſe l'or & l'argent dans l'Etat où l'on eſt, & ceux avec leſquels on peſe ces mêmes métaux dans tous les autres Etats ; car c'eſt du rapport ou de la connoiſſance exacte de tous ces differens poids, que depend abſolument toute comparaiſon de la Monnoye d'un Etat, avec celle d'un autre Etat.

On trouve dans les Livres de Commerce, ou de Changes étrangers, faits par nos

Arithmeticiens, des rapports de poids & de meſures; mais ce ſont des rapports pris ſans exactitude entre les poids avec leſquels on peſe les marchandiſes dans ces Etats; outre que ces poids ne ſont pas partout ceux avec leſquels on peſe l'or & l'argent, l'importance de ces metaux demande bien plus d'exactitude & de préciſion que les marchandiſes n'en exigent, & qu'on ne leur en donne réellement; ainſi celui qui ſuivroit ces rapports, ſe tromperoit bien lourdement.

Quant à la maniere de trouver le pair *réel* entre les Monnoyes réelles de deux Etats, ou le Pair *Politique* entre les Monnoyes de Change de deux ou de pluſieurs Etats, j'en donnerai cy-après, à la fin de cet article, pag. 25. une formule genérale, dont je me ſers il y a plus de vingt ans, par le moyen de laquelle on trouvera toutes ces Parités: elle ſuppoſe une connoiſſance exacte de toutes les Monnoyes réelles, de leurs poids, de leurs titres, & de leurs valeurs en chaque Etat; mais comme ce detail n'eſt pas de mon ſujet, je ne m'y arrêterai pas davantage. Je reprends la ſuite des Principes du Change & du Commerce.

III.

Si une Nation nous fournit plus qu'elle ne reçoit de nous,

ou ſi nous faiſons chez elle plus de depenſe qu'elle n'en fait chez nous, il faut neceſſairement lui payer cet excedent, qui eſt appellé LA BALANCE DU COMMERCE entre ces deux Nations, ſoit en argent monnoyé, ſoit en lingots.

Or pour payer cette balance dûe à l'Etranger, la demande ou la recherche de ſon argent, ou de ſes Lettres de Change devient chez nous plus grande que leur quantité : c'eſt ce qui l'enchérit, & ce qui fait baiſſer le Change au-deſſous (*a*) du Pair, parce qu'alors les Hollandois nous donnent moins

[*a*] Je dis que le Change *baiſſe*, quand il tombe au-deſſous du Pair : c'eſt ce qu'il faut entendre tant ici que dans la ſuite. Bien des gens diſent qu'il *hauſſe*, parce qu'ils entendent qu'il nous faut donner une plus grande quantité de livres ou d'Ecus pour une certaine quantité de Monnoye étrangere.

que 54 $\frac{1}{23}$ deniers de gros, argent courant, ou que 52 deniers, argent de Banque, & l'Anglois moins que 29 $\frac{1}{2}$ deniers ſterlins pour notre Ecu de 60 ſols : alors nous recevons moins, ou nous donnons plus d'argent que nous n'en avons reçû ; ce qui nous rend le change déſavantageux. Il baiſſe au-deſſous du Pair ou de ſa véritable valeur. C'eſt ainſi qu'il eſt devenu un trafic ; & cette différence du Pair à ce que l'on donne, fait le cours du Change. En ce cas il nous montre que la France eſt débitrice envers l'Etranger, & conſéquemment que le Commerce qu'elle fait avec lui eſt onéreux & à charge.

De même, toutes les fois que la France fournira à l'Etranger plus qu'elle ne recevra de lui, l'Etranger lui ſera débiteur, &

le Change a ſon avantage ; parce que le beſoin que cet Etranger aura de notre argent, ou de nos lettres pour nous payer cette balance, en augmentera chez lui la recherche, & la demande, & c'eſt lui alors qui ſera obligé de nous donner plus qu'il ne nous doit réellement ; ce qui fait monter le Change au-deſſus du pair ; parce que pour notre Ecu de 60 ſols, le Hollandois nous donne plus de 54 deniers de gros courans, ou plus de 52 deniers de Banque, & l'Anglois plus de 29 $\frac{1}{2}$ deniers ſterlins : alors le Change eſt à notre avantage.

Selon ces Principes, le Change, qui eſt au-deſſus du pair, nous eſt avantageux, & nous montre que le Commerce que nous faiſons avec cette Nation, nous eſt favorable, puiſqu'elle nous redoit.

Et le Change, qui eſt au-deſſous du pair, nous eſt déſavantageux, & nous apprend que notre Commerce nous eſt onéreux & à charge, puiſque nous redevons à l'Etranger : d'où je conclus trois choſes.

La premiere, que *le Change nous montre journellement laquelle des deux Nations redoit à l'autre, & qu'il eſt par conſéquent le véritable* BAROMETRE DU COMMERCE.

La ſeconde, que *la nation qui redoit, a le deſavantage du Commerce, & que celle à laquelle il eſt dû, a l'avantage.*

Et la troiſiéme, que *le Commerce avantageux attire néceſſairement les matieres d'or & d'argent dans l'Etat qui a l'avantage, ou auquel il eſt dû, & qu'elles ſortent de l'Etat qui a le deſavantage ou qui redoit.*

Il y a cependant des cas, qui peuvent apporter quelqu'exception à cette regle. Il arrive de tems à autre des mouvemens extraordinaires dans les changes. Ceux qui ſont cauſés par un fait de Commerce, ne ſont pas ordinairement de durée, ni d'une ſenſibilité conſidérable aux Négocians: les choſes ſe remettent promptement dans leur ſituation naturelle, & la balance panche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Mais il n'en eſt pas de même, lorſque ces mouvemens ſont occaſionnez par des cauſes Supérieures & indépendantes du Commerce. Par exemple une refonte de Monnoye trop avantageuſe au Roy, & par conſéquent trop onereuſe à ſes Sujets, une Chambre de Juſtice, un Viſa &c, engagent les peuples à remettre leurs fonds à l'Etranger, afin de ſauver une partie de

leur perte : alors ſans être débiteurs, le Change baiſſe tout d'un coup. Il en eſt de même, lorſqu'un Etat par politique ſe trouve obligé à payer de groſſes ſommes dans les pays Etrangers, ſans qu'il ait reçû de compenſation : alors ce mouvement eſt la perte du Change ; il eſt beaucoup plus ſenſible & de plus longue durée. En pareil cas, & avant de paſſer par le Change, il faut l'étudier finement, & l'examiner de bien près ; & ſi on ne le trouve pas capable de ſoutenir des remiſes conſiderables, il vaut beaucoup mieux tranſporter l'argent en nature, que d'abîmer le Commerce.

Moyen ſûr & prompt, de connoître l'état du Commerce.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que des yeux attentifs ſur

le cours journalier de ce Change, en voyant laquelle des deux nations redoit à l'autre, ou laquelle a l'avantage ou le deſavantage du Commerce, verroient auſſi ce qu'il conviendroit de faire, pour ſoutenir ce Change ou pour bonnifier le Commerce. Ce moyen de connoître la Balance du Commerce eſt infiniment plus prompt & plus ſûr, que celui d'examiner l'entrée & la ſortie des Marchandiſes: car il met journellement le légiſlateur en état d'agir, ſoit pour ſoutenir & conſerver l'avantage, ſi on l'a, ſoit pour le rappeller, ſi on ne l'a pas; au lieu que celui qui réſulte de l'examen des denrées, qui entrent & qui ſortent du Royaume, ne peut ſe connoître que long-tems après, & alors il n'eſt plus tems d'agir. Peut-être faut-il ſe ſervir de l'un & de l'autre.

Voyez ci-après Art. 7. de ce Chap. ce qui y eſt dit à ce ſujet.

Par la même, raiſon ſi nous ſuivons de près le cours de ce Change, pendant une eſpace de tems où il y ait eu de ces variations de Monnoyes dans le haut & dans le bas, nous verrons également qu'elles ont été leurs influences ſur le Change, & conſéquemment ſur notre Commerce, & par là, lequel eſt le plus avantageux à ce même Commerce, ou de l'Eſpece haute, ou de l'Eſpece baſſe.

A l'égard du tems qui nous fournira ces variations de Monnoyes, il n'eſt pas néceſſaire de remonter à ces ſiécles reculez de Philippe le Bel, ni de ſes ſucceſſeurs immédiats. Il en eſt arrivé ſous nos yeux & de notre tems d'aſſez conſiderables, pour nous ſervir à découvrir la vérité que nous cher-

chons. Ce tems ſera celui qui s'eſt écoulé depuis la refonte générale de nos Monnoyes, faite en vertu de l'Edit du mois de May 1709. juſqu'au mois d'Avril 1717. que commencent les Billets de la Banque, r paſſant par deſſus le tems nébuleux du ſiſteme, nous reprendrons à la nouvelle fabrication d'Eſpeces, ordonnée par l'Edit du Mois d'Août 1723: & nous continuerons juſqu'à la fin de l'année 1734. Nous trouverons dans ces deux intervales de tems, des variations de Monnoyes dans le haut & dans le bas, très-propres à nous montrer ſenſiblement quels ont été les effets des unes & des autres ſur le Change, & conſequemment ſur notre Commerce.

Si cependant nous avions pû trouver le cours des Changes d'un tems plus éloigné de nous,

que celui-ci, nous l'aurions préféré, parce que dans le deſſein où nous ſommes de montrer qu'il eſt infiniment plus avantageux aux Peuples & au Roy même, de prendre les ſecours, dont Sa Majeſté peut avoir beſoin, par tout ailleurs que dans une mutation de Monnoye quelconque, nous ſommes obligez de parler de toutes les operations qui ont été faites ſur nos eſpeces, & d'en faire voir les bons ou les mauvais effets ſur le Change, & par conſequent ſur notre Commerce. On pouroit peut-être penſer que dans l'examen que nous nous propoſons de faire, nous apportons un eſprit de critique : mais nous declarons que nous en ſommes fort éloignez, que notre examen eſt un examen d'inſtruction, nous n'a-

vons aucune envie de blâmer les auteurs de ces operations: les beſoins de l'Etat & les circonſtances dans leſquelles ils ſe ſont trouvez, les ont peut-être obligez malgré eux à recourir à ces expediens onereux.

Dans l'eſpace du temps que nous allons parcourir, on verra arriver pluſieurs fois les mêmes operations d'augmentation, de diminution, de refontes, ou de fabrications d'eſpeces: ainſi qu'on ne ſoit pas ſurpris d'y trouver auſſi des reflexions à peu près ſemblables. On eſt obligé de ſuivre l'ordre des temps, & par conſequent de repeter, ſur une opération ſemblable à une précédente, à peu près le même raiſonnement qui aura déja été fait ſur la premiere.

Etat dans lequel étoient nos Monnoyes & les Changes en 1709. *avant & lors de la refonte.*

La quantité de matieres d'or & d'argent, & entre autres, de Piaſtres, qui arriverent dans nos Ports par le Commerce de mer fut ce qui occaſionna la refonte ordonnée par l'Edit du mois d'Avril 1709. des Louis d'or de 32 au marc fixez à 16. livres 10. ſols, & des Ecus de 8. au marc à 4. livres 8. ſols.

Avant cet Edit, la Monnoye qui couroit, étoit des Louis d'or de 36 $\frac{1}{4}$ au marc. & des Ecus de 9 au marc. L'arrêt du Conſeil du 20. Novembre, regiſtré le 10 Decembre 1708. fixe cet ancien Louis d'or au premier Janvier 1709. à 12. livres 15. ſols chacun, & l'Ecu à 3. livres 8. ſols. La proportion

entre l'or & l'argent étoit alors de 15. à 1. Et par les prix que donne l'Edit d'Avril aux nouvelles Monnoyes, dont il ordonne la fabrication, cette proportion eſt encore de 15 à 1. mais les diſpoſitions de cet Edit ne durerent pas longtems; la multiplicité des reformes & des fabrications de Monnoyes ayant produit dans le public un grand nombre d'Eſpeces à des titres differens, il parut important d'y remedier par une nouvelle refonte, qui fut ordonnée par l'Edit du mois de May 1709. regiſtré le 14.

Cet Edit ordonne que les Louis d'or, fabriquez en vertu de l'Edit du mois d'Avril precedent de 32 au marc, auront cours pour 20. liv. au lieu de 16. liv. 10. ſols & les Ecus de 8 au marc pour 5. livres, au lieu de 4. livres 8. ſols,

C'eſt ici ſans doute l'augmentation du quart, dont notre Auteur parle à la page 202. de ſon livre, & à laquelle il attribue le ſalut de l'Etat. Elle derangea la proportion entre l'or & l'argent, qui étoit 15e. en 16e. : ce qui enchériſſoit l'or, & diminuoit l'argent. On ne repetera point ici ce qui en a été dit cidevant. (*a*) Elle n'eſt pas d'un quart, elle eſt d'un huitieme ſur l'argent, & d'un cinquiéme ſur l'or.

Les nouvelles Eſpeces, dont la fabrication fut ordonnée par cet Edit du mois de May furent des Louis d'or de 30 au marc, plus peſans que les precedens, & fixez cependant à 20 livres, & des Ecus de 8 au marc, eſtimez 5 livres. Ce qui fit l'effet d'une diminution ſur

[*a*] Chap. 1. art. 4. pag. 56. & ſuiv.

l'or d'un 16e. & retablit la proportion 15e. entre l'or & l'argent, que l'augmentation des Eſpeces ordonnée au mois d'Avril avoit derangée.

Ces valeurs numeraires du Louis d'or à 20. livres, & de l'Ecu à 5. livres, durerent tout le reſte de cette année 1709. & pendant les ſuivantes 1710. 1711. 1712. juſqu'au premier Decembre 1713 : ainſi elles furent conſtantes & fixes pendant plus de quatre ans & demi.

Le 28. Janvier 1709, le Change de Paris ſur Amſtelredam étoit à 87. deniers de gros pour notre Ecu de Change, qui eſt toujours de trois de nos livres ; & le premier Fevrier il étoit à 88, & notre Ecu de 9. au marc paſſoit pour 3. livres 8. ſols

Voilà l'état dans lequel étoient nos Monnoyes & les Changes au commencement de 1709: il ne s'agit plus que de voir, ſi ce Change nous étoit avantageux, ou contraire. Pour le connoître, il faut ſçavoir quel étoit alors le Pair réel de notre Ecu de Change contre les deniers de gros en Hollande, eu égard aux titres, aux poids & aux valeurs numéraires des Monnoyes qui avoient cours en France & en Hollande, en Janvier & Fevrier 1709. C'eſt ce que va nous donner, dans la derniere préciſion, la ſolution du problême ſuivant.

Les Ecus qui avoient cours en France étoient à 10. d. 22. grains de fin à la taille de neuf au marc & valoient 3.l.8.ſ. chacun.

Les Ecus, ou Reichſthallers de Hollande a 10. 5 g. de fin, à la taille de 8 $\frac{8}{19}$ à notre marc valoient 100. d. de gros argent courant, ou 96. argent de Banque.

Quel

Quel étoit le pair de l'Ecu de Change de France, qui eſt toujours de 3. livres, contre des deniers de gros, ſuivant ces deux Hipotheſes?

PREMIER CALCUL *pour l'arg. Courant.*		SECOND CALCUL *pour l'arg. de Banque.*	
x den. = $\frac{4}{5}$ liv.		x den. = $\frac{4}{5}$ liv.	
$3\frac{2}{5}$ liv. = 1 Ecu		$3\frac{2}{5}$ liv. = 1 Ecu	
12 Ecus = $10\frac{11}{12}$ de fin		12 Ecus = $10\frac{11}{12}$	
9 = 1 marc		9 = 1 m.	
1 marc = $8\frac{8}{19}$ r.		1 m = $8\frac{8}{19}$	
$10\frac{5}{24}$ r. = 12.		$10\frac{5}{24}$ = 12	
1 = 100 d.		1 = 96 d.	
17	4	17	4
245	24	245	24
12	131	5	131
19	160	12	160
3	2	19	32
49		49	2
$4748x = 4192000.$		$15827x = 1341440$	
$x = 88\frac{7}{25}$ den.		$x = 8\,4\frac{3}{4}$	

Suivant le premier Calcul cy deſſus, le Pair demandé etoit $88\frac{7}{25}$ deniers de gros argent courant, en ſuppoſant, comme

tous les Auteurs qui ont traité des Changes étrangers, que les Rixdales valent 50 ſols courant, ou 100. deniers de gros: mais comme ce rixdale n'eſt reçû à la Banque d'Amſterdam que pour 48 ſols, ou 96. deniers de gros argent de Banque, & que par les Ordonnances de cette ville pour le Change, faites le 11. Decembre 1643. part. 3. liv. 1. tit. 8. & 9. *toutes les lettres de Change de la ſomme de trois cens florins & au deſſus ſe doivent payer en Banque, ſur peine de vingt cinq florins d'amende & d'être tenues pour mal payées, quelques conditions, clauſes & ſtipulations qu'elles puiſſent contenir, ou que l'accepteur y ait pû inſerer*, il faut chercher la parité en deniers de gros argent de Banque, laquelle étoit 84 $\frac{1}{4}$ ſuivant le

ſecond calcul cy-deſſus. Cette parité, argent de Banque, ſera celle que nous ſuivrons toujours dans la ſuite de ce Chapitre.

ARTICLE II.

Examen du cours des Changes depuis le premier Janvier 1709 *juſqu'à la fin du mois de Septembre* 1713.

SUivant ces calculs, celui qui donnoit 3. livres à Paris & qui recevoit 88 $\frac{7}{25}$ deniers de gros argent courant en Hollande, ou 84 $\frac{3}{4}$ deniers de gros argent de Banque, recevoit poids pour poids, & titre pour titre, préciſément autant qu'il avoit donné. S'il recevoit plus il gagnoit, & s'il recevoit moins il perdoit.

Or en Janvier 1709. le Change étoit à 87 deniers de gros & le premier Fevrier à 88. C'eſt à dire 2 $\frac{1}{4}$ & 3 $\frac{1}{4}$ deniers de gros au deſſus du Pair 84 $\frac{3}{4}$ argent de Banque : c'étoit depuis 2 $\frac{13}{20}$, juſques à 3 $\frac{83}{100}$. pour cent, que recevoit le François de plus qu'il ne donnoit. Ce qui nous montre que le Commerce, que nous faiſions alors avec cette nation en argent de Banque, nous étoit avantageux depuis 2 $\frac{65}{100}$. juſqu'à 3 $\frac{53}{100}$. pour cent.

Diminution d'Eſpeces.

L'Arrêt du Conſeil du 19. Fevrier 1709. regiſtré le 4. Mars, & publié le 26, reduit l'ancien Louis d'or à 12. livres 10. ſols & l'ancien Ecu à 3. livres 7. ſols, C'eſt une dimi-

nution de 5. ſols par Louis & d'un ſol par Ecu.

Le 8. Mars le Change étoit à 85. deniers de gros & comme cette diminution porta le pair à 86. deniers de gros argent de Banque, le Change étoit au deſſous de cette parité, d'un denier de gros, & à nôtre desavantage de 1 $\frac{7}{43}$. pour cent. Ainſi cette diminution, nous fit perdre non ſeulement l'avantage dans lequel nous étions auparavant, de 2 $\frac{65}{100}$. à 3 $\frac{83}{100}$. pour cent, mais encore 1 $\frac{7}{43}$. pour cent de plus; ce qui fait une différence à notre prejudice de 4. à 5. pour cent.

L'Edit du mois d'Avril regiſtré le 22. portant une nouvelle fabrication de Louis d'or de 32. au marc & d'Ecus de 8. au marc, donne à ces Eſpeces le même cours dans le

public, que celui porté par l'Arrêt du 19 Fevrier ; mais il fixe le marc de ces Ecus porté aux Monnoyes à 32. livers 10. sols : c'étoit comme si on les eût reçus sur le pied de 3. livres 12. sols $2\frac{2}{3}$. den. chacun ; ce qui produisoit une augmentation de 5. sols par Ecus : mais cet Edit n'eut pas une grande execution ; elle fut derangée par celui du mois de May suivant. Ainsi le cours de ces Especes porté par l'Arrêt du 19 Fevrier, publié le 26. Mars, avoit encore lieu, & par consequent le pair 86. en argent de Banque.

Or le 25. Avril 1709 le Change étoit à 84. den. de gros. Il étoit donc au dessous du pair de 2. d. ce qui faisoit encore contre nous une perte de $2\frac{14}{43}$. pour cent.

L'Edit du mois de May sui-

vant regiſtré le 14 & publié le 18 au matin, veut que cet Ecu de 9. au marc ſoit reçû dans les Bureaux & Recettes Royales, à raiſon de 3. livres 10. ſols, & le marc aux hôtels des Monnoyes à 32. livres 10. ſols

Augmentation d'un $\frac{1}{5}$ ſur l'or & d'un $\frac{1}{8}$ ſur l'argent.

Cet Edit ordonne une nouvelle fabrication de Louis d'or de 30 au marc, fixés à 20. livres. & d'Ecus de 8 au marc à 5. livres. Il met le Louis d'or de 32. au marc de 16. livres 10. ſols à 20. livres comme le nouveau Louis d'or, & l'Ecu de 8. au marc à 5. livres au lieu de 4. livres 8. ſols. Par là il porte le prix du marc d'or en œuvre à 640. livres, & celui

d'argent à 40 livres. Et en fixant le marc des anciens Louis d'or à 487. livres 10. ſols, & celui des anciens Ecus à 32. livres 10. ſols, il laiſſe entre l'or ancien & l'or nouveau, une difference de 152. livres 10. ſols ou de 31 $\frac{7}{25}$. pour cent, & entre l'argent ancien & l'argent nouveau une difference de 7. livres 10. ſols, ou de 23 $\frac{1}{13}$. pour cent.

Ces deux differences, qui devroient être égales, ne le ſont point; cette inégalité étoit un déſordre & une diſproportion dans la valeur numéraire donnée à ces Eſpeces. Cette diſproportion ou cette grande difference, entre le prix de ces anciennes Eſpeces & celui des nouvelles, eſt une exception à la régle générale réſultant des principes établis à l'Article pre-

mier du préſent Chapitre, laquelle difference a dû occaſionner la recherche & le tranſport des anciennes en pays Etrangers ; d'où après les avoir refondues & remarquées aux coins des nouvelles, on nous les renvoyoit : ce qui fait toujours baiſſer le Change à notre déſavantage. Et alors l'Etranger y gagne une bonne partie du bénéfice que le Roy y devoit faire : c'eſt une perte réelle pour l'Etat. Ce qu'il faut entendre dans la ſuite, toutes les fois qu'on aura occaſion de faire le même raiſonnement.

Il eſt vrai que cet Edit du mois de May, en fixant à 20 livres les nouveaux Louis d'or de 30 au marc, dont il ordonne la fabrication, réduit le marc de ces nouveaux Louis à 600 livres ; ce qui rétablit la pro-

portion 15e. entre l'or & l'argent, & ne laiſſe plus entre l'or ancien & l'or nouveau, qu'une difference de 112 livres dix ſols, ou de $23\frac{1}{13}$ pour cent, comme elle eſt de l'argent ancien à l'argent nouveau; mais en égaliſant cette difference ruineuſe, on ne l'ôte pas : par conſéquent le déſordre d'une Monnoye forte & d'une Monnoye foible ſubſiſte toujours. Il n'eſt pas difficile de concevoir que ces ſortes d'opérations ne ſçauroient être favorables à notre commerce, & que cette augmentation d'un cinquiéme ſur l'or, & d'un huitiéme ſur l'argent, n'a jamais pû, ni dû être le ſalut de l'Etat, comme le dit notre Auteur à la page 202 de ſon Livre.

Cet Edit & l'Arrêt du 14 May publié le 20, rapprochent

le prix des anciennes Eſpeces de celui des nouvelles, en mettant l'Ecu ancien de 9 au marc à 3 livres 10 ſols ; ce qui réduit le pair à 82 $\frac{1}{3}$ d. de gros argent de Banque. Or le 25 du même mois de May, le Change étoit à 84 $\frac{1}{2}$ d. de gros, c'étoit 2 $\frac{1}{6}$ d. au deſſus du pair, & à notre profit, par conſéquent, de 2 $\frac{31}{50}$ pour cent ; ce qui nous montre la néceſſité qu'il y avoit d'augmenter les anciennes Eſpeces pour les rapprocher des nouvelles, ou bien de diminuer les nouvelles pour les rapprocher des anciennes.

L'Arrêt du 4 Juin 1709, publié le 7, rapproche encore l'ancienne Eſpece de la nouvelle, en fixant l'Ecu à 3 livres 12 ſols ; mais l'Arrêt du 25 du même mois publié le premier Juillet, le remet à 3 livres dix

ſols. Ceux du 20 Juillet, & du 13 Août confirment ce prix. Au premier Octobre ils demeurent réduits à 3 livres 7 ſols : & ils ſeront hors de tout cours & miſe au premier Janvier 1710, ſuivant les Arrêts des 7 & 28 Decembre 1709. Voilà des mutations qui ne favoriſent point le Change.

Ce Change étoit le 12 Juillet à 86 den. de gros; c'étoit $3\frac{2}{3}$ au deſſus du pair $82\frac{1}{3}$ argent de Banque, qui font $4\frac{45}{100}$. pour cent en notre faveur : cependant on recevoit toujours le marc de ces Ecus aux Hôtels des Monnoyes, ſur le pied de 32 livres 10 ſols; ce qui étoit la même choſe, que ſi on eût reçû ces Ecus à raiſon de 3 livres 12 ſols chacun ; à ce prix le pair étoit $80\frac{1}{25}$ d. de Banco : & le Change pendant tout le

reſte de cette année 1709, a roulé de 86 à $83\frac{1}{2}$. Il a donc toujours été au deſſus du pair depuis $5\frac{14}{15}$ juſqu'à $3\frac{11}{15}$ deniers de gros : ce qui nous faiſoit un avantage de $7\frac{44}{100}$ à $4\frac{94}{100}$ pour cent, malgré toutes ces variations arrivées ſur les anciennes Eſpeces. Ces mutations ſur les Eſpeces dérangent extrêmement notre Commerce ; & en le dérangeant, on dérange auſſi les revenus de l'Etat & des particuliers, ce qui nous rend évidente l'utilité d'une Monnoye fixe.

ANNE'E 1710.

Au premier Janvier de cette année 1710. les anciennes Eſpeces furent décriées ; elles n'eurent plus aucun cours dans le Public, en vertu des Arrêts

du Conſeil d'Etat du Roy, des 7 & 28 Décembre 1709 : on les recevoit ſeulement dans les Bureaux & Recettes Royales, à raiſon de 13 livres 10 ſols le Louis d'or, & de 3 livres 13 ſ. l'Ecu. Cependant ces mêmes Arrêts veulent que les Eſpeces & matieres d'or & d'argent, qui ſeront portées aux Hôtels des Monnoyes ſans Billets de Monnoyes, y ſoient payées ſur le pied de 508 livres 15 ſols le marc de vieux Louis d'or, de Piſtoles d'Eſpagne, & de Léopolds d'or de Lorraine ; & de 33 livres 18 ſols 4 deniers le marc des Ecus, des Piaſtres & des Léopolds d'argent de Lorraine. Ce qui étoit la même choſe que ſi on eût reçû ces Ecus à la Monnoye, ſur le pied de 3 livres 15 ſols 4 deniers chacun. Cela eſt clair.

Augmentation des anciennes Eſpeces.

Cette augmentation des anciennes Eſpeces rapproche encore leur prix de celui fixé pour les nouvelles ; elle réduit le pair à $76\frac{24}{100}$ den. de Banco, l'Ecu compté à 3 livres 15 ſols, comme ci-deſſus. Or le Change a roulé pendant cette année 1710. à ces prix, 80, $80\frac{3}{4}$, 81 & $81\frac{1}{4}$; c'eſt-à-dire, qu'il a toujours été au deſſus du pair depuis $3\frac{16}{100}$. juſqu'à $4\frac{41}{100}$ deniers de gros ; & à notre profit depuis $4\frac{11}{100}$, juſqu'à $5\frac{73}{100}$ pour cent : ce qui nous montre bien clairement la néceſſité d'aneantir la difference qui ſe trouve encore entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece, qui formoit le bénéfice du Roy & du Billonneur.

Diminution des anciennes Eſpeces.

La Déclaration du 7 Octobre 1710, regiſtrée en Parlement le 14, & en la Cour des Monnoyes le 22 du même mois, rétablit le cours des anciennes Eſpeces ſur le pied de 13 livres le Louis, & de 3 livres 10 ſols l'Ecu à la piece, & le marc de ces Ecus 32 livres 10 ſols; c'eſt à raiſon de 3 livres 12 ſols chacun. Cette diminution de 5 ſols par Ecu remet le pair de notre Ecu de Change à 82 $\frac{1}{3}$ den. de Banco. Or le 16 Novembre le Change étoit à 81 : c'étoit 1 $\frac{1}{3}$ den. au deſſous du pair, ou 1 $\frac{6}{100}$ pour cent à notre perte. La ſuppreſſion des anciennes Eſpeces, nous mettoit dans un avantage de 4 $\frac{11}{100}$ à 5 $\frac{73}{100}$ pour

cent, & leur rétabliſſement nous met en perte de $1\frac{61}{100}$ pour cent, cela fait une difference à notre préjudice de $5\frac{72}{100}$ à $7\frac{38}{100}$ pour cent, dont la Commune étoit $6\frac{55}{100}$ pour cent.

ANNE'E 1711.

Pendant les dix premiers mois de 1711 que les choſes reſtérent en cet état, le Change roûla de $77\frac{1}{4}$ à 77, 74, $74\frac{1}{4}$ $71\frac{3}{4}$, $71\frac{1}{4}$ & 72. Or l'ancien Ecu compté à 3 livres 12 ſols, le pair de l'Ecu de Change étoit $80\frac{1}{25}$ deniers de Banco: le Change étoit donc au deſſous du pair de $2\frac{79}{100}$ à $8\frac{4}{100}$ den. ce qui nous faiſoit une perte depuis $3\frac{48}{100}$ juſqu'à 10 pour cent.

Il eſt donc clair que le décri de ces anciennes Eſpeces nous

avoit été avantageux, & que leur rétabliſſement dans le Public, à un prix encore auſſi éloigné de celui des nouvelles, que l'eſt celui, ſur le pied duquel cette Déclaration les rétablit, nous fait perdre non-ſeulement l'avantage où nous étions pendant leur ſuppreſſion; mais il nous fait auſſi retomber dans un deſavantage prodigieux. C'eſt l'effet de la diſproportion entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece. N'eſt-il pas honteux que nous travaillions nous-mêmes à ruiner notre Commerce en faveur de nos voiſins, qui ne ſont occupez qu'à ſoutenir & à augmenter le leur?

On fut un an à s'appercevoir de ce déſordre; mais à la fin on le ſentit. Pour y remédier entierement, il falloit ou ſupprimer totalement le cours de

ces anciennes Eſpeces, ou leur donner une valeur proportionnée à celle des nouvelles, en les augmentant; ou bien diminuer le prix des nouvelles, pour les aprocher des anciennes: mais aucun de ces moyens n'auroit ſatisfait aux beſoins dans leſquels on étoit. On ſe contenta donc de diminuer le mal, & d'y remédier en partie, en donnant à ces vieilles Eſpeces une valeur moins éloignée de celle des nouvelles.

Augmentation des anciennes Eſpeces.

Par la Déclaration du Roy du 24 Octobre 1711, regiſtrée le 27 & publiée le 29; laquelle fixe le marc des anciens Louis d'or à 561 livres, & celui des anciens Ecus à 37 livres 8 ſols:

c'étoit comme si on les avoit reçûs à raison de 4 livres 3 s. chacun.

Cette augmentation des anciennes Especes réduisit le pair de leur écu de Change à 69 $\frac{44}{100}$ den. de gros argent de Banque. Or dès le lendemain de la publication de cette Déclaration, c'est-à-dire dès le 30. Octobre, le Change étoit à 71 $\frac{1}{4}$, le 5. Novembre à 75 $\frac{1}{2}$, le 12 à 71 $\frac{3}{4}$, le 16 à 71, le 27 à 71 $\frac{1}{4}$ & le 30 Décembre à 71 $\frac{1}{2}$. Il étoit donc au dessus du pair de 2 $\frac{31}{100}$ à 1 $\frac{56}{100}$; ce qui faisoit depuis 3 $\frac{32}{100}$ jusqu'à 2 $\frac{1}{4}$ pour cent en notre faveur; & le 5 Novembre notre avantage étoit de 8 $\frac{72}{100}$ pour cent. Cette Déclaration nous fit donc regagner le desavantage dans lequel nous étions, qui étoit de 3 $\frac{48}{100}$ à 10 pour cent

& encore les 3 $\frac{82}{100}$ & 2 $\frac{1}{4}$ pour cent ci-deſſus : ce qui fit une différence en notre faveur de 6 $\frac{72}{100}$ à 12 $\frac{1}{4}$ pour cent. Cela prouve que *hauſſer les vieilles Eſpeces pour les rapprocher des nouvelles, eſt une bonne opération.*

ANNE'E 1712.

Selon la Déclaration du 24 Octobre 1711, le marc des vieux Louis d'or, des piſtoles d'Eſpagne, & des Léopolds d'or de Lorraine, eſt réduit à 540 livres au premier Janvier de cette année 1712, & celui des vieux Ecus, des Piaſtres, & des Léopolds d'argent de Lorraine, à 36 livres : c'étoit comme ſi on avoit reçû ces Ecus ſur le pied de 4 livres chacun. Et dans la vûe de les faire ſortir, cette

Déclaration annonçoit une diminution ſur ces Eſpeces & matieres pour le premier Février ſuivant : mais comme ces Eſpeces & matieres n'arrivoient point aux Monnoyes où elles étoient attenduës, on prorogea cette diminution pluſieurs fois. L'Arrêt du Conſeil du 29 Novembre indique la derniere prorogation & cette diminution au premier Janvier 1713.

Diminution ſur les anciennes Eſpeces.

Cet ancien Ecu de 9 au marc, qui étoit reçû ci-devant dans les Monnoyes ſur le pied de 4 livres 3 ſols, ne l'étant aujourd'hui que ſur le pied de 4 liv. ſe trouve diminué de 3 ſols, & par cette opération qui éloigne leur prix de celui des nouvelles,

le pair ſur Amſterdam eſt porté à 72 $\frac{1}{25}$ d. de gros argent de Banque, & celui ſur Londres à 40 $\frac{5}{8}$ den. Sterlins.

Or pendant les onze premiers mois de cette année 1712, le Change de Paris ſur Amſterdam roûla à ces prix, 71, 70 $\frac{3}{4}$, 70 $\frac{1}{2}$, 70 $\frac{1}{4}$, 70, 69 $\frac{3}{4}$ & 69 $\frac{1}{2}$ toujours au deſſous du pair de 1 $\frac{1}{25}$ à 2 $\frac{54}{100}$ d. de gros; ce qui faiſoit une perte pour notre Commerce depuis 2 $\frac{8}{100}$ & juſqu'à 3 $\frac{52}{100}$ pour cent. Si à cette perte on joint l'avantage dans lequel nous étions à la fin de 1711. qui étoit de 3 $\frac{32}{100}$ à 2 $\frac{1}{4}$ pour cent, on verra que cette diminution ſur les anciennes Eſpeces, éloignant leur prix de celui des nouvelles, au lieu de les rapprocher, nous cauſa une perte de 5 $\frac{40}{100}$ à 5 $\frac{77}{100}$ pour cent. Ainſi *diminuer les anciennes Eſpeces pour les éloigner*

du prix des nouvelles, c'eſt augmenter la diſproportion & faire une très-mauvaiſe opération.

Le Change de Paris ſur Londres étoit le 22 Novembre 1712 : à 42 $\frac{1}{2}$ & le 24 à 41 $\frac{1}{4}$ d. Sterlins ; il étoit donc au deſſus du pair 40 $\frac{5}{8}$ depuis 1 $\frac{7}{8}$ juſqu'à $\frac{5}{8}$ d. Sterlins : ce qui faiſoit un bénéfice de 4 $\frac{61}{100}$ à 1 $\frac{13}{100}$ pour cent en notre faveur, dont le commun étoit 3 $\frac{7}{100}$ pour cent.

La ſituation que nous préſentent ces opérations, nous paroît ſinguliere & mériter quelqu'attention. On vient de voir que nous étions en perte avec la Hollande de 2 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{25}{100}$ pour cent. Et dans le même tems nous avons l'avantage ſur l'Angleterre de 4 $\frac{61}{100}$ à 1 $\frac{53}{100}$: pour cent : voilà donc entre ces deux places une difference à notre égard

égard de $6\frac{69}{100}$ à $\frac{5}{100}$ auſſi pour cent. Cette inégalité ne doit jamais ſe rencontrer dans le Change, ou ſi elle ſe rencontre elle ne ſçauroit durer. Un Etat peut tirer de nous beaucoup plus qu'un autre Etat, & que nous ne tirons de lui, & par là devenir notre débiteur; ce qui feroit hauſſer le Change en notre faveur, pendant qu'il peut être égal, ou à notre perte, avec un autre Etat; mais cette ſituation ne dure que juſqu'à la ſolde qui ne tarde pas, parce que ce retard ſeroit déſavantageux à l'Etat débiteur. D'un autre côté, le paſſage de nos vieilles Eſpeces, qui ſe faiſoit peut-être plus volontiers & plus aiſément en Hollande qu'en Angleterre, pouvoit bien encore nous cauſer quelque déſavantage avec la Hollande. Quoi-

qu'il en ſoit, il réſulte toujours de ces opérations, que *nos mutations de Monnoyes nous ſont onereuſes & que plus on éloigne le prix des anciennes Eſpeces de celui des nouvelles, plus on affoiblit leur circulation & le Commerce par conſéquent*; parce que celle de laquelle on donne le moins en France, y reſte cachée, où elle paſſe chez l'Etranger; ce qui nous fait tomber dans les cas dangereux expliquez ci-devant (*a*), que l'on va répéter ici.

Si l'Eſpece reſte cachée, c'eſt un fond qui devient inutile à l'Etat & même à celui auquel il appartient; ce qui augmente la méfiance, altére la circulation, & le Commerce par conſéquent. (*b*)

[*a*] Chap. 1. Art. 6. pag. 119, 120. [121. & 122 de ces remarques.

[*b*] Ibidem pag. 121. juſqu'à 131.

Si elle paſſe chez l'Etranger, il la refond & la remarque aux coins des nouvelles : il gagne une partie du bénéfice que le Roy y auroit dû faire, ce qui fait une perte réelle pour l'Etat ; & de plus cet argent tranſporté met hors de travail tous ceux qu'il auroit pû occuper, ce qui diminue le revenu & la valeur du pays, auſſi-bien que ſes Manufactures & le nombre de ſes Habitans (*a*).

D'où il ſuit évidemment, *qu'il ne faut jamais dans un Etat deux Eſpeces en diſproportions entr'elles.* Ces opérations ſont contraires à nos propres intérêts.

Indépendamment de la diminution du premier Janvier de cette année, on peut dire que la Déclaration du 24 Octobre

[*a*] Comme on la dit ci-devant Tom. 1. Chap. 1. Art. 6 pag. 121.

1711 laiſſoit encore entre le prix des anciennes Eſpeces & celui des nouvelles, une différence trop conſidérable, pour que le Public ſe déterminât, comme on le déſiroit, à porter ſes anciennes Eſpeces & matieres d'or & d'argent aux Hôtels des Monnoyes.

En effet, elles n'y arrivoient pas auſſi promptement, & en auſſi grande quantité qu'on l'auroit ſouhaité. Pour les faire avancer, on avoit fait par les Arrêts du Conſeil, des 5 Avril 28 May, 30 Août, 29 Octobre, 29 Novembre de cette même année 1712, des tentatives & des menaces de les diminuer, qui furent inutiles. On fut obligé pour les faire ſortir, & pour donner, non-ſeulement le mouvement à cette partie, qui par le défaut de circulation devenoit un fond inutile au Pu-

blic & même à ceux auſquels il appartenoit, mais auſſi pour rétablir l'uniformité dans les Monnoyes ſi néceſſaire pour le bien du Commerce, d'abandonner entiérement le bénéfice de la converſion de ces Eſpeces & matieres portées aux Monnoyes juſqu'au premier Février prochain 1713. Ce ſont les termes de la Déclaration du Roy du 10 Decembre 1712 regiſtrée & publiée le 16, par laquelle Sa Majeſté ordonne que *du jour de la publication de cette Déclaration & juſqu'au premier Février prochain les anciennes Eſpeces & matieres d'or & d'argent ſeront reçues dans les Monnoyes & par les Changeurs établis dans les Villes du Royaume & payées comptant à raiſon de 585 livres le marc de vieux Louis & de 39 livres celui des anciens Ecus.*

Augmentation des anciennes Eſpeces.

Pour faire ſortir ces vieilles Eſpeces, cette Déclaration annonçoit une diminution pour le premier Février 1713 : & voyant qu'elles ne venoient pas comme on ſe l'étoit promis, cette diminution fut prorogée juſqu'au premier Avril ſuivant, par les Arrêts des 31 Janvier & 21 Février.

L'augmentation de ces anciennes Eſpeces ayant rapproché leur prix de celui des nouvelles, réduiſit le pair de cet ancien Ecu de Change à $66\frac{1}{2}$. Or pendant le reſte du mois de Décembre 1712 : le Change fut à 70 & à $69\frac{3}{4}$. den. c'étoit $3\frac{1}{2}$ & $3\frac{1}{4}$ d. de gros, au deſſus du pair $66\frac{1}{2}$ argent de Banque ou $5\ \frac{26}{100}$ à $4\ \frac{85}{100}$

pour cent à notre faveur.

Sur Londres le pair de l'ancien Ecu de Change étoit 37 $\frac{1}{2}$ deniers Sterlins. Le Change de Paris ſur Londres étoit le 27 Décembre même année 1712 : à 41 $\frac{7}{8}$. C'étoit 4 $\frac{3}{8}$ d. Sterlins au deſſus du pair, ou 11 $\frac{2}{3}$ pour cent à notre profit.

Ces opérations nous montrent ſenſiblement que ces anciennes Eſpeces ne furent pas plûtôt miſes à-peu-près à leur valeur, par rapport au prix des nouvelles, que notre Commerce reprit le deſſus, comme on vient de le voir avec la derniere évidence ; & c'eſt une preuve manifeſte qu'il n'a eu le deſſous, que parce que ces anciennes & ces nouvelles Eſpeces étoient diſproportionnées entr'elles, & que celles qui étoient le moins priſées, ou les

moins cheres, reſtoient dans l'inaction, ou qu'elles paſſoient chez l'Etranger. (*a*) C'eſt ce qui arrivera toujours, toutes les fois que le Roy laiſſera entr'elles des valeurs auſſi diſproportionnées que l'ont été très long-tems ces anciennes & ces nouvelles Eſpeces.

Neuf premiers Mois 1713.

Pendant le mois de Janvier 1713 le Change fut de 69 $\frac{3}{4}$ à 69 $\frac{1}{2}$ c'étoit encore au-deſſus du pair 66 $\frac{1}{2}$ de 3 $\frac{1}{4}$ à 3 d. de gros; ce qui faiſoit 4 $\frac{58}{100}$ à 4 $\frac{1}{2}$ pour cent à l'avantage de notre Commerce.

Le Change de Paris ſur Londres étoit le 9 Janvier 1713: à 39 $\frac{1}{4}$ d. Sterlins. Il étoit donc

[*a*] Voyez ce qui en réſulte, ci-devant Ch. 1. Art. 6. pag. 120. & ſuiv. juſques à la pag. 130.

au deſſus du pair $37\frac{1}{2}$ de $1\frac{3}{4}$ d. Sterlins, faiſant $4\frac{2}{3}$ pour cent à notre profit.

Voilà les changes d'Amſterdam & de Londres de niveau, tous les deux à notre avantage de $4\frac{2}{3}$ pour cent: ainſi l'inégalité trouvée entr'eux au mois de Décembre de l'année derniere (*a*) n'a pas ſubſiſté longtems; elle ne devoit, ni ne pouvoit pas non plus durer.

Et pendant le mois de Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, & Septembre 1713 le Change roula entre 68 68 $\frac{1}{4}$ & $67\frac{1}{2}$ C'étoit $1\frac{3}{4}$, & $1\frac{1}{2}$, & 1 denier au deſſus du pair argent de Banque: à notre avantage par conſéquent de $2\frac{61}{100}$ à $2\frac{1}{4}$ & $1\frac{2}{3}$ pour cent; lequel avantage diminua par le bruit des diminutions indiquées par l'Ar-

(*a*) Ci-devant pag. 48 & 49.

rêt du 30 Septembre dont on va parler.

Le premier Septembre 1713 le Change de Paris sur Londres étoit à 38 den. Sterlins, c'étoit $\frac{1}{2}$ den. au dessus du pair, ou $1\frac{1}{3}$ pour cent en notre faveur.

Voilà les diminutions qui se font sentir d'avance : elles ont diminué notre avantage sur Amsterdam & sur Londres de plus de 3 pour cent.

Avant que de parler de ces diminutions indiquées par l'Arrêt du Conseil du 30 Septembre, voici en peu de mots, une récapitulation des avantages de notre Commerce, depuis le mois de Janvier 1709 jusqu'à la fin de Septembre 1713. *

Malgré les fréquentes variations arrivées sur les anciennes Especes, & la prodigieuse diffé-

* Voyez le Tableau *in*-4°. cotté pag. 58.

	Avec l'Angleterre.	
tage.	Avantage.	Désavantage.
F . . .		
I 1 16/100		
I 2 32/100		
E		
F		
I		
I 1 61/100		
I 10...		
I		
C 3 52/100	4 61/100 à 1 53/100	
I . . .	11 66/100 à 11 66/100	
] . . .	4 66/100 à 4 66/100	
L . . .	1 33/100 à 1 33/100	
8 61/100	22 26/100 à 19 18/100	
. . . .	19 18/100	
. . . .	41 44/100	
. . . .	20 72/100	

rence qui a toujours regné entre leur prix & celui des nouvelles, on voit par ce Tableau que notre Commerce nous a été plus avantageux que contraire, puiſque notre avantage commun, pris entre le plus haut & le plus bas, eſt ici repréſenté pour la Hollande par $31\frac{66}{100}$ & que notre déſavantage commun, pris auſſi entre le plus haut & le plus bas, n'eſt que $14\frac{68}{100}$: ainſi l'avantage commun, eſt au déſavantage commun, comme 3166 eſt à 1468, ou comme $2\frac{3}{20}$ eſt à 1.

Et avec l'Angleterre notre avantage commun, depuis le commencement de 1712. eſt repréſenté par $20\frac{72}{100}$ ſans aucun déſavantage. Cet Etat a donc plus tiré de nos Denrées, Arts, & Fabriques, que nous n'en avons tiré de lui : c'eſt-

là ce qui rend notre Commerce avantageux.

Que n'auroit-il donc pas été ce même Commerce, s'il n'eût pas été traverſé ou dérangé par toutes ces mutations de nos anciennes Eſpeces, & encore plus par la différence conſidérable qui a toujours été entre leur prix & celui des nouvelles? Car il n'a été en déſavantage que par l'un de ces deux cas, ou par tous les deux. Il eſt bon de remarquer que ces faits arrivent ſur de la Monnoye forte, que notre Auteur prétend être contraire à notre Commerce. Cette ancienne Monnoye ne valut que 32 livres 10 ſols le marc juſqu'au 24 Octobre 1711 qu'elle fut miſe à 37 livres 8 ſols, le premier Janvier 1712 à 36 livres, & le 10 Décembre ſuivant à 39 livres. La nou-

velle qui fut faite en 1709 ne valoit que 40 livres. L'une & l'autre étoient forte Monnoye en comparaiſon de la nôtre actuelle, qui vaut 49 livres 16 ſ. le marc, laquelle par conſéquent eſt plus foible que celle de 1709. de $24\frac{1}{2}$ c'eſt près d'un quart, & de $27\frac{9}{13}$ pour cent que l'ancienne. Nous allons cependant voir encore diminuer celle de 1709.

L'Arrêt du Conſeil du 30 Septembre 1713, annonce huit diminutions ſur ces mêmes Eſpeces de 1709, diſtribuées de deux en deux mois, chacune de dix ſols par Louis d'or, & de deux ſols & demi par Ecu. La premiere pour le premier Décembre ſuivant : Elle réduit le Louis d'or de 20 livres à 19 livres 10 ſols, & l'Ecu de 5 liv. à 4 livres 17 ſ. 6 den.

Nous n'entrons point dans les raiſons que l'on eut pour fai-

re ces diminutions ; elles furent peut-être arrêtées par un article ſecret de la Paix conclue le 11. Avril de la même année 1713 , avec l'Angleterre , la Hollande , la Pruſſe , & le Roy de Sicile : car celle avec l'Empereur ne fut ſignée que le 7 de Septembre 1714. Nous allons voir dans l'Article ſuivant, quelles furent les influences de ces diminutions ſur le Change Etranger , & par conſéquent ſur notre Commerce.

ARTICLE III.

Où l'on continue à éxaminer les effets de nos mutations de Monnoyes ſur le Change , depuis le premier Octobre 1713 , *juſqu'à la fin de Septembre* 1715.

LE Miniſtre des Finances ne dit rien des diminutions indiquées par l'Arrêt du 30 Septem-

bre 1713, dans le Mémoire qu'il a donné de ſon adminiſtration; mais en voici le prétexte, tel qu'on le trouve dans cet Arrêt.

Sa Majeſté ayant conſideré que les motifs qui l'ont engagée à augmenter pendant la guerre le prix des Eſpeces & matieres, ceſſent aujourd'hui par la Paix qui vient d'être conclue entre Sa Majeſté & la plus grande partie des Princes & Etats de l'Europe; & que pour le bien du Commerce & l'avantage de ſes Sujets, il eſt abſolument néceſſaire de remettre leſdites Eſpeces le plûtôt qu'il ſera poſſible, ſur un pied proportionné à celui pour lequel elles ont cours dans les Pays Etrangers : Elle a crû qu'il étoit tems de commencer à les rapprocher de leur juſte valeur, & de marquer dès à préſent le prix auquel elles doivent être réduites. Mais pour

rendre les diminutions plus insensibles, Sa Majesté a jugé à propos de les partager, & de mettre par-là ses Sujets en état d'en éviter la perte, en faisant dans les differens intervalles des emplois convenables à leurs interêts & à leur commerce.

Suivant cet exposé, le prétexte fut le bien Public, ou plûtôt celui du Commerce, & l'avantage des Sujets. On vouloit sans doute rendre l'argent plus commun & moins cher aux Négocians & aux gens d'affaires. Le Change va nous montrer si les effets répondirent à l'intention : mais on peut dire d'avance que quelqu'avantage qu'on ait pû se promettre de cette opération, il ne pouvoit jamais compenser la perte que causoit à l'Etat l'argent qu'elle devoit nécessairement faire sortir du Royaume.

D'ailleurs, ne ſçait-on pas que les Ordonnances que l'on publie avant le temps, pour annoncer l'augmentation ou la diminution des Monnoyes, & les Arrêts de prorogation d'un terme fixé par les précédens, rebuttent tout le monde. Le Sujet, auſſi-bien que l'Etranger, cherche à dégager ſon Commerce & ſon bien du Pays, où l'argent, dont la valeur numéraire doit être ſtable, eſt dans une continuelle agitation. Ils ceſſent l'un & l'autre d'y remettre leur fonds ; ils aiment mieux le laiſſer repoſer dans ces Pays Etrangers, ou l'y placer à un foible intérêt, que d'être obligez d'eſſuyer les pertes qu'il faut ſouffrir. A la fin de chaque terme chacun veut payer, & perſonne ne veut recevoir : l'argent eſt alors dans un grand mouvement, & il

diſparoît auſſi-tôt que le terme eſt paſſé. Si le deſſein que ces Arrêts ſemblent ſe propoſer, a réuſſi quelquefois, on ne ſçauroit ſe promettre toujours un égal ſuccès. L'expérience rafine, & l'avantage que l'on peut tirer d'une maxime ſi extraordinaire, n'eſt pas comparable au dommage que tout le Commerce du Royaume en ſouffre. D'un autre côté, la peur agiſſant toujours avec beaucoup plus d'impreſſion que l'eſperance, chacun préfere la garde de ſa marchandiſe, dans la crainte de perdre ſur l'argent plus qu'il ne gagneroit à la vendre à un prix raiſonnable; ce qui fait augmenter le prix des denrées, lors même qu'elles doivent diminuer comme l'Eſpece. *

* Voyez le Tableau *in*-4. cotté p. 66.

e May 1709, furent

de l'Ecu de nge pour Holl.	Pair de l'Ecu de Change pour Lond.
$\frac{1}{2}$ Banco.	37 $\frac{1}{2}$ . . . . .
$\frac{1}{4}$	38 $\frac{48}{100}$ . . . . .
$\frac{9}{100}$	39 $\frac{52}{100}$ . . . . .
$\frac{4}{100}$	40 $\frac{5}{8}$ . . . . .
$\frac{28}{100}$	43 . . . . .

liv. mais l'Arrêt du Conſeil

$\frac{50}{100}$	44 $\frac{32}{100}$ . . .
$\frac{4}{100}$	45 $\frac{70}{100}$ . . .

reſtent à faire ainſi :

$\frac{66}{100}$	47 $\frac{17}{100}$ . . .
$\frac{45}{100}$	48 $\frac{3}{4}$ . . . . .
$\frac{45}{100}$	50 $\frac{43}{100}$ . . . .

Juillet 1715, ordonne que hain, les Louis d'or auront

$\frac{62}{100}$	52 $\frac{23}{100}$ . . .

666

Digitized by Google

En Mars.	. . . .
En Avril	$\frac{1}{4}$ . . .
En May	$\frac{1}{2}$ . . .
En Juin	. . . . .
En Juillet	. . . . .
En Août	$\frac{1}{2}$ . . .
En Septembre . .	. . . .
En Octobre . . .	. . . .
9 Octobre	. . . .

Voilà quelles furent les diminutions ſur nos Eſpeces, & les parités de notre Ecu de Change, ſur la Hollande & ſur l'Angleterre après chaque diminution, & voici quels furent les Changes de ces tems-là ſur ces deux Etats, leſquels nous montrent l'effet que firent ces diminutions ſur ce Change, & conſéquemment ſur notre Commerce. Les parités ſur Hollande ſont argent de Banque. *

Avant le bruit des diminutions, le Change ſur Hollande nous étoit avantageux de $4\frac{2}{3}$ pour cent, & celui ſur l'Angleterre d'autant.

On voit par cet Etat du cours des Changes, qu'au mois d'Octobre il étoit ſur Hollande à $67\frac{1}{4}$ den. de gros. C'étoit $\frac{3}{4}$ au deſſus du pair $66\frac{1}{2}$ & à no-

* Voyez le Tableau *in*-4. cotté p. 67.

tre avantage de $1\frac{1}{8}$ pour cent ; ainſi le bruit ſeul de ces diminutions nous fit perdre plus de $3\frac{1}{2}$ pour cent de notre avantage avec cet Etat.

Sur Londres le Change étoit le 14 Octobre à $37\frac{5}{8}$ deniers Sterlins ; c'étoit $\frac{1}{8}$ au deſſus du pair $37\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{3}$ pour cent en notre faveur. Il étoit à notre avantage de $4\frac{2}{3}$ pour cent, donc le ſeul bruit des diminutions l'a diminué de $4\frac{2}{3}$ pour cent à notre préjudice.

Le 24 Novembre ce Change étoit ſur Amſterdam à 65 den. C'étoit $1\frac{1}{2}$ au deſſous du pair, & $2\frac{1}{4}$ pour cent à notre perte. Or nous gagnions $4\frac{2}{3}$ pour cent ; le bruit des diminutions nous coûte donc $6\frac{11}{12}$ pour cent.

Sur Londres le Change étoit le 16 Novembre à 37 den. c'é-

toit $\frac{1}{2}$ au deſſous du pair, $37\frac{1}{2}$, ou $1\frac{1}{3}$ pour cent à notre perte. Nous gagnions $4\frac{2}{3}$ pour cent ; le bruit des diminutions nous fait donc perdre 6 pour cent avec l'Angleterre, & près de 7 avec la Hollande.

PREMIERE DIMINUTION. En Décembre 1713, le Change ſur Amſterdam étoit à $65\frac{1}{2}$ den. de gros, un denier au deſſous du pair, ou $1\frac{2}{3}$ pour cent à notre perte.

En Décembre le Change étoit ſur Londres à 36 deniers ſterlins ; c'étoit $1\frac{1}{2}$ denier au deſſous du pair, ou $2\frac{1}{4}$ pour cent à notre déſavantage.

Cette diminution avoit fait ſon effet dès le mois de Novembre : on la comptoit comme faite.

ANNE'E 1714.

En Janvier 1714 le Change sur Hollande étoit de $63\frac{1}{2}$, $68\frac{3}{4}$ à 64 den. de gros, c'étoit 3 à $2\frac{1}{2}$ den. de gros au dessous du pair, ou de $4\frac{51}{100}$ à $3\frac{76}{100}$ pour cent à notre désavantage.

Sur Londres le Change & le pair étant les mêmes que le mois précédent, le désavantage est aussi le même.

LA SECONDE DIMINUTION arrivée le premier Février porta le pair sur Amsterdam à $68\frac{1}{4}$, & sur Londres à $38\frac{12}{25}$; pendant ce mois le Change sur Hollande fut de $65\frac{3}{4}$ à $64\frac{3}{4}$, c'étoit au dessous du pair $2\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{2}$ den. & à notre perte de 4 à $5\frac{1}{8}$ pour cent.

Sur Londres le Change étoit à 36 den. Sterlins, c'étoit $2\frac{1}{2}$ d.

au deſſous du pair, & au déſavantage de notre Commerce de $6\frac{1}{2}$ pour cent.

Pendant le mois de Mars ce Change ſur la Hollande, a roulé de $64\frac{1}{4}$ à 64, au deſſous du pair de $4\frac{1}{4}$ à 4 deniers & de $6\frac{22}{100}$ à $5\frac{86}{100}$ pour cent contre nous.

LA TROISIEME DIMINUTION arrivée le premier Avril, porta la parité de notre Ecu de Change ſur Hollande à $70\frac{9}{100}$, & ſur Londres à $39\frac{52}{100}$. Le Change ſur Amſterdam roula pendant ce mois de $65\frac{1}{2}$ à 67 & $64\frac{1}{2}$, c'étoit de $4\frac{1}{2}$ à 3 & $5\frac{1}{2}$ den. au deſſous du pair, & conſéquemment de $6\frac{3}{7}$ à $4\frac{2}{7}$, & $7\frac{6}{7}$ pour cent, au déſavantage de notre Commerce.

Sur Londres le Change étoit à 36 & $36\frac{1}{2}$., c'étoit $3\frac{1}{2}$, & $3\frac{1}{4}$ deniers Sterlins au deſſous du

pair, ou $8\frac{86}{100}$ à $8\frac{22}{100}$, pour cent contre nous.

Les 3, 15 & 19 May, le Change étoit à 65 den. de gros sur Hollande; c'étoit 5 den. au dessous du pair, ou $7\frac{1}{7}$ pour cent de perte, sur le Commerce que nous faisions alors avec la Hollande.

Le 25 May le Change sur Londres étoit à $36\frac{7}{8}$ den. Sterlins; c'étoit $2\frac{5}{8}$ den. au dessous du pair, & au désavantage de notre Commerce de $6\frac{3}{5}$ pour cent.

LA QUATRIEME DIMINUTION du premier Juin porta le pair sur Amsterdam à $72\frac{4}{100}$, & sur Londres à $40\frac{5}{8}$. Or le 22 Juin le Change étoit à $68\frac{5}{8}$ den. de gros, c'étoit $3\frac{1}{2}$ au dessous du pair, & $4\frac{84}{100}$ pour cent contre nous.

En Juillet le Change roûla de

de 69 à 71 $\frac{1}{2}$ den. de gros, c'étoit 3 $\frac{1}{2}$ den. de gros au deſſous du pair, & 4 $\frac{1}{6}$ à $\frac{25}{36}$ pour cent à notre perte.

Pendant ce mois le Change ſur Londres roûla de 39$\frac{3}{4}$ à 41$\frac{1}{4}$. C'étoit $\frac{7}{8}$ au deſſous du pair, ou 2$\frac{1}{6}$ pour cent à notre préjudice, & $\frac{5}{8}$ au deſſus du pair, ou 1 $\frac{53}{100}$ en notre faveur.

En Août le change fut de 71 $\frac{3}{4}$. à 75 $\frac{1}{2}$. deniers de gros. C'étoit $\frac{1}{4}$. au deſſous du pair & 3$\frac{1}{2}$. den. au deſſus ou $\frac{1}{3}$. pour cent à notre perte & 4$\frac{84}{100}$. à notre avantage. On commençoit à s'accoutumer aux diminutions.

Sur Londres le Change étoit le 8. Août à 40 $\frac{1}{2}$. c'étoit $\frac{1}{8}$ au deſſous du pair & contre nous environ $\frac{1}{3}$. pour cent.

LA CINQUIEME DIMINUTION arrivée le premier Septembre,

porta le pair ſur Amſterdam à 76 $\frac{28}{100}$ den. & ſur Londres à 43 den. ſterlins.

Le Change ſur Amſterdam fut de 79. à 80 deniers de gros, au deſſus du pair de 2 $\frac{3}{4}$ à 3 $\frac{3}{4}$ d. ou 3 $\frac{3}{5}$ à 4 $\frac{91}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres le Change roûla pendant ce mois de 44 $\frac{1}{2}$. à 44 $\frac{3}{4}$. au deſſous du Pair de 1 $\frac{1}{2}$. à 1 $\frac{3}{4}$. den. ſterlins, ce qui nous faiſoit un avantage de 3 $\frac{48}{100}$. à 4. pour cent.

En Octobre le Change fut de 78 $\frac{1}{2}$. à 80. den. de gros c'étoit 2 $\frac{1}{4}$. & 3 $\frac{3}{4}$. den. au deſſus du pair ou 2 $\frac{95}{100}$. à 4 $\frac{91}{100}$. pour cent en notre faveur. Mais la diminution qui ſuit y fit du changement.

LA SIXIEME DIMINUTION qui ſe fit le 15. Octobre porta le

pair ſur Amſterdam à 78 $\frac{59}{100}$. den. de gros argent de Banque & ſur Londres à 44 $\frac{32}{100}$. den. ſterlins. Or depuis le 17. juſqu'à la fin du mois le Change fut à 80. den. de gros. C'étoit donc 1 $\frac{41}{100}$. den. au deſſus du Pair & par conſequent à notre avantage de 1 $\frac{79}{100}$. pour cent.

Pendant le mois de Novembre le Change roûla de 78. à 79. c'eſt à dire aux environs du pair, à peu près autant au deſſous qu'au deſſus.

LA SEPTIEME DIMINUTION ſe fit le premier jour de Decembre: mais nous n'avons pû trouver le cours du Change pendant ce mois, ni celui du mois de Janvier 1715.

L'ANNE'E 1715.

LA HUITIEME DIMINUTION arrivée le premier Fevrier 1715. porta le pair ſur Hollande à 83 $\frac{66}{100}$. den. de gros & ſur Londres à 47 $\frac{17}{100}$. den. ſterlins. Or pendant ce mois le Change ſur Amſterdam roûla de 78 $\frac{1}{2}$. à 81 $\frac{1}{2}$. c'étoit de 5 $\frac{16}{100}$. à 2 $\frac{16}{100}$. den. de gros au deſſous du pair ou de 6 $\frac{17}{100}$. à 2 $\frac{58}{100}$. pour cent à notre perte. Ce qui nous montre que nous redevions à la Hollande, qui nous fourniſſoit plus de ſes denrées, arts & fabriques, ou de celles des autres, qu'elle n'en recevoit des nôtres: ainſi le Commerce que nous faiſions alors avec cette Nation, nous étoit onereux & à charge; ou bien cela nous dit que nos Eſpeces paſſoient

en Hollande pour éviter les diminutions, ce qui ne valoit pas mieux pour nous.

Le Change étoit ſur Londres pendant ce mois de Fevrier à 43 $\frac{1}{2}$. c'étoit 3 $\frac{67}{100}$. den. au deſſous du pair ou 7 $\frac{78}{100}$ pour cent contre nous.

Le 12. Mars le Change étoit à 79 $\frac{1}{4}$. den. de gros, c'étoit 4 $\frac{41}{100}$. den. au deſſous du pair & 5 $\frac{27}{100}$. pour cent à notre perte.

Le même jour le Change étoit ſur Londres à 43 $\frac{5}{8}$ den. c'étoit 3 $\frac{55}{100}$ den. au deſſous du pair & 7 $\frac{52}{100}$ pour cent contre nous.

LA NEUVIEME DIMINUTION ſe fit le premier Avril : elle porta le pair de notre Ecu de Change à 86 $\frac{45}{100}$ den. de gros ſur Amſterdam & à 48 $\frac{3}{4}$ den. ſterlins ſur Londres.

Le Change étoit sur Amsterdam à 78 le 12. Avril & à 81 $\frac{1}{2}$ le 22. c'étoit 8 $\frac{45}{100}$ à 4 $\frac{95}{100}$ den. de gros au dessous du pair & à notre désavantage de 9 $\frac{77}{100}$ à 4 $\frac{72}{100}$ pour cent.

Sur Londres le Change étoit le 12. Avril à 44 $\frac{1}{2}$ & le 22. à 45 $\frac{1}{4}$ den. sterlins. C'étoit de 4 $\frac{1}{4}$ à 3 $\frac{1}{2}$ den. sterlins au dessous du pair & au préjudice de notre Commerce de 9 $\frac{71}{100}$ à 8. pour cent.

Le 13. May le Change étoit à 84. den. de gros, 2 $\frac{45}{100}$ den. au dessous du pair, ou 2 $\frac{83}{100}$ pour cent contre nous.

Le Change sur Londres étoit le 2 May à 45 $\frac{3}{4}$ den. sterlins, 3. den. au dessous du pair, ou 6 $\frac{15}{100}$ pour cent à notre perte.

LA DIXIEME DIMINUTION

arrivée le premier Juin, porta le pair ſur Amſterdam à 89 $\frac{45}{100}$ & ſur Londres à 50 $\frac{43}{100}$.

Le Change ſur Amſterdam étoit le 8. Juin à 84., le 12. à 83, le 17. à 83 $\frac{1}{2}$ & le 29. à 84 $\frac{1}{2}$ ainſi on peut dire qu'il a roûlé, de 83 à 84 $\frac{1}{2}$ c'étoit 6 $\frac{45}{100}$ & 4 $\frac{95}{100}$ au deſſous du pair & 7 $\frac{21}{100}$ à 5 $\frac{53}{100}$ pour cent au déſavantage de notre Commerce.

Sur Londres le Change étoit le 8. Juin à 46 $\frac{1}{2}$ & les 12, 17. & 29. à 47. den. c'étoit donc 3 $\frac{93}{100}$ & 3 $\frac{43}{100}$ den. au deſſous du pair & à notre déſavantage de 7 $\frac{79}{100}$ à 6 $\frac{86}{100}$ pour cent.

Pendant les mois de Juillet & d'Août, le Change ſur Amſterdam fut conſtamment à 84 $\frac{1}{2}$, c'étoit 4 $\frac{95}{100}$ den. au deſſous du pair & 5 $\frac{53}{100}$ pour cent contre nous.

Le Change ſur Londres, fut pendant ces deux mois de 47 à 47 $\frac{1}{2}$ c'étoit 3 $\frac{46}{100}$ & 2 $\frac{93}{100}$ den. au deſſous du pair, & 6 $\frac{80}{100}$ à 5 $\frac{87}{100}$ pour cent de perte pour nous. Ainſi le Commerce que nous faiſions alors avec ces deux Nations nous étoit très à charge.

L'ONZIEME ET DERNIERE DIMINUTION qui arriva enfin le premier Septembre, porta le pair de notre Ecu de Change ſur Amſterdam à 92 $\frac{62}{100}$ den. de gros, toujours argent de Banque, & ſur Londres à 52 $\frac{23}{100}$ den. ſterlins.

Le Change ſur Amſterdam étoit le 2. à 85 $\frac{1}{2}$ le 9 à 87, les 16 & 21 à 90, le 27 à 91 $\frac{1}{2}$ & le 30 à 96. c'étoit donc au deſſous du pair juſqu'au 27. de 7 $\frac{12}{100}$ à 1 $\frac{12}{100}$ den. qui faiſoient

une perte de 7 $\frac{68}{100}$ à 1 $\frac{26}{100}$ pour cent. La mort du Roy eut quelque part à cette perte, mais le Change étoit le 30 au deſſus du pair de 3 $\frac{38}{100}$ deniers, qui faiſoient 3 $\frac{64}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres le Change étoit le 2 à 48, le 9 à 49, les 16 21 & 27 à 50 & le 30 à 53 d. ſterlins. Il a donc été au deſſous du pair juſqu'au 30. depuis 4 $\frac{23}{100}$ juſques à 2 $\frac{23}{100}$ & conſequemment contre nous de 8 $\frac{9}{100}$ à 4 $\frac{27}{100}$ pour cent : mais le 30 ce Change a ſurpaſſé le pair de $\frac{77}{100}$, qui nous font un avantage de 1 $\frac{47}{100}$ pour cent.

On remarquera ici qu'après toutes ces diminutions on avoit lieu d'eſperer de la ſtabilité dans nos Monnoyes. Ce fut cette eſperance qui reta-

blit tout d'un coup la confia
ce dans les esprits : aussi voi
on ici cette confiance repre
dre vigueur, par la gradatio
des Changes sur Amsterda
& sur Londres, qui sont l
villes de l'Europe avec lesque
les nous faisons le plus de Co
merce. En effet, cette dernie
diminution ne fut pas plûtôt pa
sée, que les Changes sur l'u
& sur l'autre de ces deux vi
les se rapprocherent très vîte d
leur parité ; ils la surpasserer
même à notre avantage en tr
peu de jours. Rien ne sauro
nous marquer plus sensiblemer
le progrez de notre Comme
ce. Il nous fut onereux &
charge, pendant tout le lon
passage de ces diminutions; ma
elles ne furent pas plûtôt rev
lues, que ce Commerce repr
la superiorité sur celui de c

10-7-301 82 Q

deux Nations, malgré la force de notre argent, dont le marc ne valoit plus que 28 francs. Cet avantage doit aller en augmentant, s'il n'eſt pas troublé par quelque nouvelle mutation dans nos Monnoyes.

Pour nous reſumer, rapprochons ici ſous nos yeux nos avantages & nos déſavantages avec ces deux Nations, depuis le premier Octobre 1713. juſqu'à la fin de Decembre 1715.*

Cette recapitulation nous montre clairement le déſavantage conſiderable dans lequel nous avons été avec la Hollande & avec l'Angleterre, pendant tout le tems du paſſage de ces diminutions, & même depuis le commencement du mois de Novembre 1713 juſqu'au 30 Septembre 1715, & ſi on en

* C'eſt ici que doit être le tableau cotté pag. 83.

fait l'analiſe exactement, on trouvera qu'elle nous montre auſſi :

1° Qu'avec la Hollande nous avons été en avantage pendant les mois d'Octobre 1713, Août, Septembre & Octobre 1714, & à la fin de Septembre 1715, en ſix articles contenus en cette recapitulation, dont l'avantage commun pris entre le plus haut & le plus bas eſt repreſenté par $18\frac{115}{200}$, c'eſt à peu près $3\frac{1}{19}$ pour 100 par mois.

Et que notre déſavantage avec cet Etat, contenu ici en 17 articles, y eſt repreſenté par $76\frac{99}{200}$ pris auſſi entre le plus haut & le plus bas : c'eſt $4\frac{1}{2}$ pour cent par mois que nous perdions, au moins, ſur le Commerce que nous faiſions alors avec cette Nation. Or notre avantage commun étant repreſenté par $18\frac{115}{200}$ & notre déſavantage

auſſi commun par 76 $\frac{99}{200}$ il s'en ſuit que notre avantage eſt à notre déſavantage, comme 1 eſt à 4 $\frac{1}{9}$, ainſi notre déſavantage eſt 4 $\frac{1}{9}$ fois plus fort que notre avantage: donc ces diminutions nous ont été funeſtes.

2° qu'avec l'Angleterre notre avantage commun contenu en 4 articles eſt ici repreſenté par 7 $\frac{6}{100}$ pris comme deſſus entre le plus haut & le plus bas; c'eſt 1 $\frac{3}{4}$ pour cent par mois.

Et que notre déſavantage avec cet Etat, contenu en 15. articles pris auſſi entre le plus haut & le plus bas eſt repréſenté par 80 $\frac{39}{200}$; c'eſt environ 5 $\frac{7}{20}$ pour cent par mois que nous perdions ſur le Commerce que nous faiſions alors avec cette Nation. Et notre avantage com-

mun étant repreſenté par $7\frac{6}{100}$ & notre déſavantage auſſi commun par $80\frac{39}{200}$, il s'enſuit que notre avantage eſt à notre déſavantage, comme $7\frac{6}{100}$ eſt à $80\frac{39}{200}$, ou comme 1 eſt à $11\frac{9}{25}$; donc notre déſavantage eſt $11\frac{9}{25}$ fois plus fort que notre avantage. Donc ces diminutions nous ſont contraires.

On voit encore par cette recapitulation que la derniere des diminutions ne fut pas plûtôt paſſée, que le Change nous devint avantageux & par conſequent le Commerce que nous faiſions avec ces deux nations. Car le 2 Septembre 1715, lendemain de cette derniere diminution, ce Change nous étoit déſavantageux avec la Hollande de $7\frac{68}{100}$ pour cent, auquel déſavantage la mort du Roy arrivée le premier Septembre

avoit auſſi contribué. Mais les eſprits, ſe rémirent, enſorte que le 30 du même mois ce même Change nous étoit favorable de $3\frac{64}{100}$ pour cent: voila donc en très peu de jours une difference en notre faveur de $11\frac{32}{100}$ pour cent.

De même avec l'Angleterre, nous perdions au commencement du mois de Septembre $8\frac{9}{100}$ pour cent, & à la fin nous gagnions $1\frac{47}{100}$ pour cent; cela fait encore une difference en notre faveur de $9\frac{56}{100}$ pour cent: ce qui nous prouve invinciblement, que l'eſperance dans laquelle on étoit, qu'après tant de diminutions & un ſi long deſordre dans nos Monnoyes, on alloit les laiſſer tranquiles & fixes, cette idée remit la confiance dans les eſprits. D'où il ſuit.

Qu'auſſi tôt que nos Monnoyes ſeront ſtables & tranquilles dans leur valeur numeraire, notre Commerce prendra le deſſus ſur celui de nos voiſins, parce qu'il n'y en a aucun qui ne tire de nous beaucoup plus que nous ne tirons de lui.

Le paſſage de ces diminutions a duré plus de deux ans. Pendant ce paſſage notre perte avec la Hollande eſt de $4\frac{1}{2}$ pour cent & avec l'Angleterre de $5\frac{7}{20}$ auſſi pour cent: la perte commune entre ces deux eſt $4\frac{17}{40}$ pour cent. Or à ce prix ſeulement nous perdions 4,425,000 livres ſur un Commerce étranger de 100. millions: d'ou il ſuit, que *plus le paſſage de ces diminutions ſera long, plus nous perdrons.* Si on avoit fait ces onze diminutions en une ſeule

fois, l'Etat y auroit certainement moins perdu, & l'Etranger moins gagné, parce qu'il auroit eû moins de moyens d'en profiter. Il eſt vrai qu'une diminution qui reduiroit tout d'un coup le marc d'argent de 40 à 28 livres, comme on a fait ici par ces onze diminutions, paroîtroit très-dur aux particuliers: cependant ils ne perdroient pas davantage en la faiſant tout d'un coup, qu'en la faiſant à differentes fois.

ARTICLE IV.

Où l'on continue le même examen qu'au précédent Article, & cela depuis le commencement du mois d'Octobre 1715, *juſqu'à la fin d'Avril* 1717.

PENDANT le mois d'Octobre 1715 le Change ſur Amſterdam étoit à 100, 101,

& 102 deniers de gros, & le pair à 92 $\frac{62}{100}$ argent de Banque, ainſi le Change étoit au deſſus du pair de 7 $\frac{38}{100}$ à 9 $\frac{38}{100}$ deniers, qui font 7 $\frac{96}{100}$ à 10 $\frac{11}{100}$ pour cent, à notre avantage, dont le commun eſt 9 pour cent.

Pendant ce même mois le Change étoit ſur Londres à 56 & 57 $\frac{1}{2}$ deniers Sterlins, & le pair à 52 $\frac{21}{100}$. C'étoit donc 3 $\frac{77}{100}$, & 5 $\frac{27}{100}$ den. au deſſus du pair, ou 7 $\frac{21}{100}$, à 10 $\frac{9}{100}$ pour cent, en notre faveur ; l'avantage commun étoit 8 $\frac{65}{100}$ pour cent.

Cet avantage conſidérable ſur Hollande & ſur Londres prouve encore invinciblement qu'auſſi-tôt que le paſſage des diminutions des Monnoyes eſt révolu, & qu'il y a quelques apparences que ces Monnoyes vont être tranquilles, notre Commerce reprend auſſi-tôt la

ſupériorité ſur celui de nos voiſins, & cela, quoique notre Monnoye ſoit très-forte, ou que ſa valeur numéraire ſoit diminuée des $\frac{3}{10}$ de ſa premiere valeur, puiſque le Louis d'or de 30 au marc qui valoit 20 livres, n'en vaut plus que 14, & que l'Ecu de 8 au marc qui valoit 5 livres, ne vaut plus que 3 livres 10 ſols; c'eſt-à-dire que le marc d'or monnoyé qui valoit 600 livres, n'en vaut que 420: & le marc d'argent auſſi monnoyé qui valoit 40 livres, n'en vaut plus que 28. C'eſt la même choſe que ſi nos Louis d'or actuels étoient réduits de 24. à 14. livres, & nos Ecus de 6 à 3 livres 10 ſols. De-là ne s'enſuit-il pas évidemment que l'eſpece baſſe ou forte n'eſt pas un obſtacle à notre Commerce? Nous pouvons di-

re au moins que les diminutions d'Eſpeces ne lui ſont nuiſibles que pendant leur paſſage, & qu'*il n'y a pas plus de raiſon ni d'avantage à favoriſer le Debiteur en hauſſant la valeur numéraire de nos Monnoyes, qu'il y en a à favoriſer le Créancier en la diminuant.* Ce fait eſt diamétralement oppoſé aux maximes que donne l'Auteur aux pages 174, 198, 237, N°. 2, 3 & 4, & page 270 du Livre qui fait le ſujet de nos remarques.

Le 16 Novembre 1715. le Change ſur Hollande étoit encore à 100 deniers de gros, 7 $\frac{38}{100}$ den. au deſſus du pair, & par conſequent à notre avantage de 7 $\frac{96}{100}$ pour cent. Les 18 & 22 il étoit à 96 : c'étoit encore 3 $\frac{38}{100}$ den. au deſſus du pair, & 3 $\frac{64}{100}$ pour cent en notre faveur.

Le même jour 16 Novembre

le Change ſur Londres étoit à 54 & 55 $\frac{1}{2}$, c'étoit encore depuis 1 $\frac{17}{100}$ à 3 $\frac{27}{100}$ den. au deſſus du pair, & depuis 3 $\frac{38}{100}$ juſqu'à 6 $\frac{26}{100}$ pour cent, à notre profit.

Pendant tout le mois de Decembre le Change ſur Hollande roûla de 98 à 100 den. il étoit les 5 & 12 à 98; le 18. à 99, & le 23 à 100. C'étoit au deſſus du pair depuis 5 $\frac{38}{100}$, 6 $\frac{38}{100}$, juſqu'à 7 $\frac{38}{100}$, & conſéquemment à notre avantage de 5 $\frac{80}{100}$, 6 $\frac{80}{100}$, & 7 $\frac{96}{100}$ pour cent.

Sur Londres le Change étoit les 14 & 23 Décembre à 54 $\frac{1}{2}$, c'étoit 2 $\frac{27}{100}$ den. au deſſus du pair & 4 $\frac{34}{100}$ pour cent en notre faveur.

La continuité de cet avantage ſur ces deux Nations prouve très-bien encore ce que nous venons de dire à la fin du mois

d'Octobre précédent. Cet avantage auroit été plus considérable encore, si le *Visa* des Effets Royaux, ordonné par Arrêt du 28 Septembre dernier, & par la Déclaration du Roy du 7 du présent mois de Décembre, n'avoit entretenu le discrédit & la méfiance, grands obstacles à la circulation, & par conséquent au Change & au Commerce. Mais on ne joüit pas long-tems de ces avantages, l'Edit du présent mois de Décembre 1715, regîstré le 23, & publié au commencement de 1716, nous le fit non-seulement perdre, mais encore tomber dans le désavantage, en augmentant la valeur numéraire de nos Monnoyes. Effet bien opposé à celui que lui attribue l'Auteur de *l'Essai Politique*, p. 205, où il dit, que *cette aug-*

mentation, ſoutint les Finances en 1716 & 1717, *malgré le diſcrédit que la Chambre de Juſtice entretenoit.* Le cours du Change va nous montrer ſi cet Auteur a raiſon, ou s'il ne l'a pas.

ANNE'E 1716.

Il eſt ordonné par cet Edit, publié aux environs du 1. Janvier 1716, qu'il ſera fabriqué de nouveaux Louis d'or de 30 au marc, qui vaudront 20 liv. & des Ecus de 8 au marc, qui vaudront 5 liv. c'eſt-à-dire, que cet Edit hauſſe tout d'un coup nos Monnoyes de $\frac{1}{7}$ en les remettant dans le même Etat où elles étoient avant les onze diminutions, dont il eſt parlé dans l'article précédent.

Les Eſpeces de 1709 qui dévinrent les anciennes, étoient

de même poids & de même titre que celles ordonnées par cet Edit être fabriquées. C'eſt déja une faute capitale en fait de Monnoye, que d'en faire de nouvelles de même titre & de même poids, & d'une valeur plus haute que les anciennes; car c'eſt donner à l'Etranger les moyens de s'approprier le bénéfice que le Roy veut y faire, parce que, comme on l'a déja dit ci-devant, (*a*) cet Etranger ne manque jamais de remarquer les anciennes au coin des nouvelles, & par-là Sa Majeſté ſe trouve fruſtrée des ſecours qu'elle comptoit trouver dans cette opération.

(*a*) Voyez ce qui eſt dit à ce ſujet Chap. I. Art. 6. pag. 115. & ſuiv.

Augmentation, Réforme, & Refonte.

Les Articles 6, 8, & 10 de cet Edit, veulent que les Louis d'or de 1709, ſoient reçus à la Monnoye & dans le Commerce pour 16 livres, au lieu de 14, & les Ecus pour 4 livres, au lieu de 3 liv. 10 ſ. à commencer du jour de la publication de cet Edit, & juſqu'au dernier Janvier 1716, & qu'elles ſeront réformées & converties en nouvelles eſpeces ſans être refondues, pour avoir cours dans le Public ſur le même pied que les nouvelles, c'eſt-à-dire, que le Louis réformé vaudra 20 livres, & l'Ecu réformé 5 liv. Cette réforme eſt encore une autre faute importante contre nos intérêts.

Voilà donc une augmentation de la valeur numéraire des anciennes Eſpéces, malgré les aſſurances qu'on avoit données qu'il n'y en auroit point, tant par l'Arrêt du Conſeil du 27 Juillet 1715, que par la Déclaration du Roy du 13 Août, regiſtrés le 19. & encore par l'Arrêt du 12 Octobre: car ces Arrêts & cette Déclaration vouloient qu'après la derniere diminution du premier Septembre, le prix des Eſpeces demeurât fixé pour toujours à 14 liv. le Louis d'or, & 3 liv. 10 ſols l'Ecu.

Cependant par cet Edit, on met le Louis d'or à 16 livres, & l'Ecu à 4 liv. C'eſt augmenter la valeur numéraire de ces anciennes Eſpeces, d'un ſeptiéme. Ces mêmes Eſpeces étant réformées valoient 20 livres le

Louis d'or, & 5 liv. l'Ecu : & on en fabriqua de nouvelles de même titre & de même poids que l'on fit auſſi valoir 20 liv. le Louis, & 5 liv. l'Ecu. Ces anciennes & nouvelles Eſpeces étoient donc exactement les mêmes, & on leur donna néanmoins deux valeurs qui différoient entr'elles, comme 4 différe de 5 ; ce qui nous mit dans le même déſordre où l'on étoit ſous Philippe le Bel : ce déſordre étoit de plus accompagné d'une réforme, qui eſt encore une opération très-nuiſible à notre Commerce.

On a vû ci-devant, depuis 1709, juſqu'en 1713, tous les mauvais effets que fit à notre Commerce un moindre déſordre que celui-ci. Deux valeurs données ſi différemment à deux Eſpeces exactement éga-

les en poids & en titre, & même à la même Eſpece, ne ſçauroient produire un bon effet : auſſi vit-on baiſſer le Change conſidérablement à la publication de cet Edit. Il étoit ſur Amſterdam le 2 Janvier 1716, à 90 den. de gros, & le 4 & le 6 à 82 deniers. Cet Edit le fit donc tomber de 8 den. ou de $9\frac{80}{100}$ pour cent à notre perte.

Sur Londres le Change étoit à la fin de Decembre & au commencement de Janvier 1716, à $54\frac{1}{2}$ den. Sterlins ; & le 6 Janvier il étoit à 50 den. Cet Edit le fit donc tomber de $4\frac{1}{2}$ d. qui faiſoient $9\frac{84}{100}$ pour cent à notre perte.

Cette augmentation des anciennes Eſpeces réduiſit le pair de notre Ecu de Change ſur Hollande, à $81\frac{4}{190}$ denier

de gros argent de Banque, & ſur Londres à $45\frac{70}{100}$ den. Sterlins, comme il étoit après la ſeptiéme diminution faite le 1. Décembre 1714.

Pendant tout le reſte du mois de Janvier 1716, & à commencer du 10 juſqu'à la fin, le Change ſur Amſterdam roûla de 80 à 77. C'étoit au deſſous du pair de 1 à 4 den. & à notre déſavantage de $1\frac{23}{100}$ à $4\frac{23}{100}$ pour cent. Or à la fin de Décembre 1715, notre avantage étoit de $5\frac{80}{100}$ à $7\frac{96}{100}$ pour cent; la différence étoit donc à notre préjudice de $7\frac{3}{100}$ à $12\frac{99}{100}$ pour cent; ce qui faiſoit une différence commune de 10 pour cent à notre perte. Celà cadre aſſez bien avec les $9\frac{87}{100}$ pour cent, trouvés ci-deſſus par une autre route.

Sur Londres, pendant le même tems, le Change roûla

de 45 à 42 den. Sterlins, qui faiſoient $1\frac{53}{100}$ à $8\frac{9}{100}$ pour cent à notre perte. Or à la fin de Décembre 1715, notre avantage ſur cette Nation étoit de $4\frac{34}{100}$ pour cent; la différence eſt donc à notre préjudice depuis $5\frac{87}{100}$ juſqu'à $12\frac{43}{100}$, dont la différence commune eſt de 9 pour cent à notre perte: ce qui cadre encore aſſez bien avec les $9\frac{84}{100}$ pour cent, trouvés ci-deſſus par une autre route.

Voilà quels furent les effets de cet Edit, & le fruit de l'augmentation de la réforme, & de la refonte qu'il annonçoit, laquelle augmentation, ſuivant l'Auteur de l'*Eſſai Politique*, pag. 205. *ſoutint les Finances pendant* 1716 *&* 1717. Cependant le cours des Changes nous préſente ici des effets de cette opération, bien oppoſez à ce-

lui que lui attribue cet Auteur, puiſqu'elle nous cauſe une perte réelle de 9 à 10 pour cent, avec la Hollande, & avec l'Angleterre.

Ces anciens Louis furent à 16 livres, & les anciens Ecus à 4 livres, juſqu'au premier Décembre 1716. Ils devoient être décriez au premier May; mais les Arrêts des 21 Mars, 9 May, 9 Juin, 13 Juillet & 18 Septembre de la même année, en prorogerent le cours juſqu'audit jour premier Décembre, auquel jour, ſelon le dernier de ces Arrêts, les Louis ne devoient plus être reçus que pour 15 liv. 15 ſ. & les Ecus pour 3 liv. 18 ſ. 9 den. Et au premier Février 1717, ce Louis devoit être encore réduit à 14 liv. & cet Ecu à 3 liv. 10 ſ. comme ils étoient l'un & l'autre après la

diminution du premier Septembre 1715.

Pendant tout le mois de Février 1716, le Change ſur Amſterdam roûla de 77 à 81 den. de gros ; c'étoit 4 den. au deſſous du pair 81, ou $4\frac{93}{100}$ pour cent au déſavantage de notre Commerce ; & à 81 il étoit au pair.

Sur Londres, pendant le même mois, le Change roûla de 42 à 46 den. Sterlins, c'étoit $3\frac{70}{100}$ deniers au deſſous du pair $45\frac{70}{100}$, ou $8\frac{9}{100}$ pour cent à notre perte, & $\frac{30}{100}$ den. au deſſus de ce même pair, ou $\frac{65}{100}$ pour cent en notre faveur.

En Mars il roûla ſur Amſterdam de 81 à $81\frac{1}{2}$, c'étoit au pair, & au deſſus du pair de $\frac{1}{2}$ den. ou de $1\frac{9}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres pendantle mê-

me mois, il fut de $45\frac{1}{2}$ deniers Sterlins, c'étoit $\frac{20}{100}$ den. au deſſous du pair, ou $\frac{43}{100}$ pour cent à notre perte.

En Avril il a été de $81\frac{1}{2}$ à 84 den. c'étoit $\frac{1}{2}$ & 3 deniers au deſſus du pair, ou $1\frac{9}{100}$ à $3\frac{70}{100}$ pour cent, en notre faveur.

Sur Londres pendant ce mois, le Change a roûlé de 46 à $47\frac{1}{2}$ deniers Sterlins, c'étoit $\frac{30}{100}$ à $1\frac{80}{100}$ den. au deſſus du pair, & à notre profit de $\frac{65}{100}$ à $3\frac{93}{100}$ pour cent.

Par Lettres Patentes des 2 & 20 May, on permit à M. Law d'établir une *Banque générale.*

Pendant tout ce mois le Change ſur Amſterdam fut de 85 à $84\frac{1}{4}$, c'étoit 4 & $3\frac{1}{4}$ den. au deſſus du pair & $4\frac{93}{100}$ à 4 pour cent à notre avantage.

Celui sur Londres fut de 48 à 47 $\frac{3}{4}$; c'étoit 2 $\frac{30}{100}$ à 2 $\frac{5}{100}$ d. sterlins au dessus du pair, & à notre avantage de 5 $\frac{3}{100}$ à 4 $\frac{48}{100}$ pour cent.

Pendant Juin 1716 ce Change sur Amsterdam roûla de 83 $\frac{1}{2}$ à 84 den. c'étoit 2 $\frac{1}{2}$ à 3 den. au dessus du pair, & par consequent 3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{70}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres il fut pendant ce même mois de 47 $\frac{1}{4}$ à 48, c'est-à dire au dessus du pair, de 1 $\frac{55}{100}$ à 2 $\frac{30}{100}$, & par consequent à notre profit de 3 $\frac{39}{100}$ à 5 $\frac{3}{100}$ pour cent.

En Juillet il fut de 84 à 81 $\frac{1}{2}$ sans Lettres sur Amsterdam ; c'étoit encore 3 $\frac{1}{2}$ den. de gros au dessus du pair & de 3 $\frac{70}{100}$ à $\frac{61}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres le Change fut

pendant le même mois de 47 $\frac{3}{4}$ à 46 $\frac{1}{2}$ ſans Lettres ; c'étoit 2 $\frac{5}{100}$ à $\frac{80}{100}$ deniers Sterlins au deſſus du pair & 4 $\frac{48}{100}$ à 1 $\frac{75}{100}$ pour cent en notre faveur. La Banque générale ſoutenoit le Change. On achetoit les anciennes Eſpeces à plus haut prix que l'on n'en donnoit dans les Monnoyes : ce ne pouvoit être que pour les reformer en fraude, ou pour les tranſporter hors du Royaume. L'Arrêt du Conſeil du 1er. Août 1716 ordonna aux Officiers de la Cour des Monnoyes de Paris, d'aller dans les Provinces de ſon reſſort, pour informer de la fauſſe fabrication & reformation des Eſpeces & Billonnage d'icelles.

En Août le Change ſur Amſterdam fut de 81 $\frac{3}{4}$ à 83 ; c'étoit $\frac{3}{4}$ & 2. den. au deſſus du pair & $\frac{92}{100}$ à 2 $\frac{47}{100}$ pour cent à notre profit.

Il fut sur Londres de 46 $\frac{3}{4}$ sans Lettres, à 47 $\frac{1}{2}$ c'étoit 1 $\frac{5}{100}$ à 1 $\frac{80}{100}$ den. Sterlins au dessus du pair, ou de 2 $\frac{29}{100}$ à 3 $\frac{93}{100}$ pour cent à notre avantage.

La Banque générale entretenoit cet avantage, qui devoit empecher la sortie de nos vieilles Especes; mais l'Edit du mois de Decembre 1715 en avoit tant fait sortir, que par la Declaration du Roy du 29. Août 1716, present mois, on *deffendit l'entrée dans le Royaume des Especes nouvellement réformées, afin d'arrêter la fausse reformation qui se faisoit dans les païs Etrangers, & de faire cesser la perte considerable qu'elle faisoit à notre Etat.* C'est ainsi que parle Sa Majesté dans cette Declaration. Son discours nous montre bien clairement que l'on

reconnut l'erreur & les mauvais effets des reformes des Monnoyes: elles faiſoient, & elles feront toujours paſſer nois vieille Eſpeces en pays Etrangers, où on les achette à plus haut prix qu'on ne faiſoit aux hôtels des Monnoyes, & où on les remarque aux coins des nouvelles (*a*); ce qui nous fait un préjudice notable.

Pendant les mois de Septembre, d'Octobre & de Novembre, le Change ſur Amſterdam roûla de 82 $\frac{1}{2}$ à 83 $\frac{1}{2}$. C'étoit 1 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{1}{2}$ den. de gros au deſſus du pair 81, argent de Banque, & en notre faveur de 1 $\frac{85}{100}$ à 3 $\frac{8}{100}$ pour cent.

Pendant les mêmes mois il fut ſur Londres de 47 $\frac{1}{2}$ à 47 $\frac{3}{4}$, c'étoit 1 $\frac{80}{100}$ à 2 $\frac{5}{100}$ den. Ster-

(*a*) Voyez ce qui a été di cy-devant à ce ſujet chap. 1. Art 6. pag. 109. & ſuivantes.

lins au deſſus du pair & 3 $\frac{93}{100}$ à 4 $\frac{48}{100}$ pour cent à notre avantage.

La deffectuoſité du poids & du titre de beaucoup d'Eſpeces d'or fauſſement reformées qui ont été introduites dans notre Etat, cauſant un deſordre auquel il eſt important de remedier, nous avons reſolu d'ordonner une refonte de tous les Louis nouvellement fabriquez ou réformez dans nos Monnoyes du méme titre, mais d'un poids different. (*a*) Ce ſont les termes de l'Edit du mois de Novembre 1716, regiſtré le 18, par lequel il eſt en effet ordonné qu'il ſera fabriqué, dans la Monnoye de Paris ſeulement, de nouveaux Louis d'or à la taille de 20 au marc, qui auront cours pour 30 livres

(*a*) Edit du mois de Novembre 1716. pag. 4.

chacun. On les appella des *Noailles*, parce que M. le Duc de Noailles étoit à la tête des Finances.

L'article 4 de cet Edit veut que les Louis fabriquez ou réformez en vertu de l'Edit du mois de Décembre 1715 ſoient reçûs dans les Monnoyes & dans le Commerce, ſur le pied de 20 livres l'un.

L'article 6 entend que les Louis de 1709 ſoient reçus dans les Monnoyes, Bureaux & Recettes Royales & par les Changeurs dans les Provinces à raiſon de 16 livres chacun, pendant le reſte du préſent mois, & celui de Décembre prochain. La différence entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece eſt donc encore de 25 pour cent. Cet Edit par conſéquent ne rémedie pas au mal; il nous laiſſe dans le

déſordre ou nous avoit mis celui du mois de Décembre 1715 : puiſque le Louis d'or de 1709 non réformé y eſt fixé à 16 livres & l'Ecu de 8 au marc à 4 livres, & que le même Louis réformé vaut 20 livres & les Ecus 5 livres ; ainſi il y avoit encore 4 livres de perte ſur chaque Louis en les portant aux Monnoyes. Cette diſproportion dans la valeur numéraire de deux Eſpeces, qui ſont exactement les mêmes, nous laiſſe toujours dans le déſordre d'une Monnoye foible & d'une Monnoye forte, comme l'on étoit ſous Philippe le Bel, où la diſproportion étoit encore plus grande.

Suivant l'Article 7 de cet Edit, ces Louis de 1709 ne ſeront plus reçus qu'au marc, au premier Janvier 1717.

L'Article 8 veut que les Ecus de 1709 à réformer continuent d'être reçus, pendant le reſte de ce mois & celui de Décembre prochain, aux Monnoyes, Changes, & Bureaux Royaux, à 4 livres piece, & au premier Janvier 1717 à 3 livres 18 ſols 9 deniers, & au premier Février à 3 livres 15 ſols l'un, ſuivant l'Article 9 du même Edit.

On ſent à merveille que ces diminutions ne ſont indiquées que pour faire ſortir ces vieilles Eſpeces; on eſpere que la crainte de perdre obligera le particulier qui les a, à les porter aux Monnoyes, où elles ſont attendües: mais cette crainte ne produit pas cet effet, par ce que le Public eſt aujourd'hui mieux inſtruit qu'il ne l'a jamais été; il ſçait compter & peſer, & on ne peut pas eſperer qu'il

donne 20 livres pour n'en recevoir que 16. Au reſte, ces diminutions furent prorogées juſqu'au premier Janvier 1718 par les Arrêts du Conſeil des 30, Janvier 1717, des 5 & 24 Avril, 19 Juin, 31 Août, 27 Novembre & 22 Janvier 1718: ainſi ces Ecus ont toujours valu 4. livres.

Independamment du mal que fait cette difference ou cette diſproportion, tous ces Arrêts de prorogation d'un terme fixé par les precedens, auſſi bien que ceux qui annoncent avant le tems ces diminutions, ou ces augmentations, rebutent tout le monde & fatiguent extremement le Commerce. Nous l'avons déja dit cy devant (*a*); mais ce ſont de ces choſes qu'on ne ſçauroit trop dire.

(*a*) Chap. 3. Art. 3. pag. 65.

Pendant tout le mois de Decembre 1716, le Change ſur Amſterdam fut de 83 $\frac{1}{2}$ à 83 $\frac{1}{4}$; c'étoit 2 $\frac{1}{2}$ & 2 $\frac{1}{4}$ den. de gros au deſſus du pair 81 : & par conſequent à notre avantage de 3 $\frac{8}{100}$ à 2 $\frac{77}{100}$ pour cent.

Sur Londres il étoit de 47 $\frac{1}{2}$ à 47 $\frac{3}{8}$ au deſſus du pair, de 1 $\frac{80}{100}$ à 1 $\frac{68}{100}$ den. Sterlins, ou 3 $\frac{93}{100}$ à 3 $\frac{67}{100}$ pour cent en notre faveur.

QUATRE PREMIERS MOIS 1717.

En Janvier 1717, le Change ſur Amſterdam roûla de 83 $\frac{1}{2}$ à 83 $\frac{3}{4}$; c'étoit 2 $\frac{1}{2}$ & 2 $\frac{3}{4}$ den. de gros au deſſus du pair 81 & conſequemment à notre avantage de 3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{39}{100}$ pour cent.

Sur Londres il fut conſtament à 47 $\frac{3}{4}$ c'étoit 2 $\frac{5}{100}$ deniers

Sterlins au deſſus du Pair 45 $\frac{70}{100}$ & à notre profit de 4 $\frac{48}{100}$ pour cent.

L'Arrêt du Conſeil du 3 Janvier publié le 3 Fevrier nous apprend que la fauſſe reformation des Eſpeces continuoit de plus en plus dans les païs Etrangers.

En Fevrier il étoit de 83 $\frac{1}{2}$ à 84. c'étoit au deſſus du pair de 2 $\frac{1}{2}$ à 3 den. de gros, ou de 3 $\frac{8}{100}$ à 3 $\frac{70}{100}$ pour cent en notre faveur,

Sur Londres il fut de 47 $\frac{3}{4}$ à 48 $\frac{1}{2}$ au deſſus du pair de 2 $\frac{5}{100}$ à 2 $\frac{80}{100}$ den. Sterlins. Faiſant 4 $\frac{48}{100}$ à 6 $\frac{12}{100}$ pour cent de bénéfice pour nous.

En Mars par Arrêt du 5 les Louis d'or, dont la refonte eſt ordonnée, ſeront reçus à la Monnoye de Paris à 20 livres juſqu'au premier Avril, auquel jour ils ne ſeront reçus qu'au marc.

Pendant ce mois de Mars le Change ſur Amſterdam fut de 85 à 82 $\frac{1}{2}$, c'étoit au deſſus du pair 81 de 3 à 1 $\frac{1}{2}$ den. de gros & à notre avantage de 4 $\frac{93}{100}$ à 1 $\frac{85}{100}$ pour cent.

Sur Londres il fut de 48 $\frac{3}{4}$ à 47 $\frac{1}{2}$ au deſſus du pair 45 $\frac{70}{100}$ de 6 $\frac{67}{100}$ à 3 $\frac{93}{100}$ pour cent en notre faveur ou de 3 $\frac{5}{100}$ à 1 $\frac{80}{100}$ den. Sterlins.

En Avril il a roûlé de 83 à 82; c'étoit 2 & 1 den. au deſſus du pair & à notre profit de 2 $\frac{47}{100}$ à 1 $\frac{27}{100}$ pour cent.

Sur Londres il fut de 47 $\frac{1}{2}$ à 47: au deſſus du pair de 1 $\frac{80}{100}$ à 1 $\frac{30}{100}$ den. Sterlins, faiſant 3 $\frac{93}{100}$ à 2 $\frac{84}{100}$ pour cent de benefice pour nous.

En May le Change ſur Amſterdam fut de 82 à 83, c'eſt-à-dire 1 & 2 den. de gros au deſſus du pair, & à notre avan-

tage de 1 $\frac{23}{100}$ à 2 $\frac{47}{100}$ pour cent.

Sur Londres il étoit de 47 $\frac{1}{2}$ à 48 $\frac{1}{4}$ c'étoit au deſſus du pair de 1 $\frac{80}{100}$ à 2 $\frac{55}{100}$ den. Sterlins faiſant 3 $\frac{93}{100}$ à 5 $\frac{58}{100}$ pour cent en notre faveur.

Le 2 Juin le Change étoit ſur Amſterdam à 83 $\frac{1}{4}$ & ſur Londres à 48 $\frac{1}{4}$ comme deſſus. *

Au premier coup d'œil, on voit par cette recapitulation que les diminutions de Monnoyes, dont il eſt parlé dans l'article précedent, ne furent pas plûtôt écoulez, que le Change & par conſequent le Commerce reprit le deſſus avec la Hollande & avec l'Angleterre, malgré la force de notre argent, dont le marc ne valoit que 28 francs & auſſi malgré le Viſa, ou la liquidation des effets

* C'eſt ici que doit être le tableau cotté p. 118.

10-7-301

$\frac{86}{100}$	$59\frac{24}{100}$ à $65\frac{98}{100}$	$10\frac{5}{100}$ à $16\frac{61}{100}$
. . .	$65\frac{98}{100}$.	$16\frac{61}{100}$.
. . .	$125\frac{22}{100}$. . . .	$26\frac{66}{100}$. . . . .
. . .	$62\frac{122}{200}$.	$13\frac{66}{200}$.
. .	$4\frac{17}{100}$.	$4\frac{44}{100}$ . . . .

Royaux, ordonnée par Arrêt du Conſeil du 28 : Septembre & par la Declaration du Roy du 7 Decembre 1715, lequel Viſa augmentoit encore la méfiance & le diſcrédit. Cet avantage auroit continué malgré ce Viſa, ſi contre toute attente & malgré les aſſurances qu'on avoit données qu'il n'y auroit point de changement dans nos Monnoyes, (*a*) l'Edit du mois de Decembre 1715, regiſtré le 23 & publié au commencement de Janvier 1716, n'avoit troublé & interrompu ce même Commerce, & converti tout d'un coup cet avantage en un déſavantage réel, en nous annonçant en même tems une augmentation & une réforme des anciennes Eſpeces, avec une fabrication de nouvelles.

(*a*) Voyez cy devant pag. 98. de ce chap.

En effet ce tableau nous montre qu'à la fin du mois de Decembre 1715 nous étions en avantage avec la Hollande de 5 $\frac{5}{100}$ à 7 $\frac{96}{100}$ pour cent, avec l'Angleterre de 4 $\frac{34}{100}$ à 4 $\frac{34}{100}$ auſſi pour cent, & qu'au commencement de Janvier 1716 la publication de cet Edit de Decembre nous fit perdre tout d'un coup non ſeulement cet avantage, mais qu'elle nous fit de plus tomber dans un déſavantage réel de 1 $\frac{23}{100}$ à 4 $\frac{93}{100}$ pour cent avec la Hollande, & de 1 $\frac{53}{100}$ à 8 $\frac{9}{100}$ pour cent avec l'Angleterre; ce qui faiſoit une difference à notre préjudice avec la Hollande de 7 $\frac{3}{100}$ à 12 $\frac{89}{100}$, dont la difference commune priſe entre la plus haute & la plus baſſe, eſt 9 $\frac{96}{100}$ pour cent & avec l'Angleterre de 5 $\frac{97}{100}$ à 12 $\frac{43}{100}$, dont la difference commune

commune priſe auſſi entre la plus haute & la plus baſſe eſt 9 $\frac{20}{100}$ pour cent à notre perte; ce qui s'accorde aſſés avec un autre calcul fait cy-devant à la page 101; mais cherchons encore d'une autre façon une preuve plus générale de ce fait.

On voit par cette recapitulation que l'avantage dans lequel nous avons été avec la Hollande pendant les 3 derniers mois de 1715 eſt de 17 $\frac{40}{100}$ à 21 $\frac{71}{100}$, dont le commun pris entre le plus haut & le plus bas eſt 18 $\frac{55}{100}$, dont le tiers eſt 6 $\frac{18}{100}$ pour cent à notre profit; cy ..... 6 $\frac{18}{100}$

La publication de l'Edit du mois de Decembre 1715 nous fit perdre non ſeulement cet avantage conſiderable; il nous fit de plus tomber dans une perte réelle de 6 $\frac{20}{100}$ à 9 $\frac{86}{100}$ pendant les 2 mois de Janvier & de Fevrier 1716 dont la perte commune priſe entre la

De l'autre part ... $6\frac{18}{100}$

plus haute & la plus basse est $8\frac{6}{100}$, dont la moitié est pour chaque mois ..... $4\frac{3}{100}$

Ainsi gagner réellement l'un & perdre l'autre, font à notre préjudice une difference commune avec la Hollande de ..... $10\frac{21}{100}$ p%

Pour l'Angleterre on voit aussi que pendant les mêmes trois derniers mois de 1715 notre avantage étoit de $15\frac{33}{100}$ à $20\frac{69}{100}$, dont le commun pris entre le plus haut & le plus bas est 18, dont le tiers est pour chaque mois ..... 6 pour%

La publication du même Edit nous fit perdre cet avantage, & nous fit tomber dans une perte de $10\frac{5}{100}$ à $16\frac{61}{100}$ pendant les trois premiers mois de 1716, dont la perte commune prise entre la plus haute & la plus basse est $13\frac{66}{100}$: c'est pour chacun de ces trois mois $4\frac{44}{100}$ pour cent à notre perte ; cy ..... $4\frac{44}{100}$

Ainsi gagner 6 pour cent & en perdre $4\frac{44}{100}$ nous fait une difference à notre préjudice de ..... $10\frac{44}{100}$ p%

Apres des faits auſſi demonſtratifs que ceux cy, ne peut-on pas dire avec raiſon, que l'augmentation, la refonte, & la réforme, portées par l'Edit du mois de Decembre 1715, nous furent préjudiciables de plus de 10 pour cent ſur tout le Commerce Etranger que nous faiſions alors? Ainſi, ſi ce Commerce montoit à 10 millions par mois, la France en perdoit plus d'un : cela eſt clair.

M. l'Abbé de S. Pierre, ce grand Citoyen, ſi connu dans la republique des Lettres par tous les differens ouvrages qu'il a faits pour le ſoulagement & le bien de ſa patrie, dit dans l'onziéme avantage du troiſiéme Diſcours de ſon projet de Paix perpétuelle. tom 1. p. 239. *que le ſeul Commerce Etranger*

de la France va au moins à 150 millions de livres par an. Sur ce pied là, celui d'un mois seroit de 12 millions 500 mille livres, & notre perte de 1250 mille livres aussi par mois & plus. On verra à la fin de cet article ce que la refonte, la réforme & l'augmentation portées par l'Edit du mois de Decembre 1715, & par celui du mois de Novembre 1716, ont produit au Roy. La refonte de 1709, qui passe pour la plus forte qui ait été faite, ne produisit à Sa Majesté que 11,370,773 livres en Especes, & 43 millions de Billets de Monnoyes qui furent retirez du public, suivant le Memoire de feu M. Desmarets pag. 15, 18, & 19. En supposant pour un moment, que ces operations ayent produit

une pareille ſomme de 1250 mille livres par mois, ou une plus forte, ſi on le veut, falloit-il pour procurer au Roy un ſecours de 8 à 10 millions, ou de plus grande ſomme, abimer le Commerce du Royaume, & en faire perdre deux ou trois fois autant à la nation, & peut être plus. (*a*) Il eſt donc evident qu'il vaut bien mieux pour les peuples & pour le Roy même, chercher ce ſecours par tout ailleurs, où il ne ſauroit jamais être auſſi onereux à la nation, qu'il l'eſt viſiblement ſur les Monnoyes. Ce moyen ne doit jamais être tenté, qu'après avoir épuiſé tous les autres.

La perte ou le dommage que cauſa cet Edit du mois de De-

[*a*] Voyéz ce qui en dit cy devant au tom. & chap. 1. art 6. pag. 123. & ſuiv. juſqu'a 130. Et cy après pag. 133. & ſuivantes juſque a pag. 141. & ſuivantes.

cembre 1715, auroit été encore bien plus conſiderable & de plus longue durée, ſi le Roy par ſes Lettres patentes des 2 & 20 May 1716, n'avoit pas permis l'établiſſement d'une Banque générale, qui ſoutint le Change toujours à notre avantage juſqu'à la fin du mois d'Avril 1717, comme on le voit par ce tableau. D'ailleurs, comme il n'y a aucun de nos voiſins qui ne reçoive beaucoup plus de nos denrées, arts & fabriques que nous n'en recevons de lui, notre Commerce aura toujours l'avantage ſur le leur, ſi nous conſervons inviolablement la tranquilité & la ſtabilité dans notre Monnoye : elle eſt l'inſtrument neceſſaire de nos Echanges reciproques, & la meſure qui regle la valeur des biens échangez. On ne peut donc pas

y toucher ſans altérer l'échange de ces biens. Dès là l'avantage de notre Commerce eſt en nos mains ; il ne tient qu'à nous de le rendre perpetuel. La fertilité de notre païs, la ſituation de nos Ports de mer, & l'activité de nos peuples, nous offrent & nous aſſurent un Commerce ſuperieur.

Après ce qu'on vient de voir, il y a bien lieu de s'étonner, que contre notre propre interêt il y ait-eu en France de ſi frequentes variations dans nos Monnoyes. Mais ſi ſur cela le paſſé nous fournit matiere à cet etonnement, le preſent doit nous engager à une reconnoiſſance eternelle envers le Miniſtere actuel. Il eſt le premier qui ait ſenti l'importante neceſſité de ne point toucher aux Monnoyes. Il y a plus de cin-

quante ans qu'elles n'avoint été auſſi long tems tranquilles en France qu'elles l'ont été depuis dix ans. On vient de voir le tort conſiderable que le Miniſtere auroit fait à la nation, ſi comme les autres, il avoit changé cette meſure; & on verra cy après, en ſon tems, les avantages qui nous reviennent de la ſtabilité qu'il a ſi ſagement conſervée dans la valeur de nos Monnoyes. Ce qui doit engager les peuples à benir ce Miniſtere, & à déſirer qu'il dure. Faſſe le ciel que pour une bonne fois on demeure perſuadé, que toutes les fois qu'entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece on laiſſera une difference trop grande, l'Eſpece la moins priſée paſſera chez l'Etranger, qui la remarquera au coin des nouvelles, à ſon profit, & au pro-

fit de celui qui la lui fait paſſer, Alors le profit, que le Roy ſe propoſe de faire ſur de ſemblables operations, ſe partage entre l'Etranger qui les remarque, & celui qui les lui envoye; & par là Sa Majeſté ne trouve plus dans ces operations les ſecours qu'elle comptoit y trouver. (*a*)

Outre l'evidence de cette raiſon, la Declaration du Roy du 29 Août 1716 & l'Edit du mois de Novembre ſuivant, dont on a vû les termes dans cet article (chacun en ſon mois, pages 108 & 110) en ſont encore une autre, qui eſt ſans replique, ainſi que l'Arrêt du 3 Janvier pag. 116 decet article.

Après ces faits ſoutenus de leurs preuves, on laiſſe au lec-

(*a*) Voyez ce qui eſt dit cy devant chap. 1. art. 7. pag. 174. & cy après à la fin de cet article. pag. 141. & ſuiv.

teur à juger, ſi cette augmentation a pû ſoûtenir les Finances en 1716 & 1717, comme notre auteur le dit a la page 205 de ſon livre.

Il n'y a point d'operation ſur les Monnoyes, ſoit augmentation, ſoit diminution, ſoit refonte, ſoit réforme, qui n'altere la circulation des Eſpeces, ſoit qu'on les reſſerre, ſoit qu'on les faſſe paſſer en pays étranger. Or ſuppoſons que la partie reſſerrée & paſſée en païs étranger ſoit à la partie reſtante & circulante dans le Royaume, comme 1 eſt à 3. Avant l'operation 4 repreſentoit par ſuppoſition toute la maſſe de l'argent qui étoit en France : après l'operation 3 vaut autant que valoit 4, par ce qu'il acquiert $\frac{1}{4}$ de ſa premiere valeur aux depens des biens,

arts & fabriques du Royaume, qui perdent toute la valeur acquiſe par l'argent. Ainſi ce que l'on payoit $1\frac{1}{4}$ avant l'operation ne ſe payoit plus que 1 après: l'argent gagne donc $\frac{1}{4}$ & les biens mis en vente le perdent. Mais comme il y a 100. fois plus de bien que d'argent, (*a*) les biens, arts, & fabriques mis en vente perdent 100. pendant que l'argent gagne 1. Dès là, quelles pertes immenſes ne cauſons nous pas à l'Etat, par nos frequentes variations de Monnoyes? Les 353 millions 532 mille livres, levées ſur les peuples au profit du Roy, par les differentes operations faites ſur nos Monnoyes depuis l'année 1716 juſqu'à la fin du mois d'Août

(*a*) Voyez cy devant chap. 1. art. 6. pag. 123. & ſuivantes.

1723 (*a*) ne ſont pas comparables aux pertes quelles ont cauſées à l'Etat, non ſeulement par les raiſons ſuſdites, mais encore par la fauſſe remarque faite dans les païs étrangers. (*b*)

Mais tous les biens ne ſont pas à vendre, comme on la ſuppoſé dans la recherche de ce rapport de 1 à 100 : la perte de l'Etat ne tombe que ſur ceux mis en vente ſeulement, & ſur nos denrées, arts & fabriques, qui ſont journellemen à vendre, ce qui change ce rapport. Ainſi lors que l'argent acquiert 1. de valeur, l'Etat peut perdre 30 à 40. (*c*) Cette perte eſt encore prodigieuſe ; elle ſurpaſſe infiniement tous les avantages

[*a*] Declaration du Roy pour la levée du 50 d. du 5. Juin 1725 pag. 2. & 3.

(*b*) Voyés cy devant tom. & chap. 1. art. 6. pag. 115. & 116.

[*c*] Voyés cy devant art. 6. pag, 123 & ſuiv. ce rapport eſt de 1. 38 $\frac{1}{4}$

que le Roy peut jamais retirer de ces ruineuſes opérations.

Pour montrer d'une façon qui ſatisfaſſe un peu le lecteur, combien ces mutations de Monnoyes ſont onereuſes à la nation & au Roy même, malgré les bénéfices conſiderables que Sa Majeſté y fait, ou les ſecours qu'elle y trouve, rappellons nous ce qui s'eſt fait dans les Monnoyes en France, depuis l'Edit du mois de Decembre 1715, juſqu'au dernier Juillet 1717.

On a vû cy devant, (*a*) que par cet Edit du mois de Decembre 1715 publié le 27, il eſt ordonné de fabriquer de nouveaux Louis d'or de 30 au marc fixez à 20 livres, & des Ecus de 8 au marc fixés à 5 livres.

[*a*] Article 4. de ce Chapitre, année 1716. pag. 95. & ſuiv.

Les Eſpeces fabriquées en 1709 qui devinrent les anciennes, étoient exactement de même titre & de même poids, que celles ordonnées par l'Edit de Decembre 1715. Avant ſa publication, le Louis d'or valoit 14 livres, & l'Ecu 3. livres 10 ſols (*a*): les nouvelles valoient donc $\frac{2}{7}$ de plus; c'étoit par conſequent les hauſſer de $\frac{2}{7}$ & les remettre comme elles étoient avant les onze diminutions faites en 1714 & 1715.

Les articles 6, 8 & 10 de cet Edit veulent que les Louis d'or de 1709 ſoient reçus aux Monnoyes & dans le Commerce, pour 16 livres au lieu de 14, & les écus pour 4 liv. au lieu de 3 livres 10 ſols; ils ordonnent qu'ils ſeront reformés & con-

[*a*] Comme on le voit cy devant article 3. Tableau cotté 66.

vertis en nouvelles Eſpeces, ſans être refondus, pour avoir cours dans le Public ſur le même pied que les nouvelles Eſpeces : ainſi ces anciennes furent augmentées d'un $\frac{1}{7}$ de leur valeur. Malgré cette augmentation des anciennes, il reſta encore une difference entre les unes & les autres de 25. pour cent : cette difference faiſoit la perte du Public, le bénéfice du Roy, & celui des faux reformateurs.

On a déja dit (*a*) qu'en fait de Monnoye, c'étoit une faute capitale, que d'en fabriquer de même poids que les precedentes, & que la reforme en étoit une autre, parce que les étrangers ne manquent jamais de remarquer nos anciennes aux coins des nouvelles & de

[*a*] Chap. 1. article 6. p. 114. & 115.

nous les renvoyer. On s'apperçut de cette faute, mais trop tard; cependant on n'y remedia point.

Le Roy par l'Arrêt de son Conseil du premier Août 1716 regiſtré le 12 dit: » qu'étant » informé qu'en quelques en- » droits on ramaſſoit ſecrete- » ment les anciennes Eſpeces, » qu'on achetoit à plus haut » prix que celui pour lequel elles » étoient reçuës dans les Mon- » noyes, ce qui ne ſe pouvoit » faire que dans la vuë de les » reformer en fraude, ou de les » tranſporter hors du Royau- » me &c. ordonne aux Offi- » ciers de la cour des Mon- » noyes de Paris, de ſe tranſ- » porter dans les Provinces de » ſon Reſſort, pour informer » de la fauſſe fabrication & » reformation des Eſpeces & » Billonnage d'icelles.

C'étoit bien là s'appercevoir du deſordre, mais ce n'étoit pas en ôter la cauſe. La Declaration du Roy du 29 du même mois d'Août 1716. (*a*) dé-
» fendit l'entrée dans le Royau-
» me des Eſpeces reformées,
» afin d'arrêter la fauſſe refor-
» mation qui ſe faiſoit dans
» les Païs étrangers, & de
» faire ceſſer la perte conſide-
» rable qu'elle cauſoit à l'Etat.

Cés deffenſes n'étoient point du tout un remede au mal; car ces Eſpeces entroient comme elles ſortoient malgré les deffenſes: d'ailleurs, cette fauſſe reforme ne ſe faiſoit pas toute chez l'étranger; il s'en faiſoit en France, puis qu'on envoyoit faire informer dans les Provinces; celles qui s'y remarquoient étoient toutes entrées; ainſi inutilement la deffendoit-on.

[*a*] Art. 4. de ce chap. année 1716. p. 108.

On crut encore que pour remedier au desordre que causoient dans le Commerce les Especes d'or faussement réformées, ou qui avoient été introduites dans le Royaume, il suffisoit d'ordonner, comme en effet on l'ordonna par l'Edit du mois de Novembre 1716. publié le 18, la refonte de tous les Louis nouvellement fabriquez ou réformez, & cela dans la Monnoye de Paris seulement: mais ce motif n'ôtoit point encore la cause du mal, puis que cet Edit laissoit toujours subsister entre les Especes non réformées, & les réformées, une difference de 25. pour cent. Aussi l'Arrêt du Conseil du 3 Janvier 1717, regîstré le 3. Fevrier, nous apprend-il, » *que la fausse refor-* » *mation des Especes continuoit*

» *de plus en plus dans les païs*
» *etrangers.*

Rien de tout cequi avoit été fait ne remedioit au mal ; le ſeul & unique remede, c'étoit d'abandonner le bénéfice du Roy, en diminuant, ou en ſupprimant la trop grande difference qui regnoit entre le prix de l'ancienne & de la nouvelle Eſpece, ſoit en hauſſant la valeur de celles à réformer, ou en diminuant celle des reformées : mais les ſecours conſiderables que cette énorme difference procuroit au Roy, étoient trop ſeduiſans, ſur tout dans un temps de beſoin, pour pouvoir ſe determiner à les abandonner. On ne ſçait pas qu'un Etat ſouffre beaucoup, tant que cette inegalité ſubſiſte entre deux Eſpeces exactement égales, ou tant que l'une

ſe trouve plus affoiblie que l'autre.

C'étoit donc cette difference enorme de 25 pour cent, qui regnoit entre l'Eſpece non réformée & l'Eſpece réformée, qui faiſoit tout le mal, la perte du Public, le bénéfice du Roy, & celui des faux réformateurs. Cela étant, nous connoîtrons exactement toute la perte du Public, & par conſequent le bénéfice du Roy & des faux réformateurs, dans ces deux mutations de Monnoyes, ſi nous pouvons connoître trois choſes.

La premiere, la difference qui a regné à chaque mutation, entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece.

La ſeconde, la ſomme qui a été fabriquée & reformée à chaque mutation, ſoit en bonne, ſoit en mauvaiſe Monnoye.

La troiſiéme, quel a été le profit que le Roy y a fait pendant un temps connu & determiné ; car ce que le Public aura perdu de plus, ſera la partie de cette perte qui aura tourné au profit des faux réformateurs, ſoit de France, ſoit des païs étrangers.

CALCUL DES PERTES QUE FAIT *l'Etat aux mutations de Monnoyes.*

Or de ces trois articles, le premier nous eſt exactement connu : la perte du Public eſt de 25 pour cent ſur tout ce qui a été reformé & fabriqué depuis l'Edit du mois de Decembre 1715, juſques à la fin de Juillet 1717 ; cela eſt conſtant : mais nous ne connoiſſons pas le ſecond en total ; c'eſt ce qu'il

faut chercher; il nous donnera le troiſiéme.

En 1715 il pouvoit y avoir en France 600 millions d'Eſpeces, le marc d'or monnoyé a 420 livres, & celui d'argent à 28 livres: de ces 600 millions il en a au moins été reformé & fabriqué, en vertu de l'Edit du mois de Decembre 1715, ſoit en France, ſoit ailleurs, pour 450 millions, leſquels après avoir paſſé ſous les nouveaux coins, faiſoient 642 millions, 857 mille livers & plus, le marc de Louis d'or à 600 livres & celui des écus à 40. Or la difference entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece étant de 25 pour cent, il eſt clair que la nation a neceſſairement perdu par cette ſeule mutation, au moins le quart de

cette ſomme qui eſt de . . . . 160,714,250. l.

En vertu de l'Edit du mois de Novembre 1716, il a été fabriqué en bonne & mauvaiſe Monnoye, au moins pour 150 millions de Louis d'or de nouvelle Eſpece, dont le quart eſt la ſomme de . . . . . 37,500,000.

Cette ſeule difference a donc cauſé au Public une perte de . . . . . 198,214,250. l.

Pendant les diminutions d'Eſpeces faites en 1714 & en 1715, le prix des denrées auroit du baiſſer comme l'argent qui les meſuroit ; mais au contraire il augmenta, parce que la peur agiſſant avec beaucoup plus d'impreſſion que l'eſperance, le Marchand preferoit la garde de ſa Marchandiſe, dans la crainte de perdre ſur l'argent plus qu'il ne gagneroit à la vendre un prix raiſonnable ; ou s'il la vendoit, il l'encheriſſoit de la per-

te qu'il pouvoit faire par la diminution. Par la même raiſon, celui qui avoit de l'argent cherchoit à le convertir en marchandiſes qu'il gardoit précieuſement. Les uns à l'exemple des autres pratiquoient la même maxime, & tout devenoit cher, parce qu'il y avoit plus d'acheteurs que de vendeurs.

Dans la ſuite, on augmenta tout d'un coup la valeur numeraire des Monnoyes de $\frac{3}{7}$; les denrées qui auroient du augmenter de $\frac{3}{7}$ auſſi, n'augmenterent que d'un $\frac{1}{7}$ au plus; ainſi elles n'augmenterent pas comme l'argent, non plus que les revenus: on en peut juger par ceux du Roy, qui étoient en 1715, comme on l'a vû ci-devant, (*a*) de 115,384,074 livres, l'argent à 28 Francs

(*a*) Chap. 2. art. 5. pag. 411. & 412.

le marc

le marc, ils reſterent les mêmes en 1716 & 1717, quoique l'argent eût été mis à 40 Francs le marc; en ſorte que le Roy qui recevoit en 1715 la quantité de 4,121,038 marcs d'argent à 28 Francs, n'en recevoit en 1716 & 1717 que 2,884,726 marcs à 40 Francs, donc Sa Majeſté perdoit par cette augmentation des Monnoyes 1,236,312 marcs d'argent par chacun an, & de plus $\frac{1}{7}$ pour les depenſes qu'elle étoit obligée de faire, vû que les denrées avoient augmenté de ce $\frac{1}{7}$.

Si les Revenus avoient augmenté comme l'argent de $\frac{3}{7}$, ceux du Roy qui étoient en 1715 de 115,389,074. livres, auroient éte en 1716 & 1717 de 164,841,534 livres: or ils n'étoient pas de cette ſomme, puis qu'ils n'avoient pas aug-

menté ; d'ou il ſuit demonſtrativement.

I. Que les Revenus n'ayant pas hauſſé comme l'argent, on avoit moins de Revenu en 1716 & 1717 qu'on en avoit en 1715, & qu'on recevoit moins de poids, moins de fin, ou moins de valeur réelle : ainſi on peut dire, que le Roy & tout proprietaire de Revenus perdoient toute la difference.

II. Que les denrées & l'induſtrie n'ayant pas hauſſé comme l'argent, & étant évaluées & meſurées par cet argent, qui n'avoit pas en lui toute la réalité de la meſure qu'il exprimoit, il s'enſuivoit que l'Etranger qui enlevoit les Biens de notre crû, arts, & fabriques, ſur le pied qu'ils étoient évaluez dans le Royaume, n'en rempliſſoit pas réellement la va-

leur envers nous, & que toute la difference étoit en pure perte pour nous.

III. Que ce qui valoit 7 en 1715 devoit valoir 10 en 1716 & 1717: s'il n'en vaut que 8, la difference 2 qui eſt le $\frac{1}{5}$ de 10, eſt la perte que faiſoit l'Etat ſur tout le Commerce étranger que faiſoit la Nation.

Or on a vû cy devant. (*a*) que notre Commerce étranger alloit au moins à 150 millions par an; ce qui faiſoit pour les 19 mois qui ſe ſont écoulés depuis l'Edit de Decembre 1715 juſques à la fin de Juillet 1717. la ſomme de 237,500,000 livres, dont le Cinquiéme eſt 47,500,000 livres, pour notre perte avec l'Etranger ſur le

[*a*] Art. 4 de ce Chapitre, après la Recapitulation pag. 121 & ſuiv.

Commerce fait avec lui. ci. . 47,500,000 l.

Notre perte cauſée par les differences, qui ont regné entre les anciennes & les nouvelles Eſpéces, eſt comme on la trouvée cy deſſus, (a), de.....198,214,250

PARTANT la nation a perdu par ces deux mutations de Monnoyes, pendant les dix neuf mois ſuſdits la ſomme de.....245,714,250

Or tout le travail qui fut fait dans les 28 Monnoyes qui travaillerent en France, depuis la Publication de l'Edit du mois de Decembre 1715. juſqu'au dernier Juillet 1717, ne monte qu'à la ſomme de 379 millions, 237 mille livres; & la difference entre l'ancienne & la nouvelle Eſpece étant de 25 pour cent, il s'enſuit évidemment que le Roy n'a pû profiter au delà du quart de cette ſomme, montant à 94,809,250 livres; ſur quoi il eſt tenu des frais de reformation & de fabrication. ci.....94,809,250

PAR CONSEQUENT l'Etat a réellement perdu.....150,905,000

(a) Pag. 143.

C'eſt ce que nous allons eſſayer de prouver d'une autre maniere, par cet autre Calcul.

Autre calcul qui prouve le premier.

Le Roy dit dans ſa Declaration du 5 Juin 1725. pour la levée du Cinquantiéme page 2 que » les ſecours extraordi-» naires des differens ſurhauſ-» ſemens d'Eſpeces lui ont pro-» duit depuis 1716 juſques en » 1720. *Deux cens trente trois* » *millions, huit cens quatre vingt* » *dix ſept mille livres.*

C'eſt-à-dire, depuis l'Edit du mois de Decembre 1715 juſqu'à celui du mois de Septembre 1720, ce qui fait quatre ans neuf mois, & la ſomme de 49 millions, 241 mille, 473 livres, 13 ſols 8 deniers par an, & conſequemment 78 mil-

lions, 71 mille, 667 l. 17 ſ. 9 deniers, pour les 19 mois qui ſe ſont écoulez depuis le même Edit de Decembre 1715, juſques à la fin de Juillet 1717. cy . . . . . 78,071,667. l. 17 ſ. 9. d.

La nation a cependant perdu . . 245,714,250.

En ce cas l'Etat auroit réellement perdu . . . . . 167,642,582. 2 3.

Suivant le premier Calcul le profit du Roy eſt . . . . . 94,809,250. l.

Suivant le ſecond il n'eſt que de . . . 78,071,667.

La ſomme de ces deux profits eſt, . 172,880,917.

Entre ces deux profits le moyen eſt 86,440,458 $\frac{1}{2}$ l.

La perte totale de la Nation 245,714,250 livres, eſt donc au profit moyen du Roy 86,440,458 livres, comme 2 $\frac{85}{100}$ ſont à 1, c'eſt-à-dire, que la Nation perd 285 quand le Roy par ce moyen profite de 100, ou ſi l'on veut, les peuples per-

dent 57 lorſque Sa Majeſté gagne 20.

Auroit-on pû croire que ces pertes euſſent monté à des ſommes ſi prodigieuſes, & le croiroit-on actuellement, ſi le plus ſimple & le plus facile de tous les calculs n'en préſentoit ici une démonſtration invincible ? La Nation perd 57 pendant que le Roy ne profite que de 20. Or je demande, ſi pour procurer à Sa Majeſté un ſecours de 20 millions, il eſt à propos d'en faire perdre 57 à ſes Sujets (*a*), & ſi dans un Etat on l'on entend la nature du Commerce & des Monnoyes, & où l'on ſe fait un devoir d'obſerver les regles de

(*a*) Et bien davantage, ſi on conſidere que ces pertes influent ſur tous les biens, & l'induſtrie du Royaume, dans le rapport determiné ci-devant, Tome & Chap. 1. art. 6. pag. 123. & ſuiv.

l'équité, ce dangereux moyen doit être mis en pratique ? Ne vaut-il pas mieux, pour le Roy & pour ſes peuples, chercher les ſecours dont Sa Majeſté peut avoir beſoin, par tout autre moyen que par celui-ci ? Enfin n'eſt-il pas plus avantageux aux Sujets de payer une impoſition de 100. millions bien repartie, ſuivant les facultez d'un chacun que d'en perdre 285 par un moyen auſſi ruineux ? C'eſt ce que je m'étois propoſé de montrer dans cet ouvrage. (*a*)

Il eſt donc clair qu'en touchant à nos Monnoyes, nous travaillons nous-mêmes à notre ruine en faveur des Etrangers, qui comme on le voit ici, y gagnent beaucoup plus que le Roy; car les *cent cinquante millions, neuf cent cinq mille liv.* du premier Calcul, ou les 167,642,582 liv. du ſecond,

(*a*) Tom. 1. pag. 4. & 5.

que perdent les ſujets au par deſſus des ſecours que le Roy y a trouvez, ne peuvent avoir tourné qu'au profit des faux Réformateurs, ſoit de France, ſoit du païs Etranger. Il en reſte bien quelque choſe entre les mains des officiers de nos Monnoyes, tant pour leurs droits de reformation & de fabrique, que pour les *dechets*, *les foiblages*, & *les Echarcetez* qui ſe trouvent ſur leur travail; mais ce qui y reſte, quoy que très conſiderable, n'eſt pas de cette importance.

Nous devrions rougir de honte, de travailler ainſi nous mêmes, non ſeulement à faire perdre à notre commerce tous les avantages que la ſituation de notre païs, ſa fertilité, & l'induſtrie de nos peuples, lui donnent ſur celui de nos voiſins, mais encore

à nous faire tomber dans ces pertes immenſes qui tournent pour la plus grande partie au profit de nos ennemis. Notre propre interêt nous invite donc à oublier pour jamais ces reſſources ruineuſes, & à nous faire une Loy inviolable de ne pas plus toucher à cette meſure de nos Echanges reciproques, que l'on touche aux poids & aux autres meſures.

Chez les autres Nations la premiere raiſon de l'Etat eſt le Commerce; en France il n'en eſt pas de même. Cependant c'eſt le Commerce qui apporte l'abondance, qui decharge l'Etat du ſuperflu de ſes denrées, arts, & fabriques, qui nous procure ce qui nous manque, & qui enrichit l'Etat en même temps que le Particulier. Dès-la le Commerçant eſt un homme cher

à l'Etat ; il merite l'eſtime & la protection du Legiſlateur, puiſqu'il travaille ſans ceſſe à rendre l'Etat puiſſant & riche ; le Partiſan au contraire, par une route oppoſeé, travaille à affoiblir l'Etat. L'Etat fera toujours mal ſes affaires, tant que les Uſuriers, certains Partiſans, & les gens de Pratique feront bien les leurs. Le ſalut de l'Etat depend par conſequent de la ſuppreſſion de ceux qui s'enrichiſſent dans le deſordre des affaires : cette ſuppreſſion eſt même la meilleure marque d'un bon gouvernement. Il doit proteger par préference le laboureur & l'homme d'induſtrie, parce que ce ſont eux qui font toute la richeſſe de l'Etat, & qui le font fleurir.

Les Monnoyes, qui ſervent de meſure à tout ce qui entre

en Commerce parmi les hommes, ne meritent pas moins d'attention que le Commerce. Elles étoient ſacrées pour les Romains ; ils les fabriquoient dans leurs temples aux dépens de l'Etat, & ils les faiſoient au mieux, pour les rendre plus difficiles a contrefaire. Elles ſont regardées de même chez ceux de nos voiſins les plus attentifs à leurs interêts, qui entendent le mieux la nature du Commerce & des Monnoyes, & qui ſe font un devoir d'obſerver les regles de l'equité. Notre gouvernement preſent (*a*) paroît être dans le même eſprit ; il n'a fait de puis dix ans aucunes revolutions dans nos Monnoyes : en quoi il a rendu de très grands ſervices à l'Etat, dont on ne peut trop le loüer. Faſſe le ciel que

(*a*) Janvier 1736.

nos Miniſteres futurs ſe faſſent une Loy d'imiter celuicy, & nos voiſins les plus éclairez, & qu'ils ſe ſouviennent toujours, que *toute Evaluation de Monnoye qui excede ſa juſte valeur, produit & entretient une lezion enorme ſur les équivalens que le Royaume fournit à l'Etranger.* Alors toutes les Eſpeces & matieres d'or & d'argent, qui entreront en France dans des temps favorables à notre Commerce, ne ſerviront plus à remplir les vuides que font nos pertes immenſes; elles ſeront pour nous un ſurcroit d'abondance & de richeſſe, qui nous mettra au large & à notre aiſe.

L'Arrêt du Conſeil d'Etat du 10 Avril 1717, ordonne que *les Billets de la Banque générale ſeront reçus pour argent*

comptant dans tous les payemens des droits du Roy, & que tous les Officiers Comptables les acquitteront à vuë. C'eſt-ici le commencement du Syſtême & des Billets de Banque. Juſqu'ici aucuns effets Royaux n'avoient été reçus par le Roy : il eſt aiſé de concevoir que cette faveur augmentoit neceſſairement la demande des Billets & les fonds de la Banque. On n'ira pas plus loin, parce qu'il ſeroit difficile de tirer des lumieres certaines du cours des Changes de ce temps-là : c'eſt pourquoi on le paſſe, & on reprend à la nouvelle fabrication d'Eſpeces, ordonnée par l'Edit du mois d'Août 1723.

ARTICLE V.

Où l'on continue à examiner les effets de nos mutations de Monnoyes ſur le Change depuis le commencement du mois d'Août 1723, *juſqu'à la refonte générale ordonnée par Edit du mois de Janvier* 1726.

ETAT DES MONNOYES ET DU *Change au commencement du mois d'Août* 1723.

LEs Monnoyes, qui avoient cours en France au mois de Juillet & au commencement du mois d'Août 1723, étoient des Louis d'or de 25 au marc, & des Ecus de 10 au marc.

Les Louis d'or, qui avoient été réformez, paſſoient pour 44 livres. Ces mêmes Louis non

réformez étoient reçus & payez aux Monnoyes à raiſon de 37 livres 16. ſols piece; & avec un huitiéme en certificats de liquidation, ils y étoient reçus ſur le pied de 36 livres chacun.

Les Ecus réformez paſſoient pour 7. livres 10. ſols piece; les non-réformez étoient recus aux hôtels des monnoyes à raiſon de 6. livres 6. ſols, & avec $\frac{1}{8}$ de liquidations ils étoient reçus à 6. livres. Voila donc une même Eſpece qui avoit trois prix differens.

SÇAVOIR.

Les Louis	Reformé à	44 l. c'étoit	1100 l. le m.
	Non reformé à .	37.. 16	945.
	Id. avec $\frac{1}{8}$ liquidation	35.....	900.
L'Ecu....	Reformé à	7. 10.....	75
	Non reformé à .	6. 6.....	63
	Id. $\frac{1}{8}$ liquidation à	6.....	60.

C'eſt ici un deſordre encore plus grand qu'il n'étoit ſous le

regne de Philippe le Bel : trois differens prix à une Monnoye, qui eſt exactement la même ; il n'y en avoit que deux ſous Philippe le Bel, mais la diſproportion y étoit beaucoup plus grande qu'elle n'eſt ici.

Sur cepiè là, celui qui portoit 220 Louis d'or non-réformez aux hôtels des Monnoyes, on les lui payoit 37. livres 16. ſols chacun, qui font 8316 : livres, en lui donnant 189. de ces mêmes Louis, mais réformez, leſquels à 44. livres lui faiſoient auſſi 8316 livres. Il en perdoit donc evidemment 31, puis qu'il en portoit 220, & qu'on ne lui en rendoit que 189. Cette perte, qui faiſoit le profit du Roy, alloit à 14 $\frac{1}{4}$. pour cent. Cette difference faiſoit encore paſſer nos Eſpeces non-réformées en païs Etran-

gers : auſſi en voyoit-on quantité de contrefaites, & ce fut même ce qui détermina le Conſeil a faire ceſſer cette réformation par l'Edit dont on va parler.

Celui qui portoit 75. Ecus non-réformés aux hôtels des Monnoyes ; on les lui payoit à raiſon de 6. livres 6. ſols, en 63 Ecus réformés à 7. livres 10. ſols : il en perdoit 12, par conſequent. Cette perte, qui faiſoit le benefice du Roy, alloit à 16 pour cent ; mais ſur l'or elle n'étoit que de 14 $\frac{1}{4}$ pour cent. Cette difference qui devroit être la même, nous annonce de la diſproportion entre ces deux metaux, auſſi y eſt-elle. Les Louis d'or réformez devoient valoir 45 livres & le marc 1125 livres, ou bien les Ecus réformez n'auroient dû

valoir que 7. livres 6. ſols 8. den. l'un, & le marc 73. livres 6. ſols 8. den. au lieu de 75. livres : cette diſproportion eſt un vice dangereux en fait de Monnoyes.

l'Ecu de 10 au marc non-réformé étant fixé à 6. livres 6. ſols, le pair de l'Ecu de Change étoit au commencement du mois d'Août 1723, ſur Hollande à 41 $\frac{16}{100}$ den. de gros argent de Banque, & le Change de 38 $\frac{3}{4}$ à 40 $\frac{7}{8}$. C'étoit 2 $\frac{41}{100}$ & $\frac{29}{100}$ den. au deſſous du pair, ou 5 $\frac{85}{100}$ à $\frac{70}{100}$ pour cent à notre perte.

Le pair de ce même Ecu de Change étoit ſur Londres 23 $\frac{21}{100}$ den. ſterlins & le Change de 22 $\frac{1}{2}$ à 22 $\frac{3}{4}$ C'étoit au deſſous du pair de $\frac{71}{100}$ à $\frac{46}{100}$ den. ou $\frac{3}{50}$ à 1 $\frac{98}{100}$ pour cent contre nous. Ce n'eſt pas tant que ſur la

Hollande, par ce que nos Eſpeces non-réformées paſſoient moins en Angleterre qu'en Hollande. Alors le Commerce que nous faiſions avec ces deux nations, nous étoit onereux & à charge: cependant l'Eſpece étoit très haute, & comme notre Auteur la veut, puis que le marc d'argent Monnoyé valoit 75. liv. réformé, & 63 livres non-réformé. Ce fait eſt oppoſé à la maxime qu'il donne à la page 174 de ſon livre.

Voilà l'Etat dans le quel nous étions, lors que par Edit du mois d'Août 1723 regiſtré & publié le 20, on ordonna que la réforme ceſſeroit, qu'il ſeroit fabriqué de nouverux Louis d'or de 37 ½ au marc, qui furent fixés à 27 livres chacun. (C'étoit 1012 livres 10. ſols le marc d'or en œuvre) & que la

fabrique des Ecus de 10 au marc ſe continueroit ; mais qu'au lieu de 7. livres 10. ſols ils ne vaudroient que 6. livres 18. ſols piece : c'étoit 69 livres le marc en œuvre. Cependant l'article 8. de cet Edit fixe le marc de vieux Louis à 997 livres & celui des Ecus à 68. livres.

Diminution de 8 *pour* $\frac{0}{0}$ *ſur les Eſpeces réformées & augmentation des non-réformées.*

Par cet Edit, on diminue le prix des Eſpeces réformées dont le marc valoit 1100 livres à 1012 livres 10 ſols, & on augmente celui des non-réformées, dont le marc ne valoit que 945 livres, en le fixant à 997 livres, ce qui rapproche beaucoup ces deux valeurs l'une de

l'autre. C'eſt comme ſi on avoit reduit le Louis d'or réformé de 44 à 40 livres 10. ſ. & augmenté le Louis non-reformé de 37. livres 16. ſols à 39. livres 17. ſols 7 $\frac{1}{5}$ den.

Cette operation étoit eſſentiellement néceſſaire pour le bien du Commerce, & pour éviter le tranſport de nos vieilles Eſpeces & matieres d'or & d'argent en Pays Etranger; car elle ne laiſſe entre le prix du marc de nos vieilles Eſpeces, & celui fixé pour les nouvelles, qu'une difference de 1 $\frac{53}{100}$ pour cent, laquelle n'eſt pas aſſez conſiderable pour engager le particulier à les faire paſſer en païs Etranger, ce qui eſt très-ſage. Si on en uſoit toujours de même, nos Eſpeces ne diſparoîtroient pas, elles reſteroient chès nous, & ce ſeroit

un très-grand bien pour la Nation. Cette operation fait un cas, qui eſt peut-être le ſeul, où la diminution d'une Eſpece, & l'augmentation de l'autre nous ſoient avantageuſes.

Après cet Edit le pair de l'ancien & du nouvel Ecu de Change étoit ſur Hollande 37 $\frac{58}{100}$ den. de gros argent de Banque, & le Change roula pendant le reſte de l'année 1723 de 40 à 39 $\frac{1}{4}$ C'étoit 2 $\frac{42}{100}$ à 1 $\frac{67}{100}$ au deſſus du pair, faiſant 6 $\frac{43}{100}$ à 4 $\frac{44}{100}$ pour cent en notre faveur.

Le pair ſur Londres étoit 21 $\frac{19}{100}$ & le Change fut pendant le reſte de cette année de 23 à 22 $\frac{1}{2}$ den. ſterlins au deſſus du pair, par conſequent à notre avantage de 8 $\frac{54}{100}$ à 6 $\frac{18}{100}$ pour cent.

Cet Edit en raprochant ainſi

les valeurs de ces deux Eſpeces l'une de l'autre, nous fait regagner, comme on le voit, non ſeulement tout le déſavantage dans lequel nous étions au par avant, tant avec la Hollande qu'avec l'Angleterre; il nous remet encore avec ces deux nations, dans l'avantage conſiderable que l'on vient de voir, & cela en diminuant la valeur numeraire de l'Eſpece réformée de 8 pour cent, & augmentant la non-réformée. Le marc d'argent en œuvre valoit 75 livres, & il n'en vaut plus que 69. celui des nonréformées valoit 63 livres, & il en vaut 68. Cet avantage n'eſt donc dû qu'au rapprochement de la valeur de ces Eſpeces, & au beſoin qu'ont les Etrangers de nos denrées, arts & fabriques.

ANNE'E 1724.

Pendant le mois de Janvier & les 10 premiers jours de Fevrier 1724 le Change ſur Hollande fut de 39 $\frac{1}{4}$ à 39 $\frac{5}{8}$. C'étoit 2 $\frac{17}{100}$ à 2 $\frac{4}{100}$ den. au deſſus du pair, & à notre profit de 5 $\frac{77}{100}$ à 5 $\frac{44}{100}$ pour cent.

Le Change ſur l'Angleterre pendant le même tems fut de 22 $\frac{3}{4}$ à 22 $\frac{5}{8}$. C'étoit 1 $\frac{56}{100}$ à 1 $\frac{47}{100}$ den. ſterlins au deſſus du pair, & à notre profit de 7 $\frac{36}{100}$ à 6 $\frac{91}{100}$ pour cent.

2. *Diminution.*

Voilà l'Etat avantageux dans lequel étoit le change & par conſequent notre Commerce avec ces deux Nations, lorſque par Arrêt du Conſeil du 4 Fe-

vrier, regiſtré & publié le 11. le Louis d'or de 37 ½ au marc fut reduit de 27 à 24 livres, & l'Ecu de 10 au marc de 6 livres 18 ſols à 6 livres 3 ſols; ce qui faiſoit une diminution de $10\frac{20}{23}$ ou $\frac{87}{100}$ pour cent ſur l'or, & de $10\frac{87}{100}$ pour cent ſur l'argent.

Après cette diminution, le pair de l'Ecu de Change étoit ſur Hollande 41 $\frac{73}{100}$ argent de Banque & ſur Londres 23 $\frac{78}{100}$.

Le 15 Fevrier le Change ſur Hollande étoit à 44 ¾ le 17 à $44\frac{7}{8}$, le 19 à 45. Et le 24 à $44\frac{7}{8}$, les 1, 10 & 25 Mars à 45: & le reſte du mois à $44\frac{7}{8}$: C'eſt-à-dire au deſſus du pair de 3 $\frac{27}{100}$ à 3 $\frac{14}{100}$ qui faiſoient de 7 $\frac{83}{100}$ à 7 $\frac{52}{100}$ pour cent à notre profit. Ainſi cet avantage, au lieu de diminuer par cette diminution d'Eſpeces, a aug-

menté de plus de deux pour cent.

Le 15 Février le Change étoit ſur Londres à 25 $\frac{1}{2}$ le 19 à 25 $\frac{3}{4}$ & 26: & pendant tout le mois de Mars à 25 $\frac{3}{4}$. C'étoit 1 $\frac{97}{100}$ à 2 $\frac{22}{100}$ den. ſterlins au deſſus du pair, & à notre avantage de 8 $\frac{28}{100}$ à 9 $\frac{29}{100}$ pour cent, lequel avantage a auſſi augmenté malgré cette diminution.

3. *Diminution.*

Par Arrêt du Conſeil du 27 Mars regiſtré & publié le 4 Avril ce même Louis d'or fut reduit de 24, à 20 livres: c'eſt 16 $\frac{2}{3}$ pour cent; & ce même Ecu de 6 livres 3. ſols fut réduit à 5. livres; c'eſt 18 $\frac{7}{10}$ pour cent.

Après cette diminution le pair de notre Ecu de Change

étoit ſur Hollande à 51 $\frac{87}{100}$ den. argent de Banque, & ſur Londres à 29$\frac{1}{4}$ den. ſterlins.

Le Change ſur Amſterdam fut depuis le 7 Avril juſqu'au 20. Septembre de 54$\frac{1}{4}$ à 53$\frac{1}{4}$ c'eſt-à-dire au deſſus du pair de 2 $\frac{38}{100}$ à 1 $\frac{38}{100}$ den. & par conſequent à notre avantage de 4 $\frac{58}{100}$ à 2 $\frac{66}{100}$ pour cent.

Pendant le même tems le Change ſur Londres fut de 30$\frac{3}{4}$ à 30$\frac{1}{2}$ deniers ſterlins, c'étoit au deſſus du pair de 1 $\frac{1}{2}$ à 1 $\frac{1}{4}$ den. & à notre profit de 5 $\frac{12}{100}$ à 4 $\frac{27}{100}$ pour cent.

Cette diminution nous fait donc perdre plus de 4 pour cent de l'avantage où nous étions après la precedente, tant avec la Hollande qu'avec l'Angleterre.

4e. *Diminution de 20. pour cent.*

Par autre Arrêt du Conſeil du 22 Septembre publié le même jour, ces mêmes Louis furent reduits de 20 à 16 livres & les Ecus de 5 à 4 livres, cequi reduit le marc d'or en œuvre à 600. livres & celui d'argent à 40. livres.

Après cette diminution, le pair étoit ſur Hollande à 64 $\frac{1}{4}$ den. de gros argent de Banque & ſur l'Angleterre à 36 $\frac{9}{16}$ den. ſterlins.

Et par Edit regiſtré & publié le 26 du même mois de Septembre, on ordonna une nouvelle fabrication d'Ecus à la taille de 10 $\frac{3}{8}$ au marc, & par conſequent plus foibles en poids que les précedens de 10 au marc. Ces nouveaux Ecus de 10 $\frac{3}{8}$ au

marc furent cependant auſſi fixés à 4 livres ; ce qui porta le prix de l'argent Monnoyé à 41 livres 10 ſols le marc, & faiſoit une diſproportion vicieuſe entre la valeur des vieux Ecus de 10 au marc & celle des nouveaux de 10 $\frac{3}{8}$ au marc ; en ce que ceux-ci paſſant pour 4 livres, les autres valent réellement 4 liv. 3 ſols piece, ces 3 ſols de bon marché ont dû faire rechercher ces vieux Ecus & en occaſionner le tranſport (*a*)

Le pair de ces nouveaux Ecus de Change étoit ſur Amſterdam 62 $\frac{49}{100}$ & ſur Londres 35 $\frac{24}{100}$. Ainſi voilà deux parités, l'une des anciens Ecus, & l'autre des nouveaux : c'eſt celle des anciens que nous allons ſuivre.

Le jour même de la publi-

(*a*) Voyez ce qui a été dit ci-devant à ce ſujet chap. 1. art. 8. conſeq. 4. pag. 204.

cation de cet Edit & quatre jours après cette 4. diminution de nos Monnoyes, le Change ſur Amſterdam étoit à $67\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$. C'étoit $2\frac{75}{100}$ den. au deſſus du pair, ou $4\frac{24}{100}$ pour cent, à notre avantage.

Le même jour 26 Septembre, le Change étoit ſur Londres à 38 den. ſterlins, c'étoit $1\frac{7}{16}$ den. au deſſus du pair & $3\frac{93}{100}$ pour cent à notre profit : ainſi cet avantage diminue avec l'eſpece.

En Octobre le Change étoit ſur Amſterdam à $66\frac{3}{4}$ c'étoit 2. den. au deſſus du pair, ou 3 pour cent en notre faveur.

Sur Londres pendant le même mois il étoit à $37\frac{7}{8}$. C'étoit $1\frac{5}{16}$ den. ſterlins au deſſus du pair ou $3\frac{58}{100}$ pour cent à notre avantage.

On voit ici que cet avanta-

ge diminuoit de jour en jour, à quoi contribuerent encore les bruits qui ſe repandirent alors d'une diminution prochaine.

Ces bruits dérangerent le Commerce, & firent augmenter les denrées, qui devoient au contraire diminuer comme l'eſpece, au point que la Cour des Monnoyes par ſon Arrêt du 18 Octobre, *défendit de dire & d'inſinuer la diminution, à peine de* 1500 *livres d'amende.*

En Novembre le Change ſur Amſterdam étoit à 65 $\frac{1}{8}$ & 65 $\frac{1}{2}$. C'étoit au deſſus du pair de $\frac{37 \text{ à } 75}{100}$ den. ou de $\frac{57}{100}$ à 1 $\frac{15}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres il étoit de 37 $\frac{1}{4}$ à 37 $\frac{1}{2}$, au deſſus du pair de $\frac{11 \text{ à } 15}{16}$ den. ſterlins, ou de 1 $\frac{88}{100}$ à 2 $\frac{56}{100}$ pour cent à notre profit.

Et en Decembre il fut ſur Hollande de 64 $\frac{7}{8}$ à 64 den.

C'étoit $\frac{1}{8}$ au deſſus du pair, faiſant $\frac{34}{100}$ pour cent pour nous, & $\frac{3}{4}$ au deſſous de ce même pair, faiſant 1 $\frac{15}{100}$ pour cent contre nous.

Sur Londres il étoit en Decembre de 37 $\frac{1}{8}$ à 37 den. c'étoit $\frac{9 \& 7}{16}$ deniers au deſſus du pair, & de 1 $\frac{53}{100}$ à 1 $\frac{19}{100}$ pour cent à notre avantage.

Avant que de ſortir de cette année 1724, remarquons que dans les diminutions d'eſpeces que l'on fit cette année, on aima mieux faire ſupporter au Roy une perte de 34 millions 828 mille 818 livres, que de les faire perdre à ceux de ſes ſujets entre les mains deſquels ces eſpeces ſe ſeroient trouvées, ſi pour ſauver cette perte au Roy, on avoit acquité de ſes dettes arrierées. J'ignore par quel mo-

tif le Miniſtere tint alors cette conduite.

Le Roy dans ſa Declaration du 5 Juin 1725 pour la levée du Cinquantiéme dit page 4. » Qu'il s'eſt trouvé chargé au » par deſſus des depenſes ordinaires, de l'acquitement de » ce qui étoit arrieré des années precedentes, montant à » plus de 40 millions, & de » la perte que devoit cauſer » dans ſes caiſſes la neceſſité » indiſpenſable des diminutions, qui par la reduction » des eſpeces lui avoit cauſé une » perte réelle de *trente-quatre* » *millions, huit cens vingt-huit* » *mille, huit cent dix-huit li-* » *vres*; que Sa Majeſté l'a ſupportée avec d'autant plus de » plaiſir, qu'il n'étoit pas poſſible d'effacer totalement les

» idées d'une richeſſe fictive,
» de remettre les affaires générales du Royaume & la fortune des particuliers dans une ſituation veritable & certaine, & de procurer aux ſujets la diminution des denrées & des marchandiſes, qu'en baiſſant le prix des Monnoyes.

Il ſemble qu'on auroit dû naturellement commencer par acquiter les dettes arrierées, afin de ſauver cette perte immenſe au Roy: mais par un Principe de politique qu'il ne me ſied pas d'aprofondir, on aima mieux la faire ſupporter à Sa Majeſté qu'à ſes ſujets, ſur leſquels elle avoit levé, par les differens ſurhauſſemens, par les remarques, & autres mutations de Monnoyes faites depuis le commencement de 1716 juſques à la fin du mois d'Août 1723,

un benefice de *trois cent cinquante-trois millions, cinq cent trente-deux mille livres*, ſuivant la même Declaration pages 2 & 3.

On ne nous dit point quels fonds, ou quelle ſomme le Roy avoit dans ſes caiſſes : pluſieures perſonnes m'ont aſſuré qu'il y avoit un Arrêt qui declaroit les fonds qui étoient dans les coffres du Roy à la mort du Regent : Mais il ne m'a pas été poſſible de le trouver. Au reſte connoiſſant la perte faite ſur ces trois diminutions & les reductions des eſpeces, les calculs ſuivans vont nous montrer avec préciſion, non ſeulement la ſomme qu'avoit le Roy lors de la premiere diminution, de la ſeconde, & de la troiſiéme, mais encore les pertes particulieres à chaque diminution,

SÇAVOIR.

La I. du 4 Février [*a*] { Sur l'or à .. $10\frac{87}{100}$ / Sur l'argent $10\frac{87}{100}$ } la perte commune eſt $10\frac{87}{100}$ de 100

La II. du 4 Avril [*b*] { Sur l'or .... $16\frac{66}{100}$ / Sur l'argent $18\frac{70}{100}$ / $35\frac{36}{100}$ } ..... $17\frac{68}{100}$

La III. du 22 7bre [*c*] eſt de ..... 20.

Par la I. 100 eſt reduit à $89\frac{13}{100}$ puiſque la perte eſt $10\frac{87}{100}$

Par la II. $89\frac{13}{100}$ ..... $71\frac{45}{100}$ ....., $17\frac{68}{100}$

Et par la III. $71\frac{45}{100}$ ..... $51\frac{45}{100}$ 20

[*a*] Pag. 170. [*b*] Pag. 171. [*c*] Pag 173.

En faiſant évanoüir les Rompus on aura 10000 eſt reduit à 8913 Par la perte de 1087.
8913 ..... à 7145 ..... 1768.
7145 ..... à 5145 ..... 2000.

La perte totale eſt donc repreſentée par ..... 4855.

Ce qui me donne ces analogies & la perte faite àchaque diminution.

4855. 34,828,818 :: 1087. 7,797,924. l. 17. o. I. diminution.
4855. 34,828,818 :: 1768. 12,683,285. 6. 4. II.
4855. 34,828,818 :: 2000. 14,347,607. 16. 6. III.

La ſomme des pertes particulieres eſt égale. ——— ——— ———
A la perte totale, ce qui prouve les Calculs 34,828,817. 19. 10.
Pour les rompus negligez ..... 2.

Nous decouvrirons les ſommes qu'il falloit avoir en caiſſe lors de chaque diminution, par la ſolution de ces trois autres analogies que voici toutes réſolues.

			Pertes à chaq. dimin.			*Ce qui étoit en caiſſe.*		
Iere.	1087.	10000 ::	7,797,924. l.	17. ſ.	o. d.	71,738,039. l.	1. ſ.	11. d.
II.	1768.	8913 ::	12,683,285.	6.	4.	63,940,114.	5.	4.
III.	2000.	7145 ::	14,347,607.	16.	6.	51,256,828.	18.	2.

Il reſulte de ces Calculs, que pour avoir perdu 34,828,818 livres ſur ces trois diminutions, il falloit avoir en caiſſe lors de la *Premiere* 71,738,039. l. 1. ſ. 11. d.

Et avoir perdu	7,797,924.	17.	
Le reſte eſt ce qu'il falloit avoir à la *Seconde* . . .	63,940,114.	4.	11.
Qui ont perdu	12,683,285.	6.	4.
Le reſte eſt ce qu'il falloit avoir à la *Troiſiéme* , .	51,256,828.	18.	7.
On y a perdu	14,347,607.	16.	6.
Partant il a dû reſter après la 3. diminution	36,909,221.	2.	1.
La perte eſt de	34,828,817.	19.	10.
Total égal au premier fonds de caiſſe, . . . , . . .	71,738,039.	1.	11.

Preuve inconteſtable que le Calcul eſt bon.

Cette égalité eſt un preuve de la juſteſſe de ces calculs, deſquels il reſulte que le Roy avoit dans ſes caiſſes lors de la premiere diminution, un fonds de 71 millions 738 mille 39 livres, & que les diminutions paſſées, il ne lui eſt reſté que la ſomme de 36 millions, 909 mille, 221 livres.

Effets des diminutions d'Eſpeces.

Outre la perte que fait le Roy ſur ces diminutions, elles détruiſent l'induſtrie, elles encheriſſent la main d'œuvre, elles affoibliſſent le prix des denrées, & augmentent la valeur des dettes; ce qui ruine les Negocians & la plus grande partie des Manufactures: d'où il s'enſuit une ſuſpenſion de Commerce qui expulſe les ouvriers,

& qui cauſe à l'Etat un préjudice notable, dont les Etrangers ſavent très-bien profiter: ils ſe ſont emparez de pluſieurs Branches de Commerce, qu'ils n'auroient jamais euës ſans de pareilles circonſtances.

ANNE'E 1725.

Pendant cette année le cours des Changes fut

	Sur Hollande.		Sur Londres.	
En Janvier	64 d.	à 64 d.	37 $\frac{1}{4}$	à 37 $\frac{1}{4}$
En Fevrier	65 $\frac{1}{2}$	à 66 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$	à 37 $\frac{3}{4}$
En Mars	65 $\frac{5}{8}$	à 66 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{5}{8}$	à 38 $\frac{1}{2}$
En Avril	68	à 67 $\frac{5}{8}$	39	à 38 $\frac{3}{4}$
En May	67 $\frac{3}{4}$	à 68	38 $\frac{3}{4}$	à 39
En Juin	67 $\frac{7}{8}$	à 68 $\frac{7}{8}$	39	à 39 $\frac{1}{2}$
En Juillet	68 $\frac{1}{4}$	à 68 $\frac{1}{4}$	39 $\frac{1}{8}$	à 39 $\frac{1}{8}$
En Août	68	à 67 $\frac{1}{4}$	39	à 38 $\frac{1}{2}$
En Septembre ..	67 $\frac{1}{2}$	à 67 $\frac{3}{4}$	38 $\frac{3}{4}$	à 38 $\frac{3}{4}$
En Octobre	67 $\frac{5}{8}$	à 67 $\frac{1}{2}$	38 $\frac{3}{4}$	à 38 $\frac{3}{4}$
En Novembre ..	67 $\frac{1}{2}$	à 67 $\frac{1}{4}$	38 $\frac{1}{2}$	à 38 $\frac{5}{8}$
En Decembre ..	67 $\frac{3}{8}$	à 67 $\frac{3}{8}$	38 $\frac{3}{4}$	à 38 $\frac{3}{4}$

Le cours de ces Changes nous montre au premier coup

d'œil, que pendant le mois de Janvier ſeulement il a été au deſſous du pair avec la Hollande, de $\frac{3}{4}$ den. de gros, ou de $1\frac{15}{100}$ pour cent à notre perte, & que pendant tout le reſte de l'année il a ſurpaſſé ce pair de $\frac{1}{4}$ à $1\frac{1}{4}$, $1\frac{3}{4}$, $2\frac{7}{8}$ & $4\frac{1}{8}$ den. Ce qui fait voir que malgré ces fortes diminutions d'eſpeces, nous avons repris l'avantage du Commerce ſur cette nation de $1\frac{15}{100}$ à $1\frac{93}{100}$, $2\frac{70}{100}$, $4\frac{30}{100}$ & $6\frac{36}{100}$ pour cent.

Ce même cours des Changes nous fait voir que pendant toute l'année il nous a été avantageux avec l'Angleterre de $\frac{11}{16}$, $1\frac{3}{16}$, $1\frac{15}{16}$, $2\frac{7}{16}$, & $2\frac{15}{16}$ den. Sterlins, qui font $1\frac{88}{100}$, $3\frac{24}{100}$, $5\frac{29}{100}$, $6\frac{66}{100}$ & 8 pour cent.

ANNE'E 1726.

5. *Diminution de* $12\frac{1}{2}$ *pour cent.*

Par Arrêt du Conſeil du 4

Decembre 1725: le Louis d'or de 16 livres, eſt reduit à 14. livres, & les Ecus de 10 & de 10 $\frac{3}{8}$ au marc de 4 à 3. livres 10. ſols piece au premier Janvier de cette année 1726.

Cette diminution porta le pair de l'Ecu de Change ſur Hollande à 74 $\frac{1}{10}$ den. de gros argent de Banque & ſur Londres à 41 $\frac{78}{100}$ den. Sterlins.

Pendant le preſent mois de Janvier 1726 le change ſur Amſterdam fut de 72 $\frac{1}{2}$ à 71 $\frac{1}{4}$, c'étoit 1 $\frac{60}{100}$ à 2 $\frac{85}{100}$ den. au deſſous du pair & à notre perte de 2 $\frac{14}{100}$ à 3 $\frac{84}{100}$ pour cent.

Sur Londres ce Change fut de 42 à 40 $\frac{1}{4}$; c'étoit $\frac{22}{100}$ au deſſus du pair ou $\frac{53}{100}$ pour cent à notre profit & 1 $\frac{3}{100}$ den. au deſſous de ce même pair, ou 2 $\frac{46}{100}$ à notre déſavantage.

La ſtabilité où avoient été nos Monnoyes pendant l'année 1725

nous avoit remis dans un avantage avec la Hollande de 1 $\frac{15}{100}$ à 6 $\frac{36}{100}$ pour cent : nous voilà dans une perte de 2 $\frac{14}{100}$ à 3 $\frac{84}{100}$ auſſi pour cent ; ce qui fait une difference à notre préjudice de 3 $\frac{29}{100}$ à 10 $\frac{20}{100}$ pour cent, dont la commune différence eſt 6 $\frac{149}{200}$ pour cent.

De même avec l'Angleterre notre avantage étoit de 1 $\frac{88}{100}$ à 8 pour cent : nous ſommes en défaut avec cette Nation de 2 $\frac{46}{100}$ auſſi pour cent. La difference à notre préjudice eſt donc de 4 $\frac{34}{100}$ à 10 $\frac{46}{100}$ pour cent, dont la différence commune eſt 7 $\frac{40}{100}$ pour cent.

Ainſi l'on peut dire que cette diminution a encore plus le bruit qui ſe répandit alors d'une réforme générale & d'une augmentation de la valeur numeraire de ces eſpeces, nous fit perdre 6 à 7 pour cent.

Doit regarder la page 189 du T

Avec la Hollande.

	Avantage.				Désavantage.			
	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100
23	....	....	....	....	5	85 à	....	70
mbre	6..	43 à	4...	44	....	....	....	....
e Février 1724.	5..	77 à	5...	44	....	....	....	....
s	7..	83 à	7...	52	....	....	....	....
e	4..	58 à	2...	66	....	....	....	....
	4..	24 à	4...	24	....	....	....	....
	3...	... à	3...	...	....	....	....	....
	..	57 à	1...	15	....	....	....	....
	....	34 à	....	34	1..	15 à	1	15..
	....	....	....	...	1..	... à	1	15.
	....	15 à	6..	36	..	15 à	...	..
	1..	.....	....	...	2...	14 à	3	84
	33	91 à	35.	15	4	44 à	6	14..
	35	15	....	....	6	14	....	....
TOTAUX	69	6...	....	....	10..	58..	....	....
	34	53..	....	....	5...	29...	....	....
	3	84..	....	....	1...	76	....	....

II.

Avec l'Angleterre.

Avantage.				Désavantage.			
Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100	Entier	me 100
...	....	....	...	3..	5 à	..1...	98
8	54 à	6..	18				
7	36 à	6..	93				
8	28 à	9...	29				
5	12 à	4...	27				
3	93 à	3..	93				
3	58 à	3...	58				
1	88 à	1 ..	56				
1	53 à	1. .	19				
1	88 à	1 ..	88				
1	88 à	1. .					
....	52 à	....	52	2	46 à	2	46
24	50 à	48	33..	2	46 à	2	46
48	33...	....	....	2	46		
92	83	....	....	4	92		
46	41	....	....	2	46		
4	22	....	....	2	46		

6. *Diminution de* 14 $\frac{2}{3}$ *pour cent.*

Le même Arrêt du 4 Decembre 1725, reduit encore au premier Février 1726, ce même Louis d'or de 14 à 12. livres & ces mêmes Ecus de 10 & de 10 $\frac{3}{8}$ au marc de 3. livres 10 ſols à 3. livres. Il fixe le marc d'or fin à 481. livres 1. ſols 1. den. & celui d'argent fin à 33. livres 6. ſols: celui des anciens Ecus à 30. livres 10. ſols 6. den. Ce qui fait une ſixiéme diminution ſur ces eſpeces. On verra ſon effet dans l'article ſuivant. Nous allons terminer celui-cy par une recapitulation des avantages & des déſavantages de notre commerce, depuis le commencement du mois d'Août 1723, juſques à la fin du preſent mois Janvier 1726. *

* C'eſt ici que doit être le tableau cotté pag. 189.

Ce Tableau nous montre d'abord, qu'avant l'Edit du mois d'Août 1723, nous étions dans un déſavantage avec la Hollande de $5\frac{85}{100}$ à $\frac{70}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre de $3\frac{5}{100}$ à $1\frac{98}{100}$ auſſi pour cent. Ce déſavantage étoit cauſé par la trop grande difference qui ſe trouvoit alors entre le prix des anciennes Eſpeces non reformées, & celui des mêmes Eſpeces reformées; mais on voit auſſi qu'auſſi-tôt que cet Edit eût rapproché ces valeurs numéraires l'une de l'autre, en hauſſant celle des non reformées, & en diminuant celle des reformées & des nouvelles, cette opération, qui étoit auſſi ſage qu'elle étoit néceſſaire, nous fit regagner non ſeulement tout le déſavantage dans lequel nous étions avec ces deux Nations; elle nous remit de plus dans un avantage de $6\frac{43}{100}$

à $4\frac{44}{100}$ pour cent avec la Hollande, & de $8\frac{54}{100}$ à $6\frac{18}{100}$ auſſi pour cent avec l'Angleterre ; ce qui faiſoit tout d'un coup une difference à notre avantage de $12\frac{28}{100}$ à $5\frac{14}{100}$ pour cent avec la Hollande, dont la difference commune priſe entre la plus haute & la plus baſſe, eſt de $8\frac{71}{100}$ pour cent. Et avec l'Angleterre cette difference en notre faveur étoit de $11\frac{29}{100}$ à $8\frac{16}{100}$, dont la commune priſe de même entre la plus haute & la plus baſſe, étoit $9\frac{72}{100}$ pour cent ; ainſi on peut dire que cette opération nous valut plus de 8 à 9 pour cent, ſur tout le commerce que nous faiſions avec ces deux Nations.

Ce fait prouve invinciblement le déſordre que cauſoit & que cauſera toujours toute difference, quelle qu'elle ſoit, entre deux eſpeces exactement les

mêmes, auſſi bien que la neceſſité de cette opération en pareil cas.

Cette recapitulation nous montre que pendant le mois de Janvier & les dix premiers jours de Fevier 1724, notre avantage avec la Hollande étoit de 5 $\frac{77}{100}$ à 5 $\frac{44}{100}$ pour cent & avec l'Angleterre de 7 $\frac{36}{100}$ à 6 $\frac{93}{100}$ auſſi pour cent. Cet avantage, au lieu de diminuer par la diminution publiée le 11 Février, augmenta de plus de 2 pour cent avec la Hollande, puiſque pendant le reſte du mois de Février & tout le mois de Mars, notre avantage avec cet Etat étoit de 7 $\frac{87}{100}$ à 7 $\frac{52}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre cet avantage augmenta auſſi de 1 à 2 pour cent.

On voit de même par ce Tableau, que la diminution du 4 Avril nous fit perdre plus de

3 à 4

3 à 4 pour cent de cet avantage avec la Hollande, & 3 à 5 pour cent auſſi avec l'Angleterre, puiſqu'après cette diminution notre avantage n'étoit plus que de $4\frac{58}{100}$ à $2\frac{66}{100}$ pour cent avec la Hollande, & de $5\frac{12}{100}$ à $4\frac{27}{100}$ auſſi pour cent avec l'Angleterre.

Ce même Tableau nous montre encore que la 4. diminution du 22 Septembre 1724. nous fit perdre peu à peu l'avantage que nous avions ſur la Hollande; enſorte que pendant le mois de Decembre 1724 & Janvier 1725, nous étions en défaut avec cet Etat de $1\frac{15}{100}$ pour cent. Cette diminution ne nous mit pas en défaut avec l'Angleterre; mais elle fit baiſſer notre avantage de plus de 3 pour cent, puiſqu'au mois de Decembre 1724: il n'étoit plus que

de 1 $\frac{53}{100}$ à 1 $\frac{19}{100}$ pour cent & au mois de Janvier 1725 : cet avantage remonta à 1 $\frac{88}{100}$ pour cent.

Pendant les onze derniers mois de 1725 que nos Monnoyes furent tranquiles, notre avantage augmenta de 1 $\frac{88}{100}$ à 8 pour cent avec l'Angleterre & avec la Hollande de 1 $\frac{15}{100}$ à 6 $\frac{36}{100}$ pour cent.

Mais la tranquilité de nos Monnoyes & les avantages de notre Commerce furent traverſés par la diminution annoncée ſur ces mêmes eſpeces, par l'Arrêt du Conſeil du quatre Decembre 1725, pour le premier Janvier 1726, & encore plus par le bruit qui ſe repandit alors d'une refonte générale de nos Monnoyes, & d'une augmentation de leur valeur numeraire : ces circonſtances facheuſes nous firent tomber de l'état avantageux dans lequel

nous étions, dans un déſavantage avec la Hollande de 2 $\frac{14}{100}$ à 3 $\frac{84}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre de 2 $\frac{46}{100}$ auſſi pour cent; de ſorte que le ſeul bruit de refonte & d'augmentation d'eſpeces fit une difference ſur notre Commerce à notre préjudice de 6 $\frac{3}{4}$ pour cent avec l'un, & de 7 $\frac{2}{5}$ auſſi pour cent avec l'autre.

Cependant nous voyons par cette recapitulation que depuis le 20 Août 1723, juſqu'à la fin du mois de Janvier 1726, tems pendant lequel il y a eu ſur nos eſpeces cinq fortes diminutions, elles ont reduit le marc d'or monnoyé de 1100 livres à 525 livres, ce qui fait 47 $\frac{8}{11}$ pour cent, & le marc d'argent auſſi monnoyé de 75 à 35 livres, ce qui fait 46 $\frac{2}{3}$ pour cent. Notre avantage commun pri[illegible] entre le plus haut &

le plus bas, y eſt repreſenté avec la Hollande par 34 $\frac{53}{100}$ & notre déſavantage auſſi commun, pris de même entre le plus haut & le plus bas, par 5 $\frac{29}{100}$. Ainſi notre avantage eſt à notre déſavantage avec cette Nation comme 6 $\frac{52}{100}$ eſt à 1.

Et avec l'Angleterre notre avantage commun pendant le même tems eſt repreſenté par 46 $\frac{83}{200}$ & notre déſavantage par 2 $\frac{46}{200}$; ainſi notre avantage eſt à notre déſavantage avec cet Etat, comme 18 $\frac{86}{100}$ eſt à 1.

Ce ſont des preuves bien ſenſibles, que malgré ces fortes & ces frequentes diminutions d'eſpeces, ces deux Nations ont plus tiré de nous qu'elles ne nous ont fourni, & par conſequent que nos denrées, arts & fabriques ont baiſſé de prix comme les eſpeces de valeur.

Il n'eſt donc pas généralement vray de dire, *que ſi nous baiſſons nos Monnoyes pour les mettre ſur l'ancien pied, les Etrangers, ſur tout les Hollandois maîtres du Commerce de l'Europe & par conſequent des Changes, les tiendront bas pour attirer nos eſpeces chez eux.* On voit ici la preuve du contraire par l'experience même.

Cette objection n'eſt pas de notre Auteur : mais elle ſe trouve ici détruite en paſſant, auſſi bien que celle cy. *Les Monnoyes étant baſſes, les Etrangers ne viennent plus achetter de nos denrées & elles nous demeurent en pure perte.* Il eſt clair que ceux qui parlent ainſi, font encore une objection evidemment mal fondée, puiſqu'on vient de voir que malgré cinq diminutions conſecutives, les

Etrangers n'ont pas ceſſé d'enlever de nos Denrées, & même en plus grande quantité qu'après une augmentation d'eſpeces: mais ſuppoſons pour un moment, que les faits propoſés dans ces deux objections ſoient généralement vrais, voyons qu'elle en peut être la cauſe.

Il eſt certain, que ſi après une ou pluſieurs diminutions de nos Monnoyes, l'Etranger peut avoir la même quantité de nos Denrées pour le même poids d'or & d'argent qu'il donnoit auparavant, le debit en ſera toujours le même. Si par exemple nos Louis d'or de 24. livres étoient reduits à 20 livres & que pour ce même Louis d'or on donne à l'Etranger la même quantité de Denrées qu'on lui donnoit auparavant, il achettera toujours également; mais

ſi après une diminution on veut la lui faire payer 24 livres comme auparavant, il n'en voudra point & il aura raiſon. On voit donc bien clairement que le remede à ce mal eſt en nos mains. Notre cupidité mal entendue en eſt la ſeule cauſe. Nous n'avons qu'à nous relacher, l'ordre ſera établi comme auparavant.

Ces faits ſont entierement oppoſez aux objections que l'on fait contre les diminutions d'eſpeces, & aux raiſons que l'on donne en faveur de leur ſurhauſſement : ils y repondent même d'une façon qui paroît laiſſer peu de replique ; ce qui ſemble nous montrer que l'eſpece baſſe n'eſt pas un ſi grand obſtacle à notre Commerce que l'Eſpece haute, puiſqu'il fut dans un état avantageux à la

fin de 1715 après onze diminutions qui avoient reduit le marc de notre argent de 40 à 28 livres, (*a*) & pendant toute l'année 1725 & Janvier 1726 après cinq diminutions qui ont reduit le marc d'argent de 75 à 35 livres. Cet avantage dans l'un & l'autre temps, dura tant que nos Monnoyes resterent tranquiles. Mais cela ne veut pas dire que les diminutions nous soient avantageuses : nous avons déja dit ci-devant art. 5. pag. 184 & suiv. & nous le repeterons ici mot à mot, qu'elles detruisent l'industrie, qu'elles encherissent la main d'œuvre, qu'elles affoiblissent le prix des marchandises & augmentent la valeur des dettes ; ce qui ruine

[*a*] Voyez ci-devant en ce Chapitre art. 4. pag. 91. & suiv. & la recapitulation page 118. & suiv.

les Négocians & la plus grande partie des manufactures ; d'où il s'enſuit une ſuſpenſion de Commerce, qui expulſe les ouvriers, & qui cauſe à l'Etat un préjudice notable. (*a*) Les Etrangers en ſavent profiter ; ils ſe ſont emparez de pluſieurs branches du Commerce, qu'ils n'auroient jamais euës ſans de pareilles circonſtances. D'ailleurs le Roy a perdu ſur les diminutions de 1724. *trente-quatre millions, huit cent vingt-huit mille, cent dix-huit livres* (*b*) comme on l'a vû ci-devant page 178. Belle ſuite des ſurhauſſemens de Monnoyes!

[*a*] Voyez ce qui eſt dit ci-devant chap. 1. art. 6. page 123 & ſuivant. Et à la fin du 4. art. de ce chap. pag. 141 & ſuiv.

[*b*] Suivant ſa Declaration du 5. Juin 1725. pour la levée du Cinquantiéme pag. 4. dont le paſſage eſt rapporté ci-devant pag. 178 & ſuiv.

ARTICLE VI.

On l'on continue à examiner les influences des variations des Monnoyes ſur le Change, depuis le premier Février 1726 *juſqu'à la fin de l'année* 1734.

ONZE DERNIERS MOIS 1726.

ON a vû ci-devant à la fin de l'Article précedent page 188. que la ſixiéme diminution indiquée par l'Arrêt du 4 Décembre 1725. pour le premier Février ſuivant, reduit le Louis d'or de 14 à 12 livres & les Ecus de 3. livres 10. ſols à 3. livres &c.

Pendant le mois de Février 1726 & les ſuivans, le pair ſur Amſterdam de l'Ecu de 10 au marc devenu Ecu de Chan-

ge, étoit 86 $\frac{45}{100}$ den. argent de Banque, & pour celui de 10 $\frac{3}{8}$ au marc à 83 $\frac{32}{100}$ den. auſſi argent de Banque.

Le Pair ſur Londres de l'Ecu de 10 au marc étoit à 48 $\frac{3}{4}$ den. Sterlins, & de l'Ecu de 10 $\frac{3}{8}$ au marc il étoit 47 den. Sterlins. Mais avant de parler du Change, il eſt à propos de dire deux mots de l'Edit du mois de Janvier 1726: regiſtré & publié le 4. Février.

REFONTE GENERALE, *& premiere augmentation des vieilles eſpèces.*

Par l'Edit du mois de Janvier, regiſtré & publié le 4 Février 1726 on ordonne une refonte générale de toutes nos Monnoyes, & qu'il ſera fabriqué de nouveaux Louis d'or à

22. Karats, à la taille de 30 au marc, au remede de 15 grains par Marc pour le poids & de $\frac{12}{32}$ pour le fin, ſuivant la Declaration du 12 Février preſent mois, leſquels Louis furent fixés à 20 livres chacun.

Et des Ecus à 11. den. de fin, à la taille de 8 $\frac{1}{10}$ au marc au remede de 36 grains par marc pour le poids, & de 3 grains pour le fin, leſquels Ecus furent fixés à 5 livres pieces.

Le marc d'or fin fixé à 536 livres 14 ſols 6 den. & celui d'argent fin à 37 livres 1 ſols 9 den. le marc des vieux Louis d'or à 492 livres, & celui des vieux Ecus à 34 livres.

L'Article 7 de cet Edit veut, *que les Louis d'or de* 37 $\frac{1}{2}$ *au marc & les Ecus de* 10 *&* 10 $\frac{3}{8}$ *au marc, continuent d'avoir cours dans le Commerce depuis*

le premier Fevrier juſqu'au dernier Avril de la même année 1726 *les Louis ſur le pied de* 12 *livres & les Ecus pour* 3 *livres, en attendant qu'il y ait aſſez de nouvelles eſpeces fabriqueés.*

Le Louis d'or de $37\frac{1}{2}$ au marc étant fixé à 12 livres, le marc d'or en œuvre valoit par conſequent . . . . . 450. l.

Les Ecus de 10. au marc à 3. livres le marc d'argent en œuvre valoit 30. livres; cy. . . . 30.

La proportion entre l'or & l'argent en œuvre étoit donc 15. alors.

Mais les Ecus de $10\frac{3}{8}$ au marc valent auſſi 3 livres chacun, leur marc faiſoit 31. livres 2. ſols 6. den. cy. . . . . 31. l. 2. 6.

La proportion entre l'or & l'argent ſuivant le prix de ces derniers Ecus n'étoit plus que de $14\frac{38}{83}$.

Le marc des vieux Louis d'or étant fixé à 492 livres & celui des vieux Ecus à 34 livres, la

proportion entre ces deux métaux eſt $14\frac{8}{17}$ & l'augmentation ſur l'or eſt de $9\frac{1}{3}$ pour cent, celle ſur l'argent eſt de $13\frac{1}{3}$ pour cent, ſur les Ecus de 10 au marc, & de $9\frac{59}{249}$. pour cent ſur ceux de $10\frac{1}{8}$ au marc. Voilà ce qui concerne les vieilles eſpeces, voici ce qui regarde les nouvelles.

2. *Augmentation de la valeur numéraire de l'or & de l'argent.*

Les 30 Louis au marc à 20 livres chacun font 600 livres pour le marc d'or en œuvre; cy . . 600.

Les $8\frac{3}{10}$ Ecus taillés au marc à 5. livres l'un, font pour le marc d'argent en œuvre . . . . . 41. 10.

Suivant ces prix, la proportion entre ces deux métaux étoit $14\frac{38}{83}$ & l'augmentation de la valeur numéraire, étoit d'un tiers en ſus, ou de $33\frac{1}{3}$ pour cent

ſur l'or & ſur l'argent, en partant du premier prix de 450 livres le marc d'or en œuvre & de 31 $\frac{1}{8}$ livres, celui d'argent, comme le veut la 6e diminution du premier Février : & ſi on part d'après l'augmentation dont on vient de parler, de 492 livres le marc d'or & 34 livres celui d'argent, l'augmentation numéraire ne ſera plus que de 21 $\frac{19}{20}$ pour cent ſur l'or, & de 22 $\frac{1}{17}$ pour cent ſur l'argent.

Nous voilà dans le même état où nous étions après la fabrication des Ecus de 10 $\frac{3}{8}$ au marc, ordonnée par Arrêt du 26 Septembre 1724 (*a*) ; car ces nouveaux Ecus de 8 $\frac{1}{10}$ au marc ne ſont pas plus chers à 5 livres que ne l'étoient ceux de 10 $\frac{3}{8}$ au marc à 4 livres, puiſque dans l'un & dans l'au-

(*a*) Voyez cy-devant page 173. & ſuiv.

tre cas, la valeur numéraire du marc de ces Ecus eſt toujours 41 liv. 10 ſols; l'Ecu de Change de 3 livres eſt le même par conſequent: cela étant, la parité ſera auſſi la même de 62 $\frac{49}{100}$ den. ſur Amſterdam, & de 35 $\frac{24}{100}$ den. Sterlins ſur Londres. Mais il n'y avoit pas encore de nouvelles eſpeces dans le public; les vieux Ecus de 10 & de 10 $\frac{1}{8}$ au marc paſſoient dans le Commerce pour 3 livres juſqu'au dernier Avril, ſuivant l'article 7 de cet Edit de Janvier; & ces mêmes Ecus étoient reçus & payés dans les Hôtels des Monnoyes à 34 livres le marc: c'étoit recevoir le même Ecu de 10 au marc ſur le pied de 3 livres 8 ſols, & celui de 10 $\frac{1}{8}$ au marc à 3 livres 5 ſols 6 $\frac{1}{2}$ den. Les nouvelles eſpeces qu'on alloit fa-

briquer, étoient encore plus foibles, puiſque leur valeur numéraire étoit plus haute; ainſi cette opération fit l'effet d'une ſeconde augmentation.

Ces mouvemens differens dans nos eſpeces donnerent au Change un ſi rude coup, qu'on ne ſavoit ce qu'on devoit riſquer & entreprendre. Ils firent craindre à l'Etranger de nouvelles revolutions ſur cette meſure: il ceſſa tout d'un coup de remettre ſon fond en France; il chercha même à degager ſon Commerce & ſon bien d'un païs, où l'argent, dont le prix doit être ſtable, eſt dans une ſi continuelle agitation. Le François au contraire lui envoya ſon argent: l'Etranger le lui remettoit par un retour plus avantageux, que s'il l'eût porté aux Hôtels des Monnoyes.

Il eſt aiſé de concevoir, qu'en de pareilles circonſtances les bourſes ſe ferment, le Commerce ſe ralentit, l'Etranger qui ne ſait ſur quoi compter, ceſſe de tirer nos denrées, arts & fabriques pendant un tems, & la France qui tire toujours de celles de l'Etranger, n'a plus de compenſation à faire. Pour les payer, elle ne trouve plus de lettres de Change : alors le tranſport de notre argent eſt inévitable, & nos vieilles & bonnes eſpeces paſſent néceſſairement chez l'Etranger ; ce qui fait baiſſer le Change au deſſous du pair, & par conſéquent au déſavantage de la Nation.

On a vû ci-devant au commencement de cet article page 102 & 103. que le pair de l'Ecu de 10 au marc, devenu Ecu de

Change de 3 livres, eſt ſur Amſterdam 86 $\frac{45}{100}$ den. argent de Banque & celui de l'Ecu de 10$\frac{2}{3}$ au marc ayant la même valeur eſt 83 $\frac{32}{100}$.

Le pair du premier de ces Ecus ſur Londres eſt 48 $\frac{3}{4}$ den. Sterlins & celui du ſecond 47 den. Sterlins.

Or le 7 Février 1726, ſept jours après la diminution & trois jours après la publication de l'Edit de Janvier, le Change ſur Amſterdam étoit à 71 den. de gros. C'étoit 15 $\frac{45}{100}$ d. au deſſous du pair 86 $\frac{45}{100}$ & 12 $\frac{32}{100}$ den. au deſſous du pair 83 $\frac{32}{100}$; ce qui faiſoit à notre déſavantage 17 $\frac{87}{100}$ pour cent dans le premier cas, & 14 $\frac{78}{100}$ pour cent dans le ſecond cas. Le déſavantage commun entre ces deux déſavantages eſt 16 $\frac{65}{100}$ pour cent.

Le 11 Février ce Change

remonta à 80 $\frac{1 \& 2}{8}$; le 23 il étoit à 79 $\frac{3}{4}$ & $\frac{1}{2}$; il retomba le même jour à 73 $\frac{1}{2}$ en tirant sur Amsterdam à deux usances : car les négocians furent si étourdis qu'il n'y eut point de cours reglé sur cette place pendant quelques jours, personne n'osant rien hazarder. Ce Change fut donc le même jour 11 & 13 Février de 6 $\frac{20}{100}$ à 12 $\frac{95}{100}$ den. au dessous du pair 86 $\frac{45}{100}$ ce qui faisoit 7 $\frac{17}{100}$ à 17 $\frac{15}{100}$ pour cent à notre perte, dont la perte commune étoit 12 $\frac{16}{100}$ pour cent & 3 $\frac{7}{100}$ à 7 $\frac{82}{100}$ deniers au dessous du pair 83 $\frac{32}{100}$ de l'Ecu de 10 $\frac{3}{8}$ au marc faisant 3 $\frac{68}{100}$ à 9 $\frac{38}{100}$ pour cent contre nous, dont la perte commune est 6 $\frac{53}{100}$ pour cent. Notre désavantage commun pendant ce mois, pris entre le plus haut & le plus bas de ceux cy dessus, est

donc de 9 $\frac{57}{100}$ à 10 $\frac{44}{100}$ pour cent.

Les 19 & 23 Février le Change ſur Londres étoit 43 $\frac{1}{4}$ à 45 $\frac{3}{4}$ & $\frac{1}{2}$. Il tomba le même jour 23 à 41 $\frac{3}{4}$. C'étoit 5 $\frac{1}{2}$, 3 & 7 den. Sterlins au deſſous du pair 48 $\frac{3}{4}$ de l'Ecu de 10 au marc faiſant 11 $\frac{28}{100}$, 6 $\frac{15}{100}$ & 14 $\frac{35}{100}$ pour cent contre nous dont la perte commune eſt 10 $\frac{59}{100}$ auſſi pour cent & 3 $\frac{3}{4}$, 1 $\frac{1}{4}$ & 5 $\frac{1}{4}$ deniers Sterlins au deſſous du pair 47 des Ecus de 10 $\frac{3}{8}$ au marc, ce qui faiſoit 7 $\frac{97}{100}$, 2 $\frac{66}{100}$ & 11 $\frac{17}{100}$ pour cent à notre déſavantage, dont la perte commune étoit 7 $\frac{26}{100}$ pour cent, & notre déſavantage commun pendant ce mois eſt de 4 $\frac{81}{200}$ à 12 $\frac{152}{200}$ pour cent.

La difference du prix des anciennes eſpeces à celui des nouvelles qui étoit de 33 $\frac{1}{3}$ pour

cent, en partant du cours que donne à ces anciennes eſpeces l'article 7 de cet Edit, ou de 22 pour cent en partant du prix auquel on les recevoit aux Hôtels des Monnoyes ſuivant le même Edit. Cette difference nous preſente la perte que faiſoit le public, ou le particulier qui portoit ſes vieilles eſpeces aux Hôtels des Monnoyes; il ne doit pas paroître extraordinaire que ce particulier ſe ſerve de tous les moyens qu'il croira capables de lui ſauver cette perte, ou du moins une bonne partie. On ne voit que trop, que ni les peines ni les menaces ne peuvent l'en empecher; il arrive même que l'Etranger qui y trouve ſon compte, comme on l'a vû cy devant, indique au François les expediens dont il doit ſe ſervir. Ce der-

nier lui fait paſſer ces vieilles eſpeces & matieres d'or & d'argent, & l'Etranger lui fait un retour en lettres de Change, ou en marchandiſes d'une valeur plus forte que celle qu'on lui auroit donnée en France en nouvelles eſpeces de 8, de 10, de 12 &c. pour cent, ſelon que le Change eſt plus ou moins favorable à l'Etranger.

Pour me faire entendre, je ſuppoſe que Pierre avoit 3750. Louis d'or de $37\frac{1}{2}$ au marc, & qu'ils étoient droits de poids: ils peſoient, par conſequent 100 marcs, qui, à raiſon de 492 livres chacun, ſuivant l'article 3 de l'Edit du mois de Janvier, font 49200 livres que Pierre recevra en portant ſes 3750 Louis d'or aux Hôtels des Monnoyes: cette ſomme lui ſera payée en 2460 Louis d'or neufs, leſquels à 20 livres l'un, font

de même 49200 livres; & ſuppoſés auſſi droits de poids, à 30 au marc, ils peſent 82 marcs; il eſt donc clair que par le poids, Pierre perd réellement 18 marcs de 100. Le marc de ces nouveaux Louis d'or valant 600 livres, celui des anciens plus fins de $\frac{2}{32}$ par marc devroit valoir davantage; mais en le ſupoſant au même prix, Pierre perdra 10800: livres, qui font 21 $\frac{95}{100}$ pour cent, c'eſt-à-dire près de 22 pour cent.

Si Pierre fait paſſer en Hollande ſes 3750. Louis d'or de 12 l. faiſant 45000 livres, le pair de ces vieilles eſpeces étant 86 $\frac{45}{100}$ argent de Banque, il y re-

CALCUL
Pour la remiſe.

£1. = 86 $\frac{9}{20}$
40 d. = 1 fl.
x fl. = 45000 l.

£0 1729
150
75

$4x$ = 125675
x = 32418 $\frac{3}{4}$

ceyra

cevra une ſomme de 32418 $\frac{3}{4}$ florins argent de Banque, leſquels remis ſur Paris ſur le pied du pair en nouvelles eſpeces qui étoit 62 $\frac{1}{2}$, y auroient produit, 62244 liv. Pierre n'auroit reçu à la Monnoye que 49200 livres, la difference auroit été de 13044 livres qui font 26 $\frac{51}{100}$ pour cent au profit de Pierre: mais de ce profit, qui n'eſt en pas un, puiſque c'eſt ce qui auroit dû réellemnt revenir à Pierre, l'Etranger en a quelque choſe; pour cela le retour des 32418 $\frac{3}{4}$ florins ſe fait au cours du Change d'Amſterdam ſur Paris, qui étoit le 23 Février à 71, ſuivant le-

RETOUR A PARIS

1 fl. = ~~40~~ den.
~~62 $\frac{1}{2}$~~ d. = 3 liv.
x l. = ~~32418 $\frac{3}{4}$~~ fl.

~~125~~	2
4	~~129675~~
2	8
~~25~~	4
8	~~25935~~
	5187

x = 62,244 l.

quel Pierre reçoit à Paris 54792 $\frac{1}{4}$ livres : c'eſt 5592 $\frac{1}{4}$ livres de plus qu'il n'auroit reçû aux Monnoyes, ou 11 $\frac{36}{100}$ pour cent. Ainſi l'Etranger profite de 5207 $\frac{3}{4}$ livres ou de 10 $\frac{58}{100}$ pour cent ſur le François. C'eſt une perte réelle pour l'Etat & pour le particulier ; mais n'aime t-on pas mieux perdre deux piſtolles que d'en perdre quatre ? Les deux de ſauvées paroiſſent un bénéfice ſans en être un.

Ce fait nous montre donc évidemment, qu'en voulant trop gagner ſur nos refontes, ou fabrications de Monnoyes, ou autres opérations ſur elles, nous fermons les portes du Royaume aux eſpeces & aux matieres d'or & d'argent, afin qu'elles n'y entrent pas, & le Roy, à qui on veut procurer des ſecours par ce moyen, pri-

ve ſes Sujets de l'abondance de ces métaux. Sa Majeſté ſe prive elle-même de ſon droit de ſeigneuriage, lequel étant médiocre lui produiroit infiniment davantage, que ne ſont toutes ces empirances ruineuſes, parce qu'il en entreroit beaucoup plus dans le Royaume qu'il n'y en entre : c'eſt un fait certain.

Dans un cas ſemblable à celui-ci, que fait le Négociant éclairé & habile, qui attend un vaiſſeau, par exemple, dans lequel il y a, par ſuppoſition, 2000 marcs d'or fin ? Il examine quel eſt l'Etat de l'Europe où l'on donne le plus de ce métal, & il y fait paſſer ſon vaiſſeau. Suppoſons que ce ſoit en Hollande, voyons ce qui en réſultera.

Le marc d'or fin vaut tou-

jours en Hollande, ſuivant les Loix de cet Etat, 355 & 356 florins. Or 2000. marcs d'or à 355 florins chacun, y valent 710,000 florins, leſquels remis à Paris ſur le pied du pair 62½ den. de gros pour chacun de nos Ecus de Change de 3 livres, nouvelles eſpeces, y produiront une ſomme de. . . 1,363,200. liv.

Si ce Négociant eût fait arriver ſon Vaiſſeau en France, les 2000 marcs d'or lui auroient été payez 536 liv. 14 ſ. 6 den. chacun, comme le veut cet Edit de Janvier; ce qui lui auroit produit . . . . . 1,073,450.

La différence eſt donc au profit du Négociant de. . . 289,750. liv.
ou de 26 $\frac{99}{100}$ pour cent.

Et ſi le retour ſur Paris ſe fait au cours du Change 71, le Négociant y recevra. . . . 1,200,000. liv.
Aux Monnoyes il n'auroit reçu que . . . . . 1,073,450. liv.

La différence eſt encore au profit du Négociant de 126,550. liv.
ou de 11 $\frac{78}{100}$ pour cent.

Cette différence n'eſt-elle pas encore aſſez conſiderable pour réveiller ſon attention ? Si en France on eût payé, à 2 ou 3 pour cent près, autant de ce métal, qu'on en paye chez les voiſins, ce Négociant y auroit fait venir ces matieres, & le Roy à 3 pour cent y auroit trouvé plus de 40 mille livres pour ſon droit de Seigneuriage, & de cette autre façon Sa Majeſté n'a pas un ſol de profit.

Cet attrait, comme on le voit, eſt aſſez puiſſant pour exciter la cupidité éclairée de nos voiſins, & pour inviter nos Négocians qui entendent le Change, & qui ont des correſpondances avec les Hollandois & autres Etrangers, à leur faire paſſer non ſeulement les vieilles Eſpeces & matieres d'or & d'argent

qu'ils ont à eux, mais encore toutes celles qu'ils pourront ramaſſer, afin d'y gagner cette différence conſidérable. Si notre Négociant ne le fait pas, les Juifs ou les Etrangers le font : c'eſt encore pis pour l'Etat.

Le Gouvernement ſentit très-bien que le paſſage de nos anciennes Eſpeces étoit inévitable, & qu'il falloit ſacrifier une partie du bénéfice qu'on faiſoit ſur cette nouvelle fabrication de monnoye, non ſeulement pour ſoutenir ce Change, mais auſſi pour le faire remonter, afin d'empêcher la ſortie de nos vieilles Eſpeces. Pour cet effet, on remit des fonds à M. le Chevalier Bernard, avec ordre d'en faire paſſer en pays Etranger, & de fournir des Lettres à perte pour le Roy à tous ceux

qui en demanderoient, mais en groſſes ſommes, le plus qu'il ſeroit poſſible, c'eſt-à-dire qu'il ne fourniſſoit des Lettres que de 8, de 10, de 12, de 15, de 20 & de 30 mille florins ſur la Hollande, afin de les rendre plus difficiles à négocier, & qu'il n'y eût que ceux qui avoient réellement beſoin de fonds chez l'Etranger qui puſſent en prendre, éloignant par-là tous ces petits Négocians qui auroient pû prendre des Lettres de plus petites ſommes, dans la vûe d'y profiter en le négociant ſur la place.

M. le Chevalier Bernard à force d'argent empêcha le Change de tomber au deſſous du pair $62\frac{1}{2}$ argent de Banque ſur Amſterdam, en nouvelles eſpeces, & de $35\frac{1}{4}$ ſur Londres, où il auroit peut-être tombé ſans ſon

opération. Il le ſoutint pendant les mois de Mars & d'Avril à 73 $\frac{4.6.7.}{8}$ 74 & 75 $\frac{1}{4}$. Il le fit même remonter pendant les vingt-cinq premiers jours du mois de May à 75 $\frac{1}{2}$ & $\frac{3}{4}$. C'étoit depuis 12 $\frac{95}{100}$, à 10 $\frac{70}{100}$ deniers au deſſous du pair 86 $\frac{45}{100}$ des Ecus de 10 au marc, ou de 14 $\frac{98}{100}$ à 12 $\frac{37}{100}$ pour cent à notre perte. C'étoit depuis 9 $\frac{82}{100}$ à 7 $\frac{57}{100}$ den. au deſſous du pair 83 $\frac{32}{100}$ des Ecus de 10 $\frac{3}{8}$ au marc, ou de 11 $\frac{78}{100}$ à 9 $\frac{8}{100}$ pour cent contre nous. Et encore 2 $\frac{79}{100}$ à $\frac{54}{100}$ den. au deſſous du pair de ces mêmes anciens Ecus reçus aux Monnoyes à 34 liv. le marc, qui étoit 76 $\frac{29}{100}$ argent de Banque: ce qui faiſoit de 3 $\frac{66}{100}$ à $\frac{70}{100}$ pour cent à notre déſavantage.

Voilà trois paritez différentes, dont la Commune eſt 82 $\frac{2}{100}$ ar-

gent de Banque. Et trois differens déſavantages, dont le commun pris entre le plus haut & le plus bas, eſt de $10\frac{14}{100}$ à $7\frac{38}{100}$ pour cent ; ſur lequel on peut tabler.

Ce Change $73\frac{4.6.7.}{5}$, 74 & $75\frac{1}{4}$ à $75\frac{1}{2}$ & $\frac{3}{4}$ deniers, étoit au deſſus du pair $62\frac{1}{2}$ de l'Ecu de Change des nouvelles Eſpeces. Mais on vient de voir qu'il étoit au deſſous des trois paritez des anciennes Eſpeces, qui rouloient encore dans le Commerce, & ſur leſquelles le Change ſe régloit : c'eſt une preuve invincible, que malgré l'opération de M. Bernard, elles paſſoient encore dans le Pays Etranger ; car l'effet du Change bas eſt d'opérer la ſortie de l'Eſpece ; ainſi on peut dire que cette opération ne fit pas rapprocher le Change de la parité commu-

ne $82\frac{2}{100}$ argent de Banque, pas même de la moindre $76\frac{29}{100}$, & encore moins remonter à $80\frac{1}{4}$ où il étoit le onze Février. Tout ce qu'il fit n'empêcha donc pas le billonneur de profiter du bénéfice évident qu'il trouvoit à faire paſſer nos vieilles Eſpeces & matieres d'or & d'argent en Pays Etranger. Il diminua ſeulement ce bénéfice, en ſoutenant le Change au-delà de ce qu'il auroit été naturellement.

Sur Londres le Change étoit le 13 Mars à $42\frac{1}{4}$, les 3 & 9 Avril à $41\frac{3}{4}$, le 16 à 43. Et du premier au 24 May il fut de $42\frac{7}{8}$ à 43. C'étoit depuis 7 den. juſqu'à $5\frac{3}{4}$ den. Sterlins au deſſous du pair $48\frac{3}{4}$ des Ecus de 10 au marc, ou de $14\frac{34}{100}$ à $11\frac{79}{100}$ pour cent à notre perte. C'étoit de $5\frac{1}{4}$ à 4 den. Sterlins au deſſous du pair 47 des Ecus de

$10\frac{3}{8}$ au marc, ou de $11\frac{17}{100}$ à $8\frac{51}{100}$ pour cent contre nous, & encore $1\frac{1}{4}$ den. Sterlins ou 3 pour cent au deſſous du pair 43 de ces mêmes anciens Ecus reçus aux Monnoyes à 34 livres le marc.

Voilà auſſi trois paritez differentes, dont la commune eſt $46\frac{1}{4}$, & trois différents déſavantages, dont le commun pris entre le plus haut & le plus bas, eſt de $9\frac{1}{2}$ à $7\frac{38}{100}$ pour cent, ſur lequel on peut tabler.

L'Operation du Chevalier Bernard étoit donc inſuffiſante, puiſqu'en effet elle laiſſoit encore aux Billonneurs un bénéfice de plus de 6 pour cent, à faire paſſer nos vieilles Eſpeces & matieres en Hollande, plûtôt que de les porter aux Hôtels des Monnoyes. En voici la preuve.

Les 3750 Louis d'or de Pierre y produiſent 32418$\frac{3}{4}$ florins, comme on l'a vû ci-devant, (*a*) leſquels remis ſur Paris au cours commun de ce Change, qui eſt environ 74. Pierre y touchera 52571 liv.

Il n'auroit reçu aux Hôtels des Monnoyes que la ſomme de 49200 liv.

Il gagne donc encore . . . . . 3371 liv.

qui font 6$\frac{85}{100}$ pour cent. Ce bénéfice eſt encore trop conſidérable pour ne pas inviter le Billonneur à prendre ce parti : ainſi l'opération de M. Bernard fut inſuffiſante pour empêcher ce déſordre en total. Pour la rendre efficace il auroit fallu faire monter le Change au pair de ces mêmes vieilles Eſpeces qui étoit 86$\frac{45}{100}$, 83$\frac{32}{100}$ & 76$\frac{29}{100}$. Alors n'y ayant aucun bénéfice, & même de la perte à faire paſſer nos Eſpeces & matieres en Pays

(*a*) Pag. 216.

Etrangers, elles auroient reſté chez nous : mais cette opération auroit peut-être abſorbé tout le profit que Sa Majeſté ſe propoſoit de faire ſur cette refonte générale ; ce qui montre qu'il auroit bien mieux valu ne la point faire, & chercher ailleurs les ſecours dont le Roy avoit beſoin.

Les faits dont on vient de parler, n'ont beſoin d'aucunes autorités : cependant on eſt tenté de rapporter ici ce que dit Bouterouë, à la page 9 de ſes Recherches ſur les Monnoyes. L'Auteur de l'*Eſſay Politique ſur le Commerce* le cite, ainſi il ne pourra pas le récuſer. Voici ſes termes. *Toutes les manieres d'affoiblir les Monnoyes ſont injuſtes, ſi elles ne produiſent que le profit particulier du Prince, ou ſi elles n'ont pour fondement l'ut[illegible] pu-*

blique, ou une néceſſité très-preſſante de ſecourir l'Etat par ce ſeul reméde, qu'il ne faut jamais tenter qu'à l'extremité, & après avoir épuiſé tous les autres, à cauſe que les ſuites en ſont très-dangereuſes, & que les ruines qui en peuvent arriver, ſont preſque toujours irréparables; comme le tranſport & la fonte des bonnes Eſpeces, l'encheriſſement de toutes choſes, l'appauvriſſement des particuliers, la diminution des revenus qui ſe payent en foible monnoye, & quelquefois la ceſſation du Commerce.

TROISIE'ME AUGMENTATION *des Eſpeces, d'un cinquiéme en ſus.*

Enfin auſſi-tôt que les nouvelles Eſpéces ſuccédérent aux vieilles, & en firent ceſſer le cours, on s'apperçut du déſor-

dre qu'avoit cauſé l'Edit du mois de Janvier 1726. Et ce fut dans la vûe d'y remédier que l'on ſurhauſſa d'un cinquiéme la valeur numéraire de ces Eſpeces, par l'Arrêt du Conſeil du 26 May ſuivant, regiſtré & publié le 27. dans lequel on dit, *que par le changement des circonſtances, la valeur numéraire de* 41 *livres* 10 *ſols, à laquelle les Eſpeces étoient fixées par ledit Edit n'étoit pas ſuffiſante pour la circulation; ce qui cauſoit une rareté d'argent également nuiſible à tous les Sujets du Roy & au Commerce; enſorte que pour rétablir toutes choſes dans leur juſte proportion, il étoit néceſſaire de ſurhauſſer la valeur des Eſpeces ayant cours à préſent: & à l'égard des anciennes Eſpeces & matieres d'or & d'argent, comme au moyen de ce ſurhauſſement Sa Majeſté*

6 livres ou 120 ſols, ou deux Ecus de Change : L'Ecu de Change n'eſt donc plus que la moitié de l'Ecu de $8\frac{3}{10}$ au marc. Il en étoit les $\frac{3}{5}$, c'eſt-à-dire, qu'il valoit $\frac{6}{10}$, & qu'il n'en vaut plus que 5 : il a donc perdu $\frac{1}{6}$ de ſa valeur.

De même le pair de cet Ecu étoit $62\frac{49}{100}$ den. de gros ſur Hollande, il ne ſera plus que $51\frac{88}{100}$ à 52 ; car il eſt baiſſé auſſi d'un ſixiéme ou de $10\frac{61}{100}$. Le Change auroit dû ſuivre cette proportion, ſi d'autres cauſes ne l'en avoient détourné. Cependant à la publication de cet Arrêt il tomba tout d'un coup le 31 May de $75\frac{3}{4}$ à $59\frac{1}{2}$; c'eſt-à-dire, de $16\frac{1}{4}$. S'il eût ſuivi le rapport du ſurhauſſement, il n'auroit dû baiſſer que de $12\frac{5}{8}$: il a baiſſé de $16\frac{2}{8}$; donc il y a déja ici une perte réelle pour la France

de $3\frac{5}{8}$ den. de gros ſur chacun de nos Ecus de Change : c'eſt $6\frac{96}{100}$ pour cent.

Il eſt clair que cette perte ne peut être caulée que par ce ſurhauſſement de Monnoye ; ainſi il fait tort à notre Commerce de $6\frac{96}{100}$ pour cent. Effet prodigieux qui diminue d'autant plus l'effet produit par l'opération de M. Bernard, qu'il continuoit toujours à donner ou à fournir des Lettres ; mais ce ſurhauſſement comme on le voit, l'emporta ſur ſon opération.

C'eût été bien pis encore, ſi cet Arrêt en hauſſant de 20 pour cent les nouvelles Eſpeces n'avoit pas hauſſé les anciennes de 30 pour cent, & par-là rapproché leur prix de celui des nouvelles de 10 pour cent : il fixe le marc de ces anciennes à 44 livres, qui n'étoit qu'à 34 :

mais il ne les hauſſe pas aſſez, car il laiſſe encore entre leur prix 44, & celui des nouvelles 49 livres 16 ſols, une difference de $13\frac{2}{11}$ pour cent, qui eſt trop conſidérable pour ne pas cauſer encore du déſordre.

A ce prix de 44 liv. le marc, le pair de notre Ecu de Change eſt ſur Hollande de $58\frac{95}{100}$ à 59 deniers de gros, & ſur Londres de $33\frac{23}{100}$ den. Sterlins.

Le 31 May le Change tomba de $75\frac{3}{4}$ à $59\frac{1}{2}$. C'étoit $\frac{1}{2}$ deniers de gros au deſſus du pair, ou $\frac{84}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres il étoit à $33\frac{1}{2}$ den. Sterlins; c'étoit $\frac{27}{100}$ den. au deſſus du pair, ou $\frac{81}{100}$ pour cent en notre faveur.

Du premier au 18 Juin, le Change ſur Amſterdam roula de $57\frac{1}{2}$ à 57 deniers de gros, c'étoit $1\frac{45}{100}$ à $1\frac{95}{100}$ den. au deſ-

ſous du pair $58\frac{95}{100}$ argent de Banque, ou $2\frac{46}{100}$ pour cent à notre perte.

Le 17 Juin le Change ſur Londres étoit à 33 den. Sterlins; c'étoit $\frac{23}{100}$ de deniers au deſſous du pair, $\frac{69}{100}$ pour cent contre nous.

Notre déſavantage avec la Hollande étoit plus grand qu'avec l'Angleterre : ce qui nous montre que nos Eſpeces paſſoient toujours en Hollande, & cela parce que leur prix étoit encore trop éloigné de celui des nouvelles. Ces choſes ſont arrivées ci-devant en 1709, 1710, 1711, 1712, 1716, notre monnoye étant forte. Avant l'Edit du mois d'Août 1723, & à préſent que nos Monnoyes ſont beaucoup plus foibles ou plus hautes; ces choſes ſont donc arrivées l'Eſpece baſſe, & l'Eſ-

pece haute : ce qui nous prouve qu'il n'y a pas plus de raiſon ni d'avantage à favoriſer le débiteur en la hauſſant, qu'il n'y en a à favoriſer le créancier en la diminuant, puiſque ces deux cas ſont ſujets aux mêmes inconveniens.

En cet état ſi Pierre faiſoit paſſer ſes 3750 Louis d'or en Hollande, & que leur produit 32418 $\frac{3}{4}$ florins lui ſoit remis à Paris au cours du Change 57, il y recevra en Eſpeces ſurhauſſées 68250 livres ; & aux Hôtels des Monnoyes ſes 100 marcs de vieux Louis lui auroient été payez 637 livres 10 ſols chacun, ce qui lui auroit fait une ſomme de 63750 liv. Il gagne donc encore 4500 livres, ou 7 pour cent, ſans compter les riſques du tranſport contre les loix, que l'on évalue à 3 pour

cent, en faveur de celui qui l'entreprend.

C'eſt donc à cette difference de l'argent vieux à l'argent nouveau, qu'il faut attribuer la rareté de l'argent, & non pas à l'*inſuffiſance de la valeur numéraire de* 41 *liv.* 10 *ſols, à laquelle les Eſpeces étoient fixées par l'Edit de Janvier*, comme le porte l'Arrêt du 26 May (*a*).

Le défaut de circulation ne venoit que de la perte prodigieuſe que faiſoit le particulier en portant ſes vieilles Eſpeces aux Hôtels des Monnoyes, & comme beaucoup de gens aimoient mieux les cacher que d'eſſuyer cette perte conſidérable, ce défaut de confiance alteroit la circulation, & le Commerce par conſéquent. Cas malheureux, qui ſeront toujours

(*a*) Dont le paſſage eſt rapporté ci-devant, pag. 231.

les ſuites funeſtes de ces révolutions de Monnoyes.

Toute opération de ſurhauſſement, ou de tout autre affoibliſſement de monnoyes, eſt en elle-même injuſte : celle que fait l'Arrêt du 26 May, eſt de faire valoir le Louis d'or de 30 au marc, 24 liv. au lieu de 20, & les Ecus de $8\frac{3}{10}$ au marc 6 liv. au lieu de 5 : ou ce qui eſt la même choſe, la piéce de 5 ſols, 6 ſols ; c'eſt-à-dire que la piéce qui valoit 5 ſols avant cet Arrêt, en vaut préſentement 6. Que la valeur du ſol eſt par conſéquent réduite à $\frac{5}{6}$ de ſol, ou à 10 deniers ; & qu'enfin tout créancier doit ſe contenter des cinq ſixiémes de ce qui lui eſt dû. Voilà le débiteur favoriſé comme le veut la maxime que donne l'Auteur de l'*Eſſay Politique ſur le Commerce*, à la pag. 174 : mais outre les déſordres

que l'on a vûs qui en réſultoient, en eſt-elle plus équitable ?

Si quelqu'un avoit emprunté dix muids de vin de 120 pots chacun, & que par un Arrêt on réduiſit le muid à cent pots, il s'acquitteroit en donnant dix de ces nouveaux muids, le Créancier recevroit à la vérité le même nombre de muids, mais il s'en faudroit un ſixiéme qu'il ne reçût la même quantité de vin, puiſqu'il n'en recevroit que 1000 pots au lieu de 1200 qu'il a prêtés ; ainſi il ne reçoit que les $\frac{5}{6}$ de ce qui lui étoit dû. Il en eſt de même de la Monnoye. Ce n'eſt pas aſſez de recevoir le même nombre de Livres ou de ſols qui ne ſont que des noms imaginaires ; il faut que ces Livres ou ces ſols ſoient éxactement les mêmes, afin de retirer la même quantité d'or

& d'argent qu'on a prêtée en poids & en titre, autrement on y perd, & on eſt moins riche (*a*).

Voilà cependant l'opération que fait l'Arrêt de ſurhauſſement dont il s'agit, & celle que feront tous ceux qui auront le même but. Cette opération favoriſe le débiteur, comme le veut la maxime de notre Auteur, à la page 174 de ſon Livre. On a montré ci-devant (*b*) qu'elle eſt contraire au droit de la nature & des gens, & aux Ordonnances de Philippe le Bel, de Philippe de Valois, du Roy Jean &c. ſur leſquelles cependant il appuie ſa maxime. Pour convaincre ſon Lecteur, il le renvoye au Traité des Monnoyes de Boute-

(*a*) Voyez ce qui eſt dit ci-devant Chap. 1. art. 7. application 1, 2 & 3.
[*b*] Chap. & art. premier.

rouë (*a*), afin d'y voir ces Ordonnances; mais Bouterouë ne parle que des Monnoyes de nos Roys de la premiere race; ſes recherches finiſſent l'an 751 : il eſt vrai que dans ſes obſervations page 152, il parle des Ordonnances de Philippe le Bel du mois de Juin 1317. & de celle de Philippe de Valois du 21 Juillet 1343 : mais il ne s'y agit que du tranſport de l'argent dont il n'eſt pas ici queſtion ; ainſi l'Auteur pouvoit ſupprimer cette citation ; car il n'y a rien dans Bouterouë qui favoriſe ſa maxime. Il y eſt même contraire, comme on l'a vû ci-devant en cet article, pag. 229 & 230.

On conviendra ſans doute que tout Proprietaire de terres, de rentes, de maiſons &c. eſt dans le cas du Créancier, & que le Roy même s'y trou-

[*a*] Eſſay Politique, pag. 175.

ve auſſi. Il eſt créancier de tous ſes Sujets pour tout ſon revenu ; ainſi il n'en recevra lui-même que les cinq ſixiémes : ſes intérêts deviennent donc les mêmes que ceux du particulier. Sa Majeſté eſt même dans un cas moins favorable, en ce qu'elle fait des dépenſes en Pays Etranger, qu'elle ne ſçauroit acquitter que par le poids & le titre ; & comme elle en reçoit moins qu'elle n'en recevoit avant le ſurhauſſement, elle y perd conſtamment à la longue, beaucoup plus qu'elle ne peut jamais y gagner, ainſi qu'on l'a prouvé ci-devant au Chapitre 1. Article 7, premiere, ſeconde & troiſiéme application : & encore Chap. 3. art. 4. pag. 133 & ſuiv. juſqu'à la fin de l'Article.

Il eſt vrai que le Roy, comme le particulier, peut payer

ceux auſquels il doit en France ſur le pied du ſurhauſſement, & par-là ſatisfaire aux obligations contractées ſur la foi publique ; mais pour les engagemens futurs, on aura égard à la valeur de l'argent ; les denrées hauſſeront de prix, quoique ce ne ſoit peut-être pas d'abord à proportion de l'argent : ainſi l'avantage que l'on peut retirer d'une maxime ſi extraordinaire, nous paroît infiniment au deſſous du dommage que Sa Majeſté même, & le commerce de tout le Royaume en ſouffrent. *Thomas Mun*, Auteur Anglois, dit dans ſon *Tréſor du Commerce*, chap. 8. pag. 89. que *ſi nous changeons le prix de nos Monnoyes, il faut auſſi qu'à proportion le prix de nos terres & de nos marchandiſes s'augmente ou ſe diminue : Et quoi-*

qu'on ne s'apperçoive pas au commencement du tort que cela nous fait, cependant la ſuite ne nous le fait que trop voir à nos dépens.

Il eſt certain que le ſurhauſſement de nos Monnoyes porté par l'Arrêt du 26 May 1726. fit un tort très-conſidérable à notre commerce. L'Arrêt du Conſeil d'Etat du 15 Juin ſuivant convient qu'il fit fermer les bourſes & ralentir le Commerce. *Pour le ranimer par une circulation plus abondante des Eſpeces, il ne parut pas de moyen plus convenable pour y parvenir, que de rapprocher le prix des Eſpeces décriées, de celui fixé pour les nouvelles, en abandonnant la portion la plus conſidérable du bénéfice de la fabrication.* Ce ſont les termes de cet Arrêt, par lequel on fixe le prix du marc d'or fin à 740 liv. 9 ſ.

1 den. & celui d'argent fin à 51 liv. 3. ſ. 3 den. celui des anciens Louis à 678 liv. 15 ſ. & celui des anciens Ecus à 46 liv. 18 ſ. Cet Arrêt fut regiſtré & publié le 18 Juin 1726.

Avant cet Arrêt, la différence entre les anciennes & les nouvelles Eſpeces, étoit de l'or ancien à l'or nouveau de $14\frac{1}{2}$ pour cent, & de l'argent ancien à l'argent nouveau de $13\frac{18}{100}$ pour cent. Cet Arrêt rapproche effectivement le prix des anciennes de celui des nouvelles, puiſqu'entr'elles il ne laiſſe plus qu'une différence de $6\frac{7}{100}$ pour cent de l'or ancien à l'or nouveau, & de 7 pour cent de l'argent ancien à l'argent nouveau.

En fixant le marc des anciens Ecus à 46 livres 18 ſ. il réduit le pair de leur Ecu de Change

à $55\frac{32}{100}$ den. de gros argent de Banque ſur Hollande, & à $31\frac{20}{100}$ den. ſterlins ſur Londres.

Cet Arrêt ne laiſſe plus au Particulier, qui pouvoit encore avoir des vieilles Eſpeces & des matieres, qu'un bénéfice de $\frac{55}{100}$ pour cent à les faire paſſer en Hollande, au lieu de les porter aux Hôtels des Monnoyes. Ce bénéfice n'eſt pas aſſez conſidérable pour courir les riſques de ce tranſport : Mais cet Arrêt venu trop tard ne fit pas revenir les Eſpeces qui avoient paſſé chez l'Etranger, & qui y paſſeront toujours immanquablement, toutes les fois qu'on laiſſera entre le prix des anciennes Eſpeces, & celui des nouvelles, une difference trop grande.

Notre Commerce avoit un

très-grand beſoin de cette opération ; car il étoit en 1726 dans un état déplorable ; il s'en reſſentoit encore au commencement de 1727, ſi l'on en veut croire le Mémoire que fit imprimer un Particulier en 1733. pour ſa juſtification. * Voici ſes termes. *L'argent ne circuloit plus, le crédit étoit ruiné, les Lettres de Change & les Billets des meilleurs Commerçans perdoient ſur la place juſqu'à* 12 *pour cent: les gens d'affaires les plus accréditez ne trouvoient de l'argent qu'à* 15 *pour cent. L'uſurier exigeoit deux pour cent par mois ſur de bons nantiſſemens; les Actions de la Compagnie des Indes ne ſe vendoient que* 670 liv. *& les Contrats ſur la Ville perdoient* 80 *pour cent.* Le diſcrédit qui régnoit alors, provenoit

* Daveziés.

encore des banqueroutes qui s'étoient faites tant en France que dans les Pays Etrangers, & ce diſcrédit affoiblit les valeurs, les facultez, les reſſources, le commerce, la conſommation, & les revenus de l'Etat.

Voilà des faits qui ne ſont ignorez de perſonne, & dont les cauſes ne peuvent être attribuées qu'aux mutations de Monnoyes, & à la grande difference que l'on mit d'abord entre la valeur des anciennes & celle des nouvelles Eſpeces, parce que cette difference de prix qui formoit la perte du Public, occaſionna le tranſport de ces anciennes Eſpeces en Pays Etranger, ce qui altera la circulation au point que toutes les bourſes étant fermées, le Commerce tomba conſidérablement. Celui qui doutera de ces faits en trou-

vera la preuve dans l'Arrêt du 15 Juin déja cité : il y verra que tout le mal venoit de cette difference de prix. Cet Arrêt étoit le reméde à ce mal ; mais ce reméde vint trop tard, le mal étoit fait ; & la confiance perduë, on ne la récouvre pas aiſément.

Après de ſi funeſtes expériences, on demande ſi ces ſurhauſſemens, ou ces affoibliſſemens de Monnoyes, nous ſont auſſi avantageux qu'on le penſe, & s'il ne réſulte pas de ce qui eſt rapporté ci-devant & des effets que produiſent ſur notre Commerce les diminutions & les augmentations d'Eſpeces, que de tous les affoibliſſemens qui peuvent ſe faire ſur les Monnoyes, le ſurhauſſement eſt le plus dangereux. Pour être convaincu de ce fait, voyez ce-

lui que rapporte le Blanc en ſes *Prolegomenes*, Chap. 4. pagg. 26 & 27. Il fait bien voir de quel préjudice ces affoibliſſemens de Monnoyes ſont à un Etat, le fait dont il parle arriva ſous le régne de Philippe le Bel.

Le même jour 18 Juin 1726, le Change de Paris ſur Amſterdam étoit à 57 den. de gros: c'étoit 1 $\frac{95}{100}$ den. au deſſous du pair, ou 3 $\frac{42}{100}$ pour cent à notre perte.

Celui ſur Londres étoit à 33 den. ſterlins, c'étoit $\frac{23}{100}$ au deſſous du pair, ou $\frac{69}{100}$ pour cent à notre perte.

Pendant le reſte du mois & même de toute l'année, le Change ſur Hollande roûla de 59 à 58 $\frac{6,4,3,2 \& 1}{8}$ & 58 deniers de gros, c'étoit au deſſus du pair 55 $\frac{32}{100}$ den. de gros argent de

Banque, depuis 3 $\frac{86}{100}$ juſqu'à 2 $\frac{68}{100}$ den. ou de 6 $\frac{67}{100}$ à 4 $\frac{84}{100}$ pour cent à l'avantage de notre Commerce.

Sur Londres le Change fut le même tems de 33 $\frac{5}{8}$ à 33. deniers Sterlins, c'étoit au deſſus du Pair 31 $\frac{20}{100}$ de 2 $\frac{42}{100}$ à 1 $\frac{80}{100}$ den. faiſant 7 $\frac{75}{100}$ à 5 $\frac{76}{100}$ pour cent en notre faveur.

En nouvelles eſpeces, le pair ſur Hollande étoit 51 $\frac{88}{100}$ den. de gros argent de Banque, le Change par conſequent étoit au deſſus de 7 $\frac{12}{100}$ à 6 $\frac{12}{100}$ den. de gros ou de 13 $\frac{72}{100}$ à 11 $\frac{79}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres le pair en nouvelles eſpeces eſt 29 $\frac{36}{100}$ den. Sterlins, le Change étoit donc au deſſus de 4 $\frac{26}{100}$ à 3 $\frac{64}{100}$ den. ce qui faiſoit 14 $\frac{50}{100}$ à 12 $\frac{39}{100}$ pour cent à notre profit.

Ces choſes nous montrent

l'excellent effet que produiſit cet Arrêt du 15 Juin, en rapprochant le prix des anciennes eſpeces de celui des nouvelles. Il nous fit regagner le déſavantage dans lequel nous étions avec la Hollande de $2\frac{46}{100}$ à $3\frac{42}{100}$ pour cent & avec l'Angleterre de $\frac{69}{100}$ à $\frac{69}{100}$ auſſi pour cent, & de plus, l'avantage conſiderable dans lequel on vient de voir qu'il nous remit avec ces deux nations, lequel avantage eſt avec la Hollande en anciennes eſpeces de $6\frac{67}{100}$ à $4\frac{84}{100}$ pour cent, & avec l'Angleterre de $7\frac{75}{100}$ à $5\frac{76}{100}$ pour cent; ce qui fait par conſequent une difference en notre faveur de $9\frac{1}{8}$ à $8\frac{1}{4}$ pour cent avec la Hollande, & de $8\frac{44}{100}$ à $6\frac{45}{100}$ auſſi pour cent avec l'Angleterre. Cette difference eſt bien plus conſiderable en nouvelles eſpeces.

Cet avantage conſiderable que nous preſente le cours du Change, frapera ſans doute l'auteur de *l'eſſai politique ſur le Commerce*, & on ne doute pas même qu'il ne diſe que cet effet fortifie ſon ſiſteme & que nous travaillons pour lui, parce qu'il l'attribuera au ſurhauſſement des eſpeces dont les valeurs numéraires ſont en effet très-hautes, puiſque le marc des anciennes eſt à 46 livres 18 ſols & celui des nouvelles à 49 livres 16 ſols ; mais on lui repondra, & on peut même lui prouver, que la cauſe de cet avantage n'eſt diüe qu'au rapprochement du prix de ces anciennes eſpeces de celui des nouvelles, porté par cet Arrêt du 15 Juin, & à la confiance dans laquelle on étoit que de longtems il n'y auroit de mutation

dans nos Monnoyes. S'il doute de cette verité, qu'il prenne la peine de revoir ce qui a été dit cy-devant dans une ſemblable circonſtance lors de la Declaration du Roy du 24 Octobre 1711 (*a*) laquelle, comme cet Arrêt du 15 Juin, hauſſant le prix des anciennes eſpeces de 32 livres 10 ſols où il étoit à 37 livres 8 ſols le marc pour le rapprocher de celui des nouvelles qui étoit à 40 livres, nous mit tout d'un coup dans un avantage avec la Hollande de 3 $\frac{32}{100}$ à 2 $\frac{25}{100}$ pour cent. Cependant avant cette Declaration nous étions en défaut avec cette Nation de 3 $\frac{48}{100}$ à 10 pour cent, ainſi la difference fut en notre faveur de 6 $\frac{70}{100}$ à 12 $\frac{25}{100}$ pour cent (*b*).

(*a*) Et encore cy après pag. 261 & ſuivantes.
(*b*) Voyez ci-devant année 1711 pag. 41. & ſuiv.

Cette Declaration nous mit auſſi dans un avantage de plus de 7 pour cent avec l'Angleterre & de près de 16 pour cent en nouvelles eſpeces.

Cependant l'eſpece ancienne étoit alors plus baſſe ou plus forte de 20 $\frac{13}{50}$ pour cent que l'eſpece ancienne d'à preſent, & la nouvelle eſpece de ce tems-là étoit plus forte auſſi de 19 $\frac{17}{25}$ pour cent que la nouvelle de ce tems-cy. La difference que laiſſa cette Déclaration entre le prix des anciennes 37. livres 8 ſols & celui des nouvelles 40, étoit de 52 ſols. Et celle que laiſſe cet Arrêt du 15 Juin entre le prix des anciennes 46 livres 18 ſols & celui des nouvelles 49 livres 16 ſols eſt 58 ſols : elles ſont donc à 6 ſols près par marc les mêmes. D'où il eſt naturel de con-

élure, que ſi dans une eſpece forte ou baſſe, & dans un cas pareil, nous avons reſſenti un avantage encore plus conſiderable que nous ne le reſſentons aujourd'huy dans une eſpece plus haute ou plus foible de plus de 20 pour cent, cet effet, ou cet avantage ne ſauroit s'attribuer au ſurhauſſement des eſpeces. Il auroit été le même ſi on avoit baiſſé les nouvelles pour rapprocher leur prix de celui des anciennes; on en a vû la preuve cy-devant, dans nos reflexions ſur l'Edit du mois d'Août 1723. (*a*) D'où il ſuit, que, ſoit que les eſpeces ſoient hautes, ſoit qu'elles ſoient baſſes, notre Commerce reprend toujours le deſſus auſſi tôt que ceſſe la diſproportion entre elles, & leurs

(*a*) Art. 5. pag. 164 & 166.

mutations ; ce qui montre encore qu'il n'y a pas plus d'avantage n'y de raiſon pour hauſſer la valeur numeraire des Monnoyes, que pour la diminuer, c'eſt-à-dire, à favoriſer le debiteur plûtôt que le creancier.

ANNE'E 1727.

Pendant les 6 premiers mois de 1727. le Change ſur Hollande fut toujours de 58 $\frac{1, 2 \& 3}{8}$ à 57 $\frac{3}{4}$ den. de gros, c'étoit 3 $\frac{5}{100}$ à 2 $\frac{43}{100}$ den. au deſſus du pair des eſpeces anciennes, ou de 5 $\frac{51}{100}$ à 4 $\frac{39}{100}$ pour cent à notre avantage & en nouvelles eſpeces : c'étoit de 6 $\frac{49}{100}$ à 5 $\frac{87}{100}$ den. au deſſus du pair, ou de 12 $\frac{50}{100}$ à 11 $\frac{31}{100}$ pour cent en notre faveur.

Sur Londres le Change fut conſtament de 33 $\frac{1}{4}$ à 33 $\frac{3}{8}$ den.

Sterlins : c'étoit 2 $\frac{5}{100}$ à 2 $\frac{17}{100}$ den. au deſſus du pair 31 $\frac{20}{100}$ des anciennes eſpeces ou de 6 $\frac{57}{100}$ à 6 $\frac{95}{100}$ pour cent pour nous & 3 $\frac{89}{100}$ à 4 den. au deſſus du pair 29 $\frac{36}{100}$ en nouvelles eſpeces, ou de 13 $\frac{1}{4}$ à 13 $\frac{5}{8}$ pour cent à notre profit.

Pendant les ſix derniers mois 1727 le Change ſur Hollande a roulé de 57 $\frac{3}{4}$ à 56 $\frac{7}{8}$ den. de gros, c'étoit de 2 $\frac{43}{100}$ à 1 $\frac{55}{100}$ den. au deſſus du pair 55 $\frac{32}{100}$ des anciennes eſpeces, ou de 4 $\frac{39}{100}$ à 2 $\frac{80}{100}$ pour cent en notre faveur. Et en nouvelles eſpeces c'étoit de 5 $\frac{87}{100}$ à 5 den. au deſſus du pair 51 $\frac{88}{100}$ argent de Banque ou de 11 $\frac{31}{100}$ à 9 $\frac{63}{100}$ pour cent à notre avantage.

Sur Londres il a toujours été de 33 $\frac{3}{8}$ à 33 $\frac{1}{4}$ comme les 6 premiers mois de cette an-

née ; ainſi l'avantage eſt exactement le même. *

Depuis le 15 Juin 1726 juſqu'à la fin de l'année 1734, nos Monnoyes ont été ſtables & uniformes. Pendant ce tems le Change & par conſequent le Commerce que nous avons fait avec la Hollande & avec l'Angleterre nous a toujours été avantageux. Preuve évidente que dès que nos Monnoyes ſont uniformes & tranquiles, notre Commerce reprend la ſuperiorité ſur celui de nos voiſins. On voit par l'Etat du cours des Changes que l'on vient de raporter pour huit années & demie, que depuis le 15 Juin 1726 juſqu'à la fin de l'année 1734, le Change commun de chacune de ces années pris entre le plus haut & le plus

* Voyez l'Etat du cours du change cotté pag. 260.

uin 1726, *juſqu'à*

.

de.	*Sur Londres.*
8 $\frac{3}{8}$	33 $\frac{1}{2}$ à 33 $\frac{1}{4}$
7.	33 $\frac{3}{8}$ à 33 $\frac{1}{4}$
6.	33 $\frac{1}{8}$ à 33 $\frac{1}{5}$
6 $\frac{3}{4}$	32 $\frac{3}{4}$ à 33
6 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{8}$ à 32 $\frac{9}{16}$
5 $\frac{1}{8}$	32 $\frac{1}{4}$ à 31 $\frac{3}{4}$
6 $\frac{3}{4}$	32 $\frac{13}{16}$ à 31 $\frac{3}{8}$
5.	32 $\frac{7}{16}$ à 32 $\frac{3}{8}$
6 $\frac{1}{8}$	30 $\frac{15}{16}$ à 32 $\frac{3}{8}$
97 $\frac{5}{8}$	294 $\frac{5}{16}$ à 293 $\frac{9}{16}$
. .	293 $\frac{9}{16}$
. .	587 $\frac{7}{8}$ . . . . .
. .	293 $\frac{15}{16}$ . . . . .
. .	32 $\frac{66}{100}$ . . . .
. .	29 $\frac{36}{100}$ . . . . .
. .	3 $\frac{30}{100}$.

bas eſt ſur Hollande 56 $\frac{54}{100}$ den. de gros : c'eſt 4 $\frac{66}{100}$ den. au deſſus du pair 51 $\frac{88}{100}$ den. argent de Banque faiſant 8 $\frac{98}{100}$ pour cent à notre profit.

Et ſur Londres ce Change commun eſt 32 $\frac{66}{100}$ deniers Sterlins : c'eſt 3 $\frac{30}{100}$ den. au deſſus du pair 29 $\frac{36}{100}$, ou 11 $\frac{24}{100}$ pour cent en notre faveur.

On a deja dit, & on le repete encore, que ce n'eſt point la haute valeur des Monnoyes qui occaſionne cet avantage continu ; car le même avantage arriva pendant les années 1711 & 1712 les neuf premiers mois 1713, & encore au mois d'Octobre 1715 : auſſi tôt que furent paſſées les onze diminutions qui furent faites ſur nos eſpeces en 1714 & en 1715, la derniere qui s'executa le premier Septembre 1715, redui-

ſit le marc d'argent monnoyé à 28 livres : c'étoit une Monnoye forte, & très forte en comparaiſon de notre Monnoye actuelle ; dont le marc vaut 49 livres 16 ſols ; cependant cet avantage auroit duré en 1715, avec cette forte Monnoye, comme il dure ici avec cette foible eſpece, ſi l'Edit du mois de Decembre 1715, ne l'eût pas troublé & interrompu par une fabrication de nouvelles eſpeces, & par une reforme des anciennes à 40 livres le marc qui n'étoit qu'à 28. Cette augmentation de leur valeur numéraire, laiſſant entre le prix des non reformées, des reformées & des nouvelles, un difference de 23 $\frac{1}{3}$ pour cent, nous fit perdre non ſeulement tout l'avantage que nous avions ſur ces deux Nations ; elle nous fit de plus retomber dans un déſ-

avantage conſiderable, qui dura tant que ſubſiſta cette difference entre le prix de l'une & des autres, & qu'elle engagea le particulier, ou à cacher celles qui étoient le moins priſées, ou à les faire paſſer en Hollande.

Il n'eſt pas douteux que le même déſavantage nous arriveroit aujourd'hui avec notre haute & foible Monnoye, ſi le Roy par un Edit faiſoit ce que fit celui du mois de Decembre 1715 : ainſi la foibleſſe ou la haute valeur numéraire de nos Monnoyes actuelles ne contribuë point du tout à l'avantage dont nous jouiſſons depuis le 18 Juin 1726. Cet avantage n'eſt dû qu'au rapprochement du prix des anciennes eſpeces, de celui des nouvelles, & à la tranquillité dans laquelle elles ont été de-

puis ce tems: & comme il n'y a aucun de nos voiſins qui ne reçoive beaucoup plus de nos denrées, Arts & Fabriques, que nous n'en recevons de lui, il eſt certain que toutes les fois que l'argent qui eſt la meſure de nos échanges reciproques, paroîtra ſtable aux negocians, ſoit qu'il ſoit haut, ſoit qu'il ſoit bas, notre Commerce prendra toujours la ſuperiorité ſur celui de nos voiſins. Le Commerce Etranger ne prédomine donc ſur le nôtre, que faute par nous de connoître nos avantages, & de nous en rendre les proprietaires. L'argent étant la meſure qui regle la valeur des biens échangés, on n'y doit pas plus toucher qu'aux autres meſures.

Pour nous convaincre de l'avantage que nous procure la ſtabilité

ſtabilité & l'uniformité dans nos Monnoyes, ſuppoſons que ſuivant cet avantage commun, pris entre 8 $\frac{98}{100}$ pour cent avec la Hollande & 11 $\frac{24}{100}$ auſſi pour cent avec l'Angleterre, qui eſt 10 $\frac{4}{100}$ pour cent, la France faſſe tous les ans un Commerce étranger de 150 millions de livres (comme le veut M. l'Abbé de Saint Pierre au lieu cité ci-devant, article 4 de ce Chapitre page 123) notre benefice annuel ſur ce Commerce ſera de 15 millions de livres & pour les huit années & demie ſus-dittes 127,500,000 livres, que gagne la Nation par la ſtabilité dans ſes Monnoyes. Si le Roy y avoit fait un ou deux changemens, la France ſeroit tombée en perte d'autant peut-être, & plus; ce qui feroit une difference de 255 mil-

lions & peut-être plus pour la Nation. On demande ſi ces un ou deux changemens que le Roy auroit pu faire dans cette meſure, auroient pu lui procurer un avantage aſſez conſiderable pour le determiner à ſe ſervir d'un moyen ſi préjudiciable à ſes ſujets.

Si le Commerce que fait la France avec ſes voiſins paſſe 150 millions par an, ſon benefice paſſera auſſi 15 millions, & ſi ce Commerce eſt moindre le benefice le ſera auſſi; Mais que ce benefice ſoit plus fort ou qu'il ſoit plus foible, cela ne fait rien à ce que nous diſons, puiſqu'il eſt toujours certain, que depuis le 18 Juin 1726, juſques au preſent mois de Février 1736. nous avons toujours eû l'avantage du Change ſur la Hollande & ſur l'An-

gleterre, & par conſequent le Commerce que nous avons fait avec ces deux nations pendant tout ce tems, nous a été favorable & nous a produit un benefice conſiderable, puiſque nous le trouvons de 8 $\frac{98}{100}$ pour cent année commune avec la Hollande & de 11 $\frac{24}{100}$ auſſi pour cent & année commune avec l'Angleterre.

Entre ces deux avantages on voit une difference de 2 $\frac{26}{100}$ pour cent, qui ne devroit pas ſe trouver dans le Change; mais en ſuppoſant notre avantage ſur l'Angleterre égal à celui ſur la Hollande, notre avantage commun ſeroit 9 pour cent & notre benefice annuel ſeroit 13,500,000 livres, ce qui ſeroit pour les huit années & demie 114,750,000 livres. Il eſt certain auſſi, qu'au lieu de

cet avantage nous ſerions tombés dans une perte réelle ſi pendant cet intervalle de tems, l'on eût fait quelque variation dans nos Monnoyes, ſoit en les hauſſant ſoit en les baiſſant. L'exemple qu'on en rapporte ci-devant Art. 4 de ce Chapitre page 121 & ſuivantes, eſt une preuve invincible de ce que nous diſons ici. Ainſi quelles obligations la Nation n'a-t-elle point au Miniſtére preſent? Il a ſçu ſans toucher aux Monnoyes, trouver des reſſources moins onereuſes à l'Etat, pour fournir aux depenſes qu'exigeoit néceſſairement la guerre qu'il vient heureuſement de terminer par la paix. Un autre moins éclairé & moins attentif aux interêts des peuples auroit ébranlé cette meſure de nos Echanges

reciproques ; mais il a ſenti le tort conſiderable que ce Changement auroit fait à notre commerce, & conſequemment à la Nation. En effet une année du dixiéme bien établi produiroit peut-être plus au Roy en un ou deux ans, qu'une refonte générale de nos Monnoyes ne lui produiroit en pluſieurs années (*a*) ; & cette impoſition du dixiéme n'étant que paſſagere fatigueroit infiniment moins le peuple & feroit beaucoup moins de tort à la Nation, qu'une ſeule refonte qui n'auroit d'autre but, que celui de procurer des ſecours à Sa Majeſté.

On a vû ci-devant (*b*) que nos Ancêtres étoient vivement perſuadez que ces changemens

(*a*) Dans l'Etat des revenus du Roy de 1724 on y compte le produit de la fabrique des Monnoyes à 1300 mille livres année commune.

(*b*) Chap. 1 Art. 8.

de Monnoyes leur cauſoient de grands préjudices, puiſque pour avoir une Monnoye ſtable, ils donnoient au Roy un certain droit de trois en trois ans. Le Blanc nous dit ſous Louis VII. pag. 168: *qu'il y a pluſieurs conventions entre les Ducs de Normandie, de Guienne, de Bourgogne, les Comtes de Nevers, les Evêques de Meaux, de Cahors, de Montpellier & autres, faites avec leurs vaſſaux pour ne pas changer ni affoiblir la Monnoye. Cela ſe pratiquoit auſſi chez les autres Nations. Les Arragonnois accordoient à Jacques I. leur Roy l'an* 1236, *une certaine ſomme par maiſon, de ſept en ſept ans pour ne pas changer la Monnoye.*

L'an 1303. les Prelats du Royaume offrirent au Roy (*a*)

(*a*) Hiſtoire de France du pere Daniel tom. 3. pag. 324. édition d'Hollande *in* 4.

un dixiéme du revenu annuel de tous leurs benefices à condition qu'à l'avenir, ni lui ni ſes ſucceſſeurs n'affoibliroient point la Monnoye &c.

Il eſt vray que l'auteur de *l'Eſſai politique ſur le Commerce* dit à la page 198 : *qu'il eſt ſans doute avantageux à un Etat de ne point toucher aux Monnoyes, lorſque l'impoſition ſuffit à toutes les charges & qu'elle ſe leve avec facilité, & même ſi les valeurs numeraires étoient inſuffiſantes, celles de repreſentation ſeroient à préferer aux augmentations, ſi le genie & la confiance de la Nation leur donnoient le même prix.* A la page 237 N°. 3 il dit que la valeur numeraire *ne doit être augmentée que lorſque la dette du Roy eſt telle, que les valeurs numeraires de l'impoſition ne ſont pas ſuffiſantes pour l'ac-*

quiter & à la page 270 il s'explique ainſi : *enfin lorſque les recouvremens ne ſe font plus ſans executions militaires*, le Legiſlateur *eſt averti que les valeurs numeraires ne ſont pas proportionnées à l'impoſition, il doit les augmenter de la maniere la plus conforme au genie actuel de la Nation, parce que le ſuccès en ſera plus prompt & plus facile.*

Or le moyen le plus facile, le plus prompt & le plus conforme au genie actuel de la Nation, n'eſt certainement pas celui de la repreſentation qu'elle a en horreur : l'Auteur ſçait très-bien que la Nation eſt plus accoutumée & plus familiere avec les augmentations de Monnoyes, quoiqu'elles lui ſoient en effet plus onéreuſes que ne le ſeroient les valeurs de repreſentation ; mais pour cela

ces augmentations en ſont-elles plus équitables & plus avantageuſes à cette même Nation ? l'Auteur les conſeille cependant, toutes les fois que la depenſe du Roy excedera ſes revenus, ou que les recouvremens ne ſe font pas avec facilité.

On laiſſe au Lecteur à juger de la bonté de ce conſeil, par les funeſtes effets qu'il a vus cidevant des augmentations d'eſpeces : on obſerve ſeulement que s'il les falloit augmenter, toutes les fois que les recouvremens ne ſe peuvent faire avec facilité, on les augmenteroit bien ſouvent ; parce que ces recouvremens ſe feront toujours avec peine, tant que les Pauvres qui gemiſſent, ſeront accablez par un poids, qu'il ſeroit à ſouhaitter qu'on leur rendît plus leger, en proportion-

nant l'impoſition aux facultez d'un chacun, ce qui ne paroît pas impoſſible : & ce ſera alors que *les Pauvres beniront à jamais le Legiſlateur attentif à les ſoulager.* (*a*)

Notre Auteur dit à la page 237, N°. 3. *que l'impoſition & le numéraire doivent augmenter enſemble ſelon cette meſure fondamentale.* Et N°. 4 il dit enſuite : *Alors même pour éviter les frais de la fabrication & diſproportion entre l'argent vieux ou en maſſe, & l'argent nouveau, l'augmentation doit être ſans refonte & en faveur du Peuple, que ce petit gain encouragera ; car il n'eſt pas aſſez éclairé pour en prévoir plus de facilité à payer les impoſitions.*

Si l'impoſition & le numéraire augmentent enſemble, com-

(*a*) Eſſay polit. page 271.

me le veut cet Auteur, quel ſera le gain du Peuple ? Si Pierre doit 20 livres, & qu'on hauſſe l'argent & ſa dette d'un cinquiéme, par exemple, alors 20 livres lui en vaudront 24 : mais il devra auſſi 24 livres au lieu de 20 : donc il ne gagne pas une obole ; il perd même, ſi les denrées ne hauſſent pas comme l'argent, parce qu'il vendra les ſiennes, ou ſon travail, moins qu'il ne les vendoit avant l'augmentation, & il lui en faudra davantage pour s'acquitter. Si les denrées augmentent comme l'argent, l'augmentation de ſa dépenſe eſt en pure perte pour lui, ſon revenu n'augmentant point : eſt-ce-là lui procurer plus de facilité à payer l'impoſition ?

Pour nous réſumer, nous allons rapprocher ſous les yeux

du Lecteur les avantages & les déſavantages de notre Commerce, depuis le premier jour du mois de Février 1726, juſqu'à la fin de l'année 1734. *

On a vû ci-devant à la fin de l'année 1725, que nous étions dans un avantage avec la Hollande, & avec l'Angleterre de $1\frac{15}{100}$ à $6\frac{36}{100}$, & de $1\frac{88}{100}$ à 8 pour cent, que le bruit qui ſe répandit au mois de Janvier 1726 d'une refonte générale & d'une augmentation de nos Monnoyes, nous fit tomber dans un déſavantage de $2\frac{14}{100}$ à $3\frac{84}{100}$, & de $2\frac{46}{100}$ à $2\frac{46}{100}$, ce qui fait une difference de $3\frac{29}{100}$ à $10\frac{20}{100}$, & de $4\frac{34}{100}$ à $10\frac{46}{100}$ pour cent à notre préjudice, dont la difference eſt de $6\frac{75}{100}$ avec la Hollande, & de $7\frac{40}{100}$ pour cent avec l'Angleterre.

* Voyez le Tableau cotté 276.

10-f-301

276

...m.	Sur Londres.	
Désavantages.	Avantages.	Désavantages.
$\frac{7}{10}$ à 10 $\frac{44}{100}$	.. . .	4 $\frac{40}{100}$ à 12 $\frac{76}{100}$
$\frac{4}{10}$ à 7 $\frac{38}{100}$	.....	9 $\frac{50}{100}$ à 7 $\frac{78}{100}$
$\frac{6}{0}$ à 3 $\frac{42}{100}$	.....	$\frac{69}{100}$ à $\frac{69}{100}$
.....	7 $\frac{75}{100}$ à 5 $\frac{76}{100}$	.....
....	14 $\frac{50}{100}$ à 12 $\frac{39}{100}$	....
.....	89 $\frac{92}{100}$ à 89 $\frac{92}{100}$	....
$\frac{7}{10}$ à 21 $\frac{24}{100}$	112 $\frac{17}{100}$ à 108 $\frac{7}{100}$	14 $\frac{59}{100}$ à 21 $\frac{23}{100}$
$\frac{14}{10}$	108 $\frac{7}{100}$	21 $\frac{23}{100}$ .....
$\frac{11}{10}$	220 $\frac{14}{100}$	35 $\frac{82}{100}$ .....
$\frac{10}{0}$	110 $\frac{12}{100}$	17 $\frac{91}{100}$ .....
$\frac{3}{10}$ pour cent	11 pour cent.	5 $\frac{97}{100}$ pour cent.

Et ici on voit par ce Tableau, qui repréſente nos avantages & nos déſavantages, qu'au mois de Février que parut l'Edit de Janvier 1726, qui annonçoit cette refonte générale & cette augmentation, notre deſavantage commun augmenta & fut avec la Hollande de $9\frac{57}{100}$, à $10\frac{41}{100}$ pour cent; & avec l'Angleterre de $4\frac{40}{100}$ à $12\frac{76}{100}$ auſſi pour cent. Et ſi à ces déſavantages on joint l'avantage dans lequel nous étions avec ces deux Nations à la fin de l'année 1725, on trouvera que cet Edit nous cauſa une perte réelle de $10\frac{72}{100}$ à $16\frac{77}{100}$ pour cent avec la Hollande, dont la commune priſe entre la plus haute & la plus baſſe, eſt $13\frac{75}{100}$ pour cent. Et avec l'Angleterre de $6\frac{28}{100}$ à $20\frac{76}{100}$ auſſi pour cent, dont la perte commune priſe entre la

plus haute & la plus baſſe, eſt $13\frac{52}{100}$ pour cent.

Ces déſavantages prodigieux étoient encore à peu-près les mêmes pendant les mois de Mars, d'Avril, & les 25 premiers jours du mois de May. Ils auroient même augmenté par le ſurhauſſement de 20 pour cent ſur les nouvelles Eſpeces, annoncé par l'Arrêt du Conſeil du 26 May, ſi ce même Arrêt en hauſſant la valeur numéraire des nouvelles Eſpeces de 20 pour cent, n'avoit pas hauſſé celle des anciennes de 30 pour cent, & par-là rapproché leur prix de celui des nouvelles de 10 pour cent ; & ſi avec tout cela M. le Chevalier Bernard n'eut pas ſoutenu le Change par l'opération dont le Gouvernement l'avoit chargé. Malgré cela, on voit que depuis cet Ar-

rêt de ſurhauſſement, notre déſavantage fut encore avec la Hollande de $2\frac{46}{100}$ à $3\frac{42}{100}$ pour cent, juſqu'à la publication de l'Arrêt du 15 Juin 1726, qui ſe fit le 18, lequel hauſſant encore le prix des anciennes Eſpeces pour le rapprocher de celui des nouvelles, vint fort à propos pour notre Commerce; ce commerce reprit auſſi-tôt le deſſus ſur celui de ces deux Nations, comme on le voit par ce Tableau. On voit auſſi que depuis ce tems, juſqu'à préſent 1736, nous avons toujours eu l'avantage du Change, & conſéquemment du Commerce, parce que depuis ce tems, il n'y a eu aucun changement dans nos Monnoyes: elles ont été pendant ces dix années, comme elles devroient toujours être, ſtables & fixes dans leur

prix. C'eſt une preuve invincible qu'on ne ſçauroit y toucher avantageuſement pour le Roy, ſans abîmer notre Commerce. Il eſt donc eſſentiellement de notre interêt de ne pas faire dans nos Monnoyes, de ces changemens qui font perdre à ce même Commerce, tous les avantages que la nature & l'induſtrie de nos Peuples lui donnent ſur celui de nos voiſins ; alors nous n'aurons aucune part au diſcours de le Clerc (*a*) dont voici les termes. *L'on ſçait qu'il y a des Royaumes où l'on hauſſe & baiſſe la Monnoye, ſeulement pour attirer l'argent des Particuliers dans le treſor du Prince, ſans ſe mettre en peine de la perte que l'Etat y fait, ce qui eſt bien éloigné des maximes de l'Angleterre.* Baniſſons donc

[*a*] Biblioteque Choiſie, Tom. 6. p. 383.

ce dangereux moyen pour jamais de nos maximes ; reſtituons-nous à nous-mêmes en nous conformant aux bonnes regles, autant que le permettront les temperamens à prendre avec l'Etranger, en continuant la tranquillité que le Gouvernement préſent a ſi ſagement conſervée dans le prix de nos Monnoyes, & conſéquemment la ſupériorité de notre Commerce, afin de reſtituer à la France, au moins autant d'eſpeces monnoyées, que les Penſions Etrangeres, les droits accordez par le Concordat à la Cour de Rome, & les rentes ſur l'Hôtel-de-Ville acquiſes par les Etrangers, en enlévent gratuitement & néceſſairement au Royaume.

La France ſe trouve redevable à l'Etranger en deux ma-

nieres : Tous les biens que nous recevons du dehors, forment la premiere dette ; les dépenſes ſemées en pays ami & ennemi, les droits attribuez au Saint Siege, les rentes dûës par l'Hôtel-de-Ville aux Etrangers, chargent le Royaume d'une ſeconde dette (*a*). Il ne nous ſuffit donc pas de rendre en biens de notre crû actuellement à l'Etranger, une valeur égale à celle des productions

[*a*] Je m'explique autrement : que la premiere dette ſoit par ſuppoſition . . . 1000 l.
Et la ſeconde 200

Nos deux dettes ſeront de . . . . . 1200 l.

Je dis qu'il ne ſuffit pas de rendre en biens de notre crû actuellement à l'Etranger, une valeur égale à celle des productions ſimples & des Fabriques qu'il nous livre, & qui forment notre premiere dette de 1000. l. Nous devons remplir la valeur des deux dettes 1200, ſoit en nos denrées, Arts & Fabriques, ou en nos Eſpeces.

ſimples, & des fabriques qu'il nous livre : c'eſt à nous à remplir la valeur des deux dettes. Si les biens ſimples que le Royaume produit, ſi les biens que les Regnicoles mettent en œuvre n'y ſuffiſent pas, nos Eſpeces monnoyées doivent remplir l'excedent. Tous les pays Etrangers ſont cenſez à notre égard n'être qu'un ſeul pays : ſi nous redevons à l'un ce que l'autre nous redoit, par le commerce réciproque entre ces pays & nous, la dette eſt compenſée. Pour payer à Rome en argent les valeurs que nous ne pouvons y faire recevoir en biens de notre crû, il nous eſt libre de prendre des Hollandois leurs Lettres de Change ſur l'Italie, en payement des biens naturels que la Hollande aura reçus de nous.

Si maintenant on veut bien faire attention que la France ne tire point de ſes mines les matieres de ſes Monnoyes, & que l'Etranger ne lui a jamais donné rien pour rien, on jugera quelles valeurs innombrables l'Etranger a dû recevoir en biens de notre crû, arts & fabriques, pour qu'il ſoit entré dans le Royaume, dans des tems favorables à notre commerce, toutes les matieres d'or & d'argent que les Etrangers ne nous ont données, que parce qu'ils n'ont pas pû remplir envers nous, en équivalent de leur crû & de leur induſtrie, ce qu'ils nous redevoient.

Admirons donc quelle ſeroit l'étendue de nos forces, ſi nos équivalens naturels étoient livrez au dehors pour toute leur valeur, & que cette valeur ne

fuſſe pas troublée, toujours à notre préjudice, par nos fréquentes variations de Monnoyes, qui rendent nos équivalens inférieurs à ceux que l'Etranger nous fournit en échange, & qui dès-là ſont ſurchargez de prix à notre préjudice.

Notre propre intérêt nous invite donc à renoncer pour jamais à ces dangereux moyens, c'eſt-à-dire, à ne plus toucher à nos Monnoyes, que par des refontes indiſpenſables, & néceſſitées par le frai ou par l'uſure des Eſpeces. En ce cas ces refontes ſe doivent faire aux frais du Roy, & ſans qu'il en coûte rien au Public. Alors on ne s'aviſera pas de garder les vieilles Eſpeces, & encore moins de les envoyer en Pays Etrangers, par-

ce qu'il n'y aura rien à gagner. Par-là on rétablira le Change, on facilitera le Commerce & l'entrée des matieres d'or & d'argent dans le Royaume.

Lorſque pour les beſoins de l'Etat nos anciens Rois affoibliſſoient l'Eſpece, & qu'ils revenoient à la forte Monnoye, ils en uſoient ainſi : nous avons à ce ſujet une Ordonnance de Philippe le Bel, du mois de May 1295, rapportée par Boiſard (*a*), dans laquelle ce Prince parle de cette façon. *Ayant aucunement affoibli les monnoyes en poids & loy, & connoiſſant être chargé en conſcience du dommage qu'il avoit fait à ſes Sujets pour raiſon de cet affoibliſſement, il s'oblige par charte autentique au Peuple de ſon Royaume, que ſes affaires paſſées, il remettra*

(*a*) Traité des Monnoyes, pag. 67.

la Monnoye en bon ordre & valeur, à ſes propres couts & dépens, & portera la perte & tarre ſur lui, & outre cette obligation, Madame Jeanne Reine de France & de Navarre, oblige ſes revenus & appanages aux conditions ſuſdites.

Nous avons encore ſur le même ſujet l'Ordonnance du Roy Jean, donnée à Paris le 28 Decembre 1355. Mais ſans remonter ſi haut, Louis XIV. nous fournit un exemple qui fut trop avantageux à l'Etat pour n'être pas imité. Ce Prince par ſa Déclaration du 28 Mars 1679, voulut qu'*on rendît à ceux qui portoient aux Hôtels des Monnoyes des Eſpeces décriées, ou des matieres d'or & d'argent, le même poids & le même titre en Eſpeces monnoyées.* Le Blanc rapporte ce fait dans ſon *Trai-*

té Hiſtorique des Monnoyes, pag. 398. Et il dit *que l'experience fit voir qu'on n'avoit jamais rien pratiqué en France de plus utile, pour y attirer l'or & l'argent avec abondance.*

Plus d'un Etat s'eſt bien trouvé de cette façon d'agir. L'Angleterre qui n'eſt pas le moins attentive à ſes interêts, fit la même choſe ſous le regne de Guillaume III en 1695 ; & l'Etat s'en trouva très-bien. (*a*) C'eſt ainſi que nous devons toucher à nos Monnoyes, & jamais autrement ; & alors nous connoîtrons que c'eſt gagner, que de ſçavoir perdre à propos.

(*a*) Hiſtoire d'Angleterre par Larrey, *in-fol.* tom. 4. pag. 762. & 764. Ou ci-deſſus Chap. 1. art. 3. pag. 168. du premier Tome.

ARTICLE VII.

Contenant quelques cauſes des variations des prix de toutes choſes, & par occaſion quelques obſervations ſur le Commerce & la Navigation en général, & ſur quelques obſtacles à leur progrès.

LE Commerce eſt l'échange des biens diſtribuez par la nature en differens endroits, & que l'interêt réciproque nous rend communs.

Tous ces biens ſe communiquent à nous en circulant d'un endroit à l'autre, juſqu'à ce que nos beſoins ſatisfaits les ayent conſumez. La CIRCULATION eſt donc l'*eſſence du Commerce*, la CONSOMMATION en eſt *la fin.*

De ce concours unanime à échanger les biens ſuperflus que nous trouvons ſous notre main, avec ceux dont le beſoin nous eſt préſent, il réſulte, que pour rendre à toutes les Nations la poſſeſſion de toutes ſortes de biens facile & prompte, ſelon la meſure de leurs beſoins, les Eſpeces d'or & d'argent (*a*) ſi précieuſes dans l'idée des hommes, ſi propres à circuler ſans décheoir de leur valeur réelle, ont été généralement adoptées, pour être l'inſtrument néceſſaire de nos échanges, & ſervir à

[*a*] Les Lydiens furent les premiers qui pour la facilité de leur Commerce, fabriquérent des Monnoyes d'or & d'argent. Ils ſont auſſi les premiers qui ayent tenu des Cabarets, & qui ſe ſoient mêlez de Marchandiſes. Ils inventerent les jeux, celui des Dames, de la Balle &c. & bâtirent la Ville de Tyr, avec pluſieurs autres. *Herodote, Liv. 1. pag.* 44 de la traduction de du Rier, *in-fol.* Paris 1645.

évaluer les autres biens. Ces biens ſont priſez par tout, par rapport à la valeur des Monnoyes qui ont cours dans le Pays ; ainſi on ne ſçauroit alterer cette meſure, ſans altérer l'échange de tous ces biens.

Mais la valeur de tous ces biens n'eſt jamais fixe, parce qu'ils ne conſervent pas longtems à notre égard le même dégré de convenance ; leur utilité ne nous eſt ſenſible, qu'autant qu'ils réveillent en nous la vivacité de nos deſirs. Trois choſes en réglent toujours les prix courans.

1°. Leur utilité actuelle.

2°. L'abondance ou la ſterilité des années.

Et 3°. La valeur numeraire des Monnoyes (*a*).

[*a*] Tom. 1. chap. 1. art. 7. application 3. pag. 148. & ſuiv.

Si pluſieurs ſortes abondent, notre goût varie ſur le choix ; notre empreſſement s'affoiblit, la conſommation perd ſon feu ; tous ces biens négligez ſe donnent au rabais.

De même le défaut de confiance, qui fait reſſerrer ces denrées ou l'argent, altére la circulation de l'un & de l'autre. Si celle des biens eſt affoiblie, ils augmentent de prix ; ſi c'eſt celle de l'Eſpece, les biens s'aviliſſent & deviennent à rien.

Au contraire, ſi beaucoup d'Eſpeces circulent, ſi quelque beſoin réel, ou l'influence des modes nous font plus vivement ſentir la convenance de ces biens, les prix s'augmentent. Heureuſe viciſſitude, reſſort qui meut tout le Commerce, puiſque ce flux & reflux dans les prix, eſt une occaſion alterna-

tive de perte & de gain ! La perte inquiéte, & rebute, le gain excite; il attire les hommes au travail, & il ranime la circulation, que le défaut de deſir ou de confiance avoit affoiblie. De-là l'excès d'abondance ſe répand où il eſt apperçu néceſſaire. De-là les biens ſuperflus ſe confondent dans des uſages ſi recherchez par l'art, qu'on n'en connoît plus la nature. C'eſt ainſi que s'opere *la conſommation*; par conſéquent, ſi un pays fertile donne l'être au commerce, *la circulation* lui donne l'*accroiſſement*; ce qui nous doit faire ſentir combien il eſt dangereux d'altérer ou d'affoiblir cette circulation (*a*).

La Culture de la terre, & l'induſtrie, ſont donc l'origine &

(*a*) Voyez ci-devant Tom. & chap. 1. article 6. pag. 123. juſqu'à 130.

les principes de toutes les richeſſes dont jouiſſent les hommes, & par conſéquent les deux ſeuls objets ſur leſquels roûlent les Finances.

Il s'agit donc de donner aux biens naturels tous les uſages qui leur ſont propres, d'en rendre l'utilité ſenſible à nos beſoins préſens, & d'exciter par leur convenance les beſoins des Etrangers, afin de nous procurer une circulation de ces biens, ſi prompte au dehors, & par conſéquent un prix ſi ſuperieur pour nous, que l'Etranger qui reſtera en défaut ſur les équivalens à fournir de ſa part, ſoit contraint de remplir en notre faveur ce défaut en Eſpeces d'or & d'argent. C'eſt-là le véritable & l'unique moyen, non ſeulement d'empêcher la ſortie de notre argent, mais d'attirer

celui de nos voiſins, & de nous procurer un débit avantageux de nos denrées, & par conſéquent aux Peuples la facilité de payer les impoſitions, & non pas de ſurhauſſer les Monnoyes, comme le dit l'Auteur de l'*Eſſay Politique ſur le Commerce* * Ce ſurhauſſement de la valeur numéraire des Eſpeces, ne peut jamais nous être avantageux.

La fertilité d'un Etat, & l'induſtrie des Peuples, ſont les deux ſources du Commerce. On doit à la fertilité tout ce que l'étendue du Pays & les differens avantages du terroir peuvent produire. On doit à l'induſtrie les divers uſages auſquels on employe les productions de la Nature, ſoit qu'elles viennent de notre fond, ou de celui de l'Etranger. Lorſque

* Pag. 237. n. 4.

l'induſtrie s'exerce par les Regnicoles ſur notre propre fond, le Commerce qui reçoit d'elle ſon Etat floriſſant, eſt naturel, & eſt le plus ſolide.

La ſolidité du Commerce conſiſte dans la diverſité des biens que produit un Pays fertile; ſon progrès, dans l'étendue qu'il reçoit de l'activité de l'induſtrie. Or l'activité ne manque pas aux François; mais les François manquent à eux-mêmes. Leur génie eſt propre pour le Commerce; mais ils l'appliquent à de faux commerces; parce que les voyes qui y conduiſent, leur paroiſſent plus directes, plus abregées, les moiſſons plus promptes, plus brillantes, & toujours tolerées.

Le Commerce, dont il ſemble que l'on ne fait pas aſſez de cas en France, n'eſt cependant

pas ce qui mérite le moins l'attention du Miniſtre. Peut-être auſſi ſeroit-il l'objet d'une des principales attentions du Gouvernement, ſi ceux qui ſont à la tête des affaires avoient le tems d'y penſer davantage, & ſi les autres objets qui les occupent, & qui ſemblent plus importans, leur permettoient de conſidérer de quelle conſéquence le Commerce eſt à l'Etat. Chez les autres Nations il eſt la premiere raiſon de l'Etat. Le raiſonnement & l'expérience concourent à les affermir dans ce principe.

Deux intérêts différens & oppoſez ſe trouvent ordinairement dans le Commerce. 1°. L'intérêt particulier du Marchand, dont le but eſt toujours de gagner & de s'enrichir, ſans faire aucune attention au bien de

l'Etat, auquel ſon commerce peut être préjudiciable, quoiqu'il ſoit avantageux pour lui en particulier: 2°. L'intérêt général du Commerce & de l'Etat. Ce dernier eſt réel & n'a pour objet que le bien général de la Nation. Or il eſt digne de l'application des Miniſtres, d'entrer dans l'examen de ce qui eſt avantageux à l'Etat pour le proteger, & de ce qui peut lui cauſer du dommage, pour ne le pas tolérer.

Tout le Commerce qui ſe fait, en tirant de nos voiſins une infinité de Marchandiſes, qui n'ont d'autre utilité que celle de ſatisfaire le luxe des meubles, des habits & des tables, doit être regardé comme un moyen dont nos voiſins ſe ſervent pour attirer notre or & notre argent: moyen d'autant plus contraire

au bien de l'Etat, qu'il eſt ſeul capable d'épuiſer le Royaume d'or & d'argent. Voilà le Commerce ruineux à l'Etat ; Commerce qui pourtant peut être utile au particulier qui fait ſur ces ſortes de Marchandiſes un gain, qui loin d'être protegé doit être diminué.

Au contraire, tout ce qui augmente la culture & le produit des terres, tout ce qui favoriſe nos bonnes Manufactures, tout ce qui en facilite le débit & le tranſport chez l'Etranger, & enfin tout ce qui peut augmenter nos pêches & notre Navigation, eſt digne de protection, parce que ces choſes ſont également utiles à l'Etat & aux particuliers.

Le Commerce en général, par rapport au bien de l'Etat, n'a que deux vûës : *La premiere*,

de décharger l'Etat du ſuperflu des denrées qu'il produit, & que les Habitans fabriquent au delà du néceſſaire à leur conſommation, & de tirer de l'Etranger les choſes qui nous manquent, & qui ſont abſolument néceſſaires. Et *la ſeconde*, d'enrichir l'Etat en même tems que le particulier.

On connoît ſi le Commerce eſt avantageux ou contraire au bien de l'Etat, en comptant exactement, pour quelle ſomme chaque année, l'une portant l'autre, on fait ſortir du Royaume des Marchandiſes cruës, & fabriquées dans le Pays; & pour quelle autre ſomme on en tire chaque année du Pays Etranger. Si en balançant ces deux ſommes, on trouve qu'il ſorte toutes les années pour plus de Marchandiſes du crû

& de la fabrique du Pays, qu'il n'en eſt entré des Pays Etrangers, alors on dit que le Commerce eſt bon & utile à l'Etat, (*a*) parce que le débit que nous faiſons de nos Marchandiſes excedant la valeur de celles que nous recevons de l'Etranger, cet excedant nous eſt toujours payé en argent. C'eſt la ſeule voye que nous ayons pour ob-

(*a*) On ne ſçait pas trop, ſi ce moyen de connoître la ſituation du Commerce eſt bien ſûr; car il ne nous ſuffit pas de fournir à l'Etranger pour autant de nos biens, arts & fabriques, qu'il nous fournit des ſiens, nous devons de plus lui en fournir, pour nos dépenſes faites chez lui, pour les droits accordés au Saint Siege, & pour les rentes qui lui ſont dûës par l'Hôtel-de-Ville. Ces trois articles forment une *ſeconde dette*, dont le Royaume eſt chargé envers l'Etranger. Or le moyen de balancer l'entrée & la ſortie des Marchandiſes, ne ſçauroit comprendre cette dette. Il eſt donc inſuffiſant pour montrer au juſte, l'état ou la ſituation du Commerce. C'eſt ce que nous allons rendre ſenſible, après avoir dit ce qui ſe fait pour connoître la balance du Commerce.

tenir ce métal ; l'étenduë de ce Commerce eſt la meſure la plus exacte de nos richeſſes, & de la puiſſance de l'Etat.

Si au contraire nous tirons de l'Etranger pour plus de marchandiſes que nous ne lui en fourniſſons, nous ſommes indiſpenſablement obligez de payer cette différence en argent ; ce que nous faiſons en leur envoyant nos matieres d'or & d'argent, quand elles arrivent des Indes en Eſpagne, au lieu de les faire venir en France ; ou en leur tranſportant nos Eſpeces : ce qui appauvrit l'Etat & met hors de travail tous les ouvriers que cet argent tranſporté auroit pû employer *.

Le reméde au dernier cas eſt de retrancher l'uſage des

* Comme il a été dit ci-devant, Tom. I. pages 121. & 189.

marchandiſes inutiles & ſuperflues, qui ne ſervent qu'à la ſenſualité & au luxe. L'Empire Romain devenu ſi puiſſant & ſi riche, par les dépoüilles de tant de Provinces, ſe perdit en permettant pendant la paix aux Etrangers de s'établir à Rome, & d'y apporter les Marchandiſes de leur Païs, qui étant devenuës agréables aux Romains, augmentérent le luxe, & à la fin épuiſérent d'argent les Citoyens & l'Empire : ce qui les mit hors d'état d'appaiſer les ſéditions que ces Etrangers mêlez avec les Citoyens, exciterent, pour favoriſer l'ambition des plus hardis, & de repouſſer enſuite les Barbares qui les attaquerent, & ſe rendirent maîtres de toute l'Italie.

On a vû ci-devant (*a*) que

[*a*] Art. 1. de ce Chap. pagg. 12, 14, 15 & 16, du 2. Tom.

le cours des Changes Etrangers, qui eſt le véritable BAROMETRE DU COMMERCE, nous préſente un ſecond moyen de connoître *la Balance* ou l'*etat de ce Commerce*, infiniment plus prompt & plus ſûr, que celui d'examiner l'entrée & la ſortie des marchandiſes. Ce ſecond moyen met chaque jour le Légiſlateur en état d'agir pour ſoutenir ou pour conſerver l'avantage, ſi on l'a, ou pour le rappeller, ſi on ne l'a pas. Celui qui réſulte de l'examen de l'entrée & de la ſortie des marchandiſes n'a pas cet avantage. Il ne peut ſe connoître que long-tems après; & alors il n'eſt plus tems d'agir, la perte eſt faite.

On me dira peut-être que le cours des Changes Etrangers ne montrant pas la ſorte de marchandiſe qui ſort de moins,

ni celle qui entre de plus, on ne peut pas ſçavoir ce qu'il faut faire, non ſeulement pour éviter nos pertes, mais encore pour nous procurer l'avantage. On répond, ſans crainte de ſe tromper, que le cours des Changes eſt non ſeulement le moyen le plus prompt & le plus ſûr, pour connoître l'état du Commerce : mais encore qu'il ſuffit, parce qu'il comprend les deux dettes dont la France eſt chargée envers l'Etranger. Il nous montre journellement laquelle de deux Nations redoit à l'autre, & conſéquemment celle qui a l'avantage du Commerce. Si nous avons le déſavantage, ce déſavantage ne peut venir que par les cauſes expliquées ci-devant avec les principes du Change, (*a*) ou par le trop

(*a*) Art. 1. p. 3, 4, 8. & ſuiv. de ce chap.

grand uſage que nous faiſons des marchandiſes étrangeres inutiles & ſuperfluës, qui ne ſervent qu'à la ſenſualité & au luxe. Celles qui nous manquent & qui nous ſont abſolument néceſſaires, ne peuvent jamais égaler celles que l'Etranger tire de nous. Cela étant, la premiere & la principale cauſe de notre déſavantage, eſt la trop grande conſommation de ces choſes peu utiles, & dont nous pouvons nous paſſer aiſément : ainſi dès que le cours du Change nous montre un déſavantage avec une Nation, en retranchant en tout, ou en partie, ſelon le cas, l'uſage des marchandiſes qu'elle nous fournit, & qui ne nous ſont pas abſolument néceſſaires, c'eſt rappeller l'avantage en faveur de notre Commerce, & le ſeul

moyen d'attirer l'or & l'argent en France.

Par le cours des Changes Etrangers, on peut voir chaque jour de l'année l'état & la ſituation de notre Commerce avec une Nation quelconque, l'examen des marchandiſes ſorties & entrées qui ne pouvent être calculées exactement, faute de ſçavoir les prix des unes & des autres avec la préciſion requiſe, n'eſt qu'un moyen aſſez imparfait de connoître l'avantage ou le déſavantage du Commerce. Et quand même ces denrées, Arts & Fabriques, ſortans, & entrans, pourroient être calculées avec toute la préciſion poſſible, ce moyen ne pourroit jamais balancer que les biens que nous recevons du dehors, & qui forment notre

premiere dette * envers l'Etranger, avec ceux que nous lui livrons, & laiſſeroit en arriere une *ſeconde dette*, formée par nos dépenſes ſemées en Païs ami ou ennemi, par les droits attribuez au S. Siege, & par les rentes dûes aux Etrangers ſur l'Hôtel-de-Ville. Ces deux ſortes de dettes compoſent tout ce que doit la France à l'Etranger : il ne lui ſuffit donc pas de rendre à l'Etranger en biens de ſon crû, Arts & Fabriques, une valeur égale à celle qu'elle reçoit de lui, ou à la premiere dette ; elle doit de plus remplir la valeur de cette ſeconde dette, ſoit en biens de ſon crû, ſoit en ſes Eſpeces : Or le moyen dont on ſe ſert pour connoître

* Voyez ce qui a été dit ci-devant, art. 6. de ce chap. pag. 281. & ſuiv.

la balance du Commerce, ne comprenant pas cette ſeconde dette, eſt inſuffiſant; d'ailleurs par ce moyen on ne peut connoître l'état du Commerce aſſez tôt pour y remédier. Le moyen que nous propoſons eſt l'unique, le plus prompt, & le plus ſûr. Il comprend les deux dettes, ainſi il eſt préferable en tout ſens: ſi on ne le trouve pas tel, on le trouvera tout au moins indiſpenſable, pour réparer les défectuoſitez de l'autre.

La France par ſa ſituation, par ſon climat, par la fertilité de ſes Provinces, par l'induſtrie & par le génie de ſes habitans, a des avantages pour le Commerce, que toutes les autres Nations n'ont pas. Mais cela ne ſuffit pas pour rendre ſon Commerce floriſſant; il faut

que ſes habitans ayent du goût & de l'inclination pour ce Commerce. J'ai déja dit, * & je le répéte, le génie du François eſt heureux pour le commerce; mais il l'applique à de faux commerces.

En effet, le génie du François ſe plieroit au commerce, ſi cette profeſſion lui préſentoit des emplois où les richeſſes & les honneurs fuſſent attachez, comme dans d'autres profeſſions infiniment moins utiles à l'Etat, & où il faut même moins de capacité & de prudence que dans le Commerce; & ſi l'attrait du gain, qui eſt plus rapide & plus grand dans la Finance, n'en détournoit la plûpart de ceux qui y ſont propres.

Tout homme qui ſçait ſon-

* Ci-de vant en cet art. pag. 296.

d[illegible] & conduire une affaire d'intérêt, & en qui ce génie bien réglé domine, eſt négociant né, & peut réuſſir dans le Commerce : mais ſi ce génie ſe dérégle, ſi le déſir des fortunes immenſes en fait un Financier, & la vanité un Magiſtrat, (ce qui arrive quelquefois) c'eſt ôter du commerce les fonds d'argent & les hommes qui lui étoient propres, & en quelque ſorte acquis. Cependant le commerce ne peut s'étendre qu'à proportion des forces qu'il reçoit ; & où ces forces ne peuvent arriver, il reſte néceſſairement un vuide. Qu'il ſeroit à deſirer que l'on trouvât les moyens de remédier à ces abus ! Ne pourroit-on point, par l'attrait de l'honneur & de la fortune, ramener ces ambitieux au commerce naturel ? Qu'on

attribue aux aînez des Négocians, qui ſuivront le commerce de leurs Peres, le même ſurcroit de partage ſur les effets mobiliers de la ſucceſſion, que les Loix en faveur des nobles ont établi ſur les fiefs; ou tout au moins qu'on faſſe revivre cette belle Ordonnance du Roy Jean de l'an 1350. renouvellée par Henry III le 15 Juin 1586. celle de François I. du 12 Janvier 1538. Cette autre célébre Ordonnance de Louis XIII. du 1 Février 1629, ſi favorable à notre Commerce; (*a*) ſa Déclaration du 27 Juillet 1632, & les Ordonnances des 15 Juillet & 14 Septembre 1687. Alors nous n'aurons nul terrain qui ne profite dans toutes ſes pro-

[*a*] Elle renouvelle les Ordonnances de Louis XII de 1504, & de Henry II, de 1556.

prietez

prietez ; plus de négligence par rapport à la nature ; nulle production qui ne prenne autant de manieres d'être, que l'on peut concevoir d'uſages qui lui conviennent : plus d'aſſoupiſſement dans les Arts. Quel ſurcroit de force dans la Navigation ! Quelle vivacité, quelle opulence dans les manufactures ! C'eſt alors que la félicité des Sujets ſeroit au plus haut dégré, & que comme le dit l'Auteur de l'*Eſſai Politique* ſur le Commerce, (*a*) *ils béniroient à jamais le Légiſlateur attentif à les ſoulager.*

Mais un préjugé malheureux, qui nous fait regarder le Commerce comme une profeſſion qui ne convient qu'au peuple, & qui en exclut la nobleſſe, eſt encore un obſtacle à ce mê-

[*a*] Pag. 271.

me Commerce. Cette nobleſſe ne conſidére pas qu'elle eſt obligée de vivre du revenu de ſes terres ; que ce revenu augmente, ſi les denrées produites par ces terres, au-delà du néceſſaire à la conſommation des habitans, peuvent ſe répandre dans les Païs Etrangers. Or cela ne ſe peut faire que par le Commerce aidé de la Navigation, c'eſt donc le Commerce & la Navigation qui enrichiſſent les Particuliers & l'Etat, qui rendent le Prince plus puiſſant, plus reſpecté, & plus craint de ſes voiſins. C'eſt le commerce qui nous procure l'or & l'argent, premiers mobiles de toutes les actions : nous n'avons aucunes mines de ces métaux. Tout l'or & l'argent que nous avons en France eſt dû aux ſoins & au travail du Négociant : il ſert l'Etat en riſquant ſon bien, & quelque-

fois ſa vie ſur mer, pour nous procurer l'abondance de ce qui nous manque, & le débit de notre ſuperflu. Son but eſt de s'enrichir, il eſt vrai; mais en s'enrichiſſant, il enrichit le Royaume & le rend plus puiſſant. La nobleſſe défend l'Etat & le ſert à la guerre, où elle riſque ſa vie & dépenſe ſon bien. Son but eſt de ſe ſignaler & de s'avancer. Le but de la Nobleſſe eſt plus noble & plus genereux, il faut en convenir; mais la guerre à la longue conduiroit l'Etat à ſa perte; le Commerce au contraire le rend neceſſairement plus riche & plus puiſſant, le met en état de ſe défendre contre les attaques de ſes ennemis, & la Nobleſſe en ſituation de pouvoir figurer ſelon ſon rang.

Que deviendroient la No-

bleſſe & l'Etat Eccleſiaſtique, s'ils n'étoient pas ſoutenus des Laboureurs & des Marchands? C'eſt un Noble qui va nous l'apprendre, un Noble du premier ordre, un Noble, bon citoyen & grand Miniſtre; en un mot c'eſt le Duc de Sully, qui dans ſes *Œconomies Royales & Servitudes Loyales*, (*a*) s'exprime ainſi. Après avoir fait l'apologie de la Nobleſſe, il dit que, *neanmoins il ſe verifiera, ſi toutes circonſtances ſont bien examinées en detail & par le menu, que ce corps tant plein d'éclat, de gloire & de ſplendeur, & de hautaines jactances, deviendroit non ſeulement inutile, mais dangereux à l'Etat, s'il ſe trouvoit une fois deſtitué des aydes, ſecours & aſſiſtances, qu'il tire des Mar-*

(*a*) Tom. 7. p. 273 & 274 de l'édit. in 12 Roüen 1642.

thands, Artiſans, Paſteurs & Laboureurs. Sully detaille ici les utilitez des uns & des autres, & conclut; *qu'un Etat ſouverain ſe paſſeroit mieux pour les chevances & commoditez de la vie humaine, de gens d'Egliſe, nobles, officiers de juſtice & financiers, que de marchands, artiſans, paſteurs & laboureurs.*

Pourquoi donc ne pas honorer, eſtimer & protéger davantage une profeſſion qui nous eſt ſi utile? Pourquoi n'a-t-elle pas en elle des grades de diſtinction & d'honneur, qui puiſſent empêcher ceux qui y ſont les plus propres & les plus utiles, d'en ſortir, pour acheter des diſtinctions qu'ils ne trouvent point dans leur corps? On ne s'apperçoit pas de ce mal; & l'on n'y fait point aſſez d'attention: il eſt cependant un obſtacle à no-

treCommerce,& par conſequent à la puiſſance de l'Etat. Si ſur le foible parallele que je viens de tracer des ſervices du Noble & du Negociant, on veut les balancer avec équité & ſans prevention, on les trouvera tous deux utiles & honorables ; on verra qu'il ne faut pas moins de prudence & de capacité pour bien conduire un grand commerce, & une navigation étendue, qu'il faut de valeur & de prudence pour bien conduire une Compagnie ou un Regiment. Je ne ſçay même ſi l'Etat doit faire une ſi grande difference, entre l'action d'un Officier qui à la guerre défait ou fait defaire par ſes ordres quelques troupes de l'ennemi ; & l'action d'un Negociant, qui fait conſtruire & armer en guerre à ſes frais un ou pluſieurs vaiſ-

ſeaux, qu'il monte quelquefois lui même, ou qu'il fait monter par des Capitaines qu'il choiſit, pour courir ſur les ennemis de l'Etat, pour les chercher, afin de les vaincre, au riſque d'être vaincu par un combat ſanglant & opiniâtre. S'il eſt vainqueur, il amene ſa priſe en France, ſouvent très-richement chargée; l'Etat en profite comme ce Negociant. Il me ſemble qu'il y a au moins autant de valeur d'un côté que de l'autre; ils affoibliſſent les ennemis de l'Etat l'un & l'autre: pourquoi donc l'honneur & la recompenſe ſont-ils ſi differens?

Aureſte le Commerce en gros & maritime n'a en lui même rien que d'honorable. L'Antiquité nous fournit d'illuſtres temoignages en faveur de ceux qui le

faiſoient. SALOMON *Roy d'Iſraël*, faiſoit, ſelon l'Ecriture, un grand Commerce au dehors. SOLON, ce grand Legiſlateur d'Athenes (*a*) qui étoit d'une des plus nobles maiſons de cette floriſſante Republique, & qui du côté de ſon Pere deſcendoit de *Codrus* dernier Roy d'Athenes, (*b*) pour rétablir les deſordres cauſez dans la fortune de ſa famille par les trop grandes liberalitez de ſon Pere, aima mieux faire le Commerce, que de recevoir de l'argent des perſonnes riches qui lui en offroient, & qui lui promettoient de ne l'en jamais laiſſer manquer. *Or en ce temps-la*, dit Plutarque après Héſiode, (*c*) *Il n'y avoit ni travail des mains qui fut hon-*

(*a*) Il vivois l'an 598 avant Jeſus Chriſt.
(*b*) Plutarque, vie de Solon.
(*c*) Traduction de M. Dacier.

teux, ni art, ni metier, qui mît de la difference entre les hommes. La Marchandiſe ſur tout étoit honorable, parce qu'elle ouvre le Commerce avec les Nations Barbares, qu'elle donne le moyen de faire amitié & alliance avec les Rois, & qu'elle inſtruit d'une infinité de choſes, qu'on ignoreroit ſans elle. Il y a eu même des Marchands qui ont fondé de grandes villes, comme PROTUS *qui fonda Marſeille, après avoir acquis l'amitié & l'eſtime des Gaulois qui habitent le long du Rhône. On dit auſſi que le ſage* THALES *&* HIPPOCRATES *le Mathematicien ſe mêlerent de Marchandiſe, & que* PLATON *ne fournit aux frais de ſon voyage d'Egypte, que par le moyen de l'huile qu'il y vendit.*

CATON le cenſeur, (*a*) ce

[*a*] Plutarque vie de Caton. Il vivoit l'an 196 avant J. C.

Demoſthene Romain, cet homme ſi auſtere & ſi delicat ſur la vertu & l'honneur, ne dedaigna pas d'acquerir du bien par le Commerce : il diſoit que le Commerce en gros dépendoit principalement de l'eſprit, & que le Commerce en detail n'étoit qu'un ouvrage de la main. Comme tous les actes de l'eſprit ſont nobles, les Loix, qui ont negligé la diſtinction & l'illuſtration du *Commerce en detail* pour certaines raiſons morales, ont diſtingué & honoré le *Commerce en gros.*

Selon *Ciceron* (*a*) le Commerce en detail eſt vil & ſordide, & le Commerce en gros ne l'eſt point : celui-ci apporte de tous les lieux du monde les commoditez & l'abondan-

(*a*) Offices liv. 1. vers la fin. il vivoit l'an 78 avant J. C.

ce ; il demande de l'eſprit & de la prudence, & il eſt auſſi utile au public, que la médecine, l'architecture &c. que Ciceron trouve honorable.

Une preuve que le Commerce ne derogeoit point & n'avoit rien de bas chez les Romains, c'eſt que l'Empereur PERTINAX l'exerça pendant la plus grande partie de ſa vie, & même depuis qu'il fut Empereur (*a*). CARACALLA dans le cruel maſſacre qu'il fit faire à Alexandrie, eut de grands égards pour le corps des Marchands, qui y étoit très-grand : dans les ordres qu'il donna pour en faire ſortir les Etrangers, il en excepta les Marchands, & les y laiſſa en liberté. ALEXANDRE

[*a*] Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des Anciens par M. Huet, Ch. 57. N°s. 9. 11. 12. & 13.

SEVERE, dans la vuë de faire fleurir le Commerce à Rome, & d'y attirer les Marchands, leur accorda de grandes immunitez. MAXIMIN exerça lui-même le Commerce avec les Goths &c.

On trouveroit beaucoup d'autres exemples, ſi on vouloit les chercher, qui feroient voir que de grands hommes n'ont pas dédaigné d'acquerir du bien par le Commerce : ces exemples ſont communs chez les Grecs & chez les Romains ; ces peuples étoient auſſi delicats que nous ſur l'honneur. Les Anglois, les Hollandois &c. penſent à ce ſujet comme les Grecs & les Romains. Je ne ſçai pourquoi nous ne les imitons pas. Les Venitiens, pour faire inſtruire les enfans des Nobles dans la

Marine, obligent les vaiſſeaux marchands, qui vont dans les Païs Etrangers, d'en prendre toujours deux, que le Capitaine eſt obligé de nourrir à ſa table, ſans qu'ils ſoient tenus à autre choſe qu'à être temoins des manœuvres du vaiſſeau & des obſervations des Pilotes.

Enfin le Commerce maritime étoit ſi honorable chez les Anciens, que les Empereurs lui accordoient une protection particuliere. *Ils honoroient les villes qui s'étoient ſignalées dans le Commerce, ou dans la conſtruction des vaiſſeaux, ou qui étoient celebres par quelque port conſiderable.* Ces villes faiſoient marquer leurs medailles d'un Vaiſſeau, ou ſeulement d'une Prouë, ou d'un Neptune avec ſon trident, on d'un Dauphin. Telles

étoient les medailles de Tyr (*a*) de Sidon, de Bizance, de Leucate, de Chelidoine, de Syracuſe &c. *Hiſt. du Commerce & de la Navigation des Anciens Chap.* 46. *N°.* 15. *p.* 273.

La France, auſſi bien que l'Empire Romain, a des villes maritimes & commerçantes, qui meritent des Medailles, & qui ſont aſſurément dans le cas d'être honorées & protegées, parce qu'elles ſe ſont ſignalées dans le Commer-

(*a*) L'Ecriture ſainte, *Chap. 27. d'Ezechiel*, nous fournit un glorieux temoignage des Richeſſes & des forces Maritimes de la ville de Tyr, dont le Prophête fait l'Eloge, ainſi que de ſes Matelots, de ſes vaiſſeaux, de ſon grand Commerçe &c. Mais ce pourroit bien être l'ancien Tyr. Le nouveau le ſurpaſſa de beaucoup, Selon feu M. Huet en ſon *Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des Anciens, Chap.* 8. *N°.* 4. *pag* 33. Selon Hérodote les Tyriens viennent des Lydiens, comme on la dit ci-devant, au commencement de cet article Note (*a*) pag. 290.

ce & dans la conſtruction des vaiſſeaux. Elle en a même qui ont plus fait, & qui n'ayant ni fonds de terres ni manufactures, ſe ſont jettées dans la Navigation. Elles ſe ſont accoûtumées aux haſards; leurs vaiſſeaux ont affronté les dangers; elles ſont devenues formidables aux voiſins, en les harcellant ſant ceſſe, & en les affoibliſſant au point que ces ennemis, pour vanger leurs pertes jurerent celle d'une de ces Villes,& pour cet effet inventerent cette redoutable machine, ſi celebre, qui devoit la reduire en cendres. Que n'ont pas fait les courageux habitans de cette fameuſe ville, également negociante & guerriere, pour braver tous les efforts des ennemis de la couronne. Bornez à quelques Rochers, ils ont ſçu la rendre inacceſſi-

ble de toutes parts, y conſtruire des fortereſſes qui aſſurent leur port, rendre en un mot leurs rochers un prodige de l'art, & un monument éternel du genie de la guerre ; allié au genie du commerce. Combien cette ville, & quelques autres, qui, comme elle, cultivent le Negoce, n'ont-elles pas fait éclore d'excellens Capitaines de mer! Combien de vaiſſeaux n'ont-elles pas conſtruits & armez ! Que de Matelots! Que d'ouvriers ! Que de jeunes combattans n'ont-elles pas mis en œuvre ! (*a*) Auſſi combien d'or

[*a*] On me permettra de remarquer ici que pluſieurs des armateurs & matelots, dont la ville de ſaint Malo s'eſt ſervi durant le cours des dernieres guerres, étoient Normands. Parmi ceux qui montoient leurs vaiſſeaux, & qui ſe diſtinguoient dans les combats, il y en avoit beaucoup de cette Province. Aujourd'hui pluſieurs familles Malouines en ſont originaires.

& d'argent n'ont-elles pas fait entrer dans le Royaume ! Leurs vaiſſeaux heureuſement arrivés de la mer du Sud en 1709 apporterent pour plus de *trente millions de matieres d'or & d'argent*, qui furent à l'Etat d'un ſecours d'autant plus important, que ces villes préterent *quinze millions* au Roy dans un beſoin très-preſſant. C'eſt le Miniſtre même des finances qui le dit à la page 13 de ſon Memoire, dont le paſſage eſt rapporté cy-devant, tom. 1. ch. 1. art. 4. pag. 59. Que de dépoüilles de l'ennemi ces Villes Negociantes n'ont-elles pas remportées, deſolant le Commerce de nos voiſins, & aſſurant le notre ! La Nobleſſe, dont une ſi grande partie eſt oiſive dans ſes châteaux, ſe croira-t-elle donc plus utile à l'Etat, plus brave,

plus belliqueuſe, que ces Negocians militaires, que ces Heros Bourgeois? Que n'auroient pas fait les Republiques de la Gréce, que n'auroient pas fait les Romains, pour combler d'honneurs & de recompenſes des Citoyens ſi dignes de ce nom.

Les forces maritimes contribuerent beaucoup à la grande puiſſance des Romains. Auſſi voit-on dans le Digeſte quelques loix, qui nous font connoître l'application qu'ils donnerent en certain tems aux affaires de la Mer, même pendant le fort de leurs guerres. Les éxemptions des charges municipales qu'ils accorderent aux citoyens, pour les inviter à conſtruire des vaiſſeaux & à cultiver le Commerce, ſont des preuves invincibles qu'ils ſentoient parfaitement, que les for-

ces maritimes & le Commerce étoient neceſſaires à la conſervation & à l'accroiſſement de leur puiſſance.

Le Cardinal de Richelieu, qui avoit des vuës ſi étenduës pour la grandeur de l'Etat, ne trouva point de moyen plus efficace pour augmenter la puiſſance du Roy & la richeſſe de la Nation, que d'augmenter la Navigation & le Commerce ; en effet, il n'y en a point d'autre qui puiſſe nous attirer l'or & l'argent. Ce grand homme d'Etat nous montre bien la neceſſité & l'utilité d'une puiſſance ſur mer (*a*). Selon lui le Commerce eſt une dependance neceſſaire de cette puiſſance maritime. Après avoir montré les avantages que les

[*a*] Teſtament Politiq. de ce Cardinal Ch. 9 ſect. 5. & 6.

Anglois auroient ſur nous, ſi notre foibleſſe ſur mer nous ôtoit tout moyen de rien entreprendre à leur préjudice il rapporte pour exemple l'affront que fit cette Nation orgueilleuſe au Duc de Sully, envoyé par Henry IV. en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, & il conſeille à Louis XIII. de ſe mettre en état de n'en plus ſouffrir de ſemblables. Il fait voir tous les avantages d'une puiſſante Marine; il en prouve l'utilité & celle du Commerce, par l'exemple des Hollandois, qui ne ſont devenus puiſſans que par leur marine & leur commerce. Ce fut pendant ſon miniſtere que Louis XIII. fit cette belle ordonnance du premier Février 1629; dans laquelle pour engager les Sujets à faire le Commerce de

la mer, il declara par l'article 452. *Que les gentilshommes qui feroient ce Commerce par eux-mêmes ou par des perſonnes interpoſées, ne derogeroient point à leur nobleſſe &c*

Ce fut ſur ces mêmes principes que le grand Colbert, ce vrai Miniſtre, protegea les Arts & les Manufactures. Il y avoit en France alors beaucoup de facteurs & de commiſſionnaires des Negocians Etrangers, & très-peu de Negocians. Il regarda les Societez ou les Compagnies, comme le moyen le plus propre à engager les François à faire le Commerce par eux-mêmes: Et comme entre tous les Commerces, qui ſe font dans toutes les parties du monde, il n'y en a point de plus riche n'y de plus conſiderable, que celui des Indes orientales, il reconnut l'importance de la

Navigation & des voyages de long cours ; il obſerva que ces voyages étoient non ſeulement une marque certaine de la puiſſance d'un Etat, mais encore un moyen infaillible d'y apporter l'abondance. Il crut donc qu'il étoit de la gloire du Roy & de l'intérêt de ſes peuples, d'entreprendre ce Commerce, que Henry IV. & Louis XIII. n'avoient pû conduire à ſa perfection. Il porta le Roy à former le même deſſein en 1664 & à ne rien épargner pour l'accompliſſement d'un ſi grand ouvrage, qui pouvoit tenir ſon rang parmi les évenemens les plus fameux du regne de Louis le grand. Il forma une Compagnie des Indes orientales, il la protegea de toute ſa puiſſance, il l'aſſiſta de ſes deniers, & prit ſur lui les charges de l'execution les plus peſantes, ſans vou-

loir participer à la felicité des ſuccez. On lit même dans l'hiſtoire du Japon du pere de Charlevoix Jeſuite, que ſachant que les Japonnois ne recevoient dans leurs ports que les vaiſſeaux des Hollandois, & ne vouloient commercer ni avec les Eſpagnols ni avec les Portugais, à cauſe de la Religion Catholique dont ils font profeſſion, & qu'on leur avoit rendu odieuſe, ce Miniſtre projetta de faire dire à l'Empereur du Japon, que le Roy de France avoit beaucoup de Sujets qui ſuivoient la Religion des Hollandois, & que s'il le trouvoit bon, le Roy ne lui envoyeroit que des vaiſſeaux montez par ceux de cette Religion.* Cela s'appelle penſer en Miniſtre. Ce projet n'eut point de

* V. les Obſervations ſur les écrits modernes Tome x. p. 305.

ſuccès à cauſe de la prevention du Gouvernement Japonnois qui redoute les Etrangers, inſtruit de ce qui s'eſt paſſé dans les Indes orientales & occidentales.

C'eſt ainſi que ce grand Miniſtre encourageoit les Negocians à ſe donner au Commerce maritime, & à faire conſtruire des vaiſſeaux propres aux voyages de long-cours. Cette Compagnie ne fut pas la ſeule qu'il forma ; il en fit une pour les Indes occidentales, pour le Commerce du Levant, & pour celui du Nord. Il s'attacha à perfectionner nos anciennes manufactures ; il en établit de nouvelles ; enfin il protegea puiſſamment le Commerce, les Arts, & les Manufactures, qu'il regardoit avec raiſon, comme le moyen le plus efficace pour augmenter

augmenter la puiſſance du Roy & la richeſſe du Royaume. En effet, je le repete encore, il n'y en a point d'autre qui puiſſe nous attirer l'or & l'argent. M. Colbert eut la ſatisfaction de voir que ſes peines & ſes ſoins ne furent pas inutiles; il laiſſa le Commerce dans un Etat floriſſant : Mais depuis lui les choſes changerent bien de face; le commerce étoit aneanti, & toutes les depenſes qu'il avoit faites pour l'Etabliſſement de la Compagnie des Indes orientales, & celles qui avoient été faites depuis lui par ſes ſucceſſeurs, ne ſuffiſoient plus pour rendre ce Commerce fructueux.

Meſſieurs les Maloüins s'en chargerent en 1710, moyennant dix pour cent qu'ils donnoient du total de la vente des Marchandiſes qu'ils en rapportoient.

Dabord ils n'étoient point au fait de ce Commerce, & il languiſſoit dans leurs mains; il étoit auſſi trop foible, pour remplir tous nos beſoins. En ſorte qu'il nous falloit encore acheter de nos voiſins une partie des Marchandiſes qui nous venoient des païs orientaux; ſervitude, dont M. Colbert avoit voulu nous affranchir, & qui étoit auſſi honteuſe qu'elle étoit ruineuſe pour l'Etat.

Dans cette même vuë, pour profiter des grandes depenſes qui avoient été faites à ce ſujet depuis 55 ans, & pour ne pas laiſſer un ſi noble deſſein ſans effet, M. Law, gentil'homme Ecoſſois, qui dès le mois de May 1716 (*a*) avoit établi une *Banque générale* en Fran-

(*a*) On l'a dit ci-devant a.t. 4. de ce Chap. pag. 105.

ce, & une Compagnie de Commerce ſous le nom de *Compagnie d'occident* avec des actions, fit ôter la Compagnie des Indes aux Maloüins, dans le tems qu'ils commençoient à entendre ce Commerce & à le bien faire; il fit réunir cette Compagnie au mois de May 1719 à celle d'Occident, & on nomma la nouvelle Compagnie, COMPAGNIE DES INDES. Elle eſt le ſeul veſtige qui nous reſte du ſiſtême de M. Law.

L'importance de l'établiſſement de la Banque fut reconnuë par ſes progrez; l'experience fit voir l'utilité que l'on en pouvoir retirer, par la facilité de faire venir à Paris les deniers Royaux, ſans frais, & ſans degarnir les Provinces d'Eſpeces. Ce qui procura le moyen d'établir des fonds dans tous

les lieux du Royaume & dans les places étrangeres, en un tems où la confiance étoit entierement perduë, & où les operations du paſſé ne donnoient pas lieu d'en eſperer le retour. L'interêt modique, auquel la Banque excomptoit les lettres de Change, fit diminuer l'uſure, & empêcha les Sujets d'emprunter en païs étranger; & les ſommes qu'elle prêta aux manufacturiers & aux negocians, ſoutinrent le credit & augmenterent les affaires.

Le ſuccez de ces etabliſſement allarma nos voiſins, & nous fit ouvrir les yeux; on ſentit qu'il convenoit au bien général du Commerce & des peuples, que la Banque fût protegée. On la declara donc BANQUE ROYALE par Declaration du 4 Decembre 1718, que le

Parlement refuſa d'enregiſtrer. Cette Banque recevoit & diſtribuoit toutes les Eſpeces du Royaume, par un mouvement perpetuel d'entrée & de ſortie; elle étoit comme le centre de la recette & de la depenſe de l'Etat.

Ce mouvement ne pouvoit pas manquer de reveiller & de recompenſer par tout le travail & l'induſtrie; car lorſque l'argent eſt dans un mouvement continuel, la culture des terres, les arts, & le commerce ne ſauroient demeurer dans l'inaction. *Les degrez de l'abondance & de la diſette ſont toujours determinez, par ceux du mouvement & du repos de l'argent.* Ce fut ce qui opera les ſuccez de cet établiſſement, & l'empreſſement du public à

porter ſon argent à la Banque, pour avoir de ſes billets.

Les 100. millions d'actions que diſtribua la Compagnie d'Occident, en vertu des Arrêts du Conſeil des 12 & 28. Juin, & 22. Septembre 1718. qui lui furent payées en Billets de l'Etat, perdant ſur la place depuis 66 juſqu'à 72 pour cent; la ferme du tabac dont elle ſe rendit adjudicataire le 4 Septembre 1718, & dont elle augmenta le prix de *deux millions vingt mille livres*; l'achat qu'elle fit en May 1719 des fonds & des Privileges de l'ancienne Compagnie des Indes orientales, dont elle prit le nom, ne faiſoient pas des fonds propres à acheter des vaiſſeaux, des Marchandiſes & autres choſes neceſſaires, pour aller chercher les profits que les Indes

nous offroient : elle fit donc une ſeconde creation de 50. mille nouvelles actions de 500 livres chacune (*a*) que l'on nomma *les filles*, & qu'on lui paya en argent avec 10 pour 100 de plus ; ce qui lui fit un fonds de 27 *millions* 500 *mille livres* d'argent comptant. Alors elle fait conſtruire des vaiſſeaux ; elle en achete ; elle les fait charger & partir, les uns pour l'Aſie & pour l'Afrique, & les autres pour l'Amerique. Le Roy lui cede le benefice ſur les Monnoyes (*b*) pour neuf années, moyennant 50 *millions* qu'elle s'engage de payer, en quinze payemens égaux de mois en mois. Et ne trouvant pas ce fonds encore ſuffiſant à toutes les entrepriſes de ſon Com-

[*a*] En Juin 1719.
[*b*] Par arrêt du 25 Juillet 1719.

merce, vû la force des actionnaires dont la fortune croiſſoit journellement, elle fit une troiſiéme creation de 25 *millions de nouvelles actions* (*a*) de 500 livres chacune, qui lui furent payées à raiſon de 200 pour 100; ou de 1000 livres l'une : elles furent nommées les *petites filles*. Elle ſe rend adjudicataire des Fermes générales, & en augmente le prix de 3 *millions cinq cent mille livres* (*b*). Elle prête 1200 millions au Roy pour libérer l'Etat, moyenant 3 pour 100 d'interêt par an. Sa Majeſté rembourſe les rentes conſtituées, leſquelles ne pouvant ſe convertir en argent aiſement, n'étoient d'aucun ſecours au commerce. Ces rembourſemens mettoient tout le monde en état

[*a*] Le 27 Juillet 1719.
[*b*] En Août 1719.

de ſe libérer, & les Proprietaires des terres en ſituation de les mieux cultiver. Pour donner moyen de faire uſage de ces rembourſemens, on fit une 4. creation de 50 *millions de nouvelles actions* (*a*), qui furent payées, à la Compagnie à raiſon de 1000 pour 100. Elle en fait une 5 encore de 50 *millions* (*b*) comme les derniers: une 6. auſſi de 50 *millions* aux mêmes conditions (*c*). Enfin, en vertu d'un ordre particulier du Regent du 4. Octobre, elle fait une 7 creation de 24 mille actions, qui dûrent être remplacées par un pareil nombre de celles du Roy, ſuivant la deliberation de ce jour. Ces actions furent levées, excepté

(*a*) Le 13 Septembre.
[*b*] Le 28 Dud.
[*c*] Le 2 Octobre.

celles que l'on reſerva à ſa Majeſté. Tout les papiers Royaux étoient en valeur. Les Billets de l'Etat, qui avoient perdu juſqu'à 72 pour cent, valoient 10, 12 & 14 pour cent de plus que l'eſpece.

Voilà donc 7 creations d'actions montant à 624 mille. Ce nombre d'actions étoit prodigieux ; mais elles n'étoient pas des effets rembourſables par le Roy, ni avec leſquels on pût attaquer les caiſſes de la Banque : il y avoit donc bien moins de danger à en multiplier la quantité, que celle des Billets de Banque. Ce nombre d'actions n'auroit dû charger la Compagnie, que d'un interêt à 4 pour cent par an ; or 624 mille actions à 500 livres formoient un capital de 312 millions, dont l'interêt à 4 pour

100 par an, étoit 12 millions 480 mille livres : mais elle avoit promis un dividend de 200. livres par action, ce qui étoit beaucoup au deſſus de ſes forces ; auſſi furent-elles reduites à 200 mille dans la ſuite, comme on la vû ci-devant tom. 1. p. 288. & ſuivantes.

Les ſix premieres creations d'actions avoient été autoriſées par des Arrêts du Conſeil, elles montoient à 600 mille, à compte deſquelles la Compagnie des Indes avoit reçu le 4 Octobre 1719. *Cent quatre vingt deux millions, cinq cens mille livres* en effets & eſpeces, qui valoient en argent, *cent onze millions, trois cens mille livres*, comme on le voit par le detail ſuivant.

SÇAVOIR.

100,000,000 En Billets de l'Etat, pour le montant de la 1. Creation, leſquels ne valoient réellement en eſpeces que . . 34,000,000 l.

27,500,000 en argent pour le montant de la ſeconde creation, nommées *les filles* cy. 27,500,000

5,000,000 Deux payemens à compte des *petites filles* ou de la 3 creation qui font 100 francs par action, & 5 millions en Billets de l'Etat qui valoient en eſpeces . . 1,800,000

50,000,000 Un payement au plus ſur la 4 creation, de 500 livres en Billets de l'Etat, qui valurent pendant le moins de Septembre dernier, depuis 80 juſqu'a 112. pour 100, dont la valeur commune étoit 96 ce qui faiſoit en Eſpeces 48,000,000

182,500,000 D'effets valant réellement en Eſpeces 111,300,000

161,500,000 laCompagnie avoit donc encore à recevoir pour reſtant des nouritures des 624 mille action 1615 millions cy.

1,797,500,000 Qui eſt le montant des actions.

cy contre . . . 111,300,000

Les 4 premieres creations valoient ſur la place la ſomme de 1,350,000.000

Partant l'Etat gagnoit . . 1,238,700,000

Ledit jour 4 Octobre 1719 il y avoit des Billets de Banque ordonnez pour 520,000,000

Par conſequent l'Etat étoit plus riche de 1,758,700,000

C'étoient autant de valeurs réelles que l'Etat gagnoit, & dont la circulation étoit augmentée.

La Compagnie prêta encore 300 millions au Roy le 12 du preſent mois Octobre auſſi à 3 pour cent par an d'interêt. Elle ſe chargea des recettes générales. Ainſi elle étoit chargée des revenus, des dettes, & de l'entretien de l'Etat; enſorte que ces revenus qui étoient diviſez en tant de branches, tant pour la recette que pour la depenſe; furent réunis en une ſeule, ce qui épargnoit les frais

immenſes d'une regie ou d'une adminiſtration ſi compoſée, & les benefices ſecrets attachez à chacune de ces differentes parties.

On ſent aiſément qu'un projet de cette eſpece devoit trouver beaucoup d'oppoſitions : il rendoit inutile toute la ſcience de l'ancienne finance, au grand ſoulagement des peuples, moins foulez par les droits impoſez ſur eux, que par la façon de les impoſer & de les lever.

Les progrez étonnans de la Banque influant ſur le credit de la Compagnie des Indes, on vit au mois de Novembre 1719 avec une extrême ſurpriſe les actions monter à 10000 livres (vingt fois plus que leur premiere valeur) malgré la Compagnie même, qui pour les empêcher de monter, en répandit en une ſeule ſemaine pour 30 millions ſur la place, ſans

pouvoir les faire baiſſer. Pluſieurs cauſes contribuerent à cette prodigieuſe augmentation.

1. L'union de la ferme du tabac.

2. Celle de la Compagnie des Indes.

3. Celle de la Monnoye & des affinages.

4. Celle des Fermes générales.

5. Celle des Recettes générales.

6. Le défaut d'emploi de deniers provenants des rembourſemens des rentes ſur la ville, & Charges ſupprimées.

7. Et enfin, le prêt de 2500 livres que faiſoit la Banque ſur chaque action, moyennant 2. pour cent par an d'interêt.

Les gains faits & le deſir d'en faire fortifioient la confiance, & porterent les choſes au point que nous allons eſſayer de repreſenter.

Situation du credit *à la fin de Novembre* 1719.

34,000,000	d'Eſpeces que valoient au plus les 100 millions de Billets de l'Etat, reçus pour les 200 mille actions d'occident, qui valoient 1875 le 29 Novembre 1719. c'étoit 9375 qui avec la miſe 500 faiſoit 9875. livres. Les 200 mille actions formoient donc aux porteurs proprietaires & à l'Etat, une valeur réelle de. .	1,975,000,000 l.
27,500,000	Les 50 mille *filles* qui ont couté 550 livres en argent, valoient autant que l'occident	493,750,000
10,000,000	Pour 4 payemens faits ſur les 50 mille *Petites filles*, faiſant 200 livres. Elles valoient 1775 le d. jour 29. Novembre, c'étoit 3550 & avec les 200 de payées 3750. livres, ce qui faiſoit	187,500,000
150,000,000	Pour le premier payement de 500 livres par action, des 300 mille creées les 13. 28 Septembre & 2. Octobre 1719. Elles valoient le 27 de Novembre, 1317. C'étoit 6585 livres, & avec les 500 de payées 7085. à ce prix les 300. mille faiſoient	2,125,500,000
221,500,000	. . . . . TOTAUX	4,781.750,000

cy contre . . . 4,781,750,000

Oſtons-en ce que ces actions avoient coûté alors . . 221,500,000

Il y avoit des Billets de Banque ordonnés ce jour-là pour la ſomme de 4,560,250,000 . 640,000,000

Partant l'Etat étoit alors plus riche qu'il ne l'étoit avant, de la ſomme de . . 5,200,250,000

C'étoient autant de valeurs réelles que le credit & la confiance avoient fait naître au profit de l'Etat, & dont la circulation étoit augmentée, independamment de l'Eſpece qui étoit en France.

Voilà une abondance qui ſe répandit bien-tôt dans les villes & dans les Campagnes. Elle alla y tirer les uns & les autres de l'oppreſſion des dettes que l'indigence avoit fait contracter. Elle reveilla l'induſtrie: elle rendit la valeur à tous les biens fonds, qui avoit éte ſuſpenduë par ces dettes. Elle mit le Roy

en état de ſe libérer, & de remettre à ſes ſujets plus de 52 millions d'impoſitions des années anterieures à 1719, & pour plus de 35 millions de droits éteints pendant la Regence. (*a*) Elle fit baiſſer l'interêt des rentes, elle écraſa l'uſure. Elle porta les terres au denier 80 & 100: elle fit élever des édifices dans les villes & dans les Campagnes, reparer les anciens qui tomboient en ruine, défricher les terres, donner des valeurs à des materiaux tirez du ſein de la terre, qui n'en avoient point auparavant. Elle rappella nos Citoyens, que la miſere avoit forcez d'aller ailleurs chercher à vivre (*b*).

(*a*) Voyez l'Etat des dettes à la mort de Louis XIV, pag 27 imprimé chez Coutelier 1720. in 4.

(*b*) Voyez l'Ordonnance du Roy du 15. Octobre 1719 qui facilite leur retour.

Enfin, cette abondance attira les richeſſes étrangeres ; les Bijoux, les Pierres precieuſes, & tout ce qui pouvoit augmenter le luxe & la magnificence, nous vinrent des païs étrangers. Que ces prodiges, ou ces merveilles, ayent été produits par l'art, par la confiance, par la crainte, ou par des chimeres, ſi on le veut, on ne ſauroit s'empecher de convenir, que cet art, que cette confiance, que cette crainte, ou que ces chimeres, avoient operé toutes ces realités, que l'ancienne adminiſtration n'auroit jamais produites.

Quelle difference entre la ſituation où étoit la France au commencement de la Regence, (*a*) à la ſituation où elle

(*a*) Repreſentée ci-devant tom. & chap. 1. art. 5. depuis la pag. 71 juſqu'à la p. 109.

ſe trouvoit en Novembre 1719? Juſques-là, le ſiſtême n'avoit fait que du bien; tout étoit louable & digne d'admiration, excepté un vice qu'on y voyoit avec peine; c'étoit l'action d'occident, qui n'avoit couté que 500 livres en Billets de l'Etat, qui n'en valoient que 150 à 160 en eſpeces, & qui étoit de la même valeur que les autres.

Si la ſuite de ce ſiſtême n'a pas été auſſi brillante que ſes commencemens, ce n'eſt point la faute du projet: il n'avoit en lui aucun principe de ruine; il n'a péri que par la défiance, qu'excita l'artifice, par la jalouſie, par les intrigues, par l'avidité, par le menſonge, & par les regrets (*a*). Il étoit bon

[*a*] Voyez ſur cela ce qui en a été dit ci-devant tom. & chap. 1 art. 10. pag. 242. & ſuiv. juſques à la page 342.

& bien-faiſant; il a été outré, & precipité; c'eſt notre cupidité qui la gâté. C'eſt auſſi le ſentiment d'un homme d'eſprit dans un ouvrage fort connu, où il parle ainſi: » Il vint un » homme en France avec des » projets vaſtes, magnifiques, & » qui pouſſez juſqu'à un certain » point auroient été extréme- » ment utiles. Mais notre cupidi- » té les gâta, & bien-tôt après » chaque particulier, puni d'a- » voir été avide ou pareſſeux, vit » par un eſpece de preſtige » paſſer ſon bien dans les mains » d'un inconnu, qui fut étonné » & preſque honteux de ſe trou- » ver riche. *Troiſieme lettre ſur la decadence du goût pag.* 332, *par M. R. D. S. M. à la ſuite de ſes Réflexions ſur la Poeſie, A la Haye* 1734. *in* 12.

Voyons preſentement quelle

étoit la ſituation du Roy, & celle de la Compagnie des Indes au mois de Novembre 1719.

Le Roy devoit à ſon avenement à la couronne, 2 milliars, 62 millions, 138 mille livres en principal (*a*) qui lui coûtoient annuellement en interêts 89 millions, 983 mille, 453 livres. (*b*)

La Compagnie des Indes prêta 1600 millions à Sa Majeſté pour rembourſer pareille ſomme ſur les 2,062,138,000 liv. lequel rembourſement, proportion gardée, a dû diminuer les interêts cy deſſus de la ſomme de . . . . . 69,836,258 l.

Le Roy ne paye à la Compagnie pour l'interêt de ce prêt, que 48,000,000

Ainſi le Roy épargne annuellement 21,836,258

[*a*] Tom. & chap. 1. art. 5. pag 95.
(*b*) Idem pag 96.

cy contre 21,836,258
Sa ferme du tabac eſt augmentée de 2,020,000
Les fermes generales de . . 3,500,000
Par conſequent le ſiſtême valoit tous les ans au Roy (*a*) independamment de la facilité procurée dans la perception de ſes droits, & de tous les autres avantages que procure le credit . . . . . 27,356.258 l.

La ſituation de la Compagnie n'étoit pas moins avantageuſe que celle du Roy, en la conſiderant d'un certain côté. Elle retenoit par ſes mains ſur les revenus de Sa Majeſté, pour l'interêt de ſon prêt, 48 millions, non compris ſon bénéfice ſur les Fermes, ſur le tabac, ſur les Monnoyes, & ſur ſon Commerce des deux Indes. (*b*)

(*a*) Suivant *l'Etat général des dettes* à la mort de Louis XIV déja cité. pag. 28 les Finances du Royaume furent amelioréés pendant la Regence de 83,317,972. livres par an.

[*b*] Detaillez au Tom. & Chap. 1. art. 10 p. 290.

Elle devoit les dividendes ou l'interêt à 4 pour 100 des 624 mille actions; ſi on les conſidere à 500 livres chacune, le Capital en ſera de 312 millions, dont l'interêt à 4 pour 100 ne ſeroit que de 12,480,000 livres, cequi lui feroit un état très-avantageux, cy . . . . 12,480,000 l.

Mais en conſiderant ſes dividendes à payer à raiſon de 200 livres par action, comme elle les avoit promis, ſon état n'eut pas été heureux; elle auroit dû annuellement. 124,800,000 l.

Ce qui auroit été beaucoup au deſſus de ſes forces, ſi on n'avoit pas reduit le nombre de ces actions à 200 mille. D'ailleurs, cette Compagnie avoit des frais de regie conſiderables, des armemens, des deſarmemens, conſtructions & achats de vaiſſeaux &c. Mais ils ne pouvoient pas égaler ſes bénéfices expliquez cy-deſſus, &

non

non compris dans ſa recette. Ainſi dans le premier cas, ſa ſituation étoit très-avantageuſe (*a*). M. Colbert auroit eu bien du plaiſir, s'il avoit pû pouſſer la Compagnie qu'il forma en 1664, à une puiſſance égale à celle-ci. Ces avantages ne valent-ils pas la Banqueroute propoſée par l'ancienne Finance? (*b*)

Alors la ſituation des Rentiers n'étoit pas favorable, il faut en convenir : ils devinrent à leur tour la victime du bien public, comme les propriétaires des biens fonds l'avoient été de l'intérêt particulier : Mais le nombre de ceux-ci étant infiniment plus grand que celui des

[*a*] Voyez l'Etat où elle étoit à la fin du mois de May 1720. tom. & Chap. 1. art. 10 pag. 288. & ſuivantes.

[*b*] Voyez Tom. & Chap. 1. art. 5. pag. 91. & 94.

autres, il étoit bien juſte de lui donner la préference, avec d'autant plus de raiſon, que le rentier qui avoit des biens fonds, retrouvoit dans l'augmentation de leur prix & de ſes revenus, la perte qu'il avoit ſoufferte ſur ſes rentes. Il n'y avoit donc à plaindre que ceux qui n'avoient préciſément que des rentes, & qui n'ont pas été rembourſez aſſez tôt, pour employer leur fonds en actions : ceux-là ont perdu une partie de leur revenu, j'en conviens ; mais qu'ils ſe ſouviennent qu'ils auroient perdu leur revenu en entier, par la banqueroute totale propoſée par l'ancienne Finance ; au lieu qu'ici ils en conſervent une partie : & ils pouvoient même eſperer que l'Etat, qui devenoit riche, auroit pû dans la ſuite réparer

leur perte de l'autre partie bien juſtifiée, laquelle bien examinée ne ſe ſeroit pas trouvée à beaucoup près, auſſi conſidérable qu'on le penſe. D'ailleurs *un mal particulier ne doit jamais arrêter le progrès d'un bien général.*

Il ne ſera peut-être pas hors de propos de montrer ici, quel fut le montant des Effets publics à la fin de chaque mois.

A la fin du mois de Novembre 1719. l'Etat étoit, comme on l'a vû ci-deſſus, plus riche qu'il ne l'étoit avant que le credit & la confiance euſſent donné naiſſance à ces valeurs réelles, qui augmentoient la circulation de . . . . . 5,200,250,000. l.

A la fin du mois de Decembre ſuivant 1719, le montant du crédit Public y compris 769 millions de Billets de Banque, étoit de . . . . . 5,056,545,000. l.

En Janvier 1720, y compris 790 millions, 520 mille livres de Billets, le crédit étoit de 5,032,160,000 l.

En Février, compris 1,069,727,090 livres de Billets, le crédit étoit de 5,231,787,090. l.

En Mars, compris 1,261,530,150 livres de Billets, le crédit étoit de 4,872,230,150. l.

En Avril, compris 2,054,004,870 livres de Billets, le crédit étoit de 6,127.184,870. l.

En May, compris 2,235,083,590 livres de Billets, le crédit public étoit de . . . . . 6,138,243,590. l.

En Juin, compris 2,380,067,660 livres de Billets, le crédit étoit en argent de . . . . . 3,099,990,128. l.

En Juillet, compris 2,102,745,470 livres de Billets, le crédit étoit en argent de . . . . . 1,973,670,600. l.

En Août, compris 2,027,808,880 livres de Billets, le crédit étoit en argent de . . . . . 1,482,320,585. l.

En Septembre, compris 2,022,762,610 livres de Billets, le crédit étoit en argent de . . . . . 1,214,184,252. l.

Voilà les progrès & la décadence du crédit. Les Billets furent ſupprimez le 10 Octobre, & le crédit bouleverſé. Dès le mois de Juin 1720 les Billets commencerent à perdre, comme on l'a montré ci-devant au Tom. 1. Chap. 1. Art. 10 de ces Réflexions.

J'ai paſſé légerement ſur un grand nombre d'opérations ſuſceptibles de réflexions curieuſes, & qui ſeroient peut-être de quelque utilité pour l'avenir : mais leur tems eſt encore trop près de nous ; pour en pouvoir parler avec une liberté convenable. Cette raiſon m'empêche de ſuivre la Compagnie des Indes dans ſes proſpéritez & dans les malheurs que lui ont ſuſcité les ennemis du ſyſtême. On a vû ce que j'en ai dit au Tom. 1. ch. 1. ar.

10. Je finirai cette digreſſion en répondant à ceux qui dans le tems des adverſitez de cette Compagnie en propoſoient la deſtruction, & d'abolir le Commerce des Indes, regardant cet établiſſement comme une choſe très à charge à l'Etat.

Ceux qui tenoient ce langage diſoient alors, que cet établiſſement nous coûtoit des ſommes conſidérables : ils ſoutenoient que ce Commerce épuiſoit le Royaume d'argent, & qu'il détruiſoit nos Manufactures. Cela peut avoir un ſens véritable : il eſt conſtant qu'il faut porter de l'argent dans les Indes pour y faire le commerce : il eſt certain auſſi qu'on en rapporte des Toiles peintes, des étoffes de ſoye pure, de ſoye mêlée d'or ou d'argent, d'écorce d'arbre, & autres ma-

tieres, leſquelles étant débitées dans nos Provinces, peuvent porter quelque préjudice à nos Manufactures ; mais ces perſonnes-là ne regardoient ce commerce que par ſon mauvais côté, ſans faire attention qu'il étoit aiſé de remédier à tous ces inconvéniens : qu'il y a des moyens de rappeller au triple l'argent qui ſort du Royaume pour les Indes, (car je veux bien regarder les Piaſtres que l'on prend en Eſpagne pour les y porter, comme argent ſorti de France, parce qu'il y entreroit ſi on ne l'envoyoit pas aux Indes) & que ce commerce empêche les Etrangers de tirer beaucoup plus d'argent de nous. En ne regardant donc ce commerce que par rapport à l'argent qu'il fait ſortir, & à la quantité des étoffes qu'il peut

introduire, il ſeroit conſtamment nuiſible à l'Etat. Mais ce ne ſera plus la même choſe, ſi on le conſidere par rapport aux Epiceries, aux drogues, & aux autres choſes, que ce Commerce nous procure, que nos Provinces ne produiſent pas, dont nous ne pouvons nous paſſer, & que nous ſerions abſolument obligez de tirer de nos voiſins. Ce n'eſt point l'achat de ces denrées dans les Indes qui les rend cheres; elles y coûtent peu de choſe, en comparaiſon des frais qu'il faut faire pour les aller chercher. Or la conſtruction & l'armement de nos Vaiſſeaux qui les vont chercher, ſe faiſant dans le Royaume, l'argent qu'on y employe n'en ſort point : il occupe du monde; il éleve des hommes à la Mer : c'eſt déja un

avantage pour l'Etat. Ce commerce ne nous coûte donc que l'argent qu'il faut pour l'achat des Marchandiſes dans les Indes. Il n'y a donc que cet argent qui ſort du Royaume. Si au contraire nous ceſſons d'aller chercher nous-mêmes ces Marchandiſes, nous ſerons dans la néceſſité de les recevoir des Hollandois ou des autres Nations Etrangeres, qui nous les apporteront, & auſquels il faudra payer non ſeulement le prix du premier achat de ces Marchandiſes dans les Indes, mais encore tous les frais qu'ils auront faits pour les aller chercher, & le profit qu'ils doivent faire ſur la revente; ce qui revient à 7 à 8 fois plus que le prix du premier achat. Par conſéquent l'Etat perdroit 7 à 8 fois plus d'argent qu'il ne fait.

Donc, bien loin que ce Commerce nous ſoit à charge, nous ne ſçaurions trop le proteger & l'augmenter, afin que les Etrangers ne nous apportent plus rien de ces païs-là, & qu'au contraire nous leur en portions.

A l'égard des Toiles peintes & des étoffes, que nous apportons des Indes, ce n'eſt pas un inconvénient, puiſque nous en défendons l'uſage en France, & qu'on oblige la Compagnie de les vendre en Païs étranger. Le prix de la revente de ces Marchandiſes, qui excede de beaucoup celui de leur achat dans les Indes, revient dans le Royaume en argent, ou en Marchandiſes, qu'il nous auroit fallu payer en Eſpeces; ainſi, bien loin que ce Commerce ſoit à charge à l'E-

tat, il lui eſt avantageux, en lui procurant beaucoup plus d'argent qu'il n'en fait ſortir.

D'ailleurs, il eſt néceſſaire, & de la bonne politique, de pouvoir être informé avec certitude de tout ce qui ſe paſſe dans ces Païs-là, à cauſe des établiſſemens que nos voiſins y ont; ce qui ne ſe peut faire qu'en y commerçant. Le grand Colbert ſentoit bien cette néceſſité: & nous voyons auſſi avec plaiſir que le Gouvernement préſent connoît l'utilité de ce Commerce, puiſqu'il le protege puiſſamment.

Cette digreſſion m'a un peu écarté de mon ſujet; mais ayant parlé de la Compagnie de 1664. je ne pouvois pas m'empêcher de dire quelque choſe de celle qui lui a ſuccedé; je n'en ai montré que les progrès; je paſſe

la ſuite ſous ſilence. Elle eſt ſi remplie de traverſes & de contradictions, qu'on ne pourroit pas en dire ſon ſentiment avec liberté ſans déplaire. Reprenons notre ſujet.

La Navigation, qui eſt l'ame du Commerce, procure toujours beaucoup de profit à l'Etat : la conſtruction des Vaiſſeaux, leur avituaillement & leur équipement, dont la dépenſe eſt toujours conſidérable, ſe faiſant dans le dedans de l'Etat, fourniſſent à pluſieurs Habitans les moyens de vivre & de s'enrichir (*a*). Elle occupe tous les

[*a*] Rien n'eſt plus contraire à l'interêt de l'Etat, que de ne pas occuper tous les Citoyens. Que penſer donc de ceux qui voudroient empêcher des particuliers de s'occuper honnêtement & utilement ſuivant leurs Talens ? Celui-ci ſçait faire une Comédie, celui-là un Roman, une Hiſtoriette &c. Ils n'ont de génie & de talent que pour ce travail. J'avouë qu'il n'eſt pas d'une

Habitans des côtes de la Mer, inutiles preſque à autre choſe, & qui, faute de Navigation, ſont comme forcez de paſſer au ſervice des Etrangers ; c'eſt ce qui eſt arrivé toutes les fois que nous avons ceſſé de naviger. En les perdant nous perdons doublement ; nos Côtes deviennent déſertes, notre Navigation s'affoiblit, & celle des Etrangers s'augmente à nos dépens. Les défenſes aux Mariniers de ſortir du Royaume ſont inutiles : ils ne ſont nez que pour naviger, la Mer eſt leur élement ; ſi nous ne les occupons point, ils vont malgré ces défenſes chercher

grande utilité à l'Etat ; mais il peut toujours ſervir à faire ſubſiſter des Libraires & des Ouvriers ; à entretenir le Commerce d'un Marchand, & procurer pluſieurs autres avantages, qu'il eſt inutile de détailler. Il ſuffit de dire que le moindre travail, qui ne bleſſe ni les mœurs ni les Loix, eſt toujours avantageux à une Nation en général.

de l'occupation ailleurs : on s'y oppoſe vainement.

Mais, dit-on, l'entretien d'une puiſſante Marine coûte des ſommes immenſes à l'Etat, auſquelles il ne peut atteindre.

Pour détruire ce préjugé, il faut montrer ici, par un détail éxact & bien calculé, ce que coûtoit par mois en 1681 la plus floriſſante Marine que la France ait euë. En voici un ſommaire précis. *

Cette Marine, comme on le ſçait, étoit auſſi brillante qu'elle étoit puiſſante. Elle étoit compoſée de 115 Vaiſſeaux, des premier, ſecond, troiſiéme, quatriéme & cinquiéme rangs ; de 24 Frégates légeres, de 8 Brulots, de 10 Barques longues, & de 22 Flûtes ; faiſant en tout 179 Vaiſſeaux de toutes eſpeces, montez de 7080 piéces de

* Voyez le Sommaire cotté 374.

me II.

mois.	Vivres par mois.		Coût de l'armement par mois.	
	65483 l.	10 s.	183569 l.	10 s.
10 s.	74782	10	217559	
	98105		286434	
	46758	15	140700	15
	24356		79447	
10	309485	15	907710	5
15	16721	5	59119	
	2130		8194	
	2475		8679	
	5838		20091	
5	336650.....		1003793	5
15	26930.....		99252	15
	363580.....		1103046.	

Canon, de 1028 Officiers Majors, de 7955 Officiers Mariniers, de 20618 Matelots, de 10904 Soldats, faiſant 39477 hommes d'équipages (non compris les 1028 Officiers Majors) dont la ſolde par mois coûtoit, lorſqu'ils étoient armez, la ſomme

de 667,143 liv. ci	667,143 l.	
Et les vivres coûtoient auſſi par mois	336,650 l.	
Ce qui fait la ſomme de	1,003793 l.	
Les 30 Galeres toutes armées auſſi, contenant 5600 Chiormes ou forçats, 2400 Mariniers de rang, 935 Mariniers de rambades, & 3010 Soldats, coûtoient pour leur ſolde & pour leurs vivres, * 99252 l. 15.		2,08020 l. 10
La ſolde & les vivres extraordinaires. . . . 108967 l. 15.		
La dépenſe de cette Marine toute armée coûteroit donc par mois, la ſomme de	1,212,013 l. 10	
En ſuppoſant le tout armé pendant ſix mois de l'année, ce qui n'arrive jamais tous les ans, cette formidable Marine coûteroit	7,272,084 l.	

* La néceſſité de ces Galeres n'eſt pas bien évidente, peut-être que la dépenſe qu'elles occaſionnent pourroit être placée d'une façon plus utile à la France.

Si toutes choſes avoient augmenté comme les Eſpeces, on pourroit dire que cette dépenſe monteroit aujourd'hui à 12 millions, 933 mille, 920 livres, parce que 7 millions, 272 mille, 84 liv. de ce tems-là, égalent exactement 12,933,920 liv. de ce tems-ci. Mais toutes choſes n'ont pas augmenté comme les Eſpeces : les gages ou la ſolde des Marins ſont à-peu-près les mêmes qu'ils étoient en 1681 ; on ne donne pas plus de 15 liv. par mois au Matelot de la premiere claſſe ; 13 liv. 10 ſ. à celui de la ſeconde, ainſi du reſte. Les bleds ne ſont pas plus chers aujourd'hui qu'ils l'étoient. Cela étant, la ſolde & les vivres des 39,477 hommes qui étoient dans les 179 Vaiſſeaux ſuſdits, (non compris 1028 Officiers Majors) &

des 10,985 hommes qui étoient dans les 30 Galeres ci-deſſus, faiſant 50462 hommes, qui montent, comme on vient de le voir, à 7 millions, 272 mille, 84 livres de ce tems-là, ne coûteroient guéres plus aujourd'hui. L'augmentation de dépenſe, ſi on peut dire qu'il y en a, ne peut donc regarder que la conſtruction & les agrais des Vaiſſeaux & des Galeres, que nous ne comprenons point dans ce calcul, & qui à peu de choſe près pourroient ſe retrouver dans les épargnes des années, où l'on n'arme qu'une partie de cette Marine, ou que l'on n'arme point du tout; car toute une Marine n'eſt pas armée toutes les années; lorſqu'elle eſt en Mer, elle n'y eſt ordinairement que ſix mois de l'année;

& lorſqu'elle n'y eſt pas, ou qu'il n'y en a qu'une partie, la dépenſe n'en eſt pas ſi forte; ce qui s'en faut va loin, & à la longue il remplit peut-être, & au-delà, les frais de la conſtruction des agrais & armement de ces Vaiſſeaux.

AUTRE CALCUL.

Il eſt établi parmi ceux qui ſçavent ce que c'eſt que la conſtruction & l'armement des Vaiſſeaux, qu'un Vaiſſeau de guerre de 60 pieces de Canon, armé, & avituaillé pour un an, la ſolde payée &c. coûte 600 mille livres.

Or la ſolde & les vivres de 500 hommes d'équipage pendant un an, & la paye de l'Etat Major, montent à 160 mille

livres ; ils paſſent au moins 159 mille livres, ci . . . . . 160000. l.

Cette ſomme ôtée des 600 mille livres ci-deſſus, le reſte 440 mille livres, eſt pour la conſtruction, les agrais, les Canons &c. de ce Vaiſſeau. Et la durée commune d'un Vaiſſeau eſt de 20 ans : il ne faut donc compter par année que . . . . . 22000. l.

Un Vaiſſeau de 60 pieces de Canon, tout armé en guerre, coûte donc par an au plus . . . 182000. l.

Par conſéquent 100 Vaiſſeaux de cette eſpece coûteroient par an 18 millions 200 mille livres : mais, une Marine ſemblable n'eſt en mer, au plus que ſix mois de l'année. Un Vaiſſeau de guerre de cette nature, ne peut porter des vivres à 500 hommes d'équipage, que pour cinq à ſix mois au plus. Or la ſolde & les vivres de ce Vaiſſeau pour ſix mois, ne montent qu'à . . . . . 80000. l.

La conſtruction & les agrais, comme ci-deſſus . . . . . 22000. l.

Ce ne ſeroit donc que . . . 102000. l.

Et pour 100 vaiſſeaux, 10 millions 200 mille livres par an,

en ſuppoſant le tout armé ſix mois de l'année, ce qui n'arrive jamais tous les ans ; ainſi on peut dire qu'une marine de 100 vaiſſeaux de 60 pieces de canon ne coûteroit pas dix millions, année commune, pour toutes choſes ; ce qui n'eſt pas un objet comparable à l'honneur & à l'utilité qui en reviendroit à l'Etat.

En 1681 la dépenſe des 7 millions, 272 mille, 84 livres n'étoit pas au deſſus des forces de la France ; cependant alors le Roy ne jouiſſoit que de 116 millions, 873 mille, 476 livres de revenu (*a*). Il jouit aujourd'hui de 200 millions au moins : Donc, dira-t-on, il eſt mieux en état de ſoutenir cette dépenſe

[a] Tom. 1. Chap. 2. Art. 5. pag. 412, 413 ; & Art. 6. pag. 438 & ſuiv. juſqu'à 441.

qu'on ne l'étoit en 1681. Cela eſt vrai en ne regardant que le numéraire, qui eſt actuellement plus fort de 83,126,524 livres qu'il ne l'étoit alors : mais ſi on conſidere que ces livres ne ſont pas les mêmes, on reviendra de cette erreur ; car les 116,873,476 livres de 1681 à 28 francs le marc d'argent formoient annuellement à Louis XIV un équivalent de . . . . . 4,174,052 5/7 marcs. *

Et les 200 millions de livres dont jouit Louis XV actuellement, ſont des livres, dont il en faut 49. l. 16 ſ. pour former le même marc d'argent ; par conſéquent ce Prince ne reçoit que l'équivalent de 4,116,466 marcs.

PARTANT Louis XV reçoit annuellement l'équivalent de 7,865,825 livres de moins que ne recevoit Louis XIV, faiſant . . . 57,586 5/7 marcs.

* Idem. pag. 439. du Tome premier.

Louis XV eſt donc réellement moins riche avec ſon grand numéraire de 200 millions, que ne l'étoit Louis XIV avec ſon foible numéraire de 116 millions, ſans que les Peuples en ſoient plus à leur aiſe(*a*), indépendamment du prix des denrées qui a augmenté. C'eſt une preuve bien ſenſible que l'*augmentation numéraire a été deſavantageuſe au Roy & au Peuple comme débiteurs.* Mais cela n'empêche pas que la France ne puiſſe fournir aux frais d'une puiſſante Marine; elle peut aiſément, ſi elle le veut, & ſans nouvelles impoſitions à charge aux Peuples, trouver 8, 10 & 12 millions, s'il les faut annuellement, pour l'entretien de cette Marine. Cette dépenſe eſt d'autant plus néceſſaire à la France,

(*a*) Voyez ce qui eſt dit à ce ſujet, ci-devant, Tom. 1. pag. 427. & ſuiv.

que jamais elle ne ſera puiſſante, reſpectée, ni crainte de ſes Voiſins, ſi elle n'eſt pas la maîtreſſe de la mer. Toutes les forces qu'elle peut ou qu'elle pourra avoir ſur terre, ne ſçauroient produire le même effet. Une armée de vingt mille hommes ſur cette plaine liquide lui feroit plus d'honneur & de profit, que deux cens mille hommes ſur terre.

Les Anciens ſçavoient que leur puiſſance & leurs richeſſes dépendoient abſolument des forces maritimes. Ils n'étoient pas moins perſuadés que Thémiſtocle l'avoit été, & que Pompée le fut enſuite, de cette grande maxime, QUI EST LE MAÎTRE DE LA MER, EST LE MAÎTRE DE TOUT (*a*).

[*a*] Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des Anciens, Chap. 16, n°. 14. Et le Mercure François, tom. 13. pag. 226.

La réponſe que fit l'Oracle de Delphe aux Athéniens, de fortifier leur ville avec des murailles de bois, pour ſe garantir de l'invaſion de Xerxés, eſt un conſeil que tous les Conquérans ont pris pour eux, & dont Louis XIV s'eſt ſervi ſi heureuſement, que ſa puiſſance ſur mer étoit devenuë auſſi redoutable aux Anglois, aux Hollandois & aux Eſpagnols, que celle de ſon Ayeul étoit foible & mépriſable * Témoin l'affront que le Roy Jacques fit au Duc de Sully, dont on a parlé ci-devant page 332 de ce volume.

La néceſſité indiſpenſable où eſt la France d'avoir une puiſſante marine, eſt encore bien établie par le diſcours que fit à ce

* Notes d'Amelot de la Houſſaye, pag. 238 du Volume 2. des Letttres du Cardinal d'Oſſat.

ſujet

ſujet un ancien Serviteur de la Couronne, rapporté au *tome* 13 *du Mercure François*, *pag.* 209 *& ſuivantes*; par la Lettre du *Cardinal d'Oſſat* du 16 Octobre 1596, à M. de Villeroy Miniſtre & Sécretaire d'Etat (*a*); par le conſeil que donna *Antoine Perez* à Henry IV & par celui que donna à Louis XIII le *Cardinal de Richelieu*, comme nous le voyons dans le *chap.* 9 *de la ſeconde partie*, *ſection* 5 *de ſon Teſtament politique*. Or ſi pour être plus puiſſant par terre, il faut être le plus fort par mer, & ſi le Prince qui eſt le maître de la mer eſt infailliblement le maître ou l'arbitre de ſes Voiſins, il n'y a pas à héſiter, quelque dépenſe que

[*a*] C'eſt la 84. du Recueil de ces Lettres donné en 5 volumes *in*-12. avec des Notes par Amelot de la Houſſaye, *pag.* 237. *& ſuiv. du tome* 2.

puiſſe coûter, une Marine puiſſante, nous la devons faire par préférence à d'autres moins importantes, puiſque l'intérêt & la grandeur du Roy, le bien de ſes Peuples, & la ſûreté de l'Etat l'exigent.

La France peut avoir cent mille hommes de mer, non compris les Soldats de Marine. Il eſt de ſon intérêt d'occuper & d'entretenir ces hommes marins ; ils lui ſont utiles & précieux. Voici le détail de tous ceux qui ſe trouverent ſur toutes les Côtes du Royaume & dans tous les départemens, ſuivant les revuës qui en furent faites par les Commiſſaires au mois de Janvier 1713 montant encore à 92450 hommes,

SÇAVOIR,

Officiers mariniers,	Capitaines, Maîtres & Patrons.....	5585	16610
	De Manœuvres...	3225	
	De Pilotage.....	1577	
	De Cannonnage...	3329	
	De Charpentage...	1673	
	De Calfatage.....	721	
	De Voilerie.....	230	
Mattelots*	A 15. liv. par mois	8253	41273
	A 13. liv. 10. ſols	7153	
	A 12. liv.....	7237	
	A 11. liv.....	5861	
	A 10. liv.....	12764	
Novices dans tous les Départemens			11275
Mouſſes, idem.....			10920
Invalides, idem.....			12366
TOTAL des Gens de mer de tous les Départemens du Royaume.....			92450

* *On ne leur donne pas plus de paye aujourd'hui. Les vivres ou les bleds ne ſont pas plus chers qu'ils l'étoient en* 1681. *ainſi l'augmentation de dépenſe ne peut tomber ſur la ſolde & ſur les vivres; elle ne peut regarder que les choſes néceſſaires à la conſtruction & aux agrais des vaiſſeaux.*

Or les Officiers Majors, comme Lieutenans Généraux des armées navales, Chefs d'Eſcadres, Capitaines, Lieutenans, Enſeignes &c. de vaiſſeaux, ne ſont point compris dans ce calcul; ainſi nous avons plus de cent mille hommes de mer, ſans compter les Soldats & les Gardes marines.

Les Troupes de terre coutent bien plus que cette puiſſante marine, & elles ne peuvent nous faire ni tant d'honneur ni tant de profit; elles ne ſçauroient ni faire reſpecter ni faire craindre ſi loin le Pavillon François; elles ne protegent aucunement le Commerce étranger, ſeul moyen de rendre l'Etat puiſſant & riche. Toutes les forces que nous pourrons avoir ſur terre, ne nous empêcheront jamais de recevoir la loi des Puiſſances maritimes,

& ne nous mettront pas en état d'abaiſſer l'orgueil de ces fiers Inſulaires, qui ſe croyent & ſe diſent les Roys de la mer. C'eſt ce que nous devons attendre d'une marine puiſſante & en état de leur diſputer cet Empire, & de leur faire rendre le premier honneur au Pavillon François, honneur qui lui eſt dû à juſte titre, comme on va eſſayer de le faire voir.

CESAR dans ſes Commentaires parle des Gaulois ſeptentrionnaux (*a*) comme des meilleurs

(*a*) Ce ſont aujourd'hui les Habitans de la Normandie & des Pays-Bas. Ces Peuples ont été de tous tems de célebres Navigateurs Voyez l'Hiſtoire du Préſident de Thou.

Selon l'état géographique de Normandie par Maſſeville, tom. 2. pag. 688. on doit aux Normands

La découverte de la *Guinée* que firent les *Dieppois* en 1364.

La conquête des *Canaries* que fit *Jean de Bethencourt*, Seigneur de Grainville au pays de Caux en 1402, & non pas en 1348 com-

Commerçans & des plus habiles Navigateurs qui fuſſent alors connus, ſans même en excepter ceux de Marſeille. Il vante beaucoup l'habileté de leurs Pilotes ; il ſe fait gloire d'avoir tranſmis aux Romains la maniere de conſtruire les vaiſſeaux & de navi-

me le dit l'Auteur de l'Hiſtoire de la Navigation, tom. 1. p. 69. En 1479 les Armateurs de cette Province enleverent aux Ennemis 80 vaiſſeaux chargez de bled & de harangs. *Hiſtoire de Normandie par Maſſeville tom. 4. pag. 318.*

La découverte du troiſiéme Continent du monde, connu ſous le nom de *Terre Auſtrale*, faite en 1504 par le Capitaine *Gouneville* de Liſieux.

La découverte du *Canada* faite l'an 1508 par *Thomas Aubert* de Dieppe.

Selon Mezeray, tom. 2. pag. 665. de ſa grande Hiſtoire, édition de Guilllemot, *les Dieppois ont toujours eu la gloire de la mer entre les François.* Et l'an 1556. avec 19 Vaiſſeaux ils en battirent 22 Flamans, plus grands & mieux pourvûs d'artillerie & d'artifice; ils en emmenerent pluſieurs à Dieppe. Il ajoûte que *les Normands avoient plus d'hommes, que les Hollandois étoient as-*

ger des Gaulois ſeptentrionaux. *Vegece* a écrit de leur diſcipline navale. *Sidonius* parle avantageuſement de leurs mariniers, il les fait auſſi habiles que les Pilotes des autres Nations ; il dit qu'ils ſçavent obéir, comme ils ſçavent commander. Alors les

coutumez de ſe battre à coups de canon, & les Normands à coups de main, & à l'abordage. Le Preſident de Thou en dit autant. Et ce fut par ordre du Roy Henry II. qu'ils allerent attaquer cette flote. *Etat geografiq. de Normandie par Maſſeville.* Tome I. p. 142.

Selon l'hiſtoire de la Navigation Tom. II. p. 91. Chap. 4. *Nambuc* cadet d'une bonne maiſon de Normandie, & Capitaine d'un Vaiſſeau de Roy, fut le premier de tous les Européens, qui forma le deſſein avec ſuccès, de former une Colonie aux Iſles de l'Amérique l'an 1625.

Et enfin, la découverte de la Louiſiane faite de l'an 1676. à l'an 1680 par la *Salle Cavelier* de Rouen.

On auroit pû mettre à la tête des exploits des Normands, la conquête qu'ils firent de l'Angleterre l'an 1066, & celle des Royaumes de Naples & de Sicile faite l'an 1070. par les Seigneurs de *Houteville.* du Diocèſe de Coutances.

Anglois ne connoiſſoient point encore la navigation. *Ceſar* dit qu'ils n'avoient que de petits canots d'oſier pour leurs pêches & pour naviger le long de leurs Côtes.

Il eſt bien glorieux à notre Nation de voir les anciens Hiſtoriens trouver chez elle les plus anciens & les plus habiles Navigateurs. Cela ne devroit-il pas faire décerner ſans conteſtation le premier honneur au Pavillon François?

En ce tems-là le Commerce n'étoit pas regardé comme dérogeant à la Nobleſſe, il en étoit l'origine & l'appui. Les Gaulois ne faiſoient point de différence ſur le fait de la navigation & du Commerce; les Nobles comme les Roturiers commerçoient également. Les Commerçans bien loin d'être exclus des Charges

& des Emplois, en étoient au contraire revêtus comme plus habiles & plus expérimentez que les autres. Car le Commerce & la Navigation, qui enrichiſſoient les Particuliers, les rendoient auſſi plus capables que les autres de la conduite des affaires, & par conſéquent des Emplois & des Charges (*a*). Mais les guerres dont les Gaulois furent affligez pendant pluſieurs ſiecles ayant trop diſtingué des autres ceux qui portoient les armes, tant par leurs ſervices & leurs Emplois que par les richeſſes que

[*a*] Le Pere Lamy dans ſes *Entretiens ſur les Sciences*, dit qu'il n'y a perſonne qui raiſonne en général avec tant de bon ſens & de juſteſſe, que fait un Marchand par rapport aux affaires de ſon Commerce. Les Réfléxions & les Calculs qu'il eſt obligé de faire ſans ceſſe, l'accoutument à penſer.

leur valurent les dépouilles des Ennemis : & ces premiers ayant ceſſé le Commerce pour ſe donner uniquement aux armes, le Commerce reſta pour le Peuple. Diſtinction tellement formée par un long uſage, que quelques Ordonnances que les Rois ayent rendues pour engager ce qu'on appelle les Nobles à faire le Commerce maritime & en gros, en le rendant compatible avec le privilege de leur naiſſance, cette Nobleſſe a toujours préféré à un Commerce honorable les chagrins d'une honteuſe pauvreté, mépriſant l'exemple des Anciens, des Anglois, des Hollandois, des Genois &c. qui regardant le Commerce bien autrement que nous, vivent dans une heureuſe abondance.

C'eſt la Navigation & le

Commerce qui rendent la grande-Bretagne ſi riche, ſi puiſſante, & qui la mettent en Etat de contrebalancer depuis long-temps, toutes les puiſſances de l'Europe: ce païs néanmoins n'équivaut pas à la moitié de la France.

C'eſt auſſi la Navigation & le Commerce qui rendent la Hollande ſi puiſſante: ſa domination ne s'étend néanmoins que ſur ſept petites Provinces, qui ne produiſent pas la vingtiéme partie du neceſſaire aux habitans; & cependant ils mettent à la mer un nombre prodigieux de vaiſſeaux, & des armées conſiderables ſur terre: ce qui a rendu ce petit païs comme le treſor général de toutes les Nations, que ſa politique a ſçû réunir contre nous, & qui ſans le ſecours de ſon argent

n'auroient pas tardé à ſe deſunir. (*a*)

(*a*) Cette Nation dans tous les temps a ſçu profiter de toutes les occaſions qui ſe ſont preſentées en faveur de ſon Commerce, & nottamment de l'interêt que nous eumes en 1678 de la deſunir de ſes alliez : cette circonſtance facheuſe determina le Roy à lui accorder le renouvellement des anciens traitez, & à lui permettre de les expliquer comme elle voudroit ; ce qu'elle accepta avec joye, & en conſequence ſe fit le traité de Nimegue, le 10 Avril 1678.

Après avoir dit dans l'article 6. de ce traité, que les ſujets de part & d'autre jouiroient d'une pleine & entiere liberté du Commerce dans l'Europe, dans toutes les limites des Etats de l'un & de l'autre, les Hollandois ajouterent aux anciens ce que l'on trouve à l'article 7 ; cet article 7 leur eſt ſi precieux & ſi avantageux, qu'ils l'ont encore étendu dans le traité du Commerce fait à Utrecht le 11 Avril 1713. L'attention particuliere que donnent les Hollandois à cet article, nous montre qu'ils comptent preſque pour rien le reſte du traité, pourvû que nous executions cet article qui leur eſt auſſi favorable que contraire à l'interêt de notre commerce. Pour cet article ils ne balancerent pas un moment à ſe deſunir de leurs alliez à Nimegue, & à ſigner les premiers le traité de Riſwick.

En faveur de cet article les Hollandois jouiſſent de la fertilité de notre pais, & de tous les avantages du François: ils en font un uſage très avantageux, au préjudice des Sujets naturels, & ſans contribuer en rien au ſoutien de l'Etat. Outre les avantages que cet article leur procure, ils ôtent au Roy même la liberté d'accorder aucune grace particuliere à ſes Sujets, à moins que d'en gratifier à même temps les marchands Hollandois, & par l'article 9 nous renonçons en quelque façon au Commerce du Levant en faveur des Hollandois qu'on en rend les maîtres.

Les Hollandois n'ignorent pas que ſur les remontrances & les plaintes des Sujets, le Souverain qui leur doit la juſtice preferablement aux Etrangers, eſt toujours en droit de faire pour le bien de ſon Etat les reglemens qu'il lui plaît. Au reſte cet article compris dans le traité d'Utrecht, a été limité pour vingt cinq ans, & il expire par conſequent le 11. Avril 1738.

Genes cette ſuperbe ville qui n'a qu'une petite domination, auroit-elle été en Etat de ſoutenir tant de guerres ſans les richeſſes que lui procurent le Commerce & la Navigation?

Aquelles dépenſes n'a-t-elle pas été engagée pendant pluſieurs ſiecles, pour reſiſter aux Venitiens & aux autres peuples de l'Italie, à qui ſa proſperité faiſoit ombrage ? Combien de ſeditions chez-elle entre ſes habitans ? Combien de tumultes & de mouvemens excitez par ces noms fameux de *Guelphes* & de *Gibelins* ? Combien tout cela ne lui a-t-il pas couté ? Combien la rebellion de l'iſle de *Corſe* ne lui coute-t-elle pas depuis dix ans ? On aſſure qu'elle lui coûte plus de trente millions. Elle eſt encore floriſſante néanmoins, & abondante en toutes choſes : elle n'a cependant de reſſource que dans le Commerce.

Il y auroit encore une infinité d'autres exemples à rapporter ; mais je crois que ceux-

cy ſuffiſent pour nous montrer que la France tireroit de très-grands avantages du Commerce & de la Navigation, ſi on pouvoit étendre davantage en France le goût du Commerce. [*a*] Que de nobles familles ſeroient alors relevées !

Je dirai encore en faveur du Commerce, que l'on neglige trop les HARAS, & qu'on ne les fait pas aſſez valoir en France. Les Sujets en tireroient un grand profit, & le Roy une grande utilité dans le temps

(*a*) L'Etabliſſement de la Compagnie des Indes eſt un moyen aſſez ſûr pour engager les François à faire le Commerce & à leur en donner le goût ; c'eſt un bien pour l'Etat. Le Commerce maritime qu'elle fait avec aſſez de ſuccès, nous affranchit du tribut ſervile que nous payions à nos voiſins avant ſon Etabliſſement, pour nous fournir les choſes qui nous manquoient : ils profitoient de notre negligence pour s'enrichir à nos dépens.

de guerre, où l'on eſt expoſé à la diſcretion des Juifs & des Etrangers, qui nous vendent les Chevaux ce qu'ils veulent. Il faudroit pour cela engager la Nobleſſe, & tous les autres qui poſſedent des Terres en fiefs, d'entretenir un tel nombre d'Etalons & de Cavales que leurs terres pourroient nourrir, au lieu de quantité de mauvais chevaux, dont ils ne tirent d'autre profit que le travail.

De tous les temps, les Anglois & les Hollandois ſe ſont attachez à nous faire detruire les ports de mer un peu conſiderables, que nous avons eus dans la Manche : ces ports leur font ombrage & gênent extrêmement leur Commerce. Mais leur oppoſition continuelle eſt une preuve invincible, qu'il ſeroit utile à notre Commerce, & à notre

Navigation, d'avoir au moins une retraite aſſûrée pour nos vaiſſeaux vers le milieu de ce détroit. Le *Cardinal d'Oſſat* en ſentoit la neceſſité ; car dans ſa 90. Lettre, qui eſt du 18. Decembre 1596 (*a*), il dit à M. de Villeroy auquel il écrit, *qu'il nous eſt très-important d'avoir des vaiſſeaux de guerre dans ce détroit.* Or on ne peut pas y avoir de vaiſſeaux, ſans port pour les retirer ; j'ai toujours ouï dire, qu'avec un peu de dépenſe on pourroit en faire un excellent à la *Hougue* en Baſſe Normandie ; c'eſt le lieu du monde le plus propre à y faire une place importante, ſoit pour le Commerce, ſoit pour des vaiſſeaux de guerre. Il en contiendroit beaucoup ; ils y ſeroient en ſureté, & à l'abri

(*a*) Tome 2 de ſes lettres pag. 314.

de tous les vents les plus dangereux, en faiſant faire une jettée de deux à trois cens toiſes, de la grande ou de la petite redoute de *Morſalines*, vers le fort de *la Hougue*, laiſſant au pied de ce fort une entrée convenable à ce port, & en creuſant la Baye que la jettée renfermeroit. On pourroit même faire nettoyer ce port, par la riviere de *Saire* qui n'en eſt éloignée que d'environ ſix à ſept cens toiſes, & que l'on peut aiſement y faire paſſer. Ce port alors ſeroit très-conſiderable & bien placé; la rade en eſt admirable, & tous ceux qui ſont au fait de la marine & de la Navigation, conviennent que l'on devroit y travailler, & profiter des avantages de ce lieu, malgré les oppoſitions de nos voiſins; car plus ils s'y oppoſeront, plus

nous devons ſentir que c'eſt notre avantage. Nous ne devons point les craindre, ce ſeroit leur faire trop d'honneur. En un mot, c'eſt là qu'il nous faut un port. Feu M. le Marêchal de Vauban l'avoit jugé ainſi ; il en a fait, dit-on, tous les plans & devis : la baſſe jalouſie des autres ports s'y eſt oppoſée ; peut-être n'a-t-on pas aſſez conſulté l'interêt de l'Etat & du Commerce en général, qui doit toujours l'emporter ſur des raiſons particulieres : Mais l'interêt particulier a toujours un grand nombre d'avocats, & l'interêt général en a peu.

Faire la paix pour nous procurer tous les avantages d'un grand Commerce, c'eſt faire la guerre à nos ennemis. Loin de nous donc ces victoires acquiſes par des efforts ruineux.

Que la gloire ſe repoſe. C'eſt dans le ſein de nos Campagnes que l'induſtrie va nous ouvrir des routes faciles à de plus grandes conquêtes. Que le ciel propice nous conſerve un Prince, dont la ſageſſe meſure ſa gloire ſur la felicité de ſes peuples, & un digne Miniſtre qui ſeconde ſes vuës avec tant de zele & de lumieres. La France, ſuperieure par les avantages de ſon Commerce, fera connoître aux Etats voiſins, qu'elle eſt auſſi capable d'augmenter ſa puiſſance par la paix, que par la guerre.

RECAPITULATION

ET CONCLUSION.

I.

LEs loix citées par l'Auteur de *l'Eſſay politique ſur le Commerce* ne favoriſent pas plus le Debiteur que le Creancier : auſſi n'y a-t-il pas plus de raiſon pour l'un que pour l'autre. Jamais le debiteur ne peut être lézé en rendant l'argent après une augmentation de Monnoye, ſur le pied qu'il valoit lors du prêt ou de l'obligation contractée. De même le creancier en recevant après une diminution les mêmes eſpeces qu'il avoit données auparavant, ne ſauroit ſe plaindre : cela eſt conforme au droit de la nature & des

gens & aux Ordonnances citées par l'Auteur. Elles nous apprennent même que cela ſe pratiquoit de leur temps ; ce qui eſt diamétralement oppoſé à la maxime que donne notre Auteur à la page 174 de ſon livre : ainſi cette maxime eſt mal appuyée par ces Ordonnances. Elle eſt contraire à la circulation de l'eſpece & au credit ; elle peut même introduire l'uſure (*a*).

(*a*) Chap. 1. art. 1. pag. 13. & ſuivantes. art. 2. pag. 23. chap. 3, art. 4. pag. 91. 92. 93. 94. & 95. art. 6. pag. 236. & 237.

II.

Si les debiteurs ne rendent que ce qu'ils ont reçu, conformement à l'Ordonnance même de Philippe le Bel donnée

à ce ſujet, ils n'ont ni pû perdre, ni pû être ruinez par conſequent, par la diminution dont l'Auteur parle : ainſi ils ont pû & dû s'acquitter.

On ne voit pas non plus que les Paſſages de Sponde & de Dumoulin repondent aux plaintes que l'on faiſoit contre le ſurhauſſement des Monnoyes qui eut beaucoup plus de part à la ſedition que la diminution ; mais cette ſedition ne fut cauſée par l'une ni par l'autre conſiderée chacune en particulier, elle fut cauſée par deux valeurs inégales données en même temps à une même Eſpece ; ce qui faiſoit que perſonne ne la vouloit recevoir ſur le pied du ſurhauſſement, ni donner ſur le pied de la diminution (*a*).

(*a*) Chap. 1. art. 2. pag. 23. 25. & ſuiv. juſques à 45.

Le ſol du temps de Charlemagne en vaut 76 ½ à 81 ¾ de notre Monnoye actuelle; ainſi la valeur numeraire eſt hauſſée d'un à 76 ½ ou 81 ¾. Mais de ce que cette valeur numeraire eſt hauſſée de 1 à 76 ½ à 81 ¾ il ne s'enſuit pas que cette augmentation nous ſoit indifferente, & qu'elle n'aye pas alteré notre Commerce & notre finance. Qui peut ſavoir ce que ſeroit aujourd'hui notre Commerce & notre richeſſe en argent, ſi nos differentes mutations de Monnoyes n'avoient pas interompu & troublé ce même Commerce. (*a*) Ce qui eſt oppoſé à ce que dit notre Au-

[*a*] Tom. & Chap. 1. art. 7. pag. 160. & 161.
Tom 2. Chap. 3. art. 2 pag. 60. 61.
Art. 4. pag. 133. & ſuiv. juſques à 158.
Art. 6. pag. 260. juſques à 268. 274. & 275.

teur

teur page 185 & ſuivantes, 194 195 & page 237. N° 2.

III.

Par l'état actuel des Monnoyes de Lorraine on voit qu'il n'y en a point de plus foibles en poids d'un ſixiéme que les nôtres, comme l'Auteur le dit aux pages 197 & 198. Il n'y a pas grand profit à échanger eſpeces contre eſpeces; ainſi dans la ſituation preſente, elles ne s'attirent ni les unes ni les autres; cependant celles de France ont l'avantage. C'eſt la reponſe à la queſtion que fait l'Auteur à la page 198 (*a*)

(*a*) Chap. 1. art. 3. pag. 45. juſqu'à 56.

IV.

Trente millions arrivés de la mer du ſud, dont on en prêta

quinze au Roy ; onze millions que produiſit la refonte des Monnoyes ; les nouvelles creations de rentes ſur l'hôtel de ville : les augmentations de gages attribuez à differens officiers, & la recette journaliere des revenus de ſa Majeſté, furent le ſalut de l'Etat en 1709 & non pas l'augmentation de l'eſpece comme le dit l'Auteur à la page 202 (*a*) *de l'Eſſay politique ſur le Commerce.*

(*a*) *Chap.* 1. *art.* 4. pag. 56. & ſuiv. *Chap.* 3. *art.* 2. pag. 31 & ſuiv. 52. 53. 60. 80. & ſuiv. 91. 118. 119. 194. & ſuiv. 209. 210. 221. 222. 253. 254. 278.

V.

Les diminutions des Monnoyes ne furent point la ſeule cauſe de la miſere, du diſcrédit ni des Banqueroutes ar-

rivées en 1714, & années ſuivantes, comme l'Auteur le dit aux pages 203 & 204. Le tableau qu'on lui preſente ici de la ſituatiou dans laquelle étoit alors les finances de l'État, lui montre des ſources beaucoup plus prochaines de tous ces malheurs. Le défaut de payement de la part du Roy en fut la ſeule cauſe, ſuivant le Miniſtre même des finances, & Sa Majeſté n'ayant point de fonds en ſes coffres ne perdit à ces diminutions, que quelques non-valeurs dans le recouvrement de ſes revenus. [*a*]

[*a*] Chap. 1. art. 5. pag. 69. juſqu'à 109.

V I.

L'augmentation des Monnoyes du mois de Décembre 1715 fit

un effet bien oppoſé à celui que lui attribue notre Auteur à la page 205, *d'avoir ſoutenu les Finances en* 1716 *&* 1717 *malgré le diſcrédit que la Chambre de Juſtice entretenoit.* Elle nous mit au contraire dans un plus grand déſordre encore que celui où l'on étoit ſous Philippe le Bel (*a*). La différence de 25 pour cent qu'on laiſſa entre l'eſpece non réformée & la même eſpece réformée, ou la nouvelle qui étoit de même poids & de même titre, fit que celui qui n'en vouloit pas hazarder le tranſport, garda les non réformées juſqu'à ce qu'elles fuſſent hauſſées au niveau des réformées & des nouvelles, ou que celles-ci fuſſent décriées, afin de gagner la partie de ſon ar-

[*a*] *Ch.* 1. *Art.* 6. p. 109. 113. & ſuiv. juſqu'à 123.
Ch. 3. *Art.* 4. p. 133. & ſuiv. juſqu'à 158.

gent qui auroit été au profit du Roy (*a*) ; ou bien il les faiſoit paſſer chez l'Etranger, qui les marquoit à nos coins (*b*). Dans le premier cas, c'eſt un fonds inutile au Public & même à celui auquel il appartient : & dans le ſecond cas, c'eſt une perte réelle pour l'Etat, & le Change baiſſe ; ce qui rend notre Commerce deſavantageux (*c*). Voilà quel

(*a*) *Ch. 1. Art.* 6. p. 109. 113.
Art. 7. p 174. 175. Art. 8. p. 176. 186. 187. 188. 189. 211. 212.
Ch. 3 *Art.* 2. p. 32. 33. 34. 35. 40. 41. 45. à 50. & 56.
Art. 3. p. 81. 82. 87. 88. 89.
Art. 4. p. 89. & ſuiv. juſqu'à 114. 123. 124. & 125.
Art. 5. p. 161. 162. 189. 190. 191.
Art. 6. p. 213. 247. juſqu'à 254.
[*b*] Ch. *1.* Art. 6. p. 115. *116.* 117. 118. 119. & ſuiv.
Ch. 3. *Art* 4. p. 93. & ſuiv. juſqu'à 109. 133. & ſuiv. juſqu'à 158.
[*c*] Ch. 1. Art. 6. p. 118. 119. 120.
Art. 7. p. 171. & ſuiv.
Art. 8. p. 176. juſqu'à 190.
Ch. 3. *Art.* 2. p. 44. 45. & 46.

fut & quel ſera toujours l'effet des réformes de Monnoyes (*a*).

La refonte ordonnée par Edit du mois de Novembre 1716 ne remédie point au mal : elle laiſſe toujours ſubſiſter cette différence ruineuſe à l'Etat (*b*) ; ainſi on peut dire que nous travaillons nous-mêmes à faire perdre à notre Commerce tous les avantages que la nature & l'induſtrie de nos Habitans lui donnent ſur celui de nos Voiſins (*c*), & que ce n'eſt pas ſans cauſe que l'Etranger nous raille à ce ſujet (*d*).

[*a*] Ch. 1. Art. 6. p. 115. 116. 117. 118. 119. & ſuivantes.

Ch. 3. Art. 4. pag. 93. & ſuiv. juſqu'à 109.

[*b*] Ch. 1. Art. 6. p. 115. juſqu'à 122.

Ch. 3 Art. 4. p. 113. & 114. 133. juſqu'à 158.

[*c*] Ch. 1. Art. 6. p. 123. & ſuiv.

Ch. 3. Art. 4. p. 121. & ſuiv. juſqu'à 158.

Art. 6. p. 277. & ſuiv. juſqu'à 281.

(*d*) Ch. 1. Art. 6. p. 115. & 116.

Ch. 3. Art. 6. p. 278. & ſuiv. juſqu'à 284.

VII.

Le revenu & les denrées s'évaluant par l'argent, on ne ſçauroit hauſſer la valeur numéraire de l'argent, ou l'affoiblir de façon quelconque, ſans hauſſer en même tems & dans la même proportion les revenus & les denrées : autrement tout affoibliſſement de Monnoye ſera toujours onéreux au Roy & à la Nation, ainſi qu'il eſt démontré au 7 Art. du Chapitre premier de ces Remarques (*a*).

Il eſt auſſi démontré que ſi l'on hauſſe les revenus & les denrées comme l'argent, l'augmentation n'aura d'autre effet que celui

(*a*) Ch. 1. Art. 7. p. 131. 132. & ſuivantes juſqu'à 175.
Ch. 2. Art. 5. p. 416. juſqu'à 423.
Ch. 3. Art. 2. p. 55. 56. & 57.

d'augmenter les comptes(*a*).Elle favoriſera le débiteur ou le vendeur au préjudice du créancier ou de l'acheteur.Au ſurplus,toutes choſes ſe trouveront comme elles étoient avant l'augmentation, laquelle dès-là devient inutile : ce qui prouve qu'il ne faut jamais hauſſer l'argent ; cette opération bleſſe l'équité & abîme notre Commerce ; en ce que toutes les fois que la Loi du Prince attribuera aux eſpeces d'or & d'argent, qui ont cours dans le Royaume, une valeur qui excede le poids & le titre des matieres qu'elles renferment, ces eſpeces exprimant alors une fauſſe valeur envers l'Etranger, qui n'admet en compte que le poids & le titre, deviennent contre nous une fauſſe meſure,

[*a*] Ch. 1. Art. 7. premiere application, p. 136. juſques & compris 142.

dans l'évaluation des biens que nous échangeons au dehors; parce que toute la valeur attribuée par la force de la loi aux Monnoyes courantes eſt reçue dans l'étendue du Royaume, pour remplir le prix auquel les biens de notre crû ſont évaluez : la valeur de nos biens naturels eſt par conſéquent remplie & meſurée par une monnoye qui n'a pas en ſoi toute la réalité de la meſure qu'elle exprime; d'où il ſuit que l'Etranger qui enleve les biens de notre crû, arts & fabriques, ſur le pied qu'elles ſont évaluez dans le Royaume, n'en remplit pas la valeur envers nous *.

* Ch. 1. Art. 7. p. 151. juſqu'à la pag 162.

Ch. 3. Art. 4. depuis la page 141. juſqu'à 158.

VIII.

Les exemples que nous fourniſſent les refontes & les réformes de nos Monnoyes ordonnées par les Edits du mois de May 1709, Decembre 1715, Novembre 1716, & Janvier 1726 nous prouvent invinciblement, que toutes les fois que nous ferons quelque mutation dans nos eſpeces, ſoit en hauſſant, ſoit en baiſſant leur valeur numéraire, ſoit en les réformant, ou enfin en les refondant pour en fabriquer de nouvelles, & que dans la vuë de procurer des ſecours au Roy, on laiſſera entre le prix de l'ancienne eſpece & celui de la nouvelle une diſproportion ou une différence trop grande, l'eſpece la moins priſée reſtera cachée, ou elle paſſe-

ra chez l'Etranger (*a*). L'attrait de ce bénéfice invitera toujours nos Négocians, les Billonneurs & l'Etranger même au tranſport des moins cheres (*b*). D'ailleurs les fréquentes variations dans cette meſure, les Ordonnances que l'on publie avant le temps pour annoncer l'augmentation ou la diminution, les Arrêts de prorogation d'un terme fixé par les précédens, fatiguent & rebutent tout le monde (*c*). Nos Ancêtres ſentoient à merveille le poids de ce fardeau. Ce fut pour s'en décharger & pour

[*a*] Ch. 1. Art. 6. p. 109. & ſuiv. juſqu'à 131.
Ch. 3. *Art.* 2. p. 50. 51. & 55.
Art. 4. p. 125. juſqu'à 133. & ſuivantes, juſqu'à 158.
Art. 5. p. 160. juſqu'à 164.
Art. 6. p. 234. juſqu'à 238.
[*b*] Ch. 1. Art. 8. p. 189.
Ch. 3. *Art.* 6. p. 221. juſqu'à 223.
[*c*] *Ch. & Art.* 3. p. 64. 65. & 66.
Art. 4. p. 113. & 114.

avoir une Monnoye ſtable & uniforme, qu'ils préférerent l'impoſition ſur eux des Aydes & des Tailles (*a*). La Nation gagneroit beaucoup aujourd'hui, ſi à leur imitation, elle rachetoit de chaque Roy pendant ſon regne, le droit de Seigneuriage, que Charles VII conſerva à ſes Succeſſeurs (*b*).

Diminuer de moitié le titre ou le poids des eſpeces, ſans en diminuer le prix, ou ſurhauſſer de moitié leur valeur numéraire ſans augmenter leur poids ou leur titre, c'eſt exactement la même choſe. Dès-là l'Auteur de l'*Eſſai politique ſur le Commerce* convient pagg. 177 & 178 que le ſurhauſſement de la valeur numéraire des Monnoyes *tour-*

(*a*) Ch. 1, Art. 8. p. 190. & 193.
(*b*) Ch. 3. Art. 6 p. 267. & ſuiv. juſqu'à 272.

ne à la perte du Roy & à celle de l'Etat en faveur de l'Etranger. Nous ſommes ici parfaitement d'accord : c'eſt même tout ce que nous avions deſſein de lui prouver par nos obſervations ; mais tous les paſſages de ſon Livre indiquez dans cet Ouvrage, avant & après celui-ci, nous paroiſſent bien oppoſez & difficiles à concilier (*a*).

Ce que cet Auteur appelle *proportion exacte dans les Monnoyes* n'eſt autre choſe qu'une *diſtribution*, ou une *ſubdiviſion exacte du Louis d'or ou de l'Ecu en ſes parties.* Il n'a rien dit des différentes proportions que l'on doit obſerver avec beaucoup de préciſion dans les Monnoyes & dans leurs métaux. Et comme il eſt important de ne les pas ignorer, on parle par occaſion *de la*

[*a*] Ch. 1. Art. 8. p. 178. juſqu'à 183.

proportion entre le titre de l'or & de l'argent, dont il eſt dangéreux de s'écarter ; *des principes fondamentaux qui en naiſſent naturellement* ; de la *proportion entre l'or & l'argent en œuvre ou monnoyé ; de celle entre ces deux métaux, hors œuvre ou en maſſe*, avec les conſéquences qui en réſultent, & qui ſont extrêmement importantes (*a*) ; & enfin de la *proportion entre la valeur numéraire donnée à l'un & à l'autre de ces deux métaux en œuvre & hors d'œuvre*. On montre enſuite que la haute proportion rend l'or cher & l'argent à bon marché, & qu'au contraire, la proportion baſſe rend l'argent cher & l'or à bon marché. C'eſt de ces différences de proportions, que naît le tranſport du

[*a*] Chap. 1. Art. 8. p. 195. juſques & compris 209.

métal le moins cher : ainſi on ne ſçauroit les établir avec trop de préciſion. (*a*)

(*a*) Ch. 1. Art. 8. p. 208. juſqu'à 212.

IX.

Il y a quelques fautes legeres dans ce que dit l'Auteur pag. 247 & 248 de l'*Eſſai politique*. On l'en avertit ici, & on lui dit que le Change ne ſçauroit être contre nous, que lorſque nous redevons par la balance du Commerce, & qu'il eſt pour nous & à notre avantage, lorſque l'Etranger nous redoit (*a*). Ces deux cas font l'inégalité de la balance. Si elle eſt égale la compenſation ſe fait; perſonne ne redoit & le Change eſt au pair (*b*).

(*a*) Ch. 3. Art. 1. principes 2. 3. & 4. p. 3. 4. & ſuivantes du Tome 2.
(*b*) *Idem* principe 2.
Ch. 1. Art. 9. p. 213. 216.

L'Auteur a raiſon ſur le tranſport de l'argent à l'Etranger. Il dit p. 247 : *que la plûpart l'ont regardé comme pernicieux. Penſent-ils que c'eſt un preſent qu'on fait ?* Ce ſont ſes termes ; mais comme il en reſte là, & que ce qu'il dit ne nous paroît pas ſuffiſant pour convaincre ceux qui regardent ce tranſport comme pernicieux, on tâche d'y ſuppléer en montrant que l'unique objet du Négociant eſt d'attirer ce métal ; qu'il ne s'en défait qu'à la derniere extrémité ; que tout celui qui eſt dans le Royaume eſt dû à ſes ſoins & à ſon travail ; que lorſqu'il le fait entrer on lui eſt favorable ; qu'on regarde la ſortie comme un crime d'Etat, & que l'Etat cependant n'en ſouffre aucun préjudice ; que d'ailleurs ce défaut de liberté eſt un grand obſtacle à notre Commer-

ce. Il y a de l'injuſtice à vouloir être payé de ce qui nous eſt dû, & ne pas payer ce que nous devons. Il vaudroit donc mieux mettre un droit ſur la ſortie de l'argent, comme l'Eſpagne l'a fait ci-devant, que de la défendre inutilement (*a*).

(*a*) Ch. 1. Art. 9. p. 218. juſqu'à 222.

X

La force & la puiſſance d'un Etat dépend du nombre de ſes Habitans, & le nombre des Habitans eſt toujours proportionné à la quantité des Eſpeces qui circulent dans cet Etat; & comme il n'y a pas aſſez d'Eſpeces pour faire circuler toutes les productions de la Nature & de l'Art, la Monnoye de repréſentation eſt indiſpenſable pour ſuppléer

au défaut des Eſpeces, pour attirer l'abondance, & pour donner valeur aux biens fonds & à l'induſtrie, & en un mot pour rendre le Commerce floriſſant.

Or en ſuppoſant cette Monnoye de crédit ou repréſentative de l'argent, on ne peut pas hauſſer ni baiſſer l'argent qui doit payer ce qui le repréſente, ſans hauſſer ou baiſſer dans le même tems & dans le même rapport la Monnoye de repréſentation. C'eſt pourquoi on voulut diminuer la valeur du Billet au mois de May 1720, & cette réduction ayant été rejettée, il falloit à ſon défaut hauſſer l'Eſpece; car hauſſer l'Eſpece, c'étoit alors diminuer le Billet qui la repréſentoit. Le ſurhauſſement propoſé dans l'objection auroit été ſalutaire au mois de Mai 1720, & en Juillet ſuivant il ne pou-

voit plus produire le même effet. Dès-là il n'étoit plus néceſſaire : ce qui fait tomber l'objection. Cela nous découvre les fautes qui ont été faites dans le ſyſtême de M. Law. Le crédit eſt utile à un Etat ; mais il doit être libre & modéré. Voyez ce qui eſt dit à ce ſujet, *Tom. & Chap.* 1. *art.* 10. *pag.* 223 *& ſuivantes juſqu'à la page* 350.

XI.

Les inféodations ou les redevances en argent n'ont pas hauſſé comme l'argent ; l'argent nous montre donc déja que le progrès ou l'augmentation numéraire n'a pas produit, comme le dit l'Auteur pag. 210 de ſon Livre, le même progrès & la même augmentation dans les fermes des terres & dans toutes ſor-

tes de Marchandiſes [*a*]. On verra ci-après, à l'Article 15 de cette concluſion, ce que nous dirons des denrées.

Si l'augmentation numéraire eſt favorable aux Rois, comme le dit l'Auteur à la page 217. Louis XV. ſera plus riche qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs, parce qu'il a beaucoup plus de numéraire [*b*] qu'ils n'en avoient.

(*a*) Ch. 2. Art 1. p. 350. juſques & compris 358.
(*b*) *Idem* p. 356. à 358.

XII.

Il réſulte des comparaiſons faites des revenus de Louis XII, de François I, de Henry II, de François II, & de Henry III avec ceux de Louis XV, que ces Princes, chacun avec leur foible numéraire, étoient plus riches

que ne l'eſt Louis XV avec ſon grand numéraire, puiſque ce Monarque ne ſçauroit aujourd'hui fournir aux mêmes degrés de beſoins que faiſoient ces Princes. On prouve ces calculs par un autre calcul, étranger aux précédens [*a*].

(*a*) Ch. 2. Art. 2. 3. 4. 5. 6. p. 358. 379. 390. 393. 430. & ſuivantes, du Tom. I.

XIII.

Le prix des denrées à la longue a beaucoup plus augmenté que celui des Eſpeces, quoique lors d'une augmentation de Monnoye, les denrées ne hauſſent pas d'abord autant que l'eſpece : le Marchand & l'Ouvrier augmentent aiſément, mais ils ne diminuent pas de même (*b*).

(*b*) Ch. 1. Art 7. p. 148.
Ch. 2. Art. 5. p. 416. juſqu'à 423.

XIV.

L'abondance de l'argent & le ſurhauſſement de ſa valeur numéraire, ayant fait augmenter le prix de toutes choſes, & les revenus & les redevances en argent, n'ayant pas hauſſé comme ces choſes, il eſt clair que cette abondance d'argent, & le ſurhauſſement de ſa valeur numéraire, ont été contraires à tous les Propriétaires de ces revenus ou de ces redevances, & qu'ils ſont réellement moins riches qu'ils ne l'étoient, puiſqu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui les mêmes dépenſes qu'ils faiſoient alors [*a*].

(*a*) Ch. 2. Art. 5. p. 418. juſqu'à 423.

XV.

L'augmentation numéraire du revenu n'étant pas proportionnée à celle des denrées, la terre ou la maiſon qui étoit affermée une piſtolle ſous Louis XII n'eſt pas affermée 22 piſtolles aujourd'hui ; ainſi le progrès ou l'augmentation des valeurs numéraires, n'a pas produit, comme le dit l'Auteur page 210, le même progrès & la même augmentation dans les fermes des terres & dans toutes ſortes de marchandiſes [*a*] : ce qui eſt conforme à l'article XI ci-deſſus.

(*b*) Ch. 2. Art. 5. p. 419, n°. 3. juſqu'à 423.

XVI.

Il eſt vrai que le Roy reçoit plus de numéraire ; mais ſes revenus n'ayant pas hauſſé dans la proportion des denrées, cette cherté de denrées lui eſt nuiſible, puiſqu'elle lui occaſionne une augmentation de dépenſe qui eſt en pure perte pour ſa Majeſté : cette augmentation de dépenſe ne lui eſt pas indifférente ; par conſéquent l'augmentation numéraire demeure toujours contraire au Roi & aux Peuples comme débiteurs [*a*].

D'ailleurs il y a bien plus d'acheteurs que de vendeurs, & par conſéquent plus de perdans que de gagnans. Donc la cherté

(*a*) Ch. 1. Art. 7. p. 137. juſqu'à 142. Ch. 2. Art. 6. p. 430. & ſuivantes.

des

des denrées n'eſt pas indifférente, non plus que l'augmentation de dépenſe. Ce qui eſt entiérement oppoſé à ce que dit notre Auteur aux pages 212 & 217 de ſon Livre [*a*].

(*b*) Ch. 2. Art. 5. p. 422. juſqu'à 427.

XVII.

L'augmentation & la refonte des Monnoyes de 1709 laiſſant entre les vieilles & les nouvelles Eſpeces une différence de $23\frac{1}{13}$ pour cent, faiſoit un grand déſordre & une exception à cette regle générale, que le Commerce avantageux attire les matieres d'or & d'argent dans l'Etat qui a l'avantage [*a*].

Le décri de ces anciennes Eſ-

(*a*) Ch. 3. Art. 2. p. 29. 30. 31. 32. & 33.

peces qui fut fait au premier Janvier 1710, nous fut très-avantageux, & leur rétabliſſement dans le Commerce, que fit la déclaration du 7 Octobre ſuivant, nous fut nuiſible par la différence qui ſubſiſtoit toujours entre leur prix & celui des nouvelles [*a*]. On fut un an à s'appercevoir de ce déſordre; on y remédia en partie par la déclaration du 24 Octobre 1711 en augmentant la valeur de ces anciennes Eſpeces pour les raprocher de celle des nouvelles [*b*]. Ce fait nous fournit une preuve bien évidente, QU'IL NE FAUT JAMAIS DANS UN ETAT DEUX DIFFERENS PRIX A UNE MESME ESPECE [*c*]. Il y avoit encore entre ces vieilles & ces nouvel-

[*a*] Chap. 3. art. 2. p. 41, 42 & 43.
[*b*] Id. p. 41, 42, 43 & 44.
[*c*] Id. p. 49, 50, 51 & 52 du tome 2.

les Eſpeces une différence qui faiſoit préférer les anciennes, & cette préférence les empêchoit de circuler [*a*].

Ces anciennes Eſpeces n'arrivoient pas dans les Hôtels des Monnoyes, auſſi promptement & en auſſi grande quantité qu'on l'auroit ſouhaité, pour les faire avancer & circuler. On avoit fait des tentatives & des menaces de les diminuer qui furent inutiles; le véritable & l'unique moyen de faire ſortir celles qui reſtoient encore dans le Royaume, étoit d'abandonner le bénéfice de la converſion, en les rapprochant encore du prix des nouvelles qui étoient à 40 francs le marc. On le fit pour un tems; on les mit à 39 livres le marc le 10 De-

[*a*] Voyez ce qui eſt dit au Tome 1 pag. 123 & ſuiv.

cembre 1712 [*a*]. Cette opération ne fut pas plûtôt faite, que le Change & par conſequent notre Commerce reprit le deſſus ſur celui de nos voiſins (*b*). Ce qui montre avec la derniere évidence le tort infini que nous fait cette difference tant qu'elle ſubſiſte entre l'ancienne & la nouvelle eſpece, & que la Monnoye forte n'eſt pas un obſtacle au Commerce (*c*)

[*a*] Chap. 3 art. 2 pag. 49 juſq. 57
[*b*] Idem p. 55 56 & 57
[*c*] Tom. 2 chap 3 art. 2 pag 58 juſq. 62
Art. 4 pag. 89 90 91 92 118 juſq. 122 123 124 125 126 & 127. 141 à 158
Art. 5 p. 185 juſq. 188 194 juſq. 201

XVIII.

Comme il n'y a aucun de nos voiſins, qui ne recoive beaucoup plus de nos denrées, arts & fa-

briques, que nous n'en recevons de lui, notre Commerce aura toujours l'avantage ſur celui de ces mêmes voiſins, auſſitôt que l'on verra de la ſtabilité & de l'uniformité dans la valeur numeraire de nos Monnoyes, ſoit que cette valeur ſoit haute, ſoit qu'elle ſoit baſſe [*a*]: ainſi l'avantage de notre Commerce eſt en nos mains [*b*]; il ne tient qu'à nous de le rendre perpetuel: la fertilité de notre païs, la ſituation de nos ports de mer, & l'activité de nos peuples, nous offrent & nous aſſurent un Commerce ſuperieur.

On voit les preuves de ce qu'on dit ici, après la déclaration du 10. Decembre 1712.

(*a*) Chap. 3 art. 6 p. 263. & 264.
[*b*] Idem art. 4 pag. 121 122 123 à 127. Art. 5 p. 194 juſq. 198.

[*a*] après la derniere des onze diminutions faites ſur nos Monnoyes en 1714, & 1715, qui fut le premier Septembre de la même année 1715. La gradation des Changes qui rapprochent très-vite de leur parité & qui la ſurpaſſent même, marquent évidemment que la confiance reprenoit vigueur & notre Commerce le deſſus [*b*], malgré le viſa des effets Royaux ordonné par Arrêt du Conſeil d'Etat du 28. Septembre & par la Declaration du 7. Decembre ſuivant, lequel entretenoit le diſcredit, faiſoit un obſtacle à la circulation, & par conſequent au Change & au Commerce [*c*]. Alors l'ar-

[*a*] Chap. 3 art. 2 pag. 55 juſqu'à 57.
[*b*] Idem art. 3 p. 79 juſqu'à 83 86 art. 4 p. 89.
(*c*) Art. 4. pag. 93 & 94 118 & ſuiv. juſqu'à 125 du tom. 2.

gent ne valoit que 28 francs le marc. Après l'édit du mois d'Août 1723. qui baiſſa les eſpeces reformées, hauſſa celles non reformées & reduiſit le marc d'argent à 69 livres [*a*] ce qui faiſoit une Monnoye très haute, ainſi on peut dire que notre Commerce nous eſt avantageux, ſoit que la Monnoye ſoit haute, ſoit qu'elle ſoit baſſe, ſi elle eſt ſtable & uniforme dans ſa valeur. Après les quatre fortes diminutions faites en 1724, qui reduiſirent le marc d'argent de 75. livres où il étoit, à 40 & 41. livres 10 ſols [*b*]. Et enfin après l'Arrêt du 15 Juin 1726 [*c*] qui nous remit dans l'avantage, & comme depuis ce

(*a*) Art. 5 p. 164 165 166 du tom. 2
[*b*] Art. 5 p. 185 194 juſq. 198 du tom. 2
[*c*] Art. 6. p. 250 juſques à 267. 277 juſques à 284 du tom. 2

tems nos Monnoyes ont été ſtables & uniformes dans leur valeur, nous avons auſſi toujours eû l'avantage du Change & par conſequent du Commerce.

L'Auteur du livre qui fait le ſujet de ces remarques, attribuera peut-être l'avantage continu où eſt notre Commerce depuis cet Arrêt du 15. Juin 1726 juſqu'aujourd'hui, Avril 1736, au hauſſement des eſpeces qu'il protege: mais on a prévu cette objection, & on y repond aux endroits citez cy-bas [*a*] qu'il prenne la peine d'y avoir recours.

(*a*) Art. 6 pag. 254 juſques 258. 261 juſq. 265 du tom. 2

XIX.

De toutes les mutations qui

peuvent ſe faire ſur les Monnoyes, celle qui influë le plus ſur notre Commerce & qui lui fait le plus de tort, c'eſt le ſurhauſſement de leur valeur numeraire, parce qu'il n'a d'autre effet que celui d'augmenter à notre prejudice le prix des denrées, arts & fabriques étrangeres, & de diminuer les nôtres en faveur de l'Etranger; & enfin parce que bien loin de nous être avantageux, il nous eſt contraire dans tout les cas.

1°. Lorſque les denrées hauſſent comme l'eſpece [*a*], de 20 pour cent par exemple, ou d'un cinquieme.

2°. Lorſque les denrées augmentent dans une proportion plus baſſe que celle du hauſſe-

(*a*) Chap. 1 art. 7 premiere application pag. 136 & Suivantes.

mer t des eſpeces [*a*] comme d'un dixiéme, lorſque les monnoyes hauſſent d'un cinquieme.

3°. Lorſque les denrées reſtent au même prix, quoique les eſpeces augmentent [*b*].

Voilà cependant tous les cas qui peuvent arriver, & qui devroient nous montrer l'avantage que l'auteur annonce dans le ſurhauſſement des Monnoyes aux pag. 202. 205. 235. 237. N. 2. 3. & 4. & encore page 270 de ſon livre : ainſi il n'eſt rien moins que d'accord, avec tous les faits qu'on vient de preſenter : mais ces faits ſe trouvent conformes aux ſentimens de M. Mun, Locke & Law.

(*a*) Chap. 1. 2 application pag. 142 & ſuivantes.

[*b*] Idem 3 application pag. 148 & ſuivantes 157 & ſuiv. juſqu'a 171.

Chap. 3 tom. 2 art. 4 pag. 141 & ſuiv. juſques à 158.

Les preuves de ces faits reſultent de la comparaiſon que fait l'auteur de *l'Eſſai politique* des revenus du Roy de l'année 1683 à ceux de 1733, au chapitre 19. pag. 235. de ſa ſeconde Edition *(a)*; de l'augmentation du mois de May de 1709 *(b)*; de celle du mois de Decembre 1715 *(c)*. On voit en ce lieu une faute capitale en fait de Monnoye *(d)*. La refonte du mois de Novembre 1716 laiſſa ſubſiſter le mal ſans y remedier *(e)*. Au commencement de 1723, le deſordre étoit grand: la même eſpece avoit

[*a*] Chap. 2 art. 6 p. 430 & ſuiv.

[*b*] Chap. 3 art. 2 pag. 29 & ſuiv. juſqu'à 35 du tom. 2

[*c*] Idem art. 4 p. 93 juſqu'a 101 107 & 108 118 juſq. 127 du tom. 2

[*d*] Idem p. 95 juſqu'à 98 Ch. 1 art. 6 pag. 113 & ſuiv. juſq. 117.

[*e*] Ch. 3 art. 4 p. 111 112 & 113 t. 2

trois prix differens (*a*). Le ſeul bruit d'une refonte & d'une augmentation, qui ſe repandit au commencement du mois de Janvier 1726, nous fit un tort conſiderable (*b*). La refonte & l'augmentation qui avoient fait ce bruit, parurent en effet par l'Edit de Janvier, publié le 4 Février 1726: cet Edit confirme la ſixieme diminution annoncée par l'Arrêt du 4 Decembre 1725, pour le premier Février.

Ces mouvemens ſi differens de nos Monnoyes donnerent au Change un ſi rude coup, que ſon cours ceſſa pendant quelques jours, perſonne n'oſant rien hazarder (*c*). Le Gou-

[*a*] Chap. 3. art 5 p. 139 & ſuiv. juſqu'à 162.

(*a*) Idem p. 160 161 & 162 du tom. 2 art. 6 p. 276 & 278

[*a*] Ch. 3 art. 6 p. 209 juſqu'à 220. 2

vernement ſentit très-bien que ce deſordre alloit faire paſſer nos vieilles eſpeces chez l'Etranger, attendu le bénéfice qui s'y trouvoit. Pour y remedier & pour ſoutenir le Change, on remit des fonds à M. le Chevalier Bernard avec ordre d'en faire paſſer en Hollande, & de fournir des lettres à perte pour le compte du Roy (*a*). On crut que le remede à ce deſordre cauſé par l'Edit de Janvier 1726, étoit de ſurhauſſer la valeur numeraire des nouvelles Eſpeces: en effet, on la hauſſa d'un cinquiéme par l'Arrêt du 26 May ſuivant. Ce ſurhauſſement nous cauſa une perte réelle de $6\frac{96}{100}$ pour cent (*b*): Et cette perte auroit été bien plus conſiderable encore,

[*a*] Chap. 3 art 6 p. 221 juſques à 230
(*b*) Idem p. 232 juſques à 235.

ſi en hauſſant de 20 pour cent les nouvelles eſpeces, on n'avoit pas hauſſé les anciennes de 30 pour cent, & par là rapproché leur prix de celui des nouvelles de 10 pour cent (*a*). L'effet de ce ſurhauſſement fut d'obliger le creancier de ſe contenter des cinq ſixiémes de ce qui lui étoit dû. C'étoit favoriſer le debiteur, comme le veut la maxime que donne notre Auteur à la page 174 de ſon livre : Mais cette opération en elle-même eſt injuſte ; en favoriſant le debiteur, elle ruine le creancier (*b*). Les proprietaires des terres, des maiſons, des rentes &c. ſont dans le cas du creancier. Le Roy même

(*a*) Chap. 3 pag. 229 & ſuiv. juſques à 237 du t. 2.

[*b*] Chap. 2 art. 6 pag. 430 & ſuiv. Ch. 3 art. 6 p. 238 juſqu'e 245.

s'y trouve, parce qu'il eſt creancier de tous ſes Sujets, pour tout ſon revenu dont il ne retire que les cinq ſixiémes (*a*). On voit ici l'Etat déplorable dans lequel étoit notre Commerce à la fin de 1726, & encore au commencement de 1727. L'Arrêt du 15 Juin 1726 lui fit un bien infini, en rapprochant le prix des anciennes Eſpeces de celui des nouvelles. Tous ces faits nous avertiſſent, que de tous les affoibliſſemens des Monnoyes, le ſurhauſſement, que notre Auteur conſeille, eſt le plus dangereux [*b*].

(*a*) Idem Tom. 2 pag. 247 & 248.
[*b*] Chap. 1. Art. 6. p. 247. juſques & compris 254.

X X.

Les diminutions d'Eſpeces ne ſont pas favorables au Com-

merce, mais elles n'ont pas des ſuites tout-à-fait auſſi dangereuſes que les augmentations (*a*). Elles ne lui ſont nuiſibles que pendant leur paſſage (*b*) : ainſi plus prompt ſera ce paſſage, moins l'Etat perdra, en ce que l'Etranger aura moins d'occaſions d'en profiter (*c*). Ces diminutions feroient moins de mal, ſi la peur qui agit toujours avec plus d'impreſſion que l'eſperance, ne forçoit pas le particulier à garder ſa denrée plutôt que de la vendre à un prix raiſonnable, par la crainte où il eſt de perdre ſur l'argent ; ce qui fait augmenter la

[*a*] Tom. 2. Ch. 3. Art. 5. p. 184. & 200. 195. & 201.

(*b*) *Idem* Art. 3. p. 62. juſqu'à 66. 83. & ſuivantes.

Art. 4. p. 89. juſqu'à 94. 118. juſqu'à 121.

Art. 5 p. 167. juſqu'à 201.

(*c*) Ch. 1. Art. 5. p. 106. 107. & 108.

denrée, dans le tems même qu'elle devroit baiſſer comme l'eſpece (*a*).

D'où il ſuit que les inconvéniens des diminutions n'étant pas auſſi dangereux que ceux des augmentations, il y a moins de raiſon & plus de déſavantage à favoriſer le débiteur en hauſſant l'eſpece, qu'il n'y en a à favoriſer le creancier en la diminuant ; cependant il ne faut ni les hauſſer ni les baiſſer : ce qui eſt encore oppoſé à la maxime que donne notre Auteur à la page 174. de ſon Livre.

(*a*) Ch. 3. Art. 3. p. 64. 65. & 66.

XXI.

Le Bénéfice apparent que font nos Rois ſur nos fréquentes mutations de Monnoyes,

eſt bien peu de choſe, en comparaiſon du dommage qu'ils en reçoivent dans la ſuite, & des pertes qu'elles cauſent à la Nation (*a*). D'où il ſuit que ſi le Peuple peut ſupporter une impoſition quelconque, mais proportionnée aux facultez d'un chacun, cette impoſition telle qu'elle ſoit eſt préférable; parce qu'elle ſera toujours plus avantageuſe au Peuple, & au Roy même, qu'une mutation de Monnoye (*b*). Et ſi le Peuple eſt accablé au point de ne pouvoir pas même acquitter ſes charges ordinaires, tout autre moyen de trouver les ſecours, dont Sa Majeſté peut avoir beſoin, eſt

[*a*] Ch. 1. Art. 7. premiere application, p. 136. juſqu'à 142.
Ch. 3. Art. 4. p. 118. juſqu'à 125. 133. & ſuivantes juſqu'à 158.
Art. 6. p. 263. & ſuiv. juſqu'à 269.
[*b*] Ch. 1. Art. 8. p. 183. & ſuiv. juſques & compris 193.

encore à préférer à la variation de l'Eſpece. Il eſt donc de l'intérêt du Roy & de ſes Sujets, de renoncer pour jamais aux mutations de Monnoyes : ce ſont des moyens dangereux, qui ne ſont pratiquez par aucune des Nations qui entendent la nature du Commerce & des Monnoyes, & qui ſe font un devoir d'obſerver les regles de l'équité.

L'avantage évident, ſolide & continu, que procure à notre Commerce l'uniformité & la ſtabilité, que le Gouvernement preſent a ſi ſagement maintenuë dans cette meſure depuis l'Arrêt du 15 Juin 1726. juſqu'à préſent 1736, nous doit ouvrir les yeux (*a*). On voit avec plaiſir que ſa maxime eſt d'obſerver les regles de la juſti-

[*a*] Ch. 3. Art. 6. p. 248. juſques & compris 285.

ce, & de ne point toucher aux Monnoyes [*a*]. Il n'ignore pas qu'elles ſont l'inſtrument néceſſaire de nos échanges réciproques, & la meſure qui regle la valeur des biens échangez: & par conſéquent il ne faut pas plus y toucher qu'aux autres meſures; ſoit que l'impoſition ſuffiſe à toutes les charges de l'Etat, ou qu'elle n'y ſuffiſe pas; ſoit que les recouvremens des Impoſitions ſe faſſent avec facilité ou avec peine [*b*]; ce qui eſt l'oppoſé de ce que dit notre Auteur aux page 198, 202, 205, 237 & 270 de l'*Eſſay Politique ſur le Commerce*, & ce que nous avons entrepris de montrer par nos Obſervations.

En effet, nous eſtimons qu'il

[*a*] Chap. 3. Art. 4. p. 121. juſque & compris 129.
Art. 6. p. 264. juſqu'à 269.
[*b*] Ch. 1. Art. 7. p. 170. & 173.

ne faut toucher aux Eſpeces, que par des refontes indiſpenſables & néceſſitées par leur fray ou par leur uſure, & qu'il les faut faire ſans aucune perte pour le Public, aux frais du Roy. Alors on verra que l'on gagne beaucoup, quand on ſçait perdre à propos [*a*].

[*a*] Tom. & Chap. *1.* Art. *6.* p. *115.* & ſuiv. Art. 7. p. 167 & ſuiv. juſqu'à *176.*
Tom. *2* Ch. *3.* Art. *6.* p. *280. 285.* & ſuiv. juſques & compris 288.

XXII.

Le moyen de nous procurer ce qui nous manque, & de nous défaire de notre ſuperflu, eſt ce qu'on appelle Commerce. Trois cauſes font varier la valeur de tous les biens. La culture de la terre & l'induſtrie ſont l'origine & les principes de toutes les richeſſes dont jouiſſent les hommes, & conſéquemment les

deux principes de la Finance. La fertilité d'un Etat & l'induſtrie des peuples, ſont les deux ſources du Commerce; & la diverſité des biens que produit un pays fertile, fait la ſolidité de ce même Commerce. Le Commerce peut être avantageux ou deſavantageux. Le moyen de connoître l'un & l'autre eſt néceſſaire. La France a des avantages pour le Commerce, que les autres Etats n'ont pas. Il ſeroit à ſouhaiter que la Nobleſſe fît le Commerce en gros & maritime: il n'a rien que d'honnorable, l'antiquité nous en fournit d'illuſtres témoignages. Nous avons auſſi bien que les Romains des Villes maritimes & commerçantes. Les forces maritimes ſont néceſſaires à la puiſſance des Etats. Pour rétablir les nôtres, on forme une Banque générale & une Compagnie de

Commerce avec des actions. Progrès de ces établiſſemens, ſituations du crédit & ſes effets merveilleux. On répond à ceux qui croyent la Compagnie des Indes contraire au bien de l'Etat. La Navigation eſt l'ame du Commerce & le moyen d'augmenter la puiſſance du Roy. On montre ce que coûtoit la marine en 1681. *Qui eſt le maître de la mer, eſt le maître de tout.* Il eſt donc néceſſaire que la France ait une puiſſante Marine. On donne le dénombrement de nos hommes de mer, tel qu'il étoit en 1713. Dans les premiers tems les Nobles & les Roturiers commerçoient également. C'eſt la Navigation & le Commerce qui font la puiſſance de l'Angleterre, de la Hollande, de Genes, de Veniſe &c. On fait voir que pour le bien de notre Commerce & de notre Navigation il ſe-

roit néceſſaire que nous euſſions un port aſſuré vers le milieu de la Manche, & qu'il ſeroit très-bien placé à la Hogue en Baſſe-Normandie, *Tome 2 art. 7 pag. 289 & ſuivantes juſqu'à 403.*

Jean de Wit, dit dans ſes *Mémoires*, *Chap.* XIV. *p.* 63. *édit. de la Haye* 1709. -in12. que » la » Navigation, la Péche, le Com- » merce & les Manufactures, » ſont les quatre colomnes de » l'Etat ; que l'on ne doit point » les affoiblir, ni les incommo- » der par aucunes chargcs ; car » elles font ſubſiſter les habi- » tans, & attirent toutes ſortes » d'Etrangers, &c. * Ceux qui par le gain qu'ils tirent des païs Etrangers, font ſubſiſter le plus d'habitans, & par conſéquent l'Etat, méritent faveur par préférence à tous autres Citoyens.

* Il prouve encore la néceſſité de la navigation & de ce commerce par ce qu'il dit de Sidon & de Tyr au Ch. 2 de la 3 part. p. 276.

FIN.

10.7.301

7-301 452

0056587758

MC